This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

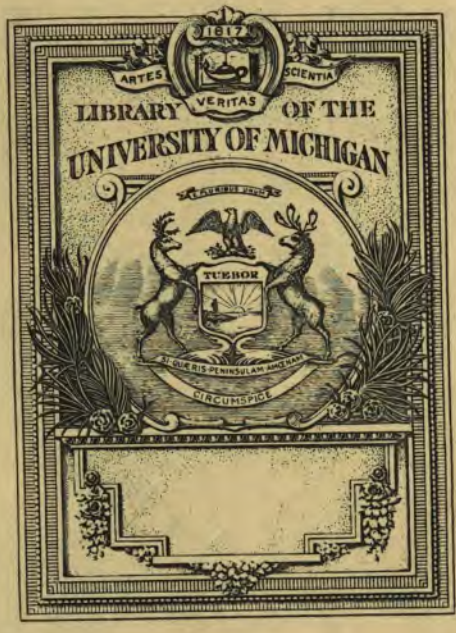
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

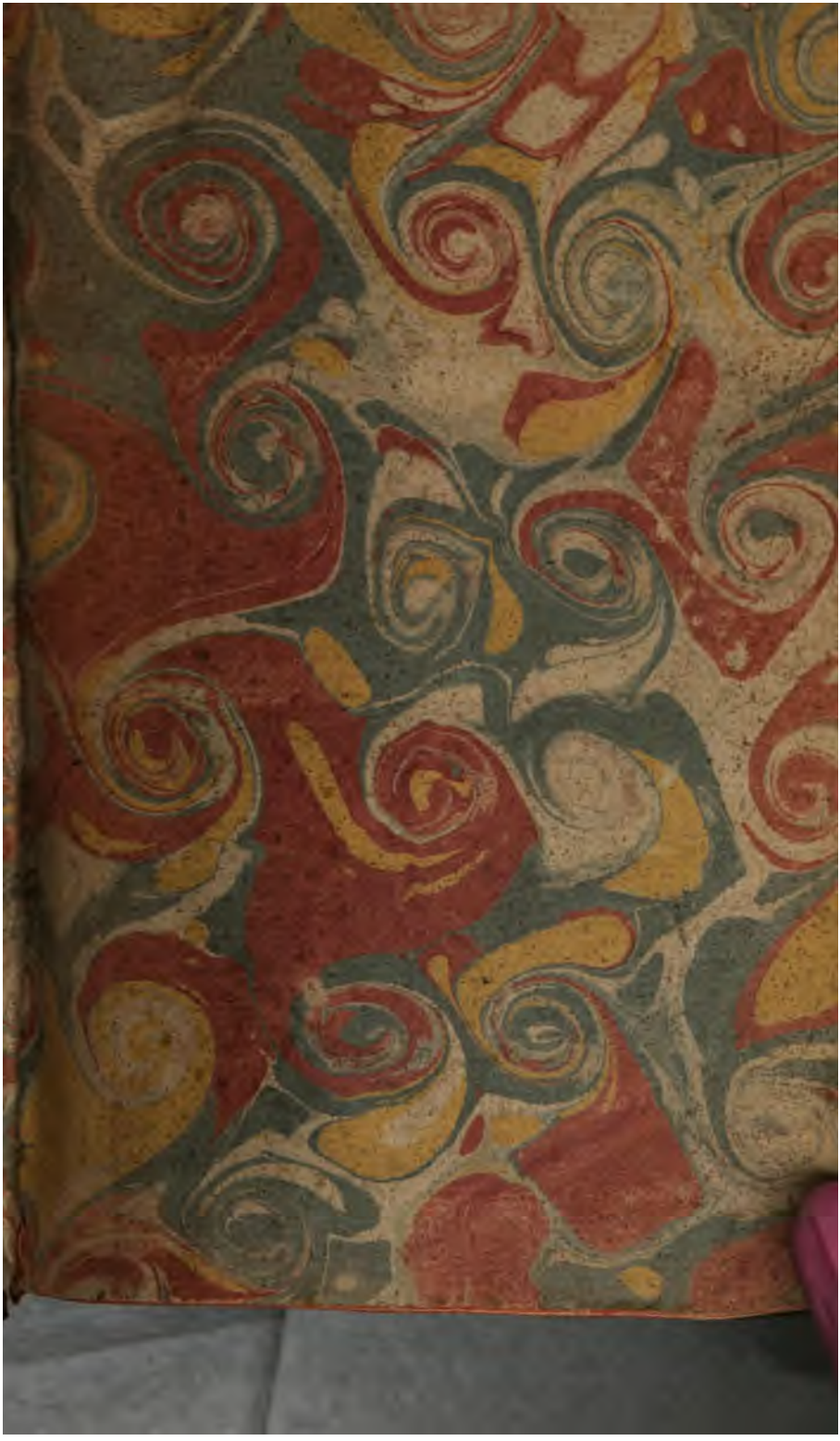

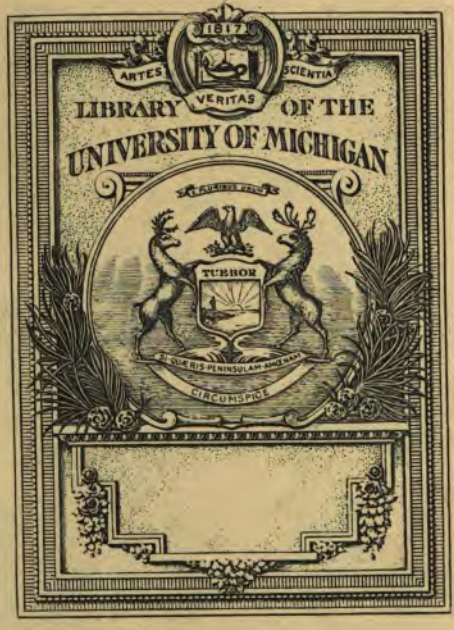
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

b-57 EE

ŒUVRES

COMPLETTES

DE

M. DE SAINT-FOIX.

A BREST, chez EGASSE.

ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. DE SAINT-FOIX,
Hiſtoriographe des Ordres du Roi.

TOME CINQUIÈME.

A PARIS,
Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple-du-Goût.

M. DCC. LXXVIII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

A BREST, chez EGASSE

848
S139
1778
v.5

631249-128

PRÉFACE.

PARMI tant d'hommes utiles & d'un mérite diſtingué, que la révocation de l'Edit de Nantes obligea de ſortir du Royaume, on citera toujours Larrey & Rapin de Toiras : l'un & l'autre ont écrit l'Hiſtoire d'Angleterre ; la première eſt à préſent peu eſtimée ; celle de Rapin de Toiras a eu un grand ſuccès, & le mérite à bien des égards ; mais on voit clairement que c'eſt en partie le chagrin, l'aigreur & la haîne qui lui ont mis, comme à Larrey, la plume à la main ; & qu'il s'eſt orgueilleuſement flatté de faire repentir ſa Patrie de l'avoir contraint à s'exiler. Tous nos Rois, ſelon cet Hiſtorien, ont été des Princes injuſtes, toujours occupés des moyens de dépouiller leurs grands vaſſaux de leurs

poſſeſſions (1), & ne ſe faiſant aucun ſcrupule d'enfreindre les Traités les plus ſolemnels, dès qu'ils entrevoyoient quelques avantages à les violer. Ses réflexions ſur le caractère de la Nation en général, ne ſont pas moins outrageantes & moins odieuſes.

Depuis 1727 que ſon ouvrage a paru, & qu'on le lit dans toute l'Europe, il eſt étonnant qu'en France perſonne n'ait penſé à lui répondre : *Un peuple*, dit Plutarque, *doit s'intéreſſer à la gloire & à la réputation de ſes ancêtres, non-ſeulement par un ſentiment naturel, mais encore parce que les préjugés pour ou contre le caractère d'une Nation, ſont de la plus grande conſéquence.*

(1) Les Rois d'Angleterre écrivoient à nos Rois : *Illuſtri Domino Noſtro, Regi Franciæ :* Nos Rois leur répondoient, *Fideli noſtro & amico, Regi Angliæ.*

Dans l'Hiſtoire des guerres que je traite, il y a quatre époques principales ; la confiſcation faite par Philippe-Auguſte, ſur Jean *ſans terre*, en 1203 ; le Traité de S. Louis avec Henri III, en 1259 ; les prétentions d'Edouard III à la couronne de France, en 1339 ; le Traité de Brétigni en 1360. Rapin de Toiras a fait des diſſertations, ou de longues réflexions ſur ces quatre points principaux : je crois que j'y ai répondu d'une façon convaincante, & qui ne laiſſe aucuns moyens à la réplique. Dans le cours des autres évènemens, c'eſt preſque toujours par ſes garans mêmes & par les Actes publics d'Angleterre, que je fais voir ſes fréquentes prévarications & la tournure infidèle de ſa narration.

On a dit dans un Journal, en parlant de la troiſième partie de ces Eſſais, que je donnois *une face nouvelle à l'Hiſtoire.* L'expreſſion eſt équivoque ; eſt-ce une

louange ? eſt-ce une critique ? Je me contenterai de répondre que, lorſque je ſuis en contradiction avec nos Hiſtoriens, & par conſéquent avec ceux qui les ont copiés ſans réflexion & ſans examen, je dis mes raiſons ; que c'eſt au Lecteur à juger ſi elles ſont bonnes ; que nous avons aujourd'hui, ſur-tout depuis la publication (1) des Actes d'Angleterre, des ſecours & des éclairciſſemens que ces Hiſtoriens n'avoient pas ; & qu'enfin quiconque n'aura pas lu & relu ces Actes avec beaucoup d'attention, ne pourra jamais donner qu'un tableau peu fidèle de ce qui s'eſt paſſé ſous les règnes de Philippe-Auguſte, de Louis VIII, de Louis IX, de Philipe-de-Valois, du Roi Jean, de Charles V, de Charles VI, & de Charles VII.

(1) En 1717.

ESSAIS
HISTORIQUES
SUR PARIS.

GUERRES ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

QUELQUES Auteurs à ſyſtême exaltent beaucoup le gouvernement féodal; on peut juger de la juſteſſe de leurs idées, par les diſſentions continuelles & les guerres que cette forme de gouvernement occaſionna. J'ai dit, au commencement de ces Eſſais, que mon principal objet étoit de faire connoître les anciennes coutumes, les uſages, & ſur-tout les mœurs & le fond du caractère des François. Juſqu'ici je les ai peints entr'eux & dans la vie civile; à préſent on va les voir à la guerre, & dans une guerre de près de trois-cents ans contre un ennemi qu'ils chaſsèrent enfin, mais

dont ils ne vaincront jamais la haîne & l'orgueilleuſe jalouſie. Cette partie ſi conſidérable de notre hiſtoire n'a jamais été particulièrement traitée. J'ai cru que le lecteur me ſauroit gré de lui préſenter de ſuite, & ſous un même coup-d'œil, des évènemens qui ont une intime liaiſon les uns avec les autres, & dont le fil, dans les hiſtoires générales, eſt ſans ceſſe interrompu par d'autres évènemens qui leur ſont étrangers. On ſera en même-tems étonné des fautes que la pareſſe, l'inattention, & des guides très-ſuſpects, ont fait faire à nos Hiſtoriens; elles attaquoient l'honneur & la gloire de la Nation. J'ai travaillé avec ſoin; j'ai dit la vérité: je cite ſans ceſſe les Hiſtoriens Anglois mêmes; je ne ſuis que narrateur; les faits dépoſent. On verra que Rapin de Toiras, avec beaucoup de talent pour écrire l'hiſtoire, l'altère ſouvent, ou la déguiſe. A l'égard de la collection des actes publics d'Angleterre par Thomas Rymer, il n'y a qu'à la parcourir, pour être convaincu qu'il a mis beaucoup de pièces à l'écart.

Rollon étoit un des Chefs des ces bandes de Normands qui ravagèrent la France ſous la ſeconde race; Charles-le-Simple, en 911, lui céda la Neuſtrie, appellée depuis Normandie, pour la tenir comme fief relevant de la Couronne: à l'égard de la ſuzeraineté ſur la Haute-Bretagne qu'il obtint

auſſi, à ce qu'on prétend, c'étoit lui donner un titre à conquérir; & l'on ne fut pas ſans doute fâché de le mettre aux priſes avec les Bretons. Il régna avec beaucoup d'équité; il eſt vrai qu'à l'heure de la mort, flottant toujours entre l'idolatrie & le chriſtianiſme qu'il avoit embraſſé, il légua cent livres d'or pur aux principales Egliſes de Normandie, & fit en même tems couper la tête à cent de ſes anciens captifs en l'honneur des Dieux du pays de ſa naiſſance; mais apparemment que tout le monde fut content, & que cette précaution ne parut aux Moines de ce tems-là, qu'une fineſſe de Normand, puiſque dans leurs annales & leurs chroniques, ils ne lui en ont pas moins donné le titre de Prince très-dévot & très-pieux. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Guillaume *longue-épée*; à Guillaume *longue-épée* ſuccéda Richard *ſans peur*; à Richard *ſans peur*, Richard *le bon*; à Richard *le bon*, Richard III, à Richard III, Robert ſon frere, dit *le diable*, qui ne ſe maria point, & qui deſtina pour ſon héritier un enfant qu'il avoit eu de la fille (1) d'un Pelletier de Falaiſe. Il l'amena à Paris; Henri I, qui lui avoit des

(1) Elle s'appelloit *Harlotte*; ce mot en Anglois ſignifie *fille de joie*. Elle danſoit dans la rue, lorſque le Duc, qui la regardoit d'une fenêtre, la fit appeller.

obligations, voulut bien donner à cet enfant l'inveſtiture de la Normandie, & ſe chargea de veiller ſur ſon éducation. Robert partit quelque tems après pour un pélerinage à Jéruſalem, & mourut en revenant, à Nicée en Bythinie. Le jeune Guillaume, qu'on avoit ſurnommé *le Bâtard*, devint un grand Prince, & mérita dans la ſuite le ſurnom de *Conquérant*. Il prétendit que S. Edouard *le Confeſſeur* l'avoit déſigné pour lui ſuccéder au trône d'Angleterre (1). Si l'on en croit la plupart des Hiſtoriens, Saint Edouard avoit fait vœu de chaſteté, & n'avoit épouſé une des plus belles perſonnes de ſon Royaume, que pour mieux exercer cette vertu par une tentation continuelle. Il eſt bien ſingulier qu'un Prince qui s'étoit privé, par un pareil motif, du plaiſir d'avoir des enfans, jetât les yeux préciſément ſur un bâtard pour en faire ſon héritier. Guillaume reçut du Pape un étendard béni, un cheveu de Saint Pierre, & une bulle d'excommunication contre quiconque s'oppoſeroit à ſon entrepriſe. Les Comtes de Bretagne & de Flandres l'aidèrent de troupes & d'argent; & une partie de la Nobleſſe de Normandie le ſuivit. Il s'embarqua au port de Saint-Valeri le 22 Septembre 1066, aborda ſur les côtes de Suſſex

(1) *Larrey. Hiſt. d'Anglet. T. 1. p. 211.*

le 28, conquit l'Angleterre par une ſeule bataille, traita d'abord les Anglois avec beaucoup de douceur ; mais il crut bientôt reconnoître qu'un Roi ne pouvoit jamais eſpérer de s'en faire aimer, parce qu'une mélancolie naturelle les rendoit inquiets & toujours mécontens : il réfléchit ſur la facilité qu'il avoit trouvée à les conquérir, & ſe perſuada que tout autre les auroit conquis auſſi aiſément ; qu'ils avoient moins de force que d'âpreté dans l'eſprit ; plus d'arrogance que d'élévation dans l'ame ; que leur courage tenoit moins à la vraie valeur qu'à la préſomptueuſe rudeſſe de leur caractère ; que leur orgueil étoit étonné, quand ils voyoient qu'on ne les craignoit point ; qu'alors ils commençoient à craindre, & qu'il falloit donc paroître ne pas même les eſtimer aſſez pour les traiter avec ſévérité. Il ne daigna donc plus châtier leurs révoltes par des ſupplices & l'effuſion de leur ſang ; il ſe contenta de les accabler d'impôts, & de leur faire eſſuyer de tems en tems quelques-uns de ces caprices d'autorité, d'autant plus humilians, qu'ils marquent à une nation le peu de cas qu'on fait d'elle. Ils s'en vengeoient d'une façon lâche : *il ne ſe paſſoit preſque point de jour*, dit Rapin de Toiras (1), *qu'on ne trouvât dans les bois, ou*

(1) *Hiſt. d'Angleterre, T. 2. pag. 27 & 28.*

dans les grands chemins, des Normands aſſaſſinés, ſans qu'il fût poſſible de découvrir les auteurs de ces meurtres, tant les Anglois ſe favoriſoient les uns les autres. Guillaume *le Conquérant* laiſſa trois fils, Robert, Guillaume dit *le Roux*, & Henri. Jamais cœur ne fut plus franc, plus généreux, plus humain (1) que celui de Robert; jamais Prince n'en eut un plus dur & plus féroce que Guillaume; leur pere régla leurs partages ſur la différence de leurs caractères; il haïſſoit les Anglois, il leur deſtina Guillaume, quoiqu'il ne fût que le cadet; il aimoit les Normands, il donna la Normandie à Robert.

Guillaume *le Roux*, tué par mégarde à la chaſſe la treizième année de ſon règne, ne laiſſa point d'enfans; Henri, ſon frere cadet, s'empara de ſon trône: le bon Duc Robert, à qui il appartenoit, avoit pris la croix, & par ſa valeur avoit même beaucoup contribué à la priſe de Jéruſalem. Il

(1) Ayant été bleſſé d'une flèche empoiſonnée, les Médecins lui déclarèrent qu'il ne pouvoit guérir qu'en faiſant promptement ſucer ſa bleſſure: *mourons donc*, dit-il; *je ne ſerai jamais aſſez cruel & aſſez injuſte, pour ſouffrir que quelqu'un s'expoſe à mourir pour moi.* La Princeſſe Sybille, ſa femme, prit le tems de ſon ſommeil, ſuça la plaie, & perdit la vie, en la ſauvant à ſon mari.

voulut à ſon retour revendiquer ſes droits; mais ſa facile bonté les lui fit bientôt abandonner. Henri, loin d'être touché de reconnoiſſance, l'attaqua quelques années après, & l'ayant vaincu dans une bataille, envahit la Normandie, l'envoya priſonnier au Château de Cardiff, & lui fit perdre la vue, en lui faiſant paſſer devant les yeux un baſſin de cuivre ardent. Telle fut la deſtinée du malheureux Robert. Quinze ou ſeize ans auparavant, ce même Henri qu'il tenoit aſſiégé dans le Mont Saint-Michel, y manquant d'eau, & lui en ayant fait demander, il lui en envoya avec un tonneau de vin, & répondit à Guillaume *le Roux* qui ſe moquoit de cette généroſité : *eh ! quoi ? quelque tort que notre frere ait avec nous, devons-nous ſouhaiter qu'il meure de ſoif? Il s'y obſtineroit peut-être, plutôt que de ſe rendre. Nous pouvons dans la ſuite avoir beſoin d'un frere ; où en retrouverons-nous un autre, quand nous aurons perdu celui-ci ?*

La politique ſeule auroit dû déterminer Philippe I, qui régnoit alors en France, à s'oppoſer aux progrès de l'Anglois ; mais malheureuſement ſa concubine Bertrade s'étoit laiſſée gagner par les préſens de Henri : je me ſers du mot de Concubine, parce que l'indolent Philippe n'avoit ni le cœur ni l'eſprit aſſez délicats, pour ſe faire l'idée d'une Maitreſſe, & qu'il épouſa cette Bertrade par ha-

bitude, à-peu-près comme ſe marioient la plupart des Chanoines & des Curés de ce tems-là.

Louis-le-Gros, ſon ſucceſſeur, entreprit de faire rendre la Normandie à Guillaume *Cliton*, fils de l'infortuné Robert. Henri, pour ſe ſoutenir dans ſon uſurpation, paſſa la mer avec des troupes Angloiſes; il eſt aiſé de juger de quel côté étoit le bon droit. Les deux Rois ſe rencontrèrent auprès de Giſors; Louis-le-Gros fit propoſer à Henri de terminer cette guerre par un combat ſingulier (1): *les deux armées applaudiſſoient à ce défi; mais Henri, loin de l'accepter, n'y répondit que par des railleries* (2); *on en vint à une bataille où les Anglois furent défaits.* La fortune leur fut plus favorable dans une autre occaſion: les François eſſuyèrent un échec près d'Andeli. Guillaume *Cliton* fut dans la ſuite tué devant la ville d'Aloſt en Flandres. Henri, par cette mort, étant devenu l'héritier de ſon frere Robert qui étoit aveugle, & qu'il tenoit toujours en priſon, Louis-le-Gros conſentit enfin à lui donner l'inveſtiture de la Normandie, & à le recevoir à la foi & hommage.

Parmi les chartes recueillies par Thomas Rymer, on trouve un acte de convention, qui fait voir

(1) *Le Gendre.*
(2) *Larrey.*

combien nos Rois étoient ordinairement mal ſecourus par leurs grands vaſſaux ; cet acte porte que, moyennant une penſion de quatre-cents marcs d'argent, que le Roi d'Angleterre promet de payer tous les ans à Robert, Comte de Flandres (1), *ledit Comte a fait ſerment de défendre, contre tous les hommes qui peuvent naître ou mourir, la vie, la liberté & tous les membres de Henri Roi d'Angleterre, & de l'aider à conſerver ſon Royaume, ſauf la foi que ledit Comte a promiſe à Louis Roi de France ; en ſorte que, ſi ledit Roi Louis veut attaquer le Royaume d'Angleterre, lui Robert, Comte de Flandres, tâchera par conſeils & prieres de l'en empêcher ; & ſi ledit Roi Louis s'obſtine à paſſer en Angleterre & emmene avec lui ledit Comte, alors ledit Comte ne menera audit Roi Louis que le moins d'hommes qu'il pourra, & cependant de façon que ledit Roi de France ne ſoit pas en droit* (2) *de lui ôter ſon fief.*

Louis-le-Jeune, ſucceſſeur de Louis-le-Gros, répudia (3). Léonor d'Aquitaine, & lui rendit ſa dot, quoiqu'il en eût eu deux filles. Elle ſe remaria

(1) *Rimer. acta. public. Reg. Anglia. T. 1. p. 2. p. 7.*

(2) *Ità tamen ne inde feodum ſuum erga regem Franciæ foris faciat.*

(3) Eléonor, Léonor, ou Aliénor, eſt le même nom.

peu de tems après avec Henri II, fils de Geoffroy Comte d'Anjou, & de Mathilde fille de Henri I, Roi d'Angleterre ; ainſi du côté de ſon pere, Henri II eut l'Anjou, la Touraine & le Maine ; du côté de ſa mere, il eut l'Angleterre & la Normandie ; & par la dot que lui porta Léonor d'Aquitaine, il joignit à toutes ces poſſeſſions, le Poitou & toute la Guyenne juſqu'aux Pyrénées ; il ſe vit encore dans la ſuite maître de la Bretagne, par le mariage de ſon fils Geoffroy avec l'héritière de ce Comté.

L'imprudent Louis le jeune ne pouvoit qu'être effrayé à la vue d'un vaſſal qui poſſédoit plus de la moitié du Royaume, & qui n'étoit pas moins à craindre par ſes intrigues ſecrettes, que lorſqu'il attaquoit ouvertement & à la tête d'une armée. L'Irlande en étoit une preuve ; il l'avoit ſubjuguée ſans ſiéges, ſans combats, ſans y avoir aucun droit & uniquement par ſes ſourdes pratiques & ſon adreſſe à ſemer la diſcorde entre les petits Souverains qui la gouvernoient. Il diſoit ordinairement *que le monde entier ſuffiſoit à peine à un grand-homme* : c'étoit ſe déclarer un ennemi public. Heureuſement les embarras que lui ſuſcita Léonor d'Aquitaine, l'obligèrent de mettre un frein à ſon ambition. Ils vivoient fort mal enſemble, parce qu'il avoit des Maitreſſes, & que toute

femme qui a été galante & qui vieillit, devient preſque toujours jalouſe d'un mari plus jeune qu'elle. Léonor ſçut qu'il étoit éperduement amoureux de Roſemonde de Clifford, & qu'obligé de partir pour l'Irlande, il l'avoit cachée, près de Woodſtrock, dans un petit Palais qu'il avoit fait bâtir & entourer d'un labyrinthe, dont les détours ſembloient impénétrables. Elle ſe fit conduire à Woodſtrock, entra dans le labyrinthe, s'y égara tant de fois & ſi long-tems, qu'elle y paſſa la nuit; le lendemain elle découvrit enfin l'iſſue, parvint juſqu'à ſa Rivale, l'empoiſonna; & pour achever de ſe venger de ſon infidèle Epoux, elle anima & ſouleva ſes enfans contre lui, en leur conſeillant de le forcer à leur donner des appanages. Tandis que les deux cadets (Richard & Geoffroy) entraînoient dans leur révolte la Guyenne, l'Anjou & la Bretagne, l'Aîné vint à Paris. Louis-le-jeune, dont il avoit épouſé la fille, crut ne rien faire que de juſte, en écoutant les plaintes de ce jeune Prince contre ſon père, & en promettant de lui faire céder la Normandie, attendu que, lorſqu'il lui avoit accordé ſa fille, Henri étoit convenu qu'il céderoit cette province à ces jeunes époux pour ſoutenir leur rang, quand ils auroient atteint un certain âge; d'ailleurs, le père & le fils étoient ſes vaſſaux; & comme leur Seigneur, il étoit le

juge de leurs conventions par rapport aux fiefs qu'ils poſſédoient dans ſon Royaume. L'activité, le courage & l'habileté du Monarque Anglois, le firent triompher de tous côtés des Ligues qui s'étoient formées contre lui ; mais l'heureux ſuccès de ſes armes ne l'éblouit point ; le caractère fougueux & rebelle de ſes enfans, & les avantages que la France pouvoit en tirer, l'avoient trop frappé : ainſi quoique vainqueur, quoiqu'il eût obligé Louis-le-jeune à lever le ſiege de Rouen & à retirer ſes troupes de la Normandie, il lui fit demander une entrevue, en le priant de n'être pas le protecteur des révoltes de ſes fils, mais le médiateur entr'eux & lui. Louis-le-jeune avoit plus de bonne foi que de politique ; il ſe mêla de cet accommodement, & la paix ſe fit.

Un des articles du traité portoit que Richard, ſecond fils de Henri, épouſeroit la ſeconde fille de Louis-le-jeune, Alix de France ; cette Princeſſe, qui n'avoit que ſix ans, fut remiſe à ſon beau-père pour être élevée en Angleterre. Lorſqu'elle fut en âge, Richard qui étoit devenu l'aîné, ſon frere étant mort ſans enfans, ſouhaita de conſommer ſon mariage. Henri s'y oppoſa ; Philippe-Auguſte, qui avoit ſuccédé à Louis-le-jeune, envoya ſommer Henri de laiſſer accomplir le mariage de ſa ſœur, ou de la lui renvoyer, & de lui rendre en

en même-tems Giſors & la partie du Vexin qu'elle avoit eue en dot. Henri ne voulut ni renvoyer Alix, ni rendre la dot, ni laiſſer conſommer le mariage. Philippe indigné, & auquel Richard ſe joignit, lui déclara la guerre, le battit par-tout, & le pourſuivit ſi vivement, qu'il l'obligea de demander humblement la paix. Une des premières conditions de cette paix, fut que Richard, qui s'étoit croiſé, épouſeroit Alix à ſon retour de la Paleſtine, & qu'en attendant, elle ſeroit remiſe à une des cinq perſonnes qu'il nommeroit. On ne ſçavoit pas encore que Henri, qui retenoit depuis plus de douze ans Léonor d'Aquitaine dans une étroite priſon, étoit devenu amoureux de la jeune Alix; qu'il l'avoit déshonorée; qu'elle étoit groſſe, & que c'étoient-là les raiſons ſecrettes de ſes refus. On peut juger de la probité, de l'honneur & des mœurs de ce Monarque, âgé de cinquante-cinq ans, lorſqu'il commit cette abominable action. Il ne ſurvécut que de quelques jours au Traité qu'il venoit de ſigner.

Le premier ſoin de Richard, cœur-de-lion, *ſon fils, à ſon avènement à la Couronne d'Angleterre, fut de venir à Paris rendre hommage à Philippe-Auguſte; & cette viſite*, ajoûte Rapin de Toiras (1),

(1) *T. 2. pag. 249.*

lui procura la reſtitution des places que Philippe avoit conquiſes ſur Henri pendant la dernière guerre. Philippe & Richard (1) ſembloient unis de l'amitié la plus étroite, mangeant & couchant preſque toujours enſemble : ils partirent pour la croiſade, commencèrent à ſe brouiller en Sicile ; & leurs animoſités ne firent qu'augmenter pendant le ſiege d'Acre. Philippe, après qu'ils eurent pris cette ville, conſidéra que leur inimitié les porteroit peut-être tôt ou tard à quelque coup d'éclat auſſi funeſte pour l'un & pour l'autre, que favorable à Saladin ; qu'ils n'étoient pas même d'accord ſur le Roi (2) qu'ils donneroient aux Chrétiens de l'Orient, lorſqu'ils auroient conquis Jéruſalem ; que pluſieurs des principaux chefs de ſon armée étoient morts du flux de ſang ; qu'elle dépériſſoit tous les jours ; qu'il avoit été lui-même à l'extrémité ; & que, malgré toute la force de ſon tempérament, il ſe reſſentoit encore des ſuites d'une maladie que quelques-uns attribuoient au poiſon, & qui lui avoit fait tomber les cheveux, la barbe, les ongles & les ſourcils. Il ſe détermina donc à revenir en France ; mais, en

(1) *Le Gendre.*

(2) Philippe ſoutenoit les droits du Marquis de Montferrat : Richard ſoutenoit ceux de Guy de Luſignan.

partant, il laiſſa dix mille fantaſſins & cinq cens hommes d'armes, ſoudoyés pour trois ans, ſous la conduite du Duc de Bourgogne, lui ordonnant d'obéir en toute occaſion au Roi d'Angleterre comme à lui-même : *ſelon les apparences*, dit Rapin de Toiras (1), *il lui donna des ordres contraires en particulier.* Cet Hiſtorien partial n'a pas fait attention que, dans la page ſuivante, en parlant de la bataille d'Aſcalon, il rapporte *que le Duc de Bourgogne attaqua avec impétuoſité l'aîle droite des Saraſins qui ſe battirent en retraite, & lui donnèrent lieu d'avancer avec plus de réſolution que de prudence, bien au-delà du corps de bataille ; & qu'alors des troupes cachées & qui fondirent tout-à-coup en très grand nombre du haut des collines, enveloppèrent de tous côtés le corps qu'il commandoit, & en firent un grand carnage.* Des hommes qui attaquent & combattent de la ſorte, paroiſſent-ils avoir eu des ordres ſecrets de faire échouer les opérations du Général en chef ? Le Duc de Bourgogne mourut à Acre du flux de ſang. Les François s'embarquèrent pour revenir dans leur patrie ; les Allemans & les Italiens étoient déjà partis, ne pouvant plus ſupporter les hauteurs féroces de Richard. D'ailleurs, tous étoient très-per-

(1) *T. 2. pag. 268, 269 & 270.*

ſuadés qu'il n'avoit pas voulu prendre Jéruſalem ; & qu'il avoit fait ſecrettement avec Saladin un traité auſſi lucratif que honteux. S'il en tira des ſommes immenſes, comme le prétendent pluſieurs Hiſtoriens, elles ne lui profitèrent pas ; en revenant, il fit naufrage dans la mer Adriatique. Il crut que, déguiſé en pélerin, il pouvoit riſquer de traverſer les Etats de Léopold, Marquis d'Autriche ; mais il fut reconnu & arrêté tournant la broche dans la cuiſine d'une auberge. Léopold, à qui il avoit fait une inſulte au ſiége d'Acre, le vendit à l'Empereur Henri IV, qui le retint quinze mois en priſon.

Philippe, en quittant la Syrie, avoit promis de n'attaquer aucunes des poſſeſſions de Richard en France, que quarante jours après que ce Prince ſeroit revenu dans ſes Etats ; il manqua, dit-on, à ſa parole, & voulut profiter de l'abſence de ſon ennemi pour attaquer la Normandie. On a vu qu'Alix, ſœur de Philippe, avoit été fiancée à Richard, & qu'elle avoit eu en dot Gifors & une partie du Vexin. Lorſque ces deux Princes ſe brouillèrent en Sicile, Richard dit au Comte de Flandres qui tâchoit de les réconcilier, qu'il étoit prêt à faire les premières démarches ; mais que (1),

(1) *Daniel T. 4. pag. 58.*

pour éviter d'avance un nouveau ſujet de rupture, il étoit obligé de déclarer à Philippe, qu'il n'épouſeroit jamais ſa ſœur par des raiſons qu'il tairoit toujours, mais que Philippe, s'il vouloit abſolument les ſçavoir, pourroit apprendre de perſonnes qu'il lui indiqueroit. Philippe interrogea ces perſonnes qui ne pouvoient pas lui être ſuſpectes, & ſçut qu'Alix avoit eu un enfant de Henri (1). Il n'inſiſta donc plus ſur le mariage; mais de retour en France, il envoya chercher ſa ſœur qui étoit toujours demeurée à Rouen. Rapin de Toiras convient que le Sénéchal de Normandie refuſa de la renvoyer. C'eſt au lecteur à juger ſi Philippe dut être indigné, & ſi c'étoit attaquer les Etats de Richard, en marchant à Rouen pour ſe faire rendre cette Princeſſe, & en même-temps ſa dot. Elle épouſa dans la ſuite le Comte de Ponthieu.

Philippe montroit des lettres, où on lui marquoit que Richard avoit voulu le faire aſſaſſiner par des émiſſaires (2) du *vieux de la Montagne*.

(1) *Rapin de Toiras. T.* 2. *pag.* 285.

(2) Henri, Comte de Champagne, contemporain de Philippe-Auguſte, paſſant dans les Etats du Prince *des Aſſaſſins*, ce Prince lui demanda s'il avoit des ſujets auſſi obéiſſans que les ſiens, & ſans attendre ſa réponſe, il fit ſigne à trois jeunes gens qui montèrent auſſi-tôt au haut d'une Tour très-élevée

Richard accuſoit Philippe d'avoir offert des ſommes conſidérables à l'Empereur, pour le retenir en priſon ; *& ce lion rugiſſant*, diſent les Hiſtoriens Anglois, *dès qu'il fut libre ne reſpira que vengeance.* Que fit ce lion rugiſſant ? Il remporta deux avantages ſur Philippe, & fut battu dans dix autres occaſions. Rapin de Toiras (1) prétend *que Ces deux Princes voyant que leurs forces étoient trop égales, pour que l'un ou l'autre pût eſpérer de faire de grands progrès dans cette guerre, ils déſirèrent enfin de faire la paix.* Cette égalité de force méritoit une explication de la part de cet Hiſtorien. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Provence & le Dauphiné n'étoient point encore du Royaume de France ; & que Richard, outre l'Angleterre & l'Irlande, poſſédoit la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, une partie du Berri & de l'Auvergne, le Poitou, le Limouſin, l'Angoumois, le Périgord, la Saintonge & généralement toute la Guyenne.

Rigord & Guillaume le Breton, Hiſtoriens contemporains, rapportent que les deux armées étoient

d'où ils ſe précipitèrent, & ſe tuèrent. Tout le monde ſçait que *les Aſſaſſins* croyoient que la mort à laquelle ils s'expoſoient en exécutant les ordres de leur chef, les conduiſoit tout droit en paradis.

(1) *Pag.* 287.

en préſence près d'Iſſoudun en Berri, que tout ſembloit annoncer la plus ſanglante bataille, lorſque Richard paſſa tout-à-coup dans le camp de Philippe, &, paroiſſant touché de tant de maux, que leur haîne cauſoit à leurs ſujets, lui demanda ſon amitié : ces deux Monarques, ajoûtent-ils, s'embraſsèrent & s'aſſirent à l'écart au pied d'un vieux arbre. On les vit quelques momens après ſe lever & mettre l'épée à la main; on crut qu'ils venoient de s'aigrir de nouveau par quelque reproche : c'étoit un ſerpent d'une groſſeur monſtrueuſe, qui ſortoit de l'arbre, & qu'ils avoient heureuſement apperçu prêt à s'élancer ſur eux; ils le tuèrent, continuèrent leur conférence, & convinrent d'un traité par lequel Philippe conſentit à ne conſerver, des Places qu'il avoit priſes, que Vernon & Evreux, & celles du Vexin Normand.

Aimar, Vicomte de Limoges, ayant trouvé dans ſes terres un tréſor (1), Richard prétendit qu'il devoit lui appartenir comme Seigneur du Limouſin, & alla mettre le ſiége devant le Châ-

(1) On prétend que ce tréſor conſiſtoit dans une table, autour de laquelle étoient aſſis un Empereur, ſa femme & pluſieurs enfans; que ces figures étoient de grandeur naturelle, & que le tout étoit d'or maſſif.

teau de Chalus, où Aimar s'étoit retiré ; il y fut bleſſé & mourut de ſa bleſſure le 6 Avril 1199. *Son courage qui approchoit*, dit Rapin de Toiras (1), *de la férocité, lui fit donner le ſurnom de cœur-de-lion.* Les lions ne ſont pas traîtres ; il l'étoit (2) avec ſes alliés comme avec ſes ennemis, & de la plus mauvaiſe foi avec ſes Sujets. On l'accuſa d'avoir voulu faire aſſaſſiner Philippe-Auguſte, & d'avoir fait aſſaſſiner le Marquis de Monferrat : le trait que je vais rapporter, prouvera, je crois, qu'on pouvoit ſans injuſtice le ſoupçonner de pareils crimes. Jean *ſans terre*, ſon frere, brouillé avec lui, s'étant réfugié en France où Philippe lui permettoit d'entretenir un corps de troupes pour ſa garde dans la ville d'Evreux (3), invite un jour à dîner tous les Officiers de la garniſon, les fait égorger à table lorſqu'ils ne penſoient qu'à ſe réjouir, fait expoſer (4) leurs têtes toutes ſanglantes ſur les murailles, & part enſuite pour aller offrir cette place à ſon frere qui le reçut en grace. Cette horrible perfidie fut le ſceau de leur raccommodement ; mais ils n'en recueillirent que

(1) *Tom. 2. pag. 289.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Larrey.*
(4) *Philippe, Liv. 4.*

les fruits inſéparables des forfaits, l'indignation & la honte. Philippe, à la nouvelle de cette abominable action, marcha ſur le champ à Evreux, reprit cette ville d'aſſaut, & l'abandonna à toutes les horreurs de la guerre, comme complice du perfide Jean. A l'égard du cartel qu'il avoit en même-tems envoyé à Richard, il fut généralement déſapprouvé. Les François pouvoient-ils permettre que leur Roi haſardât ſa perſonne contre un Prince, qui venoit de ſe déshonorer en s'aſſociant à la plus noire trahiſon, & qui d'ailleurs étoit ſon vaſſal?

Richard étant mort ſans enfans, Jean *ſans terre* s'empara de ſes tréſors, les prodigua pour gagner ceux dont le crédit pouvoit appuyer ſes prétentions, & ſe plaça ſur un trône, où il ne tarda pas à tâcher de s'affermir par un crime. Les droits du jeune Artur ſon neveu, Comte de Bretagne & fils de Geoffroy (1) ſon frere aîné, lui cauſoient ſans ceſſe de trop vives alarmes; il le poignarda, dit-on, de ſa propre main dans la Tour de Rouen, après l'avoir fait priſonnier dans un combat. Phi-

(1) Il y avoit près de quatorze ans que Geoffroy, cadet de Richard & l'aîné de Jean, étoit mort; il avoit épouſé Conſtance, fille & héritière de Conan le petit, Comte de Bretagne.

lippe-Auguſte étoit Seigneur ſuzerain du mort, de l'aſſaſſin, & du lieu où l'aſſaſſinat avoit été commis. Les Bretons lui demandèrent juſtice; il aſſembla la Cour des *Pairs*; Jean fut ajourné à comparoître; & la citation lui fut ſignifiée à Londres. Il envoya des Ambaſſadeurs pour demander un ſauf-conduit : *il peut venir*, leur dit Philippe; & ſur ce qu'ils demandèrent s'il y auroit ſûreté pour le retour, *cela dépendra*, répondit-il, *du jugement que prononcera la Cour des Pairs*. Jean, n'ayant point comparu, fut déclaré rebelle & fauſſant la foi qu'il avoit promiſe à ſon Seigneur; de plus coupable de félonie & de trahiſon pour l'attentat commis, dans la Seigneurie de France, ſur la perſonne d'Artur ſon neveu, gendre (1) de ſon Souverain, & homme-lige de la Couronne; qu'en conſéquence, toutes les Terres & Seigneuries qu'il tenoit dans le Royaume à la charge d'hommage, étoient confiſquées, & qu'on en pourſuivroit la repriſe de poſſeſſion par la voie des armes, autant que beſoin ſeroit.

Philippe commença donc par attaquer la Normandie, en chaſſa les Anglois; & portant enſuite ſes armes victorieuſes dans le Maine, l'An-

(1) Artur avoit épouſé une fille de Philippe-Auguſte, & d'Agnès de Méranie.

jou, la Touraine & le Poitou, il remit ces provinces ſous l'autorité immédiate de leurs anciens Maîtres. Le droit de les réunir à ſon domaine, fondé ſur l'eſprit des loix féodales, étoit légitime ; au-lieu que le projet qu'il forma quelques années après, d'envahir l'Angleterre à la ſollicitation d'Innocent III, parut très-injuſte. Ce Pape avoit fait élire à Rome en ſa préſence, Guillaume de Langton à l'Archevêché de Cantorbéri. Jean ſoutint les droits de ſa couronne, proteſta contre cette élection faite hors du Royaume, & d'ailleurs extorquée, diſoit-il, en faveur d'un Sujet qui ne pouvoit que lui être déſagréable. Innocent III le traita de rebelle à l'Egliſe, l'excommunia, délia ſes Sujets du ſerment de fidélité, déclara ſon trône vacant, & promit à Philippe-Auguſte la rémiſſion de tous ſes péchés, s'il vouloit attaquer l'Angleterre & unir ce Royaume à la France. Philippe aſſembla la Cour des Pairs (1) qui lui déclara nettement que la conduite du Pape offenſoit tous les Souverains ; qu'il ne pouvoit ôter ni donner les couronnes, & qu'il ſeroit auſſi honteux que dangereux, d'en recevoir une de ſa main.

Philippe haïſſoit trop le Roi d'Angleterre, pour ſuivre de ſi ſages conſeils ; d'ailleurs il étoit ob-

(1) *Le Gendre.*

ſédé par le Cardinal Pandolphe, Légat du Saint-Siége, qui le flattoit, l'aduloit, l'appelloit *le pieux & redoutable champion de S. Pierre*, & lui préſentoit ſans ceſſe le tableau de l'Angleterre conquiſe, & ce Jean, ſon ennemi, renverſé du trône. Lorſque l'armement fut prêt, ce Cardinal, ſous prétexte d'aller, par ſa préſence & ſes diſcours, achever d'échauffer les eſprits contre un excommunié, paſſa à Douvres où Jean aſſembloit des troupes; il lui fit demander une audience; &, l'abordant avec l'air triſte & benin d'un Miniſtre de paix, qui gémit & voudroit écarter l'orage : *Vous êtes perdu*, lui dit-il : *une partie de votre nobleſſe traite avec Philippe; il va mettre à la voile à la tête d'une armée formidable; la vôtre vous abandonnera; & vos Barons ſeront peut-être les premiers à vous faire tomber entre les mains des François.* Jean ne pouvoit pas ignorer qu'il avoit entiérement aliéné l'affection de ſon peuple; & ces avis étoient ſi conformes à ceux qu'il recevoit de tous côtés, qu'il ne fut pas difficile à l'artificieux Légat de s'appercevoir de ſon trouble, & de l'amener à lui demander des conſeils, en augmentant ſes frayeurs Les caractères arrogans deviennent les plus foibles au moindre revers; ce Prince jura & fit jurer pour lui, *& ſur ſon ame*, ſeize de ſes Barons, qu'il ſe ſoumet-

toit à tout ce qu'exigeoit le Saint-Siége ; & quelques ſemaines après, en exécution d'un des plus ſinguliers & des plus honteux traités qu'ait jamais fait une tête couronnée, il ſe rendit dans la principale Egliſe de Douvres, accompagné de Seigneurs & d'Officiers de ſon armée ; & là, en préſence d'un peuple nombreux, il déclara que, de ſa franche & libre volonté, & de l'avis de ſes Barons, pour expier les fautes qu'il avoit commiſes contre les Miniſtres du Seigneur (1), il ſe reconnoiſſoit déſormais vaſſal du Saint-Siége, & s'obligeoit, en cette qualité, de lui payer tous les ans une redevance de mille marcs, ſçavoir ſept cents pour l'Angleterre & trois cents pour l'Irlande ; enſuite il ôta la couronne de deſſus ſa tête, la mit aux pieds du Légat comme repréſentant le Pape, lui rendit hommage & lui préſenta quelques pieces d'or pour arrhes du tribut auquel il ſe ſoumettoit. Pandolphe foula l'or aux pieds, emporta le ſceptre & la couronne, & ne les rendit qu'au bout de cinq jours à ce vil Monarque.

(1) Il avoit maltraité les Eccléſiaſtiques qui s'étoient le plus hautement déclarés pour le Pape, entr'autres l'Archidiacre de Norwick ; il le fit mettre en priſon, & l'obligeoit de porter une chappe de plomb qu'il avoit fait faire exprès ; ce pauvre Archidiacre, au bout de quelques ſemaines, ſuccomba ſous la fatigue du poids de cet étrange vêtement.

Cependant l'armée Françoiſe n'attendoit que le retour de ce Cardinal pour mettre à la voile. Il revint, ſe préſenta hardiment devant Philippe, lui dit qu'il falloit congédier ſes troupes, & ne plus penſer à la conquête de l'Angleterre ; que Dieu avoit changé le cœur de Jean ; que ce n'étoit plus un Prince rebelle à l'Egliſe, *un Satan endurci*, mais *une ouaille bénigne & dévote* ; que le Pape, comme un pere toujours clément & miſéricordieux, lui ayant tendu les bras, ne pourroit pas ſe diſpenſer de le couvrir de ſon aîle apoſtolique, & de lancer ſes foudres ſur quiconque oſeroit attaquer ce fils repentant, & dont les Etats faiſoient déſormais partie du patrimoine de S. Pierre. Philippe, auſſi ſurpris qu'indigné d'un pareil diſcours, lui répondit qu'après l'avoir engagé, par les motifs les plus ſaints, dans des frais immenſes pour un armement par terre & par mer, il étoit bien étrange que le Pape prétendît tout-à-coup lui lier les mains, & qu'il oſât jouer un roi de France & en même-tems le menacer : *il n'eſt pas auſſi aiſé*, ajouta-t-il, *de me faire la loi que de me tromper ; retirez-vous.*

Il auroit ſans doute pourſuivi ſon entrepriſe ; il y auroit eu trop de honte à s'en déſiſter ; mais les avis qu'il reçut d'une ligue qui ſe for-

moit contre lui dans les Pays-Bas, l'obligèrent de porter ſes armes de ce côté. L'empereur Othon IV, pluſieurs Princes d'Allemagne, les Ducs de Lorraine, de Brabant & de Limbourg, les Comtes de Hollande, de Namur, de Boulogne & de Flandres, ſe préparoient à l'attaquer. Le Comte de Salisburi les joignit, après avoir ſurpris, brûlé, coulé à fond ou diſperſé preſque toute notre flotte, dont les Officiers (1) étoient allés ſe divertir à terre. Les confédérés, dit un Hiſtorien comtemporain (2), fiers de leur nombre & de ce commencement de ſuccès, avoient déjà fait entr'eux le partage de la France ; leur armée groſſiſſoit tous les jours ; elle étoit, avec les troupes Angloiſes, de près de cent-cinquante mille hommes ; Philippe, qui n'en avoit que cinquante mille, terraſſa leur orgueil à Bouvines (3) : jamais victoire ne fut plus complette ni plus glorieuſe.

Tandis que nos forces ſembloient occupées en Flandres, le Roi d'Angleterre avoit fait une deſcente à la Rochelle. Après s'être rendu maître de pluſieurs Places dans le Poitou & dans l'Anjou (4),

(1) *Larrey.*
(2) *Rigord.*
(3) Village entre Lille & Tournai.
(4) *Vignier.*

il avoit aſſiégé la *Roche-aux-Moines* ; mais à l'approche du jeune Louis, fils de Philippe, il leva ce ſiége avec tant de précipitation, qu'il y laiſſa (1) ſes tentes, ſes malades, toutes ſes machines de guerre & ſes gros bagages. On prétend qu'il fit ce jour-là dix-huit lieues tout d'une traite ; ſon arrière-garde (2) fut taillée en pièces. *Malgré cet échec*, dit Rapin de Toiras (3), *il avoit encore aſſez de troupes, pour eſpérer un heureux ſuccès dans cette guerre, ſi elle eût continué ; mais la victoire que Philippe venoit de remporter à Bouvines, lui faiſant craindre que tout le fardeau n'en retombât ſur lui, il demanda une trève par l'entremiſe du Pape. Quoique Mezerai aſſûre*, ajoûte-t-il, *que ce ne fut qu'aux preſſantes inſtances du ſouverain Pontife, que Philippe accorda cette trève, on peut cependant préſumer qu'il n'eut pas beaucoup de peine à y conſentir ; en effet, il ne pouvoit rien ſouhaiter de plus avantageux, que de voir repaſſer la mer aux Anglois, puiſqu'il n'avoit que peu de choſe à gagner ſur eux, & qu'au contraire il avoit*

(1) *Guielm. Brito. Liv.* 10.

(2) *Infra unius menſis ſpatium, filius in Pictoniâ de rege Angliæ & Pictonibus ſine conflictu ; pater in Flandriâ de Othone & Flandrenſibus triumphavit.* Rigord. Guielm. Brit. Liv. 1.

(3) *Tom. 2. pag.* 342.

beaucoup

beaucoup à perdre. La partialité peut-elle ſéduire un Hiſtorien au point de faire de pareils raiſonnemens ? Jean avoit fui devant Louis qui n'avoit que ſept mille hommes d'infanterie & deux mille chevaux. Les Seigneurs Poitevins, qui avoient favoriſé ſa deſcente à la Rochelle, l'avoient abandonné ; ſes troupes étoient mécontentes & découragées ; la Ligue ſur laquelle il fondoit toutes ſes eſpérances, venoit d'être écraſée en Flandres ; n'oſant paroître en campagne, il ſe tenoit renfermé dans Parthenay (1). Philippe alloit l'attaquer avec une armée victorieuſe. Il étoit preſqu'impoſſible qu'il échappât ; mais Philippe, qui paroiſſoit quelquefois mépriſer les menaces de Rome, connoiſſoit cependant trop bien les effets de la maladie épidémique dont les eſprits de ces tems-là étoient agités à la moindre excommunication, pour n'avoir pas de très-grandes déférences pour le Pape ; il ne le prouva que trop dans la ſuite ; d'ailleurs il aimoit l'argent ; il céda donc aux vives ſollicitations de Sa Sainteté (2), & à l'appas des ſommes conſidérables qu'on lui offroit. Soixante mille livres ſterling qui lui furent payées comptant, le firent conſentir à une trève, lorſqu'il pouvoit très-aiſément chaſſer

(1) Ville du Poitou.

(2) *Rigord. pag. 66. Ducheſne. Tom. 5.*

les Anglois (1) de la Guyenne & de tout ce qu'ils poſſédoient encore en-deçà de la mer. Il eût été bien plus prudent & bien moins chimérique de s'atttacher à cette conquête, que d'accepter, comme il fit deux ans après, la Couronne d'Angleterre pour ſon fils.

Le règne d'un Prince foible & mépriſable procure quelquefois un bien. Le peuple reprend ſes droits & ſes franchiſes, qui ne ſont que trop ſouvent de nulle conſidération ſous les règnes glorieux & pleins de ſuccès. La Nobleſſe Angloiſe profita du mépris général où Jean étoit tombé, pour l'obliger de renouveller & de confirmer, par un nouveau ſerment, les priviléges dont elle avoit joui ſous les Rois Saxons, & dans leſquels Henri I l'avoit rétablie par la fameuſe charte des *communes libertés*. A peine Jean eut-il ſigné cette charte, que, pour ſe mettre en état de la révoquer, il fit enrôler, le plus ſecrettement qu'il lui fut poſſible, en Hollande, en Flandres, dans la Guyenne & dans le Poitou, toutes ſortes de bandits & de ſcélérats, dont il alla recevoir les différentes troupes à Douvres; il leur promit une partie des dépouilles de ſa Nobleſſe, & commença par ſaccager les terres des principaux Seigneurs, de la façon la plus bar-

(1) *Larrey.*

bare. Le Pape, quelques années auparavant, parce que ce Prince ne vouloit pas recevoir de ſa main un Archevêque de Cantorbéri, l'avoit excommunié, l'avoit déclaré indigne du trône, & avoit délié ſes Sujets du ſerment de fidélité; ce même Pape le délia avec la même facilité de tous les ſermens qu'il avoit faits à ſes Sujets, & les excommunia, parce qu'ils vouloient défendre leurs vies, leurs biens & *leurs libertés*: c'étoit toujours cet Innocent III, ce Pontife ſi hardi, ſi violent, ſi dur, *mais qui devenoit* (1) *de cire à la vue de l'or*, dit le Moine, Mathieu Paris. Lorſqu'il apprit par ſes Légats, que Louis (2) avoit accepté la couronne d'Angleterre, il monta en chaire, & tenant une épée (3): *glaive, glaive*, dit-il, *ſors du fourreau, aiguiſe-toi pour tuer & pour briller.* Ce n'étoit pas ainſi que prêchoient les Apôtres. Il finit ce ſermon (4) *par faire jouer toute ſon artillerie, & tuer l'ame de Louis & celle de Philippe en ricochet, s'il laiſſoit partir ſon fils.* Mézeray dit *que ces foudres, quand elles ſont injuſtes, ne ſont que des foudres de Salmonée.* Philippe n'oſa pas ſe flatter que les

(1) *Ad omnia ſcelera pro præmiis datis cereus.*
(2) Depuis Louis VIII.
(3) *Le P. Daniel. Mezeray.*
(4) *Jean de Serres. André Ducheſne.*

Eccléſiaſtiques de ſon Royaume les regarderoient comme telles ; il ne donna que ſecrettement des ſecours pour faire réuſſir l'entrepriſe ; il la blâmoit publiquement : *Monſieur*, lui dit Louis, qu'il feignoit de vouloir retenir, *je ſuis votre homme lige pour les fiefs que vous m'avez donnés en France ; mais il ne vous appartient pas de décider touchant le thrône d'Angleterre ; & ſi vous entreprenez de me faire quelque violence à cet égard, je me pourvoirai devant la Cour des Pairs ; elle a entendu comme vous, ce qu'ont dit les députés qui ſont venus m'offrir ce thrône de la part des Barons & de la Nobleſſe ; mes droits ſont inconteſtables ; & je les ſoutiendrai juſqu'à la mort.* Ces députés avoient dit que Jean n'avoit obtenu la Couronne que par élection ; qu'il l'avoit publiquement abdiquée ; qu'il étoit vrai que le Pape la lui avoit rendue au bout de cinq jours ; mais que le Pape n'avoit pu rendre ce que Jean n'avoit pu donner ; que ce Prince (1), à ſon couronnement, avoit promis d'obſerver inviolablement la charte de *leurs libertés* ; qu'ils ne l'avoient reconnu pour Roi, qu'à cette condition ; que, loin de tenir ſa parole, il avoit fait venir des troupes étrangères, pour mettre la Nation dans les fers ; qu'en violant ſes ſermens, il

(1) *Rapin de Toiras, T. 2. pag. 305.*

les avoit déliés de ceux qu'ils lui avoient faits ; qu'un Roi, & ſur-tout quand il ne l'étoit que par élection, ſe rendoit coupable comme un autre homme, dès qu'il devenoit traître à la patrie ; qu'il n'y avoit point de plus haute trahiſon, que d'avoir voulu jetter une Nobleſſe libre dans l'eſclavage, & la rendre tributaire d'un Prince (1) étranger ; que ſous les Rois Saxons, & depuis Guillaume le Conquérant, il y avoit pluſieurs exemples, qu'on n'avoit pas ſuivi (2) l'ordre de la ſucceſſion ; que le diſcours de l'Archevêque de Cantorbéri, lors de l'élection de Jean au préjudice d'Artur, en étoit une preuve (3) : *s'il ſe trouve*, avoit dit ce Prélat, *quelqu'un de la famille du dernier Roi, qui ſurpaſſe les autres en excellence, nous ne devons pas faire difficulté de nous ſoumettre à ſa domination ;* que le Prince Louis étoit non-ſeulement un des plus proches héritiers par la Princeſſe Blanche ſa femme, fille d'Eléonor, ſœur de Richard *cœur-de-lion*, mort ſans enfans, mais qu'il étoit encore le ſeul en état de les ſecourir ; qu'ils venoient donc le prier d'accepter une Couronne qu'ils avoient autrefois confiée à Jean, &

(1) Le Pape.
(2) *Mathieu Paris, pag.* 264.
(3) *Rapin de Toiras, T.* 2. *pag.* 295, 296.

qui étoit vacante, indépendamment de tous leurs griefs, depuis l'abdication ſolemnelle qu'en avoit fait cet indigne Prince. Telles étoient les raiſons qu'avoient alléguées les Députés de la Nobleſſe d'Angleterre : tous nos Hiſtoriens les ont affoiblies & tronquées, parce qu'ils n'ont fait que copier le Moine Anglois, Mathieu Paris.

Louis (1) aborda au port de Sandwick le 23 de Mai 1216, fut couronné dans Londres, y reçut l'hommage des Barons, & celui d'Alexandre I, Roi d'Ecoſſe, pour les fiefs que ce Prince poſſédoit en Angleterre. Jean, qui n'avoit pas oſé riſquer une bataille en s'oppoſant au débarquement des troupes Françoiſes, fuyoit devant elles de province en province ; il penſa périr avec ſon armée, en traverſant un marais qui ſépare le Comté de Lincoln de celui de Nordfolk ; il y perdit tous ſes bagages & ſes tréſors. Rapin de Toiras dit que cette perte, irréparable dans les circonſtances où il ſe trouvoit (2), lui cauſa une fièvre violente dont il mourut au bout de quelques jours, le 18 d'Octobre 1216. D'autres Hiſtoriens rapportent qu'étant arrivé avec beaucoup de peine à l'Abbaye de Suines-Head, il y fut empoiſonné par les

(1) *Larrey.*

(2) *Tom. 2. pag. 356.*

Moines, parce qu'il n'étoit plus, disoient-ils, qu'un Tyran. Quelques années auparavant, lorsqu'à la tête des troupes étrangères il ravageoit, de la façon la plus barbare, les terres de ses Barons, Guillaume d'Albinet, Gouverneur de Rochester, & qui s'étoit renfermé dans le Château avec sa famille, vit un Arbalêtrier qui visoit à ce Prince & qui alloit le tuer : *Malheureux*, lui dit-il, en détournant le coup, *songes-tu que c'est le Roi ? Je sais que nous sommes réduits aux dernières extrémités ; que nous manquons de tout ; que nous n'avons aucun espoir de secours ; qu'il va donner l'assaut ; qu'il fut toujours sans miséricorde ; qu'il nous fera tous massacrer ; & que ma famille & moi serons les premières victimes qu'il sacrifiera à son implacable cruauté ; mais c'est le Roi.*

On l'avoit surnommé Jean *sans terre* parce que Henri II, son pere, ne lui avoit rien désigné dans un premier partage qu'il fit de ses Etats entre ses enfans. On raconte que ce surnom lui fut confirmé après sa mort. Les Moines de Winceſter répandirent, parmi le peuple, qu'on entendoit un bruit continuel sur son tombeau, & qu'il en sortoit de tems en tems des cris épouvantables ; ils jettèrent son corps dans un champ.

Il laissa deux fils ; Henri, le plus âgé, n'avoit que dix ans. La plupart des Barons commencè-

rent à réfléchir qu'en le reconnoiſſant pour Roi, il y auroit une minorité : c'eſt une perſpective bien flatteuſe pour des eſprits, dont l'inquiétude flegmatique aime à ſe repaître de nouveaux arrangemens dans l'Etat, de factions, de brigues & de cabales ; d'ailleurs, dans la ſituation où étoient les affaires de ce jeune Prince, chacun eſpéra de pouvoir ſe vendre au prix qu'il voudroit. Ils avoient reçu Louis comme leur libérateur, & il l'étoit ; mais dès qu'on penſe à violer ſes ſermens, on a bientôt imaginé des prétextes pour colorer ſa trahiſon. Il s'étoit défié d'eux, diſoient-ils, & leur avoit fait l'injuſtice & l'affront de donner le gouvernement de quelques Places importantes à des François. Quelques-uns furent aſſez lâches pour continuer de paroître dans ſes intérêts, afin de trouver les occaſions de le trahir par de perfides conſeils. Le Comte du Perche (1) le leur reprocha au combat de Lincoln, où les troupes Françoiſes, dans la poſition la plus déſavantageuſe, ſe firent hacher en pièces ſans pouvoir preſque attaquer ni ſe défendre. Cette perte fut ſuivie d'une autre ſur mer ; un petit ſecours qui venoit de Calais fut battu ; *& ce qui contribua le plus à notre victoire*, dit un Hiſto-

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 2. pag.* 384.

rien Anglois (1), *c'eſt que nous avions ſur nos vaiſſeaux une très-grande quantité de chaux vive ; nous la jettions en l'air ; le vent favorable la pouſſoit dans les yeux des François & les aveugloit.*

Louis ſe vit bloqué dans Londres ; *il faut s'en défaire*, crioit une populace arrogante & lâche ; *c'eſt un Prince François.* Il en eut tout le courage & la dignité ; il avoit connu les Anglois ; il parut moins irrité de s'en voir indignement abandonné, qu'empreſſé de les céder ; il envoya dire au Comte de Pembrock, tuteur du jeune Henri & dont l'armée approchoit, qu'il étoit prêt à traiter, *mais en lui déclarant en même-tems*, dit Rapin de Toiras (2), *qu'il ne conſentiroit jamais qu'à une paix honorable, & qui mît à couvert de toute pourſuite ceux qui l'avoient appellé en Angleterre.* Ce ſoin généreux, s'ils ne le méritoient pas, étoit digne de lui. La plupart de nos Hiſtoriens, Mézerai, le Gendre, Daniel, &c, diſent que ce Prince, par un des articles du traité, promit qu'il tâcheroit d'engager ſon pere à reſtituer toutes les provinces en-deçà de la mer, confiſquées ſur le Roi Jean, ou qu'il les rendroit, lorſqu'il ſeroit ſur le trône. Dans ce traité qui con-

(1) *Ibid. Note.*

(2) *Tom. 2. pag. 385.*

tient dix-huit articles (1), il n'y en a pas un ſeul, qui faſſe mention de cette reſtitution. Rapin de Toiras & Jean le Clerc (2) conviennent que, ſi Louis entra dans un pareil engagement, ce ne fut apparemment (3) que *verbalement* ou par *des articles ſecrets*; ils auroient dû convenir franchement, & comme ils le penſoient, que la prétendue promeſſe de cette reſtitution eſt un fait indignement & fauſſement avancé par le Moine (4) Mathieu Paris; & que, loin d'en trouver quelqu'indice dans les actes d'Angleterre, on y voit des preuves du contraire, puiſqu'il n'eſt pas douteux que Henri n'auroit pas manqué de parler ſouvent de cette promeſſe, & du manquement de parole, dans les diſcuſſions qu'il eut dans la ſuite avec la France (5), dans ſes déclarations de guerre, ou de trève, & dans ſes plaintes au Pape qui étoit le garant du Traité entre Louis & lui;

(1) *Rymer. Acta publica, T. 1. pag. 74.*

(2) *Tom. 2. pag. 385.*

(3) *Extrait des actes publics de Rymer, pag. 668.*

(4) Mathieu Paris étoit Anglois & Moine de Saint-Alban; ſon hiſtoire commence à la conquête de l'Angleterre par Guillaume *le Conquérant*, & finit en 1259. Henri III, fils de Jean *ſans terre*, l'honoroit de ſon amitié.

(5) *Acta publica, T. 1. pag. 98.*

or (1) il n'en fait jamais mention. D'ailleurs, la lecture ſeule de ce Traité ôte toute vraiſemblan-

(1) Lorſque la Reine blanche apprit que S. Louis, ſon fils, étoit priſonnier des Sarraſins, elle écrivit à Henri qui avoit auſſi pris la Croix, pour le ſolliciter d'accomplir ſon vœu, & d'aller au ſecours des Chrétiens. Henri lui écrivit, & à Saint-Louis, *qu'il preſſeroit ſon départ, ſi on vouloit lui rendre les provinces confiſquées ſur Jean* ſans terre *ſon pere;* il n'auroit pas manqué d'ajouter, *conformément à la promeſſe qui m'en fut faite par le feu Roi Louis VIII.* Il n'en dit pas un mot; donc Louis VIII ne s'étoit jamais engagé à cette reſtitution, ni par des articles ſecrets, ni verbalement.

Littera Henrici III Regis Angliæ, Ludovico IX Regi Franciæ.

Requiſiti (*) *dudùm per Litteras veſtras quòd adventum noſtrum acceleremus in ſuccurſum Terræ ſanctæ, recolimus ſerenitati veſtræ reſcripſiſſe quòd* (**), *ſi Terras noſtras per vos & progenitores veſtros occupatas freti ſalubri conſilio nobis redderetis, paſſagium noſtrum acceleraremus, & perſonam & res noſtras exponeremus in obſequium crucifixi ad honoris veſtri incrementum. Et licet jam paſſagium noſtrum ſit juratum, & certo tempore ſtatutum, idem tamen paſſagium anticipabimus, potenter nos accingendo ad prædicta Terræ ſuccurſum, dùm tamen occupata prædicta nobis benignè reſtituatis; quod veſtræ Regiæ dignitati ad ſalutem cedet perpetuam, & laudem famæ temporalis.*

La Reine blanche paroiſſoit diſpoſée à rendre la Normandie

(*) *Anno* 1252.

(**) *Acta publica, T.* 1. *pag.* 167.

ce à cette promeſſe ; Louis n'y parle point en Prince à qui l'on fait la loi ; au contraire, il impoſe des conditions en faveur de ſes adhérens & de ſes alliés ; il exige qu'on lui paiera les rançons qui lui ſont dûes ; & on le lui promet. On voit par tous les articles, qu'il ſent qu'on doit lui faire un pont d'or ; & en effet, outre cinq mille marcs d'argent que la ville de Londres lui avoit prêtés, on lui en donna (1) encore quinze mille, qu'il toucha comptant, à condition qu'il ne reviendroit plus en Angleterre *à mauvais deſſein.* Nos Hiſtoriens,

à Henri ; mais les Barons François s'y oppoſèrent. Si la Reine Régente, diſoient-ils, par une affection naturelle à une mere qui déſire d'arracher ſon fils des mains des Sarraſins, veut faire une pareille choſe, elle ne doit pas s'attendre que nous y conſentions jamais, & que nous approuvions qu'on regarde comme nul & frivole le jugement des Pairs, qui a condamné Jean *ſans terre*, & qui l'a juſtement privé de la Normandie ; il ſeroit bien étonnant, ajoutoient-ils, que le Roi même préſumât qu'il peut entreprendre de telles choſes ſans notre conſentement (*) : *abſit enim ut duodecim Parium judicium quo juſtè abjudicatur Rex Anglorum & privatur Normandiâ, caſſetur & pro frivolo habeatur.... factum eſt murmur horribile Inter Magnates Francorum, quòd, ſine conſenſu univerſalis Bernagii, talia præſumeret Rex Francia præmeditari.*

(1) *Mathieu Paris, Larrey.*

(*) *Mathieu Paris, pages 581, 604 & 605.*

toujours pareſſeux, & qui ſouvent ne font que ſe copier les uns les autres, n'ont point cherché, ou n'ont pas connu la pièce originale; ils s'en ſont rapportés imprudemment à Mathieu Paris. Le caractère ſeul & toute la vie de Louis VIII, s'ils avoient voulu y réfléchir, dépoſoient contre le récit du Moine Anglois; jamais Prince n'eut plus de courage & ne fut plus éloigné de toute action indigne d'un François. D'ailleurs, *dès qu'il offrit de ſe retirer*, dit Rapin de Toiras (1), *le Comte de Pembrock ne balança pas à y conſentir, conſidérant que le Roi de France n'étoit pas ſi épuiſé de troupes & d'argent, qu'il ne pût faire encore de très-grands efforts* (2) *pour dégager le Prince ſon fils.* Cet Hiſtorien devoit ajoûter que le Roi de France avoit à Compiégne vingt-cinq ôtages que les Barons Anglois lui avoient donnés, & qui ſans doute étoient des plus illuſtres familles d'Angleterre.

Le jeune Henri, immédiatement après avoir été proclamé Roi par les Seigneurs de ſon parti, avoit rendu hommage de ſa Couronne au Pape, entre les mains du Légat, confirmant ainſi le don

(1) *Tom. 2. pag.* 385.

(2) *Rapin de Toiras, T. 2. pag.* 353, *Daniel, T.* 4, *pag.* 235, *Larrey, T. 1. pag.* 469.

que ſon pere en avoit fait au Saint-Siége ; voilà pourquoi Sa Sainteté s'intéreſſoit ſi vivement en ſa faveur, tandis que par eſtime elle excommunioit pontificalement Louis tous les Dimanches, le connoiſſant incapable de vouloir jamais ſe ſoumettre à ce honteux hommage ; & c'eſt ce qui mit en même-tems le comble à l'opprobre des Barons Anglois. Non-ſeulement ils trahirent un Prince qu'ils avoient appellé, mais encore l'honneur & les droits de leur Nation, puiſqu'en ſe rangeant ſous la domination de Henri, ils reconnoiſſoient que l'Angleterre étoit un fief & un fief tributaire de Rome. Quelques-uns tâchoient de s'excuſer en diſant que Philippe, ou n'auroit pas dû leur envoyer ſon fils, ou qu'en le leur envoyant, il devoit l'aider ouvertement de toutes les forces de ſon Royaume. Il eſt vrai que la conduite de ce Monarque fut très-ſingulière ; il n'envoya que de foibles ſecours en comparaiſon de ceux qu'il pouvoit donner ; il ſouffrit que les Evêques de France publiaſſent l'excommunication contre Louis ; il confiſqua ſes terres, & diſoit tous les jours qu'il ne vouloit ni le voir ni lui parler, pour ne pas s'expoſer à la contagion d'un excommunié : n'étoit-ce pas lui-même fournir aux Eccléſiaſtiques d'Angleterre, des raiſons propres à contenir le peuple dans le parti que le Pape favoriſoit ?

Philippe-Auguſte mourut le 14 Juillet 1223. Nos Hiſtoriens, entr'autres le Pere Daniel, continuant toujours de copier Mathieu Paris, diſent qu'à l'avènement de Louis VIII à la Couronne, Henri lui envoya demander la reſtitution de la Normandie, de l'Anjou, du Maine & du Poitou, *conformément au Traité fait entr'eux à Londres* ; que Louis répondit qu'il poſſédoit ces Provinces par le droit de la guerre, par celui du Souverain ſur ſes vaſſaux rebelles, & en conſéquence du jugement rendu contre Jean *ſans terre* par la Cour des Pairs ; que d'ailleurs il ne ſe croyoit pas obligé à l'obſervation d'un Traité que Henri avoit lui-même violé le premier dans pluſieurs articles. J'ai prouvé que Louis ne s'étoit jamais engagé à rendre ces Provinces ; & il ne tarda pas à faire connoître qu'il avoit au contraire réſolu de chaſſer entiérement les Anglois de ſon Royaume. Il déclara que, Henri ayant manqué à ſon devoir de vaſſal en ne comparoiſſant pas à ſon ſacre comme Duc de Guyenne, il confiſquoit de nouveau tous les fiefs mouvans de la Couronne, qui avoient appartenu aux Rois d'Angleterre. Il aſſembla ſon armée près de Tours, paſſa la Loire, battit les Anglois dans le pays d'Aunis, ſe rendit maître de Niort, de Saint-Jean d'Angeli, de la Rochelle, du Limouſin,

du Périgord, & généralement de tout ce qu'ils poſſédoient en-deçà de la Garonne. Il ne reſtoit plus qu'à les chaſſer de Bordeaux & de la Gaſcogne, lorſque malheureuſement, à la prière du Pape & des Eccléſiaſtiques, il abandonna ſon objet pour tourner ſes armes contre le Comte de Toulouſe & les hérétiques du Languedoc ; *il accorda*, dit le Gendre (1), *une trève à Henri, moyennant une ſomme de trente mille marcs d'argent.*

Mathieu Paris fait mourir Louis VIII au ſiége d'Avignon, empoiſonné par le Comte de Champagne : il eſt très-certain qu'il prit cette ville le 12 Septembre 1226, & qu'il ne mourut que deux mois après, le 8 Novembre, à Montpenſier en Auvergne. Si l'on en croit Guillaume de Puilaurens, auteur contemporain, les Médecins (2)

(1) *Tom. 3. pag. 270.*

(2) . . . *Sentiens Arcambaldus de Borbonio poſſe juvari Regem amplexu fœmina, quæſitam virginem ſpecioſam ac generoſam, atque edoctam qualiter Regi ſe offerret & loqueretur, quòd non libidinis deſiderio, ſed auditæ infirmitatis auxilio adveniſſet, dormiente rege, à cubiculariis ejus, de die fecit in thalamum introduci ; quam Rex evigilans, cum vidiſſet aſpirantem, quæſivit quæ eſſet & qualiter introiſſet ? Quæ, ſicut edocta erat, ad quid advenerat, reſeravit ; cui gratiatus rex ait : non ità erit, puella ; non enim peccarem mortaliter ullo modo, & con-*

ayant

ayant déclaré à ce Prince que ſa maladie venoit d'un excès de continence & de ſanté, ſes *chambriers* introduiſirent auprès de ſon lit, tandis qu'il dormoit, une jeune fille d'une rare beauté, à qui ils recommandèrent bien de dire qu'elle ne venoit pas le trouver *preſſée par d'impudiques deſirs, mais uniquement par le motif généreux d'une Sujette, qui ſeroit charmée de conſerver une vie ſi précieuſe à l'Etat.* Louis, en s'éveillant, demanda d'un air gracieux à cette jeune perſonne ce qu'elle vouloit; elle le lui fit entendre par ſa rougeur, ſon embarras & quelques mots foiblement articulés : *non, non*, dit-il, *j'aime mieux mourir que de commettre un péché mortel.* Il fit éloigner le remède, mais en recommandant à Archambaud de Bourbon de récompenſer la bonne volonté, & de marier honorablement la gentille Pucelle.

S. Louis, ſon Succeſſeur, donna l'inveſtiture du Comté de Poitou à ſon frere Alphonſe. Hugues, Comte de la Marche, aſſembla des troupes, ſe fortifia dans ſes Villes & Châteaux, oſa déclarer à Alphonſe, qu'il ne le reconnoiſſoit point pour ſon Seigneur, & envoya demander du ſecours au Roi d'Angleterre. Henri ne ſe piquoit

vocato Dom. Arcambaldo de Borbonio, mandavit eam honorificè maritari. Guill. de Podio Laurentii. cap. 36.

pas d'être fidèle à ſes ſermens : ainſi, quoique la trève avec la France ne fût pas expirée, il ſe mit en mer, & vint débarquer au port de Royan. La grande Chronique (1) rapporte que la Comteſſe de la Marche, la plus belle, la plus hautaine & la plus méchante (2) femme de ſon ſiècle, *alla à ſa rencontre, & lui dit : Biau cher fils, vous êtes de bonne nature, d'être venu ainſi ſecourir vos freres* (3), *que les fils de Blanche de Caſtille veulent trop mallement défouler & tenir ſous pieds.* Ces fils de Blanche de Caſtille deſcendoient de Robert *le fort*, & les Rois d'Angleterre, de Torquat (4), ſimple Gentilhomme Breton ; mais laiſſant à part l'origine des deux Maiſons, cette Comteſſe, quoique veuve de Jean *ſans terre* & mere de Henri, ayant d'ailleurs quitté ſon rang pour épouſer un Comte de la Marche, ne devoit pas s'enorgueillir au point de dire qu'elle ſe tueroit plutôt, *que de ployer le genou devant la femme d'Alphonſe*, un fils de France.

S. Louis marcha aux Anglois, les trouva cam-

(1) *Chron. de S. Denys.*

(2) Elle voulut faire empoiſonner Saint Louis.

(3) Ils n'étoient qu'utérins de Henri.

(4) Pere d'Ingelger, tige des Comtes d'Anjou, devenus Rois d'Angleterre.

pés de l'autre côté de la Charente, mit pied à terre, & le ſabre à la main, à la tête de ſa garde, força toutes les barricades du pont de Taillebourg; en même-tems une partie de ſon armée, paſſant à la nage, ou en bateau, fit abandonner à l'ennemi le bord de la rivière, & gagna aſſez de terrein, pour ſe mettre en bataille. Henri, conſterné des prodiges de valeur qu'il voyoit faire à Saint Louis, chargea ſon frere Richard de tâcher de l'amuſer par des propoſitions de paix. Richard quitta ſon caſque & ſa cuiraſſe, *prit un bâton blanc à la main*, s'approcha des nôtres, ſe fit conduire au Roi, & en obtint une ſuſpenſion d'armes juſqu'au lendemain. C'étoit au mois de Juillet; on découvrit à la pointe du jour que les Anglois avoient décampé; on les ſuivit; on ne put les atteindre que vers les dix heures. Le terrein, ſur une hauteur entre deux collines & coupé par des vignes, leur étoit avantageux. Le Prince Richard, les Comtes de la Marche & de Leiceſter, les rangèrent en bataille, & tâchèrent de les animer par leurs diſcours & leur exemple. Le combat fut long & ſanglant; mais enfin ils furent enfoncés de toutes parts; & Louis les pourſuivit, moins pour achever leur défaite, que pour arrêter le carnage & l'emportement du ſoldat au ſein de la victoire. Henri craignit d'ê-

tre inveſti dans Xaintes, s'enfuit juſqu'à Blaye, &, ne s'y croyant pas encore en ſûreté, alla ſe renfermer dans Bordeaux.

Les propoſitions de paix qu'il fit faire, furent d'abord rejettées : on n'étoit qu'au commencement du mois d'Août ; & l'on ne vouloit pas perdre, comme avoient fait Philippe-Auguſte & Louis VIII, le moment d'achever de chaſſer les Anglois du Royaume. Malheureuſement Saint Louis parut incommodé ; il mouroit beaucoup de monde dans nos troupes, d'une eſpèce de maladie peſtilentielle ; on craignit qu'il n'en fût attaqué ; on le connoiſſoit ; on ſçavoit que ſi l'on continuoit la campagne, il ne voudroit pas quitter l'armée ; ſes Barons conſentirent d'accorder une trève de cinq ans à Henri, à condition qu'il paieroit (1) chaque année une ſomme de cinq mille livres ſterling, & que les Places conquiſes reſteroient au vainqueur. On a pu remarquer qu'en accordant une paix ou une trève, nos Rois avoient toujours attention de ſe faire payer une certaine ſomme ; ils ne faiſoient encore la guerre, dans ces tems-là, que ſur leurs épargnes & les revenus de leurs terres & domaines ; leurs Miniſtres n'avoient pas encore imaginé de les engager.

(1) *Rapin de Toiras, T. 2. pag.* 444.

Depuis le jugement rendu contre Jean *ſans terre*, il n'y avoit eu que des trèves entre les deux Couronnes; Saint Louis, en 1259, fit un Traité de paix, par lequel laiſſant à Henri non-ſeulement ce qui lui reſtoit au-delà de la Garonne, il lui rendit encore des provinces entières, le Périgord, le Limouſin, le Querci, l'Agenois & la partie de la Saintonge au-delà de la Charente, à la charge d'en faire hommage-lige, & de renoncer à toutes ſes prétentions ſur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou. *Cette paix*, dit Mézerai, *dans un tems où rien n'étoit plus aiſé que de renvoyer enfin ces anciens ennemis dans leur Iſle, fit bien mal au cœur à tous les bons François; le ſcrupuleux Monarque voulut la faire malgré les remontrances de tout ſon conſeil; & c'eſt la ſeule fois; car il ne lui arrivoit jamais de choquer la volonté de ſes Barons.*

On lira toujours avec plaiſir l'Hiſtoire de Rapin de Toiras; ſon ſtyle, quoique ſouvent peu châtié, eſt agréable; l'ordre, la netteté de ſa narration & d'heureuſes tranſitions entraînent & attachent ſans ceſſe le lecteur; il égale les meilleurs hiſtoriens de l'antiquité par la façon de préparer, d'arranger, de préſenter les évènemens & d'en faire voir les cauſes; mais il étoit né François; la révocation de l'Edit de Nantes l'obligea

de fortir de ſa patrie ; il la haïſſoit, peut-être parce qu'il la regrettoit ; on remarque fréquemment ſon animoſité contr'elle, & la partialité la plus marquée pour la nation dont il écrivoit l'hiſtoire. Tout ce qu'il dit à l'occaſion du Traité de 1259, eſt de la plus inſigne mauvaiſe foi. Je conviens avec lui, que Henri *avoit apauvri* l'Angleterre, en envoyant ſans ceſſe de l'argent en Allemagne & à Rome, pour faire nommer Roi des Romains, ſon frere Richard, & ſon ſecond fils, Roi de Sicile ; que ſon Parlement s'en plaignit, & en même-tems de pluſieurs infractions à la grande Chartre ; que Henri conſentit de nommer douze Commiſſaires, & que ſon Parlement en nommeroit auſſi douze, qui travailleroient de concert à la réformation des abus ; *Que ces vingt-quatre Commiſſaires, dans la crainte qu'une guerre étrangère ne détruisît l'ouvrage qu'ils avoient ſi heureuſement commencé, & que Saint Louis* (1), *pour achever de conquérir la Guyenne, ne ſe prévalût du mauvais état où ſe trouvoit l'Angleterre, prirent la réſolution de conclure une paix ferme & durable avec la France.* Je conviens de ces faits ; mais cet Hiſtorien entaſſe enſuite fauſſetés ſur fauſſetés, lorſqu'il ajoûte que le Comte de Lei-

(1) *Tom. 2. pag. 502.*

ceſter ſe chargea de venir à Paris pour faire la propoſition de cette paix, & que la Cour de France, trouvant des avantages conſidérables dans ce que les Anglois lui offroient, *voulut bien regarder ce Comte comme duement autoriſé*, & conclut avec lui un Traité *que Henri fut obligé de ſigner*. Je ne citerai que les actes mêmes d'Angleterre (1); ils prouvent qu'outre la crainte de perdre la Guyenne, Henri vouloit abſolument faire la paix avec la France, parce qu'elle étoit néceſſaire à ſes projets ſur le Royaume de Sicile; que, pour négocier cette paix, il envoya à Paris (2), dès l'année 1257, le Comte de Leiceſter & trois autres Ambaſſadeurs; qu'alors il n'étoit point encore brouillé avec ſon Parlement; que ces brouilleries ne commencèrent qu'en 1258; qu'il vint à Paris (3), en 1259, pour conférer & terminer avec Saint Louis; qu'ils eurent pluſieurs conférences, & que, puiſqu'il négocia de bouche & par lui-même, il y a donc bien de la mauvaiſe foi à dire *que la Cour de France, voulant bien regarder le Comte de Leiceſter comme duement autoriſé, quoiqu'elle n'ignorât pas la ſituation des affaires*

(1) *Rimer. acta. publica Tom. 1. part. 2. pp. 25 & 44.*
(2) *Ibid. pag. 27.*
(3) *Ibid. pag. 32.*

d'Angleterre, conclut un Traité que Henri fut obligé de ſigner. Il le ſigna à Abbeville, & le trouvoit ſi avantageux, qu'il exigea qu'il fût ſigné par les fils de Saint Louis ; les ſiens, ſon frere Richard & les vingt-quatre Commiſſaires le ſignèrent (1). Il écrivit au Pape pour le remercier de ſa médiation, & lui marquer combien il étoit content d'avoir terminé cette grande affaire. D'ailleurs, lorſqu'en 1265 il eut vaincu ſes Barons & le Comte de Leiceſter, & qu'il ſe vit, pendant le reſte de ſon règne, auſſi maître en Angleterre qu'il l'avoit jamais été, il continua toujours d'entretenir la paix avec la France, & ne penſa point à réclamer contre le Traité d'Abbeville. Ses ſucceſſeurs (Edouard I & Edouard II) le confirmèrent & le ratifièrent encore par de nouveaux actes ; & s'ils eurent quelques démêlés avec nos Rois, ce ne fut que pour quelques (2) terres qu'ils prétendoient être des dépendances de la Guyenne. Croiroit-on que, malgré ces actes & tout ce qu'il y a de plus conſtant dans l'hiſtoire, Rapin de Toiras a la hardieſſe d'avancer *que les Rois d'Angleterre, ſucceſſeurs de Henri, ne ſe crurent*

(1) *Ibid. pag.* 42.

(2) Voyez les Traités de Paix entre les Rois de France & d'Angleterre, & les Actes de Rymer. T. 1. part. 3. pp. 14 & 15.

point liés par un Traité (1) *fait dans une telle conjoncture, & par lequel la France acquéroit ſur la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine & le Poitou, un droit qu'elle ne tiroit auparavant que de la force des armes ; car*, ajoûte-t-il (2), *ſi ces provinces avoient fait partie de la Monarchie ſous la ſeconde race, Hugues-Capet les avoit données en fiefs à des Seigneurs de qui elles étoient venues aux Rois d'Angleterre par une ſucceſſion légitime ; & il eſt plus aiſé de dire que de prouver, que Philippe-Auguſte avoit eu de juſtes raiſons pour les confiſquer* ? N'eſt-il pas ſingulier que cet Hiſtorien paroiſſe douter que les membres d'un Etat ſoient aſſujettis aux Loix qui ſont établies, & aux conventions qu'eux-mêmes ont faites & deſirées ? Les grands fiefs de la Couronne n'étoient que des donations que nos Rois, à la mort du feudataire, renouvelloient en faveur du fils, ou du plus proche parent, en le recevant à la foi & hommage : ces donations étoient ſujettes à révocation & confiſcation pour cauſes d'ingratitude, de déſobéiſſance, de félonie, d'injuſtices & de torts faits au Souverain, ou à ceux qui lui appartenoient. Il étoit de droit commun que les feu-

(1) *Tom. 2. pag. 502.*
(2) *Tom. 3. pag. 228.*

dataires qui tomboient dans quelques-uns de ces cas, perdoient leurs fiefs à perpétuité & ſans retour, d'autant plus que ces feudataires (les Ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, les Comtes de Champagne, de Toulouſe & (1) de Flandres) n'étoient originairement que les adminiſtrateurs amovibles de ces provinces, dont ils avoient obtenu la propriété & l'hérédité. Jean *ſans terre*, accuſé d'avoir aſſaſſiné ſon neveu Artur, fut cité devant la Cour des Pairs. Il envoya des Ambaſſadeurs à Paris pour demander un ſauf-conduit. La réponſe que leur fit Philippe-Auguſte étoit ſimple, juſte, naturelle. Ils voulurent objecter que leur Maître n'étoit pas ſeulement Duc de Normandie, mais en même-tems Roi d'Angleterre, & que quand même il voudroit s'expoſer à comparoî-

(1) On voit dans les actes de Rymer, (*) que les Comtes de Flandres, dans les Traités ſecrets qu'ils faiſoient avec le Roi d'Angleterre, promettoient, moyennant une certaine ſomme, que, s'ils avoient guerre avec le Roi de France, ils ne meneroient que le moins d'hommes qu'ils pourroient au ſecours du Roi de France, leur Seigneur; *mais cependant de façon, qu'il ne pût pas être en droit de les dépouiller de leur fief:* donc les Rois de France pouvoient confiſquer les fiefs de leurs grands & petits Vaſſaux dans les cas de félonie, de rébellion, &c.

(*) *Pages* 1, 2 & 3.

tre, les Barons de ſon Royaume s'y oppoſeroient. *Eh ! que m'importe*, repliqua Philippe ? *Le Duc de Normandie* (1) *n'eſt-il pas mon vaſſal ? N'eſt-il pas juſticiable de ſes Pairs par un atten-*

(1) La Normandie étoit un fief-lige comme les autres. L'Hiſtorien contemporain de la vie de Louis-le-Jeune, dit : *Normaniam... Henrico, filio comitis Andegavorum, reddidit, & eum pro eâdem terrâ in hominem ligium accepit.* Hiſt. glorioſi Regis Ludovici. Ducheſne. T. 4.

Le Roi de France, dans les Traités qu'il faiſoit avec les Rois d'Angleterre, les appelloit *ſes féaux* ; & ils l'appelloient *leur Seigneur.*

(*) *Nous, Henri, Roi d'Angleterre, aiderons Philippe, Roi de France*, notre Seigneur, *de tout notre pouvoir : nous Philippe, Roi de France, aiderons Henri, Roi d'Angleterre*, notre homme & notre fidèle, *de tout notre pouvoir.*

(**) *Voici ce que nous, Philippe, Roi de France, avons promis à Richard, Roi d'Angleterre*, notre féal ami : *voici ce que nous, Richard, Roi d'Angleterre, avons promis à Philippe, Roi de France*, notre Seigneur & ami.

(***) *Voici la forme de paix conclue entre nous* & notre cher & féal *Jean, Roi d'Angleterre : voici la forme de paix conclue entre Philippe, illuſtre Roi de France*, notre Seigneur, & *nous, Jean, Roi d'Angleterre.*

(****) *A l'illuſtre Roi de France, notre parent* & notre Seigneur, *Henri, Roi d'Angleterre*, &c.

(*) *Acta publica Anglia, Tom. 1. pag. 17. ann. 1180.*
(**) *Ibid. pag. 20. ann. 1139.*
(***) *Ibidem. ann. 1200.*
(****) *Ibidem. ann. 1259.*

tat commis en France ſur un autre de mes vaſſaux & mon gendre ? S'il a jugé à propos d'acquérir un plus grand titre, je ne dois pas pour cela perdre les droits de ma ſouveraineté. Jean n'ayant point comparu, fut donc juridiquement condamné à mort ; & les fiefs qu'il tenoit de la Couronne, furent très-légitimement confiſqués. D'ailleurs, les Rois d'Angleterre, devenus poſſeſſeurs de plus de la moitié du Royaume, avoient toujours tenté d'envahir le reſte : ils excitoient ſans ceſſe les autres vaſſaux à la révolte, les ſoutenoient dans leur rebellion, & étoient le refuge de tous les mécontens : c'étoit une félonie continuelle de leur part ; & je demande ſi, indépendamment de toutes raiſons politiques, l'amour ſeul que les Princes doivent à leur peuple, n'exigeoit pas de nos Rois qu'ils uſaſſent du droit que leur donnoient les loix féodales, pour chaſſer des vaſſaux toujours inquiets & rebelles, ſouvent perfides, & qui, de pere en fils, cauſoient depuis ſi long tems le malheur & la déſolation de la France.

(*) *A Philippe, Roi de France*, notre couſin & notre Seigneur, *Edouard, Roi d'Angleterre, &c.*

(**) Pareilles Lettres d'Edouard II & d'Edouard III.

(*) *Ibidem. ann.* 1272.

(**) *Ibidem. ann.* 1329.

Nos Hiſtoriens, après avoir fauſſement avancé, ſur la parole de Mathieu Paris, que Louis VIII, bloqué dans Londres, avoit promis de rendre les provinces confiſquées ſur Jean *ſans terre*, diſent que Saint Louis, par délicateſſe de conſcience, & pour le repos de l'âme de ſon pere, fit le Traité de 1259 ; il y en a même qui adoptent une autre impoſture de ce Moine ; il dit que Louis VIII avoit recommandé à ſa mort de reſtituer ces provinces ; nous avons le Teſtament de ce Prince, dans lequel, loin d'ordonner cette reſtitution, il donne à ſon troiſième fils l'Anjou & le Maine, & au quatrième, l'Auvergne & le Poitou.

Tout ce que je viens de dire prouve que Saint Louis ne pouvoit avoir aucun ſcrupule ſur la confiſcation faite par ſon ayeul, & renouvellée par ſon pere ; il déclara lui-même à ſes Barons, qu'il la croyoit juſte. Pourquoi donc rendit-il quatre provinces (1) ? Par l'impatience de retourner dans l'Orient accomplir le vœu qu'il avoit fait de délivrer le Saint Sépulchre ; parce qu'il avoit horreur de répandre le ſang Chrétien, & que ſon héroïſme ne le portoit qu'à combattre les Infidèles ; d'ailleurs, Henri venoit le voir à Paris, étoit ſon courtiſan, s'en étoit fait aimer : *nous ſom-*

(1) *Joinville.*

mes beaux-freres (1), diſoit le ſaint Roi ; *ſes enfans ſont couſins-germains des miens ; je veux établir la paix entre les deux Royaumes.* La ſuite ne prouva pas que le Ciel eût béni ſes bonnes intentions.

Son fils, Philippe-le-Hardi, & Edouard I, fils de Henri III, commencèrent à régner à-peu-près en même-tems. Il eſt bon de connoître Edouard I, dont la mémoire eſt auſſi chère aux Anglois, que l'eſt aux François celle de Charles V, ou de Louis XII. Je ne prétends pas en conclure que ſon caractère eſt en général celui de la Nation Angloiſe ; mais il eſt malheureux pour elle, que l'on remarque toujours un fond de férocité, même dans ceux de ſes Rois qu'elle admire le plus.

Edouard, après avoir obligé Léolyn, Prince de Galles, à ſe ſoumettre à l'hommage, lui rendit le joug de la vaſſalité ſi peſant, qu'il le força à reprendre les armes. Léolyn fut tué dans une bataille ; Edouard lui fit couper la tête, & par une dériſion indigne & barbare (2), la fit expoſer, couronnée de lierre, ſur la porte de la Tour de Londres. Le pays de Galles (3) n'étoit point un

(1) *Mathieu Paris.*
(2) *Larrey.*
(3) *Rapin de Toiras, Tom. 2. pag. 427.*

démembrement de la Monarchie Angloiſe ; il n'en avoit jamais fait partie, & n'étoit donc pas ſujet à confiſcation. David (1), frere & héritier de Léolyn, voulut revendiquer ſes droits ; des traîtres le vendirent à Edouard, qui le fit condamner par ſon Parlement à être écartelé ; & l'on n'épargna aucunes des horreurs du plus injuſte & du plus affreux ſupplice, à un Prince qui deſcendoit de Roderic-le-Grand, & d'une des plus anciennes Maiſons Souveraines de l'Europe.

Quelques années après, Edouard fut choiſi pour arbitre entre les Prétendans au trône d'Ecoſſe ; il décida en faveur de Jean Bailleul, & profita de la circonſtance pour ſoutenir que ce Royaume étoit un fief dépendant de la couronne d'Angleterre. Jean Bailleul lui rendit hommage, & ne tarda pas à en eſſuyer les hauteurs les plus mortifiantes : *je prétends*, lui diſoit le Monarque Anglois, *vous faire venir à Londres, vous faire comparoître devant moi, & vous tenir même à la barre de mon tribunal, quand bon me ſemblera.* Une ſuzeraineté exercée avec tant d'orgueil, & dont les droits étoient ſi peu légi-

(1) C'eſt ainſi qu'un Monarque Anglois puniſſoit la rébellion de ſes vaſſaux, en ſuppoſant que Léolyn & David le fuſſent. Jean *ſans Terre* l'étoit certainement de Philippe Auguſte ; & ſon crime étoit bien différent.

times, indigna les Ecoſſois ; ils ſe ſoulevèrent. Edouard entra trois fois dans leur pays, & pour les ſoumettre, tâcha trois fois de le dévaſter. Timide & cruel, il faiſoit couler le ſang Royal (1) ſur des échafauds ; il inventoit des ſupplices même contre des femmes (2), tandis que, dans la crainte de déſobliger le Pape, il n'oſoit punir des Evêques pris les armes à la main & avec des cuiraſſes ſous leurs habits.

Voyons à préſent de quelle façon ce Prince, ſi fier & ſi terrible avec ſes prétendus Vaſſaux, ſe conduiſit avec le Roi de France, ſon Seigneur. Deux Matelots, l'un Anglois & l'autre Normand, ſe battoient à coups de poing ſur le port de Bayonne ; l'Anglois tira ſon couteau & tua le Normand. Cette querelle en occaſionna pluſieurs autres entre les Mariniers de ces deux Nations. Une flotte marchande, ſortie des ports de Normandie, rencontra une pareille flotte Angloiſe ; on s'injuria, on en vint aux mains ; les Anglois furent très-maltraités. Ce n'étoit juſques-là qu'une petite guerre privée & de particuliers à particuliers ; mais des vaiſſeaux de guerre Anglois s'en mêlèrent, prirent ou coulèrent à fond près de deux cents barques

(1) Les frères de Robert Brus.
(2) La Comteſſe de Bogham & ſa ſœur.

Normandes,

Normandes, s'approchèrent enſuite de la Rochelle, & tâchèrent de ſurprendre cette ville, tandis que des Armateurs de Bayonne faiſoient le dégât aux environs.

Philippe-le-Bel envoya des Ambaſſadeurs à Edouard, pour demander raiſon de ces hoſtilités, & lui déclarer qu'il le citeroit à la Cour des Pairs, s'il n'en recevoit pas une prompte ſatisfaction. Edouard répondit qu'il ſeroit toujours charmé d'entretenir la paix qui ſubſiſtoit entre les deux Royaumes depuis le Traité d'Abbeville; mais que d'ailleurs il n'étoit ſoumis à perſonne; que, ſi quelques-uns des Sujets du Roi de France ſe plaignoient d'avoir été léſés par les ſiens, ils pouvoient venir à Londres en toute confiance; qu'il y tenoit ſon tribunal, & qu'il leur rendroit une prompte juſtice. Cette réponſe, qui étoit une déclaration de toute indépendance, acheva d'irriter Philippe. Edouard, comme Duc de Guyenne, fut cité à la Cour des Pairs pour y répondre de la conduite des Armateurs de Bayonne & autres de ſes vaſſaux. Il paroît qu'il étoit de ces hommes avantageux, dont l'air d'audace ſe démonte, & qui commencent à plier, dès qu'on les regarde fièrement. Ce vaſſal qui n'étoit ſoumis à perſonne, envoya le Prince Edmond, ſon frère, pour l'excuſer & répondre en ſon nom, diſant *que ſa ſanté ne lui*

permettoit pas de ſe commettre à l'air de la mer. Philippe s'obſtina à vouloir qu'il comparût lui-même, & dès que les délais de la citation furent expirés, il confiſqua la Guyenne, & y fit marcher des troupes ſous le commandement du Connétable Raoul de Neſle.

Les hiſtoriens Anglois prétendent que la Reine, belle-mère de Philippe, & la Reine, ſa femme, ſignèrent, avec le Prince Edmond, un Traité par lequel, pour appaiſer le Roi de France ſur ſes plaintes contre certains Commandans, Juges & Armateurs du Duché de Guyenne, & pour lui faire une réparation publique, le Roi d'Angleterre lui livreroit les perſonnes dont il ſe plaignoit, & toutes les villes de ce Duché; que Philippe, au bout de quelques jours, à la priere des deux Reines, rendroit le tout, révoqueroit la citation prononcée contre Edouard à la Cour des Pairs, & lui donneroit un ſauf-conduit pour venir à Amiens, où il le recevroit de nouveau à la foi & hommage. Ces hiſtoriens ajoûtent qu'en exécution de ce Traité, les villes de Guyenne ayant été remiſes au Connétable de Neſle, Philippe manqua de parole & les garda. La verité de ce fait eſt que, par ce Traité, on ne devoit lui remettre & qu'on ne lui remit que ſix Places, & qu'il prétendit n'avoir promis de les rendre, qu'après qu'on l'auroit in-

dommiſé des frais de la guerre, & des dépréda-tions faites ſur ſes Sujets.

Edouard envoya à Paris un Jacobin & un Cordelier pour faire des reproches à Philippe, & lui déclarer qu'il ne le reconnoiſſoit plus pour ſon Seigneur; il fit une ligue avec l'Empereur Adolphe de Naſſau, le Duc d'Autriche, pluſieurs autres Princes d'Allemagne, l'Archevêque de Cologne, le Comte de Flandres, le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Juliers, de Luxembourg, & de Bar; mais cette nuée de Confédérés, après bien des menaces, des bravades, & avoir coûté beaucoup d'argent aux Anglois, fut diſſipée en moins de tems qu'il n'en avoit fallu pour la former. Quelques-uns manquèrent à leurs engagemens. Les troupes qu'envoyoit l'Empereur, furent rencontrées & taillées en pièces près de Comines, par le Comte de S. Pol & le Connétable de Neſle. Le Comte de Bar qui avoit fait une irruption en Champagne, fut battu & fait priſonnier par la Reine (1) qui commanda elle-même, diſent quelques Hiſtoriens, & donna tous les ordres pendant le combat. Un gros détachement que conduiſoit le Comte d'Artois, attaqué par les Flamands près de Furnes, les

(1) Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. *Mézerai, Tom. 2. pag. 350.*

repouſſa, & les chargea enſuite ſi vigoureuſement, qu'il en reſta ſeize mille ſur le champ de bataille. Philippe prit Lille, Courtray, Douay, Caſſel & Furnes. Sur la nouvelle que le Roi d'Angleterre étoit enfin arrivé au ſecours de ſes alliés avec quelques renforts, & qu'il étoit à Bruges avec le Comte de Flandres, il marcha vers cette Ville; ils n'oſèrent l'attendre, & ſe retirèrent à Gand. Les Anglois n'avoient pas été plus heureux en Guyenne où il ne leur reſtoit que Bayonne; ils y avoient perdu deux batailles; le Comte de Valois avoit gagné la première contre le Prince Edmond qui y fut bleſſé & qui mourut de ſa bleſſure; le Comte d'Artois gagna la ſeconde contre le Comte de Lincoln.

Edouard, voyant que notre armée s'avançoit vers Gand, demanda une ſuſpenſion d'armes: *je l'accorde*, répondit Philippe à ſon Envoyé; *&, malgré mes victoires & mes conquêtes, je ne ſerai jamais éloigné de la paix, quand je remarquerai de la ſincérité dans le procédé de mes ennemis, & de la ſoumiſſion dans mes vaſſaux.* La ſuſpenſion d'armes fut ſuivie d'une trève que l'Anglois humilié *n'obtint*, avoue Rapin de Toiras (1), *qu'à la conſidération du Roi de Sicile & du Comte de*

(1) *Tom. 3, pag. 71.*

Savoie qui s'employèrent pour lui. Cette trève, par laquelle Philippe demeuroit en poſſeſſion de tout ce qu'il avoit conquis, n'étoit que pour quelques mois; elle fut prolongée pour deux ans, & aboutit enfin à un Traité de paix. Edouard épouſa la ſœur, & ſon fils fut fiancé avec la fille (1) de Philippe; il promit d'abandonner le malheureux Comte de Flandres qu'il avoit engagé à ſe révolter; on lui rendit la Guyenne (2), *qu'il n'eſpéroit plus de recouvrer par la voie des armes*, à condition qu'il viendroit en faire hommage-lige & ſans reſtriction dans la ville d'Amiens.

La guerre entre les deux Couronnes recommença ſous les règnes de Charles-le-Bel & d'Edouard II, à l'occaſion du Château que le Seigneur de Montpeſat faiſoit bâtir à trois lieues d'Agen, dans une terre qui dépendoit inconteſtablement du Domaine de France. L'Officier qui commandoit ſur cette frontière, reçut ordre de Charles-le-Bel de ſaiſir cette forteresſe. Le Seigneur de Montpeſat imagina de déclarer que ſa terre relevoit du Duché de Guyenne; & malgré l'Arrêt qui le condamna ſur les aveux mêmes qu'il avoit rendus, le Commandant Anglois de la gar-

(1) Elle n'avoit que ſept ans.
(2) *Ibid. pag.* 74 & 80.

niſon d'Agen, ſe joignit à lui, l'aida à reprendre ſon Château, paſſa tous les ſoldats au fil de l'épée, & fit pendre les Officiers. Charles-le-Bel, à la nouvelle de cette inſolente férocité, conſerva aſſez de modération pour envoyer demander juſtice au Roi d'Angleterre. Apparemment que dans ces tems-là, le crime ceſſoit de l'être à la Cour de Londres quand il n'avoit verſé que du ſang François. Edouard eut l'iniquité de vouloir protéger cet horrible attentat. Tandis qu'il levoit ſecrettement des troupes en Guyenne, & qu'il fortifioit & muniſſoit ſes Places, le Comte de Kent, ſon frère, étoit à Paris, où il tâchoit d'amuſer le Roi par de belles promeſſes. Mézerai rapporte que, Charles ayant enfin déclaré qu'il étoit ſurpris qu'on tardât ſi long-tems à lui faire la ſatisfaction & la réparation qu'il avoit demandée, *le Comte de Kent partit, emmenant avec lui le Chevalier Pierre d'Arrablay, à qui l'on devoit remettre les Coupables; mais qu'à la moitié du chemin il renvoya ce Chevalier, ſe moquant de lui, & menaçant de le tuer, s'il paſſoit outre.* Le Comte de Valois entra dans la Guyenne, & ſe rendit maître, en moins de quatre mois, de tout le pays entre la Garonne & la Dordogne. Iſabelle de France (1), femme

(1) *Du Tillet. Recueil des Traités, &c.*

d'Edouard & ſœur de Charles, vint à Paris demander la paix & l'obtint. Charles garda l'Agénois pour s'indemniſer des frais de la guerre, & ne le rendit que trois ans après, moyennant une ſomme de cinquante mille livres ſterling. Il mourut le 1 Février 1328; & ſous le règne de Philippe-de-Valois, ſon Succeſſeur, nous allons voir l'ambition de l'Anglois prendre une nouvelle forme.

Le fond du caractère d'une nation ne change point. Tous les Hiſtoriens qui ont parlé des commencemens de notre Monarchie, peignent le François vif, fier, colère, fondant avec impétuoſité ſur tout ce qui lui réſiſte, mais généreux, confiant, magnanime: dès qu'il a vaincu, il fait aſſeoir, diſent-ils, ſon Priſonnier à ſa table; il lui donne place dans ſa tente; ſouvent il lui rend ſes armes, & dort à côté de lui d'un ſommeil tranquille; il a déſarmé le bras, il croit avoir dompté le cœur & la haîne. Nous avions rendu la Guyenne & le Ponthieu aux Anglois; nous les laiſſions parmi nous; nous dormions ſur la foi des alliances & des Traités; le réveil fut terrible. Nos Rois avoient toujours fermé les yeux ſur la néceſſité d'aſſurer le repos de leur peuple; ils avoient épargné trop de fois un ennemi arrogant & inquiet; le Ciel permit enfin qu'il ébranlât leur trône.

Avant que de rapporter les évènemens de la guerre qu'Edouard III déclara à Philippe-de-Valois, il faut examiner ſi ſes prétentions à la Couronne de France étoient bien fondées.

Les femmes (1), chez les anciens peuples de la Germanie, n'apportoient point de dot à leurs maris; elles n'héritoient point de leurs pères; & la ſucceſſion de leurs frères, s'ils mouroient ſans enfans mâles, paſſoit à l'oncle paternel ou à ſes fils. Il n'eſt pas douteux que les Loix Saliques furent rédigées (ſous le règne de Pharamond ou de Clovis) ſur les uſages & coutumes des Germains. L'article 62 de ces Loix, rappellées dans les capitulaires de Charlemagne (2), porte qu'*à l'égard de la Terre Salique, il n'en peut venir aucune portion aux filles, mais que toute l'hérédité doit aller au ſexe viril.* Marculphe, qui écrivoit vers l'an 660, fait parler un père qui dit à ſa fille (3) : *nous obſervons une Loi barbare, qui ne ſouffre pas que les ſœurs partagent avec leurs frères.* L'objet de cette Loi étoit d'empêcher que le bien ne ſortît des familles Françoiſes, c'eſt-à-dire, des familles nobles, des familles des Conquérans,

(1) *Tacite de Morib. Germ. c.* 18.
(2) *Lex Salica Caroli Mag. Tit.* 62. *part.* 6.
(3) *Marculp. L.* 2. *fol.* 12.

& ne paſſât à des étrangers. On voit au même article 62, que les filles étoient admiſes à partager dans les terres (1) que les Vainqueurs n'avoient point retenues pour eux, & qu'ils avoient laiſſées aux Gaulois.

Childebert, fils de Clovis, n'eut que des filles; ſon frère, Clotaire I, lui ſuccéda. Après la mort de Charibert, qui ne laiſſa point d'enfans mâles, Berthe, ſa fille aînée, mariée à Ethelbert, Roi de Kent, ne prétendit point au trône. Grégoire de Tours rapporte (2) que Chilpéric I, Roi de Soiſſons, répondit aux Ambaſſadeurs de ſon neveu Childebert II, Roi d'Auſtraſie : *la mort m'a*

(1) Il y avoit deux ſortes d'*aleuds*, ou terres héréditaires; les *aleuds* ſaliques & les *aleuds* non ſaliques. Les premiers ne pouvoient être poſſédés que par les Conquérans & même par les mâles. Les *aleuds* non ſaliques étoient les terres qu'on avoient laiſſées aux Naturels du pays en toute propriété, & indépendantes de toute mouvance particulière : les filles y partageoient avec leurs frères. La ſucceſſion d'un Gaulois, ou d'un Romain, pouvoit paſſer à un François qui épouſoit ſa fille; au-lieu qu'un Gaulois, ou un Romain, qui épouſoit une Françoiſe, n'avoit rien à eſpérer dans la ſucceſſion du père, des frères & des parens François de ſa femme, du moins à l'égard des terres Saliques. L'Abbé du Bos, pour ſoutenir ſon abominable ſyſtême, tâche toujours de confondre les terres Saliques avec les bénéfices militaires.

(2) *Liv. 6. c. 3.*

enlevé mes fils ; je n'ai plus que des filles ; Childebert, fils de mon frère, eſt donc préſentement mon héritier. Quelque-tems après, Chilpéric ayant arrêté le mariage de Rigonthe, ſa fille, avec Récarède, Roi des Viſigoths (1), Childebert lui envoya encore des Ambaſſadeurs pour le ſommer de ne rien démembrer de la Monarchie, en faveur de ce mariage ; Chilpéric le promit ; & Frédegonde, ſa femme, ajoûte Grégoire de Tours, en montrant aux Seigneurs François ce qu'elle donnoit à Rigonthe, les aſſura que toutes ces richeſſes ne venoient que de ſes épargnes, & qu'elle n'avoit rien pris ſur le tréſor Royal. Gontran, Roi d'Orléans & de Bourgogne, n'ayant point auſſi d'enfans mâles, ſe contenta de recommander (2) ſa fille Clotilde à ce même Childebert, ſon neveu, qu'il reconnoiſſoit pour ſon héritier, & de lui faire promettre qu'elle ne ſeroit point troublée dans la jouiſſance des biens qu'il lui laiſſeroit par ſon teſtament. La Reine Bathilde, femme de Clovis II (3), craignoit, pendant ſa groſſeſſe, de n'accoucher que d'une fille, & que cela ne dégoûtât ſon mari, voyant qu'elle ne lui donnoit pas

(1) *Ibid.* c. 45.
(2) *Ibidem. L.* 9. *c.* 20.
(3) *Vita S. Elig. Spicil. T.* 1. *pag.* 110.

un enfant mâle qui pût lui ſuccéder. Tous nos Hiſtoriens ont oublié de citer l'exemple de Judith, fille de Charles-le-Chauve : ni elle, ni ſon fils Baudouin, Comte de Flandres, ne réclamèrent point la couronne, lorſque les Grands du Royaume y appellèrent Charles-le-Gros, ſon couſin. Enfin, dans toute notre hiſtoire, ſous la première, la ſeconde & la troiſième race, pendant près de neuf cents ans, juſqu'en 1316, on ne voit aucune Princeſſe qui ait prétendu ſuccéder à ſon père.

Louis Hutin mourut le 3 de Juin 1316, & ne laiſſa qu'une fille ; mais la Reine ſa veuve étoit enceinte. Le Prince dont elle accoucha le 14 de Novembre, n'ayant vécu que huit jours, Philippe-le-Long, qui avoit été déclaré Régent à la mort de ſon frère Louis Hutin (1) & pendant la groſſeſſe de la Reine, paſſa de la Régence à la Royauté, & fut ſacré à Reims le 9 de Janvier 1317. Le Duc de Bourgogne & le Comte de la Marche proteſtèrent contre ſon ſacre, diſant qu'il falloit auparavant examiner ſi la fille de Louis Hutin n'avoit pas de juſtes prétentions à la couronne. *On peut inférer*, dit Rapin de Toiras, *de la réſiſtance de ces Princes*

(1) *Nangii cont.*

(2) *Tom. 3. pag. 269.*

du Sang, & contre leurs propres intérêts, que la Loi Salique ne paſſoit pas alors pour inconteſtable. Un hiſtorien impartial & de bonne foi auroit dit qu'on pouvoit inférer de la conduite ſingulière de ces Princes (1), que de petits intérêts particuliers, & des inimitiés perſonnelles les animoit contre Philippe-le-Long; il auroit ajouté que ce n'étoit pas certainement l'eſprit de juſtice qui guidoit leurs démarches, puiſque cinq mois auparavant, le 17 de Juillet 1316, de leur conſentement, de l'avis de tout le Conſeil, de celui des autres Princes du Sang & des Barons, il avoit été arrêté & ſigné que, ſi la Reine n'accouchoit que (2) d'une fille, la couronne de France iroit de droit à Philippe-le-Long; mais que celle de Navarre appartiendroit à la fille de Louis-Hutin, parce que les filles ne ſont point excluſes de cette couronne.

Philippe-le-Long, pour ôter tous prétextes aux mécontens, convoqua une aſſemblée des Grands de l'Etat; elle ſe tint le 2 de Février 1317 (3). Preſ-

(1) *Nangii cont.*

(2) *Si autem fœmina oriretur* (*), *Comes ex tunc pro rege ab omnibus haberetur.*

(3) *Papire Maſſon.*

(*) *Vita Joann. XXII. Vit. P. Ayenionenſ. Tom. II*

que tous les Evêques du Royaume s'y trouvèrent ; l'Univerſité y fut appellée. On décida unanimement *que les loix & la coutume inviolablement obſervée parmi les François, excluoient les filles de la Couronne.* Le Comte de la Marche & le Duc de Bourgogne ſouſcrivirent à cette déciſion.

Philippe-le-Long, n'ayant point laiſſé d'enfans mâles, Charles-le-Bel, ſon frère, lui ſuccéda ſans nulle oppoſition ; & ce fut une nouvelle confirmation de la Loi Salique. Charles-le-Bel ne laiſſa auſſi qu'une fille, & la Reine ſa veuve, enceinte : il fut donc queſtion, comme à la mort de Louis-Hutin, de nommer un Régent, & de choiſir, ſelon l'uſage, celui des Princes du Sang que la loi appelloit à la couronne, ſi la Reine n'accouchoit pas d'un garçon. Edouard III prétendit qu'il étoit ce Prince, & qu'on devoit par conſéquent lui déférer la Régence. Il envoya des Ambaſſadeurs à Paris, qui plaidèrent ſa cauſe *à la Cour des Pairs, & devant tout le Baronnage de France aſſemblé* ; ils n'avoient pas négligé, diſent les chroniques, de tâcher d'appuyer leurs raiſons par de magnifiques préſens & de belles promeſſes, faiſant d'ailleurs entendre aux Seigneurs, que plus le Souverain eſt éloigné, moins le vaſſal eſt dans la dépendance. Malgré leur éloquence & leurs intrigues, malgré tout l'or qu'ils répandirent, la Régence fut adjugée

à Philippe-de-Valois, comme préſomptif héritier du trône. Edouard ſe plaignit amèrement de cet arrêt dans une aſſemblée du Parlement d'Angleterre; il y expoſa fort au long ſon prétendu droit à la Couronne de France. Il paroît, à la façon dont s'expliquent les Hiſtoriens Anglois (1), que ſon Parlement même n'eut pas la complaiſance de trouver ſes raiſons valables. Je vais les rapporter, & les réponſes de Philippe-de-Valois, en expoſant l'état de la queſtion.

Philippe-le-Bel, & Charles, Comte de Valois, étoient fils de Philippe-le-Hardi. Philippe-le-Bel eut trois fils & une fille (Louis Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel, & Iſabelle, mariée à Edouard II, & mère d'Edouard III). Louis Hutin, Philippe-le-Long & Charles-le-Bel, ne laiſsèrent que des filles; ainſi Philippe-de-Valois, leur couſin germain, fils de Charles-de-Valois, étoit l'héritier le plus proche en ligne maſculine. *Il ne s'agiſſoit pas*, dit Rapin de Toiras, *entre Edouard III & Philippe-de-Valois, de ſavoir s'il y avoit une loi, qu'on appelloit Salique, qui excluoit les femmes de la ſucceſſion à la Couronne: ſoit que cette loi fût réelle, ou que ce ne fût qu'une chimère, Edouard & Philippe avoient également intérêt à la faire va-*

(1) *Rapin de Toiras. T. 3. pag. 138.*

loir, puiſqu'elle étoit l'unique fondement des prétentions de l'un & de l'autre : ſans cette loi, la Couronne auroit inconteſtablement appartenu à Jeanne, *fille de Louis Hutin.... Philippe-le-Long & Charles-le-Bel n'y auroient pas eu de droit, & par conſéquent Iſabelle, leur ſœur, n'auroit pas pu y prétendre ; d'ailleurs, ſi la Loi Salique n'avoit pas eu lieu, Edouard n'auroit eu lui-même aucun droit à la Couronne, puiſqu'il auroit été précédé par les filles de Philippe-le-Long & de Charles-le-Bel ; il n'avoit donc garde de conteſter l'autorité de cette loi.*

Elle porte, diſoit Edouard (1), que le plus prochain hoir mâle doit ſuccéder ; elle exclut les femmes, *à cauſe de la foibleſſe de leur ſexe* ; mais ſon intention n'a pas été d'exclure les mâles iſſus des femmes. Je conviens, ajoutoit-il (2), que ma mère n'a aucun droit à la couronne en qualité de femme ; mais je ſoutiens qu'elle me rend habile à ſuccéder en qualité de mâle ; je ſuis plus proche des derniers Rois morts, étant leur neveu, que Philippe-de-Valois, qui n'eſt que leur couſin germain ; c'eſt donc à moi que la couronne appartient.

(1) *Leibnitz. Cod. diplo. T. 2. pag. 66.*

(2) *Rob. de Avesbury.*

PHILIPPE-le-Hardi, Roi de France.

PHILIPPE-le-Bel, Roi de France,

CHARLES, Comte de Valois, *ſon frère.*

- LOUIS HUTIN, Roi de France, mourut en 1316.
  - JEANNE, *qui épouſa Philippe*, Comte d'Evreux.
    - CHARLES-*le-Mauvais*, *Roi de Navarre, né en* 1332.
- PHILIPPE-le-Long, Roi de France, mourut en 1321.
  - JEANNE, *qui épouſa Eudes IV, Duc de Bourgogne.*
    - PHILIPPE, *Comte d'Artois, né en* 1332.
  - MARGUERITE, *qui épouſa Louis, Comte de Flandres.*
    - LOUIS *le Mâle.*
- CHARLES-le-Bel, Roi de France, mourut en 1328, & ne laiſſa que des filles qui n'eurent point de poſtérité.
- ISABELLE, mère d'Edouard III.
- PHILIPPE-de-Valois, Roi de France.

La réponſe de Philippe conſiſtoit à faire voir que, depuis le commencement de la Monarchie, il y avoit pluſieurs exemples de Reines à qui l'on avoit déféré la Régence ; que ce n'étoit donc pas *à cauſe de la prétendue foibleſſe de leur ſexe*, que les filles n'étoient point admiſes à ſuccéder ; que l'intention de la loi avoit été d'empêcher que le ſceptre ne paſsât à un Prince d'une autre nation, ou même d'une autre maiſon, que celle à laquelle on s'étoit ſoumis, la Nobleſſe Françoiſe n'ayant point entendu ſe dépouiller de ſon droit originaire à la Couronne, ou à l'élection d'un Roi, en cas d'extinction de la famille régnante ; que les fils des Monarques étrangers & des filles de nos Rois n'avoient jamais été qualifiés Princes du Sang de France ; & qu'enfin une mère ne pouvoit tranſmettre à ſon fils (1) un droit qu'elle n'avoit pas, & qu'elle ne pouvoit jamais avoir.

Je ne ſuis pas étonné que Rapin de Toiras n'ait point cité une raiſon que l'on ne manqua pas ſans doute d'oppoſer encore aux chimériques prétentions d'Edouard ; mais il eſt bien ſingulier que Mézerai, le Gendre, Daniel, Choiſi, & autres de nos Hiſtoriens ne l'aient pas rapportée ; elle

(1) *Baldus.*

achève de mettre (1) dans tout ſon jour l'extravagante injuſtice du Monarque Anglois. Lorſque Charles-le-Bel mourut en 1328, les filles de Philippe-le-Long avoient des enfans mâles (2). Les petits-fils de Philippe-le-Long n'excluoient-ils pas ſon neveu Edouard, en ſuppoſant qu'on eût admis l'interprétation que ce neveu vouloit donner à la Loi ſalique ? D'ailleurs, Charles le-Bel avoit laiſſé des filles qui pouvoient être mariées & avoir des fils.

Philippe-de-Valois, ſix mois après ſon ſacre, envoya ſommer Edouard de venir lui rendre hommage pour le Duché de Guyenne & le Comté de Ponthieu. Edouard lui écrivit, le 14 Avril 1329, qu'*il avoit deſſein* (3) *depuis long-tems de s'acquitter de ce devoir ; mais que diverſes affaires qui lui étoient ſurvenues, l'en avoient empêché.* Il rendit ſolemnellement cet hommage dans la ville d'Amiens le 6 Juin (4) ; il ratifia *l'hommage-lige* par ſes Lettres-Patentes du 30 Mars 1331 (5). La même année, il revint en France, fit un nouveau traité

(1) *Acta publica. Tom. 2, pars 4. pag. 70.*

(2) Philippe né en 1323, fils de Jeanne, fille de Philippe le-Long, & d'Eudes IV, Duc de Bourgogne.

(3) *Rymer. Acta publica. Tom. 2. pars 3. pag. 23.*

(4) *Ibid. pag. 61.*

(5) *Ibid. pag. 27.*

au ſujet des affaires de Guyenne, parut très ſenſible au procédé de Philippe qui voulut bien lui accorder une diminution de trente mille livres Tournois ſur la ſomme dont on étoit convenu dans le traité précédent. Au commencement de l'année 1332 (1), il fit propoſer le double mariage de ſon fils avec la fille, & celui de ſa ſœur avec le fils de Philippe ; cette propoſition prouve qu'il avoit renoncé à ſes vaines idées ſur la couronne de France, ou qu'il étoit le plus perfide & le plus méchant de tous les hommes. Il employa (2) les années 1333, 34, 35 & 36, à dépouiller du Royaume d'Ecoſſe, par les manœuvres les plus fourbes & les plus noires, David Brus, un enfant & qui étoit ſon beau-frère. En 1337, excité par Robert d'Artois qui s'étoit réfugié en Angleterre, il feignit de nouveau d'être perſuadé (3) qu'il avoit eu raiſon de réclamer la Cou-

(1) *Ibid. pars* 4. *pag.* 63.

(2) *Rapin de Toiras, Tom.* 3, *pag.* 166.

(3) Il en étoit ſi peu perſuadé, que dans ſa lettre au Pape, en date du 30 de Janvier 1340, il dit que (*), *ſi Philippe-de-Valois lui avoit fait les moindres offres, il s'en ſeroit contenté :* & reverà, ſi nobis oblationem, etiàm mediocrem, tunc feciſſet, ad vitandum guerrarum diſcrimina & expenſarum profluvia, ſuper ea reſponſionem rationabilem feciſſemus.

(*) *Rimer. Acta publica. Tom.* 2, *pars* 4, *pag.* 64.

ronne de France. Il fit des alliances avec l'Empereur & pluſieurs Princes d'Allemagne : il ſoudoya des troupes de tous pays, & lorſqu'il ſe crut en état de commencer la guerre, il écrivit au Pape, *qu'après la mort de Charles-le-Bel, ſon oncle, la Couronne de France lui étoit dévolue, comme au plus proche héritier ; qu'il en avoit été privé par un jugement injuſte & précipité ; que les Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés à Paris, n'avoient pas été écoutés ; qu'en ôtant à un mineur une couronne qui lui appartenoit légitimement, les Grands du Royaume avoient agi moins en juges qu'en ſcélérats & en brigands, & qu'il proteſtoit contre tout ce qui s'étoit fait pendant ſa minorité.* Qu'auroit dit Guillaume-*le-Bâtard*, le Conquérant de l'Angleterre, ſi, du fond de ſon tombeau, il avoit pu entendre un de ſes deſcendans traiter ainſi la Nobleſſe de France ?

Il étoit de notoriété publique, que les Ambaſſadeurs (1) d'Edouard avoient plaidé ſa cauſe de-

(1) Le Pape, dans la réponſe à Edouard (*), après lui avoir prouvé, dans tous les points, que ſes raiſons ſont fauſſes & que ſes prétentions ne ſont pas ſoutenables, finit par lui conſeiller *de quitter au plutôt le titre de Roi de France, titre qui ne pourroit que le faire paſſer pour un Prince très-injuſte, & lui attirer à jamais, & à ſa poſtérité, la haine implacable de tous les François.*

(*) *Acta publica. Tom. 2, pars 4, p. 70.*

vant la Cour des Pairs, quand il envoya demander la Régence après la mort de Charles-le-Bel; il le dit lui-même (1) dans l'aſſemblée de ſon Parlement à Northampton, à la fin de Février 1328. Les Hiſtoriens Anglois ajoûtent que la veuve de Charles-le-Bel n'ayant accouché que d'une fille, il donna (2) à d'autres Ambaſſadeurs un plein pouvoir, en date du 16 Mai 1328, pour demander la Couronne en ſon nom; il ne s'étoit pas preſſé, puiſqu'il y avoit un mois & demi que la Reine (3) étoit accouchée. Ces Ambaſſadeurs, s'ils paſsèrent en France, n'arrivèrent vraiſemblablement qu'après le ſacre (4) de Philippe-de-Valois; dailleurs, s'ils demandèrent à être écoutés, ils ne dûrent pas l'être, puiſque le jugement de la Cour des Pairs portoit, comme celui qui avoit été rendu à l'égard de Philippe-le-Long, *que ſi la Reine n'accouchoit que d'une fille, dès l'inſtant Pilippe ſeroit reconnu Roi.*

Philippe ayant eu communication de la Lettre d'Edouard au Pape, répondit: » ni moi, ni le Roi d'Angleterre ne pouvions être juges dans notre

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 158.*
(2) *Acta publica. T. 2, pars 3, pag. 13.*
(3) Elle accoucha le premier d'Avril.
(4) Il fut ſacré à Reims le 28 Mai.

propre cauſe; elle fut plaidée à la Cour des Pairs & devant tous les Barons aſſemblés; ils décidèrent unanimement que mon droit étoit inconteſtable. Jamais Edouard, même dans ſon Parlement, n'a fait de proteſtations contre cette déciſion; il y a acquieſcé pendant plus de neuf ans, comme tous les autres Potentats de l'Europe. L'allégation de ſa minorité eſt ridicule & frivole; mais en ſuppoſant qu'elle fût admiſſible (1), ſon Parlement l'avoit déclaré majeur; & il gouvernoit par lui-même en 1331, lorſqu'il m'envoya ſes Lettres-Patentes, par leſquelles il déclaroit & faiſoit ſerment qu'il étoit mon homme-lige, & qu'il me ſerviroit envers & contre tous. Cet acte a été ſuivi de pluſieurs autres, & nommément d'un plein pouvoir que ſes Ambaſſadeurs m'ont préſenté cette année 1337, par lequel il les autoriſe (2) *à tranſiger ſur toutes ſortes de demandes, procès, débats, queſtions & conteſtations, entre nos Sujets & les ſiens, & entre lui & nous Roi de France, & ſon Seigneur, par rapport à ſes Terres dans le Duché d'Aquitaine & autres dans notre Royaume, & ſur tous ajournemens pendans en notre Cour* «.

Croiroit-on qu'Edouard n'eut pas honte de ré-

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 163.*
(2) *Acta public. Tom. 2, pars 3, pag. 1904*

pliquer que, s'il n'avoit point fait de proteſtations publiques, il en avoit fait de ſecrettes dans ſon Conſeil privé, par leſquelles il avoit déclaré que (1) *par l'hommage qu'il alloit rendre, il ne prétendoit pas porter préjudice à ſes droits ſur la Couronne de France, quand même il viendroit à ratifier cet hommage par ſes Lettres Patentes, & que ce n'étoit que la crainte de perdre ſes terres en France, qui l'obligeoit à faire cette démarche.* Ainſi, aucune Puiſſance ne peut compter ſur les ſermens d'un Roi d'Angleterre & ſur les traités qu'elle fait avec lui; il aura toujours proteſté ſecrettement, dans ſon Conſeil privé, contre la paix qu'il ſignoit, dès qu'il croira voir quelque avantage à recommencer la guerre.

Il ſeroit naturel de croire qu'Edouard ayant pris la qualité de *Roi de France*, quelqu'un de nos Rois a exigé par un traité, que les Succeſſeurs de ce Prince inique continueroient de la prendre, comme une note perpétuelle de ſa mauvaiſe foi, & de la honte des Anglois chaſſés du Royaume, quoique ſecondés par tant de Villes & de Provinces mécontentes & rebelles. Voici à quelle occaſion il prit ce titre, dont ſes Succeſſeurs ont continué de ſe décorer, *uniquement*, diſoit le ſatyrique Comte de

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 159.*

Rocheſter, *pour ſe conſerver le privilège* (1) *de guérir des écrouelles*. Les Flamands s'étoient de nouveau révoltés. Leur Comte s'étoit réfugié en France. Ils avoient pour Chef Jacques Artevelle, Braſſeur de bierre. Edouard & ce Braſſeur avoient beſoin l'un de l'autre ; ils furent bientôt amis ; mais les Flamands refuſoient de ſe déclarer contre Philippe, parce qu'ils avoient promis avec ſerment, par le dernier traité, de ne point porter les armes contre le Roi de France, leur Seigneur ſouverain, & qu'ils s'étoient même ſoumis à remettre deux millions de florins à la Chambre Apoſtolique, s'ils contrevenoient à leur promeſſe.

Artevelle leur perſuada qu'il étoit aiſé de lever le ſcrupule qui les retenoit, en engageant Edouard à prendre le titre (2) de Roi de France. Ils s'ap-

(1) Collier, écrivain Anglois, dit que ce don vient de S. Edouard *le Confeſſeur*.

(2) Il avoit pris ce titre dans une commiſſion adreſſée au Duc de Brabant (*), en date du 7 Octobre 1337 ; mais il l'avoit auſſitôt quitté, voyant qu'aucun Prince de l'Europe, même de ſes alliés, ne vouloit le lui donner. Il paroît par une Lettre qu'il écrivit à l'Archevêque de Cantorbéri, le 21 Février 1340, qu'il ſentoit le ridicule d'avoir pris cette qualité, & qu'il craignoit que ſon Parlement n'approuvât pas cette uſurpation. *Qu'on ne ſoit point ſurpris*, dit-il, *que*

(*) *Rymer, Acta publica, Tom. 2, pars 3, pag. 192.*

plaudirent d'avoir choiſi un Chef qui avoit tant d'eſprit, & propoſèrent cet expédient au Roi d'Angleterre, qui le trouva d'abord ridicule : *mais ſon Conſeil*, dit Rapin de Toiras (1), *après y avoir bien refléchi, approuva ce moyen de faire entrer les Flamands dans la ligue.* On voit qu'Edouard, s'il avoit eu beſoin des Juifs, auroit pris de même le titre de Meſſie. Il fit publier un Manifeſte par lequel il déclaroit à tous bons François que, *pour ne pas ſembler négliger les faveurs du Ciel & s'oppoſer à la volonté de Dieu, il s'étoit déterminé à prendre le gouvernement du Royaume de France, qui lui étoit dévolu par la mort de Charles-le-Bel ſon oncle, promettant ſa protection à tous ceux qui, à*

nous ayons changé notre ſtyle ordinaire, & que nous nous faſſions nommer Roi de France; *des raiſons eſſentielles nous ont néceſſairement obligés à cette démarche; nous vous les expoſerons, aux autres Prélats, aux Seigneurs & aux Communes, dans le prochain Parlement* (*). Non mirantes ex hoc quòd ſtilum noſtrum conſuetum mutavimus, & Regem Franciæ nos facimus nominari; nam diverſæ ſubſunt cauſæ per quas hoc facere neceſſariò nos oportet, & quas vobis & aliis Prælatis & Magnatibus, necnon communitatibus ejuſdem regni Angliæ, ad dictum Parlamentum plenius exponemus, &c.

(1) *Pag.* 280 & 495.

(*) *Ibid. pars* 4, *pag.* 69.

l'exemple des Flamands, le reconoîtroient pour leur Souverain.

Voilà l'époque de la jonction des fleurs-de-lys & des léopards. Il faut remarquer qu'Edouard ſe qualifioit *Roi de France, d'Angleterre & d'Irlande*, & qu'il mettoit les fleurs-de-lys au 1 & 4 quartiers qui ſont les plus honorables, & que tous (1) ſes Succeſſeurs ont continué d'écarteler de même juſqu'à George I, Electeur d'Hanovre. Je ne ſais pas ſi ce Prince, à ſon avènement au trône d'Angleterre, déclara qu'il ne demeureroit point à Paris; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt le premier qui a commencé à écarteler au I & IV parti, au 1 d'Angleterre; au 2 d'Ecoſſe; au II de France; au III d'Irlande.

Pluſieurs Princes d'Allemagne, le Duc de Brabant, les Comtes de Hollande, de Zélande, de Gueldre, de Hainault, de Juliers, de Limbourg, & généralement tous les Seigneurs des Pays-Bas, amenèrent des troupes à Edouard; ſon argent & la qualité de Vicaire de l'Empire qu'il avoit obtenue de l'Empereur Louis de Bavière, les avoient

(1) La Reine Anne continua toujours de porter les mêmes armes juſquà ſa mort, quoiqu'on eût réſolu, dit-on, de changer le grand ſceau d'Angleterre, en 1706, lors de l'union de ce Royaume & de celui d'Ecoſſe.

mis dans ſon parti. Il commença la guerre par le ſiége de Cambray, qu'il fut obligé de lever. Il s'avança vers Saint-Quentin. Le continuateur de Nangis dit que les deux armées ſe trouvèrent vis-à-vis l'une de l'autre le Vendredi 22 Octobre 1339; que la nôtre, ayant fait une marche de cinq lieues, on jugea à propos de la laiſſer repoſer; qu'Edouard profita de la nuit pour décamper, & ſe retira dans le Hainault. Froiſſard (1) prétend qu'on ſe défia réciproquement, & que l'on convint d'un jour pour ſe livrer bataille; que, ce jour venu, Philippe ne voulut point ſortir de ſon camp, parce que ſon Conſeil lui repréſenta que le Roi d'Angleterre, en perdant une bataille en Picardie, ne riſquoit que des hommes, & que d'être obligé de ſe retirer ſous les places de Flandres; au-lieu que, s'il la gagnoit, il pourroit porter le fer & le feu dans le ſein du Royaume. De quelque façon que la choſe ſe ſoit paſſée, il eſt certain qu'Edouard rentra dans le pays de ſes Alliés; que la campagne fut finie en Flandres; qu'en Gaſcogne, on lui avoit enlevé Bourg, Blaye, & quelques autres places;

(1) Il étoit de Valencienne; la Reine d'Angleterre, fille du Comte de Hainault, & Edouard ſon mari, l'honoroient de leur bienveillance; il n'en étoit pas ingrat; ſon inclination pour les Anglois ſe manifeſte en toute occaſion.

que notre flotte battit la ſienne, prit deux de ſes plus gros vaiſſeaux, & pluſieurs autres moins conſidérables ; que l'on fit des deſcentes ſur les côtes d'Angleterre, & qu'on pilla Hamptoncourt, Portſmouth, & l'Iſle de Grenezey.

La fortune lui fut plus favorable au commencement de la campagne ſuivante (1). Notre flotte l'attendoit vis-à-vis de l'Ecluſe, pour l'empêcher de repaſſer en Flandres : nous avions plus de vaiſſeaux ; mais les ſiens étoient chargés de ſes meilleures troupes : d'ailleurs, la jalouſie qui régnoit entre Kieret & Bahuchet, nos deux Amiraux, les portoit à ſe contrarier ſans ceſſe ſur toutes les manœuvres. Edouard gagna l'avantage du vent, & leur mit le ſoleil dans les yeux. On jetta les grapins ; on s'accrocha ; on ſe battoit comme ſi l'on eût été ſur la terre ; le carnage étoit affreux ; Kieret fut tué ; Edouard eut la cuiſſe percée d'une flèche : il étoit cinq heures du ſoir ; l'action duroit depuis huit heures du matin. La victoire commençoit à ſe déclarer pour nous, lorſqu'une eſcadre Flamande parut, ſe rangea du côté d'Edouard, & lui fit gagner la bataille. Il ordonna, pour inſulter à Philippe, dit le continuateur de Nangis (2), que l'on pendît l'Amiral Bahuchet au grand mât de ſon

(1) 1340.
(2) *Nangii cont.*

vaiſſeau. Faut-il donc que les Faſtes d'Angleterre ne puiſſent étaler un triomphe, qu'il ne ſoit en même-tems ſouillé par quelque action féroce ?

Vainqueur ſur la mer, & à la tête de cent-cinquante-mille hommes en Flandres, Edouard ſe livroit à l'eſpoir de la plus glorieuſe campagne. Il détacha un tiers de ſon armée ſous les ordres de Robert d'Artois, qui pénétra juſqu'à Saint-Omer, & ravagea la frontière pendant près d'un mois. Eudes IV, Duc de Bourgogne, ayant enfin raſſemblé des troupes, quoiqu'elles fuſſent bien inférieures en nombre, attaqua Robert d'Artois, le battit, lui tua neuf ou dix-mille hommes, & le pourſuivit juſqu'à Montcaſſel. Cet échec augmenta l'embarras du Monarque Anglois : il avoit entrepris le ſiége de Tournay ; aucune de ſes attaques n'avoit réuſſi ; les aſſiégés faiſoient la plus vigoureuſe réſiſtance : notre armée, campée à deux lieues de la ſienne, la harceloit ſans ceſſe, battoit tous ſes détachemens, & lui coupoit les vivres. Il envoya propoſer à Philippe de vuider leur querelle par un combat ſeul à ſeul, ou de cent contre cent, ou par une bataille générale : la ſuſcription de la lettre étoit *à Philippe-de-Valois*, ſans autre titre. Philippe lui récrivit (1) : *on a apporté à notre camp une*

(1) *Rimer. acta. public. Tom.* 2, *pars* 4, *pag.* 80.

Lettre adreſſée à Philippe-de-Valois ; *comme elle n'eſt pas pour nous, nous n'y répondons point ; mais nous nous ſervons de l'occaſion de votre Hérault, pour vous dire que vous êtes notre homme-lige ; qu'en nous attaquant & en ſoulevant les villes de Flandres contre leur Comte & contre nous leur Souverain & le vôtre, vous vous êtes rendu coupable de rébellion, de parjure & de félonie, & qu'avec l'aide de Dieu, nous eſpérons de vous ſoumettre & de vous punir.* Quelques Hiſtoriens, entr'autres Daniel & Choiſi, ont voulu ridiculement enjoliver cette réponſe : *Philippe*, diſent-ils, *ajouta que, dans le duel propoſé, il falloit que le riſque fût égal de part & d'autre, & qu'il acceptoit le défi, ſi Edouard* (1) *vouloit mettre au jeu le Royaume d'Angleterre contre le Royaume de France.* Voici mes réflexions ſur ce cartel d'Edouard : il n'avoit pas encore conquis un pouce de terre dans le Royaume (2) ; il ſe voyoit dans le cas de lever honteuſement le ſiége de Tournay : les convois n'arrivoient que difficilement à ſon camp ; il manquoit d'argent pour payer ſes troupes ; elles murmuroient : d'ailleurs il n'ignoroit

(1) Il n'en eſt pas dit un ſeul mot dans la réponſe de Philippe : elle eſt toute entière dans le Recueil des Actes publics d'Angleterre, Tom. 2, part. 4, pag. 80.

(2) *Rapin de Toiras. T. 3. pag.* 183.

pas que quelques-uns de ſes alliés, commençant à mal augurer de cette guerre, penſoient à ſe détacher de la Ligue, & traitoient ſecrettement avec Philippe : c'eſt dans ces circonſtances qu'il envoie le défier ; il ſavoit que ce Prince étoit trop ſenſé, pour expoſer à l'incertitude d'un duel, une Couronne qu'il poſſédoit depuis douze ans : or quel nom donne-t-on à un homme qui envoye un cartel, quand il eſt intimement perſuadé que celui à qui il l'adreſſe, ne peut pas être aſſez extravagant pour l'accepter ? Ajoutons que ce défi eſt de 1340 ; qu'en 1347, lorſque la malheureuſe bataille de Créci, la priſe preſque certaine de Calais, & le feu de la révolte dans pluſieurs Provinces, ſembloient promettre à Edouard des conquêtes aiſées dans le Royaume (1), Philippe lui fit propoſer de ſe battre ſix contre ſix pour décider à qui le tout appartiendroit ; qu'il refuſa (2). Il étoit un fanfaron en 1340 ; qu'étoit-il en 1347 ?

Revenons à ſa poſition devant Tournay ; & voyons comment il s'en tira. Jeanne-de-Valois, Comteſſe douairière de Hainault, ſa belle-mère & ſœur de Philippe, avoit pris le voile, après la mort de ſon mari, dans l'Abbaye de Fontenelles. Il

(1) *Ibidem. pag.* 203.
(2) *Recueil des Cartels, &c.*

lui fit insinuer adroitement qu'il n'étoit point éloigné de la paix, & qu'il seroit bien glorieux pour elle, de l'avoir procurée entre deux Princes qui devoient lui être si chers. La bonne Princesse sortit de son Couvent, vint d'abord au camp de son frère, passa le lendemain à celui de son gendre, & leur fit à l'un & à l'autre des représentations très-chrétiennes. Philippe, à qui l'occasion d'écraser son ennemi se présenta toujours, & qui ne sut jamais en profiter, consentit à une trève de dix mois; elle fut ensuite prolongée pour deux ans. L'Anglois ne manqua pas de la rompre, dès que les conjonctures lui parurent favorables pour recommencer la guerre.

Jean III, Duc de Bretagne, mourut sans enfans en 1341. Le Duché appartenoit à Jeanne-de-Penthièvre, femme de Charles-de-Blois. Jean, Comte de Montfort, le lui disputa, & passa secrettement à Londres pour s'appuyer d'un protecteur dans son injuste prétention. Robert (1) d'Artois, ne respi-

(1) Robert d'Artois étoit Prince du Sang & beau-frère de Philippe-de-Valois, à qui il avoit rendu des services signalés. Ils se brouillèrent au sujet du procès pour le Comté d'Artois. Robert se déshonora en faisant fabriquer & en produisant de faux titres; malgré cela, sa valeur, son esprit, la figure la plus prévenante, ses malheurs intéressoient pour lui, & l'on

rant

rant toujours que haîne & que vengeance, après avoir conféré avec lui, alla trouver Edouard. Enfin, lui dit-il, le moment d'arracher la Couronne à Philippe, eſt venu; le Comte de Montfort eſt ici; il peut vous livrer des ports & des villes en Bretagne; ces ports & ces villes vous ſerviront de places d'armes, & vous ouvriront l'entrée du Maine & de l'Anjou; vous poſſédez la Guyenne & le Ponthieu qui vous ont toujours fourni de bons ſoldats. Geoffroi d'Harcourt, ſi puiſſant en Normandie par ſes terres, ſes parens & ſes amis, vous a promis de faire ſoulever cette Province, dès que vous y paroîtrez; l'eſprit de révolte ne tardera pas à ſe communiquer aux autres parties d'un Royaume, où le peuple gémit ſous le poids des impôts: Philippe a mécontenté ſa Nobleſſe, en négligeant les remontrances qu'elle lui faiſoit ſur les uſurpations du Clergé; il a voulu ménager les Evêques, & n'a fait que des orgueilleux & des (1)

ne pardonnoit point à Philippe de le pourſuivre partout & de ne vouloir pas qu'il eût un aſyle en aucun pays. Le Comte de Montfort étoit auſſi de la Maiſon de France; Philippe protégeoit Charles-de-Blois.

(1) Robert d'Artois ſe trompoit (*); il eſt vrai qu'ils ne

(*) *Daniel.*

ingrats; le moindre échec peut ébranler ſon trône. Tout ce que diſoit Robert d'Artois n'étoit malheureuſement que trop vrai; Edouard promit des ſecours au Comte de Montfort, qui le reconnut pour Roi de France, & lui rendit hommage.

Les troupes Angloiſes, qui débarquèrent en Bretagne, n'y cueillirent pas de lauriers. Quelques Seigneurs Bretons, à la tête de leurs payſans qu'ils armèrent, reprirent d'aſſaut la ville de Vannes dont Robert d'Artois s'étoit emparé; la garniſon Angloiſe fut taillée en pièces: Robert d'Artois, dangereuſement bleſſé, s'enfuit à Hennebond, où il s'embarqua pour repaſſer en Angleterre; il mourut ſur mer de ſes bleſſures.

Edouard jura de venger ſa mort d'une façon terrible, & dont les Bretons ſe ſouviendroient à jamais. Il deſcendit lui-même au Morbian (1), & crut jetter l'épouvante dans le pays, en s'annonçant en conquérans, dont les troupes étoient aſſez nombreuſes pour attaquer trois villes à la fois; il aſſiégea Vannes, Nantes & Rennes. Le pays ne

voulurent pas payer de Décimes (*); mais ils donnèrent à Philippe le ſurnom de *bon Catholique*.

(1) Proche de Vannes.

(*) *Le Gendre*.

s'épouvanta point ; on n'y avoit de temps immémorial, qu'une eſtime aſſez légère pour la valeur Angloiſe : Edouard fut obligé de lever le ſiége de Rennes & de Nantes (1) ; il eſpéra que du moins il réuſſiroit à celui de Vannes, en y raſſemblant toutes ſes forces ; il ſe trompa. Le Duc de Normandie (2) arriva avec cinquante-mille hommes, & ſe campa vis-à-vis de lui. *Les deux armées*, dit Rapin de Toiras (3), *demeurèrent pendant une grande partie de l'hyver à une petite diſtance l'une de l'autre, mais bien retranchées, ſans qu'il parût qu'aucun des deux Chefs eût envie de combattre ; Edouard n'étoit pas diſpoſé à riſquer une bataille contre une armée bien plus forte que la ſienne ; & le Duc de Normandie ne vouloit rien hazarder, eſpérant d'affamer ſon ennemi.* Il l'auroit en effet affamé ; il l'auroit obligé de ſe rendre à diſcrétion : notre flotte, après avoir chaſſé la flotte Angloiſe du Morbian, tenoit la mer, & prenoit ou couloit à fond tous les convois qui venoient d'Angleterre. Edouard étoit encore plus embarraſſé qu'il ne l'avoit été devant Tournay. Deux Légats du S. Siége, au commencement du mois de Janvier, arrivèrent au

(1) *Larrey.*
(2) Depuis le Roi Jean.
(3) *Pag.* 188.

camp du Duc de Normandie, & négocièrent une trève de trois ans (1). Toute la Nation ne fut pas moins ſurpriſe qu'indignée à la nouvelle de cette trève : les murmures contre le Gouvernement éclatèrent de toutes parts ; & le dépit & le mépris commencèrent à ſuccéder dans le cœur de la Nobleſſe à cette ardeur, avec laquelle elle avoit juſqu'alors prodigué ſon ſang & ſes biens pour terminer cette guerre.

Philippe fit publier un tournoy (2) à l'occaſion du mariage de ſon ſecond fils. Toute la Nobleſſe de France & des Royaumes voiſins y fut invitée ſelon l'uſage & avec les cérémonies ordinaires : cette invitation étoit un ſauf-conduit général. Au milieu de la fête il ordonna qu'on arrêtât Olivier (3) de Cliſſon & treize autres Seigneurs Bretons ; ils furent décapités quelques jours après aux Halles à Paris (4). Il eſt certain qu'ils avoient toujours tenu, & qu'ils paroiſſoient tenir encore le parti de Charles-de-Blois (5). On prétend qu'ils avoient traité ſecrettement depuis quelques mois avec

(1) 1343.
(2) 1344.
(3) Père du Connétable.
(4) *Froiſſart. d'Argentré.*
(5) *Larrey.*

Edouard & le Comte de Montfort, & que le mari de la belle Comteſſe de Salisburi, cherchant à ſe venger du Roi d'Angleterre, & ſachant les meſures qu'il prenoit avec ces Gentilshommes & pluſieurs autres de Normandie, en avertit le Roi de France, & lui donna même les moyens d'intercepter quelques-unes de leurs lettres. J'avoue que Philippe, en les envoyant au ſupplice ſans leur avoir fait faire leur procès, ſe conduiſit moins en Roi qu'en Tyran; mais ne falloit-il pas qu'Edouard fût de la mauvaiſe foi la plus féroce, pour vouloir, par repréſailles, *diſoit-il*, faire couper le cou aux priſonniers François qui étoient encore détenus en Angleterre depuis la trève, n'ayant pas achevé de payer leur rançon. Les Hiſtoriens Anglois (1), en avouant qu'il alloit commettre cette barbarie, ſi Henri de Lancaſtre ne l'en eût empêché à force de remontrances & de prières, tâchent de l'excuſer, & font des raiſonnemens auxquels il eſt important de répondre, pour faire connoître lequel des deux Rois fut l'infracteur de la trève. Ces Hiſtoriens conviennent qu'Edouard *n'auroit eu aucune raiſon de faire tant de bruit à l'occaſion du ſupplice des Seigneurs Bretons* (2), *s'ils n'avoient*

(1) *Rapin de Toiras, pag.* 194.
(2) *Ibid. pag,* 193 & 504.

été que ſes partiſans ſecrets ; mais, diſent-ils, *il marque poſitivement, dans ſes plaintes au Pape, qu'ils étoient ſes adhérens, & qu'ils avoient été enlevés en Bretagne ; or les alliés & les adhérens de part & d'autre étoient compris dans la trève ; Philippe l'avoit donc violée le premier, en faiſant enlever ces Seigneurs en Bretagne, ou au milieu d'un tournoy.* Je pourrois d'abord répondre que ces Hiſtoriens conviennent qu'Edouard (1) avoit ſouvent avancé des fauſſetés dans ſes manifeſtes contre les Ecoſſois ; qu'il en uſoit ſans doute de même dans ſes déclamations contre Philippe, & que d'ailleurs, dans ſes plaintes au Pape, il ne dit pas ſi les Seigneurs Bretons étoient ſes adhérens *ſecrets* ou *déclarés* ; mais je vais prouver qu'ils ne pouvoient pas être ſes adhérens (2) *déclarés:* (3) il eſt certain qu'ils ſuivoient le parti de Charles de Blois lors de la trève, & qu'un des articles de cette trève portoit (4) que *les deux Rois ne pourroient*

(1) *Ibid. pag.* 456.

(2) Henri de Maleſtroit, un de ces Gentilshommes Bretons (*), étoit alors Maître des Requêtes de l'Hôtel : pouvoit-il poſſéder cet office auprès de Philippe, & être en même-tems ouvertement un des adhérens d'Edouard.

(3) *Larrey.*

(4) *Du Tillet. Recueil des Traités, &c.*

(*) *Hiſtoire de Paris, Tom.* 1, *pag.* 597.

traiter par paroles, ou par écrit, avec les ſujets l'un de l'autre, & ne tâcheroient point de les ſuborner. Edouard n'avoit donc pas pu traiter ouvertement avec les Seigneurs Bretons : en traitant ſecrettement avec eux, & avec quelques Gentilshommes Normands, il avoit donc enfreint la trève : ces prétendues repréſailles ſur les priſonniers François, auroient donc été autant d'aſſaſſinats ; & il étoit donc enfin le plus inique de tous les hommes, *en envoyant déclarer la guerre à Philippe* (1), *ſur le prétexte qu'il avoit violé la trève par ſon indigne action envers les Seigneurs Bretons.*

Geoffroy (2) d'Harcourt, ſoupçonnant qu'on avoit découvert les perfides complots qu'il tramoit depuis quelques années en Normandie, s'étoit réfugié à Londres : il conſeilla au Monarque Anglois de paroître vouloir porter tout l'effort de ſes armes du côté de la Guyenne : j'ai été, lui dit-il, en faveur auprès de Philippe ; je dois le connoître ;

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 193, 194.*

(2) Quand il vit ſur le champ de bataille de Créci le corps du Comte d'Harcourt, ſon frère, & ceux de tant d'autres Seigneurs François, ſes parens & ſes amis, il fut ſaiſi de remords ; &, quittant ſeul & ſans rien dire, l'armée victorieuſe d'Edouard, il vint ſe jetter, la corde au cou, aux pieds de Philippe, qui lui pardonna.

il ne prévoit jamais & n'agit qu'au moment; il regarde uniquement où ſon ennemi paroît aller, & n'apperçoit point où il pourroit venir; menacez les provinces voiſines de la Gaſcogne; & que vos coups tombent ſur la Normandie; elle vous offre de groſſes villes, la plupart démantelées; un pays riche, abondant, tout ouvert, & où l'on n'a point vu de guerre depuis plus d'un ſiècle; vous aurez chargé vos vaiſſeaux d'un butin immenſe; vous aurez répandu la terreur juſqu'aux portes de Paris, avant que Philippe ait pu raſſembler des forces aſſez conſidérables, pour entreprendre de vous combattre.

Edouard ſuivit ce conſeil; le Comte de Derby (1), qu'il envoya en Guyenne, attira toute l'attention de Philippe de ce côté par la priſe de Bergerac, d'Angoulême & de quelques autres places. Le Prince Jean aſſembla notre armée entre Orléans & Tours; il invitoit toute la Nobleſſe à le ſuivre; la France, diſoit-il, ne ſera jamais tranquille, tandis que l'Anglois y conſervera des poſſeſſions; héritier du trône, je ne ſçaurois mieux m'annoncer aux peuples que je dois un jour gouverner, qu'en chaſſant enfin du Royaume un ennemi, dont le fougueux orgueil entretient l'opiniâtreté. On n'auroit pu qu'applaudir aux meſures qu'il prenoit,

(1) Henri de Lancaſtre.

ſi les circonſtances avoient été différentes ; il auroit dû penſer qu'il y avoit eu des révoltes dans pluſieurs provinces ; que, parmi la Nobleſſe, ceux qui étoient véritablement affectionnés à la gloire de l'Etat, le ſuivroient ; mais que les mécontens reſteroient dans leurs terres, & que la punition de quelques Gentilshommes, ſur-tout en Normandie, avoit moins épouvanté qu'irrité leurs parens & leurs amis.

A l'approche de notre armée, le Comte de Derby ſe renferma dans Bordeaux. La plupart des forteresſes & des places dont il s'étoit emparé, furent repriſes ; & l'on forma le ſiége d'Aiguillon. Pluſieurs Chevaliers Anglois & Gaſcons, diſtingués par leur expérience & leur valeur, s'étoient jettés dans ce Château ; il étoit abondamment pourvu de toutes ſortes de proviſions ; & ſon aſſiette, au confluent de la Garonne & du Lot, le rendoit très-fort. Edouard, bien perſuadé que le ſiége en ſeroit long, continuoit ſon armement, & n'omettoit rien de tout ce qui pouvoit aider à faire croire que ſon objet étoit de ſecourir la Gaſcogne, ou de faire une diverſion ſur les côtes du Poitou. Il partit de Southampton le deux de Juillet 1346, paroiſſant diriger ſa route vers Bordeaux. On apprit bien-tôt qu'il étoit deſcendu à la Hogue dans le Cotentin ; il pilla, brûla, ſaccagea Va-

logne, Saint-Lo, Carentan, Harfleur, Cherbourg, Caen; paſſa ſous les murailles de Rouen, remonta la Seine juſquà Poiſſi, envoya un Hérault pour offrir la bataille à Philippe; *mais de même que le loup*, dit Mézeray, *après avoir fait un grand carnage dans une bergerie, entendant aboyer les mâtins, ne tâche qu'à ſe retirer dans le bois*, il décampa bien vîte, & ne penſa qu'à ſe ſauver, dès que Philippe eut enfin aſſemblé aſſez de troupes pour paroître en campagne. Le plaiſir que reſſentent les Hiſtoriens Anglois à retracer les maux que ſouffrit alors la France, les engage dans un récit très-circonſtancié de la courſe de leur fameux Edouard. Etoit-ce un Héros? Nétoit-ce qu'un Tartare avide de carnage & de butin? Le lecteur peut en juger. Après avoir pillé Caën, il chargea promptement, diſent-ils, ſon plus gros vaiſſeau de toutes les marchandiſes & les richeſſes qu'il avoit trouvées dans cette ville, & dans quelques autres, & le fit partir pour l'Angleterre; il ne s'arrêtoit point devant les places qui pouvoient ſe défendre; il continuoit ſa route à travers les villes ouvertes & les villages (1), les abandonnant à la fureur du ſoldat & les réduiſant en cendres. Du haut des Tours de Notre-Dame, on pouvoit voir, ajoûtent-ils, l'em-

(1) *Acta publica, T. 2. pars. 4, pag. 205.*

braſement du Château Royal de Poiſſi, de celui de Saint-Germain-en-Laye, & des villages de Ruel, de Nanterre & de Neuilli. Il faut remarquer que ces Hiſtoriens continuent toujours de dire que *c'étoit pour venger la mort des Gentils-hommes Bretons :* quel prétexte de guerre ! quelle vengeance !

Edouard fuyoit à grandes journées ; ſon deſſein étoit de traverſer la Picardie, & d'aller ſe mettre à couvert ſous quelque place de Flandres. Il ſe trouva fort embarraſſé ſur les bords de la Somme ; il tenta le paſſage à Péquigni & à Pontderemi ; il fut vigoureuſement repouſſé à ces deux endroits : *heureuſement on lui enſeigna*, dit Rapin de Toiras (1), *le gué de Blanquetaque ; l'autre bord étoit défendu par Godemar du Fay, à la tête de douze mille hommes. Dans la néceſſité, ou de forcer ce gué, ou de combattre avec un grand déſavantage Philippe qui le talonnoit de fort près, Edouard fit avancer ſes troupes qui, ſe trouvant animées par la préſence de leur Roi, ſe jettèrent dans l'eau avec tant d'intrépidité, qu'elles commencèrent de vaincre leurs ennemis, avant que d'en venir à la charge : les François*, ajoute-t-il, *après avoir fait quelques*

(1) *Page.* 197.

vains efforts, ſe virent obligés d'abandonner ce paſſage important.

Ce récit mérite quelques réflexions, d'autant plus qu'il eſt copié d'après Daniel & Choiſi. Pourquoi les Anglois, *animés par la préſence de leur Roi*, furent-ils repouſſés à Péquigni & à Pontderemi où nous étions moins en force qu'à Blanquetaque? D'ailleurs ce gué de Blanquetaque n'en étoit un que pendant deux heures, en baſſe-marée; on n'y pouvoit défiler au plus que quinze hommes de front: comment Edouard put-il eſpérer que douze-mille François prendroient d'abord la fuite? Pourquoi ne craignoit-il point que notre armée, *qui le talonnoit de près*, n'arrivât & ne taillât en pièces tout ce qui n'auroit pas encore paſſé? Rapin de Toiras n'a pas jugé à propos de faire ces réflexions: mais n'eſt-il pas honteux que nos Hiſtoriens ne les aient pas faites, & qu'ils aient négligé de rapporter que Philippe s'écria que *depuis quelque tems on le trahiſſoit ſans ceſſe & par-tout?* Le continuateur de Nangis, Hiſtorien contemporain, dit expreſſément que Godemar du Fay ne fit aucune réſiſtance, & qu'il s'enfuit à l'approche des Anglois: il étoit parent de Geoffroy d'Harcourt; & perſonne ne douta, même parmi les ennemis, qu'il ne ſe fût vendu à Edouard.

La marée commençoit à remonter, quand notre

avant-garde arriva à Blanquetaque ; elle y trouva plusieurs charriots, & trois ou quatre-cents hommes qui n'avoient pas encore pu défiler : il eût été naturel de ne voir en eux que des meurtriers & des incendiaires ; on n'y vit qu'un ennemi qui jettoit ses armes & qui demandoit la vie ; on la lui accorda. Le lendemain, 26 d'Août, nous passâmes la Somme sur le pont d'Abbeville ; la chaleur fut excessive ; il survint ensuite un orage ; il étoit trois heures après-midi, quand nous arrivâmes à la vue du camp d'Edouard. Il avoit pris son parti dès la veille : ne pouvant plus espérer de nous échapper & d'éviter le combat, il avoit cherché un terrein avantageux, & s'étoit posté sur une colline proche du village de (1) Créci : une épaisse forêt, qui couvroit sa gauche & la queue de son camp, formoit, avec les retranchemens qu'il fit faire sur sa droite, une espèce de croissant ; sa gendarmerie en occupoit le centre ; son infanterie & ses arbalêtriers étoient en avant sur les aîles. On représenta à Philippe, qu'après une marche de cinq lieues, que l'ardeur du soleil & l'orage avoient rendu très-fatiguante, nos troupes devoient être lasses & harassées ; qu'il falloit les laisser reposer jusqu'au lendemain, & ne pas engager préciptam-

(1) Bataille de Créci.

ment une bataille contre un ennemi frais, bien posté, & à qui le déſeſpoir & la néceſſité de vaincre donneroient encore du courage. L'impétueux Comte (1) d'Alençon fronda cet avis avec mépris; on ordonna l'attaque. Douze mille Archers Génois formoient notre première ligne: on prétend qu'ayant négligé pendant la marche de couvrir les cordes de leurs arbalêtres, elles étoient ſi mouillées, qu'ils ne purent s'en ſervir (2), *& que meurtris & déconfits par les flèches que les Archers Anglois leur tiroient ſi vivement que ce ſembloit neige, ils lâchèrent le pied*, & ſe renverſèrent ſur notre ſeconde ligne. Il n'y avoit qu'à s'ouvrir pour les laiſſer paſſer; mais les mouvemens n'étoient pas faciles ſur un terrein très-étroit, *& où tous ces Seigneurs*, (3) *Rois, Comtes, Ducs & Barons François, avec leurs bannières, ne venoient mie enſemble, mais en confuſion & déſordre, l'un devant, & l'autre derrière.* Philippe crut ſans doute qu'il y avoit de la trahiſon de la part des Génois. *Or tôt*, s'écria-t-il, *tuez cette ribaudaille qui nous empêche la voye.* Le Comte d'Alençon, en voulant leur paſſer ſur le ventre, dérangea ſa ligne, & fut

(1) Frère de Philippe-de-Valois.

(2) *Froiſſart.*

(3) Le Roi de Bohême, & ſon fils, Roi des Romains.

tué en faiſant de vains efforts pour la rétablir. Le Prince de Galles avoit profité du moment ; & il ne lui avoit pas été difficile d'achever de la rompre. Dans l'inſtant que Philippe s'avançoit pour la ſoutenir, ſix pièces de canon qu'Edouard avoit placées au haut de la colline, commencèrent à tirer : *ces foudres dont les Anglois*, dit Rapin de Toiras (1), *ſe ſervoient pour la première fois, & dont l'uſage étoit inconnu en France, firent une ſi grande exécution parmi les troupes Françoiſes* (2), *& leur inſpirèrent tant de frayeur, qu'on attribue en partie le ſuccès de cette journée à la ſurpriſe qu'elles causèrent.* Les Comtes de Northampton & d'Arondel, qui commandoient la ſeconde ligne des ennemis, voyant que nous enfoncions la gauche de leur première ligne, & que nous commençions à la pourſuivre avec impétuoſité, firent un mouvement que la nuit favoriſoit, & qui les mit en état de nous prendre en flanc. Philippe, mauvais Général, ſe battoit en ſoldat : il reçut deux bleſſures, l'une à la gorge & l'autre à la cuiſſe ; ſon cheval fut tué ſous lui : on entendit crier, *ſauvez le Roi.* Ce cri, des ordres confus ou mal donnés, la flamme & le bruit du canon, que les ténèbres rendoient encore

(1) *Pag.* 100.

(2) *Larrey.*

plus terribles à des imaginations qui n'y étoient pas préparées, tout aidoit au carnage ; chacun fuyoit, croyant que les autres fuyoient : Philippe fut emmené malgré lui hors du champ de bataille par le Comte de Hainault ; il vouloit s'y faire tuer.

Tant d'horreurs commiſes par les Anglois dans le ſein du Royaume, lui avoient inſpiré une ardeur de vengeance qui l'aveugla : les fautes qu'il fit dans cette journée ſont inconcevables ; il pouvoit reſſerrer Edouard dans ſon camp, l'affamer, & l'obliger de ſe rendre à diſcrétion au bout de quelques jours : il voulut une victoire ſanglante ; elle lui échappa par ſon imprudence ; il fit attaquer par des troupes fatiguées un ennemi bien retranché, bien perſuadé, qu'il ne méritoit aucun quartier, & qu'il ne pouvoit éviter la mort & ſauver ſon butin, qu'en ſe défendant courageuſement. Le Prince Jean avoit emmené l'élite de nos forces en Guyenne ; l'armée qui combattit à Crécy, raſſemblée à la hâte, étoit nombreuſe en hommes & foible en ſoldats : nous avions à notre tête trois (1) Rois,

(1) Philippe, Jean Roi de Bohême, & Charles ſon fils, Roi des Romains : Philippe & Charles furent bleſſés ; le Roi de Bohême, âgé de quatre-vingts ans & aveugle, ayant fait attacher la bride de ſon cheval à celles des chevaux de deux de ſes Chevaliers, ſe *fit conduire dans la mêlée, où com-*

beaucoup

beaucoup de Princes & de Seigneurs, & pas un Général ; d'ailleurs le ſeul endroit par où l'on pouvoit aller aux Anglois, n'offroit qu'un terrein très-étroit, & qu'il étoit aiſé de diſputer ſur un front de peu d'étendue ; ainſi la ſupériorité (1) du nombre nous devenoit inutile.

Froiſſart rapporte qu'un Officier vint dire à Edouard, que le Prince de Galles étoit très-preſſé par les nôtres, & qu'il avoit beſoin de ſecours ; qu'Edouard demanda s'il étoit pris ou bleſſé ; que cet Officier ayant répondu que non, il répliqua : *or retournez vers lui & vers ceux qui vous ont envoyés, & dites-leur qu'il ne m'envoyent déſormais querir ni requerre pour aventure qui leur advienne, tant que mon fils ſera en vie, & que je leur mande de laiſſer gagner à l'enfant* (2) *ſes éperons. Je veux, ſi Dieu l'a ordonné, que la journée ſoit ſienne, & que*

battant moult vigoureuſement, il fut tué & auſſi ſes Chevaliers : on trouva le lendemain leurs corps auprès de celui de leur Roi, & leurs chevaux encore attachés enſemble.

(1) On prétend que notre armée étoit de plus de quatre-vingt mille hommes, & qu'Edouard n'en avoit que quarante mille.

(2) C'eſt-à-dire, mériter d'être fait Chevalier ; on faiſoit des Chevaliers avant & après les batailles. Le Prince de Galles n'avoit que ſeize ans.

l'honneur lui en demeure, & à ceux à qui je l'ai baillé en garde. Les Hiſtoriens Anglois diſent que (1), *ſi leur armée avoit eu du pire, tout auroit été perdu ſans reſſource, parce que Philippe avoit réſolu de la faire paſſer ſans miſéricorde au fil de l'épée; Barnes* (2), ajoutent-ils, *profite judicieuſement de cette circonſtance, pour juſtifier la conduite d'Edouard, qui ſe tint à l'écart pendant toute l'action.* Plaçons-nous dans ces tems-là; conſidérons que les Rois s'envoyoient des cartels; qu'Edouard en avoit envoyé à Philippe, & que ſon propos ordinaire étoit (3) *qu'il ne ſouhaitoit rien tant que de le combattre ſeul à ſeul, ou de le rencontrer dans la mêlée:* peut-être trouverons-nous que Philippe, chargeant à la tête de ſes troupes, bleſſé, & ayant eu deux chevaux tués ſous lui, avoit auſſi bonne grace, même dans ſon malheur, que le Monarque Anglois ſur le haut d'une colline, éloigné du danger, ſe repoſant du ſuccès de ſes armes ſur la ſurpriſe que nous cauſeroit ſon canon (4), & n'arrivant ſur

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 3. pag. 489.*

(2) Un des Panégyriſtes d'Edouard.

(3) *Rapin de Toiras, pag. 199.*

(4) *En 1330, un Religieux Auguſtin, grand Alchymiſte, ayant dans ſon mortier une mixtion de ſoufre &*

le champ de bataille, que pour recevoir les complimens ſur la victoire.

On a vu qu'en deſcendant à la Hogue, il n'avoit pour objet que de faire une courſe, d'emporter du butin, & de ſaccager le pays; ſa victoire lui fit naître l'idée d'une conquête. Il conſidéra que Calais, ſur la côte la plus voiſine de l'Angleterre, lui aſſureroit à l'avenir, s'il pouvoit s'en rendre maître, une entrée prompte & facile dans le cœur de la

de ſalpêtre, il y tomba par hazard une étincelle de feu qui l'alluma & emporta ſubitement toute la matière: choſe qui lui cauſant une grande admiration, il en chercha la raiſon qu'il trouva naturelle, comme provenant de la chaude & sèche qualité du ſoufre, & de la froide humidité du ſalpêtre: à quoi ajoutant quelque peu de charbon pilé propre à s'enflammer, il produiſit cette invention ſi dommageable, aux hommes: puis, voyant cet effet du feu ſi véhément, qu'enfermé il ſe délivre avec violence, il en fit l'épreuve dans un petit tuyau chargé de ſa poudre, & communiqua enſuite ſon ſecret. Traité de l'Artillerie par Diégo Vélaſco.

En 1338, on commença de ſe ſervir de deux ou trois canons à l'attaque de quelques Châteaux (*): c'étoit uniquement pour détruire les donjons. *Les Chevaliers François auroient regardé comme une lâcheté, de s'en ſervir contre des hommes à découvert & rangés devant eux en bataille.*

(*) De celui de Puyguillaume en Auvergne.

France ; il l'aſſiégea le huit de Septembre (1). Ses premières attaques furent repouſſées avec tant de courage, & l'on fit de ſi vigoureuſes ſorties, qu'il perdit bientôt l'eſpérance de réduire cette Place par la force, malgré le ſecours de trente mille Allemands & Flamands que venoient de lui amener le Marquis de Juliers & le Comte de Namur. Il prit le parti de faire, autour de ſon camp, des lignes de contrevallation & de circonvallation, avec des redoutes & des places d'armes de diſtance en diſtance. Sa flotte bloqua le port ; & il ne penſa plus qu'à attendre patiemment, que la diſette de vivres obligeât le Gouverneur à capituler.

Quelques jours après la bataille de Crécy, Philippe avoit écrit au Prince Jean d'abandonner le ſiége d'Aiguillon, & de venir le joindre avec ſon armée. Le Comte de Derby ſe vit donc le maître de la campagne en Guyenne ; il ravagea la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, prit Xaintes, Poitiers, Niort, & Saint-Jean-d'Angéli. Les villes de Flandres continuoient dans leur révolte, & fourniſſoient des ſoldats à Edouard. Pluſieurs Gentils-hommes en Bretagne, parens ou amis de ceux qui avoient été décapités à Paris, s'étoient jettés dans le parti du Comte de Montfort, & par con-

(1) 1346.

ſéquent dans celui des Anglois. Charles-de-Blois fut vaincu & fait priſonnier à la bataille de la Rochederien. Il ne ſe paſſoit preſque point de ſemaines, que l'on n'apprît la nouvelle de quelque ſédition dans les autres Provinces : le François, toujours prêt à ſacrifier ſes biens pour la gloire de l'Etat, ne commence à ſe mutiner contre les impôts, que lorſqu'il eſt le plus néceſſaire d'en lever ; les mauvais ſuccès lui en rendent le poids inſupportable. Tandis que nos meilleurs Officiers ſe décourageoient, il ſembloit que le Ciel ſe plaiſoit à produire contre nous des Héroïnes. La Reine d'Angleterre ſe mit à la tête d'un corps de troupes, battit le Roi d'Ecoſſe notre allié. On vit plus d'une fois la Comteſſe de Montfort ſe préſenter ſur la brèche, ranimer ſes ſoldats, repouſſer les Aſſiégeans, & leur faire trouver la mort dans ces mêmes foſſés qu'ils venoient de franchir. La veuve de Cliſſon, une des plus belles femmes de l'Europe, vendit ſes pierreries, engagea ſes terres, acheta des vaiſſeaux, courut la mer, alloit à l'abordage le ſabre à la main, & vengeoit la mort de ſon mari ſur tous les Navires François qu'elle rencontroit.

La fidélité des habitans de Calais luttoit contre toutes les horreurs de la plus affreuſe famine ; ils étoient bloqués depuis plus de neuf mois ; notre armée s'approcha pour les ſecourir. On examina

de tous côtés les retranchemens d'Edouard ; ils étoient inattaquables (1). C'eſt alors que Philippe lui envoya différens cartels ; ſon unique réponſe fut toujours, *qu'il étoit là pour prendre Calais, & non pas pour ſe battre.* Cette prudence ne me ſeroit point ſuſpecte, s'il n'étoit pas vrai que l'homme cruel eſt rarement (2) brave. Philippe décampa au bout de ſix ſemaines, voyant qu'il ne pouvoit attirer ſon ennemi à aucune ſorte de combat, & qu'il étoit abſolument impoſſible de le forcer dans ſes lignes. Les Aſſiégés n'ayant plus aucune eſpérance de ſecours, demandèrent à capituler. C'étoient certainement de braves gens, & dont la réſiſtance & la fidélité devoient être admirées & reſpectées de tout homme généreux. Edouard déclara qu'il ne les recevroit à aucune compoſition, & qu'il vouloit être le maître de leurs vies. Son intention étoit d'en faire pendre un grand nombre, & de faire paſſer les autres au fil de l'épée : ſon caractère étoit trop connu pour qu'on pût en douter. Deux Légats du Saint-Siége, auquel ſe joignit Gautier de Mauny, lui repréſentèrent qu'il ſe rendroit

(1) *Rapin de Toiras.*

(2) On verra bientôt qu'il refuſa encore le défi que lui fit le Roi Jean, de ſe battre tous les deux corps à corps en champ clos.

odieux à toute l'Europe ; que les François ſeroient en droit d'uſer à l'avenir de repréſailles ſur tous les priſonniers qu'ils feroient ; que, s'il étoit incapable de pitié pour un ennemi ſuppliant, il devoit du moins avoir de la conſidération pour ceux qui le ſervoient, & ne pas les expoſer à périr peut-être un jour ſous la main d'un bourreau. Il fut long-tems infléxible ; enfin il conſentit à recevoir la garniſon priſonniere de guerre, & à promettre la vie aux habitans, à condition qu'ils ſortiroient de la Ville ſans emporter aucuns de leurs effets, & qu'ils choiſiroient préalablement ſix de leurs Bourgeois, & les lui livreroient pour être pendus : on voit qu'il ne pouvoit les traiter avec plus d'inhumanité, à moins que de les faire tous égorger, & que c'étoit donc ſon premier deſſein. Lorſque le Gouverneur eut aſſemblé la Ville & qu'il eut annoncé ces barbares conditions, le cri général fut qu'il falloit périr les armes à la main plutôt que de les accepter. Euſtache de Saint-Pierre, un des plus riches & des plus notables Bourgeois, demanda qu'on l'écoutât. S'il nous étoit poſſible, dit-il, de combattre notre ennemi, il n'oſeroit pas ſe montrer ſi cruel ; de larges retranchemens nous en ſéparent ; avant que nous puſſions les avoir franchis, ſes ſoldats, à couvert dans les forts qu'ils ont élevés, nous au-

roient percés de leurs flèches ; nous tomberions écrasés par ces foudres inconnues dont il a la lâcheté de se servir : le François n'a-t-il donc que de la valeur ? Une ame tendre, généreuse, compatissante, le distingua toujours ; après que nous aurions tenté de vains efforts, que deviendroient nos femmes & nos enfans ? Voulons-nous les abandonner à la fureur d'Edouard ? Il demande six victimes ; je m'offre pour être la première. Est-il une mort plus digne de nous, que celle qui sauvera la vie à nos parens, à nos amis, à nos compatriotes ? A peine eut-il achevé de parler, que cinq autres s'offrirent avec la magnanimité la plus empressée. Ils se présentèrent devant Edouard dans une contenance ferme & modeste ; l'Anglois les regarda ; l'Anglois fit signe aux bourreaux de les saisir ; il repoussa trois fois la Reine son épouse qui se jettoit à ses genoux pour demander leur grâce ; enfin elle l'obtint.

La prise de Calais fut suivie d'une trève. Un fléau plus terrible que celui de la guerre, en suspendit les calamités. Les Historiens rapportent que, dans le Royaume de Catay en Asie, on vit pendant quelques heures dans le ciel un globe de différentes couleurs ; qu'en tombant sur la terre, il s'ouvrit & répandit une puanteur dont la malignité sema dans l'instant la mort dans tout le

pays; que cette vapeur, en remontant & ſe condenſant dans l'air, retomboit en inſectes venimeux, & que l'horrible peſte dont elle renfermoit le germe, après avoir ravagé l'Aſie & l'Afrique, dépeupla l'Europe des deux tiers de ſes habitans, en moins de dix-huit mois. Ce fléau avoit été précédé par d'affreux tremblemens de terre qui ſe firent ſentir du Midi juſqu'au Septentrion, engloutiſſant des villes entières dans les abîmes qu'ils entr'ouvroient.

Philippe-de-Valois ne vit pas l'expiration de la trève; il mourut à Nogent-le-Roi, le 22 Août 1350, âgé de cinquante-ſept ans; il venoit de ſe remarier à une jeune Princeſſe d'une rare beauté. On prétend que les tranſports de ſa nouvelle paſſion creusèrent ſon tombeau dans les bras de l'hymen.

Jean II, ſon fils, lui ſuccéda. La trève entre les deux couronnes fut prolongée à diverſes repriſes juſqu'en 1355. La peſte & la famine n'avoient pas plus épargné l'Angleterre que la France. Pendant cette trève, l'ancien eſprit de Chevalerie ſe renouvella; on n'entendoit parler que de défis & de combats particuliers où les Anglois, de l'aveu de tous leurs Hiſtoriens, étoient rarement heureux. Un des plus célèbres fut celui de trente des leurs, contre trente Bretons. On ſe rendit de part & d'autre ſur le lieu de l'aſſignation, près d'un gros

arbre entre Ploërmel & Joſſelin. Il y avoit un mois que les paroles étoient données & qu'on avoit pris jour : les Anglois commencèrent à réfléchir qu'un pareil combat ne devoit pas ſe donner ſans la permiſſion des deux Rois, & proposèrent de différer juſqu'à ce qu'on l'eût obtenue ; les Bretons trouvèrent que la réflexion venoit un peu tard, & les aſſurèrent qu'il ne ſeroit pas dit qu'ils étoient venus ſur le champ de bataille *ſans mener des mains & ſavoir qui avoit la plus belle amie.* On ſe battit donc ; & le ſuccès du combat décida que les amies des Bretons étoient les plus belles ; plus de la moitié des Anglois furent tués ; les autres s'enfuirent lâchement, ou demandèrent la vie. Ces petits combats produiſoient un bien ; ils réveilloient dans l'âme du François l'eſtime pour lui-même, pour ſa Nation, & l'idée de ſupériorité ſur ſes ennemis ; ils l'animoient à réparer des pertes qu'il n'avoit eſſuyées que par la trahiſon ou l'imprudence de ſes Généraux. On traitoit toujours de la paix à Avignon : le Pape en étoit le Médiateur ; il paroît qu'Edouard ne s'aveugloit point ſur ſes ſuccès : en effet il eût été difficile qu'il pût ſe diſſimuler qu'au ſiége de Tournay, qu'à celui de Vannes, & qu'enſuite à Créci, nous avions été les maîtres de l'affamer dans ſon camp, & de l'obliger de ſe rendre à diſcrétion. On voit dans les actes publics d'An-

gleterre, qu'il donne plein pouvoir à ſes Ambaſſadeurs de (1) *renoncer pour lui, & pour les ſiens, à tous ſes droits ſur le Royaume de France* (2). Il y avoit bien de la honte à renoncer à une ſi belle Couronne, s'il croyoit y avoir quelque droit; mais il ne l'avoit jamais cru: il avoit donc entrepris une guerre injuſte, & qui d'ailleurs devoit le rendre exécrable à toute l'Europe par la façon barbare dont il l'avoit faite. Les Hiſtoriens Anglois (3) diſent que *le Roi Jean, après lui avoir offert la Guyenne & les Comtés d'Artois & de Guiſnes pour les poſſéder en toute ſouveraineté, rompit bruſquement la négociation, & précipita ſon peuple dans de nouveaux malheurs.* Il n'y a aucune preuve de cette offre dans les actes publics d'Angleterre; elle eſt fauſſement imaginée. Le Roi Jean conſentoit, il eſt vrai, de laiſſer la Guyenne à Edouard, & de lui céder de plus les Comtés d'Artois & de Guiſnes; mais toujours à condition de l'hommage lige envers la France, hommage qu'Edouard lui-même avoit rendu pendant neuf ans, & qu'avoient fait tous les Rois ſes Prédéceſſeurs pour leurs poſſeſſions

(1) *Necnon renunciandi omni juri quod habemus in & ad regnum ſivè coronam Franciæ.*

(2) *Acta publica, Tom. 3, pars 1, pag. 94 & 100.*

(3) *Rapin de Toiras, Tom. 3, pag. 210.*

dans le Royaume. A l'égard des nouveaux malheurs que nous éprouvâmes, on va voir que la valeur des Anglois eut bien peu de part aux avantages qu'ils remportèrent, & qu'ils ne les dûrent qu'aux troubles qu'excita parmi nous Charles-*le-Mauvais*, Roi de Navarre. Il étoit fils de Philippe, Comte d'Evreux, Prince du Sang, & de Jeanne, fille unique de Louis Hutin; il ſortoit donc, des deux côtés, de la Maiſon de France. Jamais il n'exiſta un plus méchant homme; quelques mois après avoir épouſé la fille du Roi Jean, il tenta de le faire aſſaſſiner; il fit poignarder le Connétable de France dans ſon lit: ſon âme noire, inquiette & turbulente n'enfantoit que des projets de déſordre & de bouleverſement. Une carriere brillante ne l'auroit point flatté; il ne ſe plaiſoit que dans les détours ténébreux de la perfidie & des conſpirations. D'autant plus propre à fomenter des révoltes, qu'il étoit affable, careſſant, libéral, & qu'à beaucoup de valeur & d'eſprit, & à la figure la plus aimable, il joignoit une éloquence à laquelle il étoit preſqu'impoſſible de réſiſter. Il poſſédoit en apanage, ou en échange de ſucceſſion, pluſieurs villes en Normandie; il y demeuroit plus ſouvent que dans ſon Royaume; il les avoit fait fortifier ſous différens prétextes, & y avoit mis des garniſons Navarroiſes. C'étoit de-là qu'il montroit ſans ceſſe

un étendart aux mécontens, tandis qu'il faiſoit inſinuer dans le peuple, dont il étoit aimé malgré ſes crimes, qu'étant le fils de la fille unique de Louis Hutin, la Couronne lui appartenoit. Il n'eſt pas douteux que, ſi les femmes avoient pu y donner quelque droit, il auroit eu plus de raiſon d'y prétendre qu'Edouard. Leur intelligence ſecrette, qu'on ſoupçonnoit depuis quelque tems, faiſoit craindre qu'ils ne vouluſſent s'accorder & s'unir pour tâcher de dépouiller l'héritier légitime & partager entr'eux le Royaume. Telle étoit la criſe où nous nous trouvions. Edouard, dont elle favoriſoit les eſpérances, rompit la trève, deſcendit à Calais, ravagea l'Artois & s'avança juſqu'à Hédin. Le Roi Jean ayant raſſemblé des troupes, lui envoya offrir la bataille, ou le duel *corps à corps* en champ-clos; il n'accepta ni l'un ni l'autre : *c'eſt ce que les Hiſtoriens François aſſûrent*, dit Rapin de Toiras (1); *mais les Anglois au contraire prétendent que ce fut Edouard qui fit le défi, & que le Roi Jean le refuſa.* Voilà encore un trait de la mauvaiſe foi continuelle de cet Hiſtorien. Froiſſard, Auteur contemporain, étoit & devoit être très-attaché au Monarque Anglois; il dit poſitivement qu'il refuſa le défi &

(1) *Tom. 3. pag. 211.*

qu'il ſe retira bien vîte à Calais d'où il repaſſa en Angleterre.

Les Etats-Généraux accordèrent un ſubſide pour augmenter notre armée de trente mille hommes. Le Roi de Navarre, par les émiſſaires qu'il avoit dans toutes les villes, tâcha de révolter le peuple contre cet impôt & d'en empêcher la levée. Le Roi Jean, informé qu'il étoit à Rouen peu accompagné, s'y rendit ſecrettement, le ſurprit à table, l'arrêta, fit couper le cou en ſa préſence à quatre de ſes plus zèlés partiſans, l'emmena à Paris, & l'enferma dans la groſſe tour du Louvre. A la nouvelle de la détention de ſon frère, Philippe de Navarre, qui poſſédoit auſſi des terres conſidérables en Normandie, aſſembla ſes amis, ſouleva une partie de cette province, envoya à Londres (1), fit un traité avec Edouard, le reconnut pour légitime Roi de France, & ne tarda pas à voir arriver à ſon ſecours le Duc de Lancaſtre avec ſix mille Anglois. Ils entrèrent dans le Perche, prirent Verneuil & ſaccagèrent le plat pays; mais à l'approche de notre armée, ils ſe retirèrent vers la forêt de l'Aigle dans des bois & des marécages où il n'étoit pas poſſible de les forcer. Le Roi Jean laiſſa quelques troupes pour les contenir, & marcha contre le

(1) *Acta publica, Tom. 3, pars 1, pag. 128.*

Prince de Galles qui s'étoit avancé juſques dans le Berri, & qui commença à fuir à grandes journées. On le ſuivit de même & de façon que, toute retraite lui étant coupée, il prit le parti de ſe retrancher à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers (1), ſur un terrein inégal, embarraſſé de vignes, de haies, de buiſſons, & par conſéquent de l'abord le plus difficile à la Gendarmerie qui faiſoit alors toute la force des armées; mais s'il pouvoit s'y défendre avec ſes douze mille hommes contre cinquante mille, ſa perte n'en étoit pas moins inévitable par le défaut de vivres. Il offrit donc de payer tout le dommage qu'il avoit fait dans ſa courſe, de délivrer tous les priſonniers & de ne point porter les armes contre la France, ni lui ni les ſiens, pendant ſept ans. Il étoit naturel de rejetter ſes offres & d'exiger qu'il ſe rendît priſonnier avec toute ſon armée; mais il y avoit de la folie à vouloir le forcer dans un poſte bien retranché, & lorſqu'on pouvoit l'obliger, en l'affamant, à ſe ſoumettre dans trois jours à toutes les conditions qu'on voudroit lui impoſer; c'eſt ce qu'en vain on repréſenta au Roi Jean: ſa malheureuſe deſtinée l'entraîna; il traita ces ſages remontrances de conſeils timides, ajoûtant avec tout le

(1) Bataille de Poitiers.

dédain d'une faſtueuſe & ridicule bravoure, qu'il étoit honteux de vouloir vaincre ſans combattre. Il fit mettre pied à terre à toute la Gendarmerie, excepté à trois cents hommes choiſis qui devoient commencer l'attaque. Il falloit, pour arriver à l'ennemi, qu'ils montaſſent un défilé où ils ne pouvoient entrer que quatre de front; ce défilé étoit bordé de haies vives très-épaiſſes & derrière leſquelles étoient poſtés mille archers qui les accablèrent d'une grêle de flèches tirées de près; ceux qui ne furent point tués, bleſſés ou démontés, & qui purent arriver juſqu'au bout du défilé, furent aiſément culbutés, & mirent le déſordre dans notre Gendarmerie qui devoit les ſoutenir, mais qui, étant à pied avec ſes armures peſantes, ne put pas ſe rallier aſſez vîte, pour réſiſter au choc de la Gendarmerie Angloiſe qui les pourſuivoit. Le Prince de Galles voyant ce commencement de déroute dans notre avant-garde, fit promptement couler le long de la colline ſix cents Gendarmes qui tombèrent par derrière, ſans avoir été apperçus, ſur le corps que commandoit le Dauphin. L'allarme qu'ils y jettèrent, ſe communiqua bientôt au reſte de l'armée; le murmure y dévint général; on n'y répondoit plus à la voix des Chefs que par des reproches: ont-ils voulu, diſoit-on, en nous mettant à pied, nous livrer à l'ennemi? Les uns fuyoient; les

autres

tres alloient reprendre leurs chevaux & revenoient combattre, mais avec ſi peu d'ordre, que tous leurs efforts ne ſervoient qu'à prouver que le courage ſeul & la ſupériorité du nombre ne décident pas du gain d'une bataille; le Roi Jean reçut deux bleſſures au viſage, eut ſon cheval tué ſous lui & fut fait priſonnier.

Les Hiſtoriens Anglois égalent cette victoire à la plus glorieuſe qu'aient jamais remporté les Romains; ils comparent le Prince de Galles à Scipion & à Céſar; c'eſt au Lecteur à juger ſi ce Prince mérite ces éloges: il part de Bordeaux pour faire, à l'exemple de ſon père, une courſe de Tartare; Rapin de Toiras (1) convient qu'on ne s'attendoit pas à cette irruption ſoudaine; il pille, brûle, ſaccage un pays ouvert & dégarni de troupes; dès qu'il apprend qu'on marche à lui, il s'enfuit; ſa retraite eſt coupée; il ſe retranche dans un poſte avantageux: il eſt prêt à ſe ſoumettre à des conditions honteuſes; il offre de ne point porter les armes contre la France pendant ſept ans, & de rendre tout le butin qu'il a fait; il eſt perdu, ſi nous ne cherchons point à le combattre; l'eſprit de vertige ſemble ſaiſir le Roi Jean; il veut abſolument attaquer, & diſpoſe ſon attaque de la façon

(1) *Tom. 3. pag. 213.*

la plus mal conçue : nous ſommes battus (1). D'ailleurs, quel honneur ſingulier les Anglois prétendent-ils tirer de cette victoire, lorſqu'ils ſont obligés d'avouer que dans l'armée du Prince de Galles, compoſée de douze mille hommes, il n'y en avoit au plus que trois mille de leur nation & neuf mille Gaſcons ?

On avoit conduit le Roi Jean à Bordeaux : Edouard vouloit l'avoir à Londres ; les Gaſcons s'y oppoſoient ; nous avons eu la gloire de le vaincre, diſoient-ils ; il doit reſter parmi nous. Leurs eſprits s'échauffoient : il y avoit à craindre qu'ils n'entrepriſſent de le mettre en liberté, & qu'ils n'écriviſſent ſecrètement au Comte d'Armagnac qui commandoit dans le Languedoc, de s'approcher pour les ſeconder ; c'eſt ce qui détermina le Prince de Galles à ſe rendre aux ſollicitations du Pape, & à conſentir à une trève de deux ans ; elle lioit la France ; elle lioit le Roi Jean ; il n'étoit plus permis, tandis qu'elle dureroit, de former aucune entrepriſe pour le délivrer : on voit dans les actes publics d'Angleterre, que cette trève fut ſignée à Bordeaux le 24 Mars 1357 (2), & qu'au commencement d'Avril, le Prince de Galles s'embarqua avec ſon

(1) *Froiſſard, Larrey, Rapin de Toiras.*

(2) *Acta public. Tom. 3, pars 1, pag. 133.*

priſonnier, après avoir appaiſé les Gaſcons, en donnant aux uns de l'argent, & en faiſant aux autres de magnifiques promeſſes. *A ſon entrée dans Londres*, dit Rapin de Toiras, *il étoit ſur une petite haquenée noire, marchant à côté du Roi Jean, qui montoit un beau cheval blanc, ſuperbement harnaché:* il y avoit bien de l'orgueil dans cette modeſtie du Vainqueur; il y avoit bien de la cruauté à expoſer un Roi malheureux à la vue d'une populace.

Jamais l'union & la concorde n'avoient été ſi néceſſaires qu'après la funeſte bataille de Poitiers; jamais les eſprits ne furent ſi diviſés: jamais il n'y eut dans l'Etat tant de confuſion, de trouble & de déſordre. Charles-*le-Mauvais* s'échappe de ſa priſon & ſecoue le flambeau de la guerre civile; Paris ſe révolte; le Dauphin y court riſque de la vie; ſon autorité eſt méconnue; la plupart des grandes villes, à l'exemple de la Capitale, ſe livrent à l'eſprit d'indépendance; le Bourgeois tranche du Républicain; l'Eccléſiaſtique imagine des confréries pour aſſocier les factieux; les payſans, réduits au déſeſpoir par toutes les violences que la Nobleſſe exerce avec impunité dans les campagnes, s'aſſemblent par milliers pour l'aſſommer (1) & la détruire; le perfide

(1) Ils ne violoient, diſent-ils, les filles & les femmes de la Nobleſſe, qu'afin qu'il n'y eût plus de nobles; & les

Edouard viole les conventions de la trêve, & fournit des troupes à Charles-*le-Mauvais*, afin que la France, après s'être elle-même déchirée, après s'être couverte de nouvelles plaies, ne ſoit plus en état de lui oppoſer que des efforts languiſſans, lorſqu'il recommencera la guerre. Tel eſt le tableau de la Monarchie Françoiſe pendant les années 1357 & 1358; elle étoit expirante. Il ſe fit tout-à-coup une heureuſe révolution dans les eſprits à la nouvelle d'un Traité, par lequel le Roi Jean, pour obtenir la paix & ſa liberté, donnoit à l'Anglois quatre millions d'écus d'or, & lui cédoit en toute ſouveraineté la Guyenne, la Saintonge, le Limouſin, le Périgord, le Rouergue, le Querci, l'Angoumois, le Poitou, le pays d'Aunis, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Normandie, le Boulonnois, le Ponthieu, les Comtés de Montreuil, de Guiſnes, la ville de Calais, & la mouvance de la Bretagne.

On refuſa unanimement d'acquieſcer à une paix ſi honteuſe; l'honneur & l'amour du nom François ſe réveillèrent dans le cœur de la Nation. Charles-*le-Mauvais* lui-même ſembla ſe dépouiller de ſon caractère factieux & turbulent; il ſe reconcilia avec le Dauphin. Le feu de la diſcorde

Moines mendians de leur parti, vu l'intention, leur en donnoient l'abſolution.

s'éteignit ; les diviſions ceſsèrent ; l'eſprit de parti, qui n'avoit que trop régné dans l'aſſemblée des Etats-Généraux, diſparut ; & les Députés des trois Ordres, après avoir délibéré ſur les meſures qu'il falloit prendre pour ſoutenir la guerre, accordèrent au Dauphin des ſubſides conſidérables, mais qu'il étoit preſque impoſſible de lever dans un Etat que ſes diſſenſions n'avoient pas moins épuiſé d'hommes & d'argent, que les incurſions de l'Anglois.

Les proſpérités d'Edouard l'avoient enorgueilli au point, qu'il fut très-indigné de ce que la France refuſoit de ſouſcrire aux conditions qu'il avoit impoſées au Roi Jean ; il jura de la réduire à le reconnoître pour Maître ; il renouvella ſes alliances avec les Princes de la baſſe Allemagne & avec les villes de Flandres, y leva des troupes, & ſe vit bientôt à la tête d'une armée de cent mille hommes (1), compoſée d'Allemands, de Flamands, d'Anglois & de Gaſcons. Il partit de Calais au mois de Novembre 1359, pilla l'Artois & la Picardie, entra en Champagne & s'arrêta devant Reims : ſon intention étoit de s'y faire ſacrer ; mais cette ville, quoiqu'aſſez mal fortifiée, ſe défendit avec tant de courage, qu'il fut obligé d'en

(1) *Larrey.*

lever le ſiége ; il ſe conſola en rançonnant la Bourgogne & le Nivernois, en ſaccageant la Brie & la Champagne, & en ſe donnant le barbare plaiſir de brûler les environs de Paris. Il continuoit les mêmes ravages dans la Beauce, lorſqu'un jour, diſent les Hiſtoriens, le ciel ſe couvre tout-à-coup de nuages épais ; en moins d'un quart-d'heure, tout ſon camp eſt inondé ; tentes, bagages, munitions, tout eſt entraîné par les torrens ; une grêle d'une groſſeur prodigieuſe tue (1) les hommes & les chevaux ; les arbres que les vents déracinent, les éclairs & la foudre, achèvent d'imprimer la terreur dans l'âme la plus intrépide ; le ſoldat crie que c'eſt Dieu qui veut venger la France ; Edouard en paroît perſuadé ; il ſe tourne vers l'Egliſe de Chartres, dont on appercevoit les clochers, & fait vœu, s'il échappe à ce danger, de conſentir à la paix. Dans l'inſtant, ajoûtent les Hiſtoriens, l'orage ceſſe ; le ſoleil paroît, & le ciel devient ſerein.

Il faut obſerver que le Dauphin, n'étant pas aſſez fort pour tenir la campagne, en avoit retiré, autant qu'il avoit pu, tous les grains & les fourrages ; qu'il les avoit fait tranſporter dans les villes & les Châteaux qui pouvoient réſiſter, & où il

(1) Il y eut mille hommes tués & ſix mille chevaux, diſent les Hiſtoriens Anglois.

avoit jetté une partie de ſes forces, tandis que l'autre, en petits corps ſéparés, voltigeant autour de l'ennemi, harceloit ſans ceſſe ſon arrière-garde; qu'Edouard s'étoit opiniâtré au ſiége de Reims pendant ſept ſemaines; qu'il y avoit perdu beaucoup de monde; qu'enſuite la difficulté de trouver des vivres & la fatigue des marches & des contre-marches pendant un hiver très-pluvieux, avoient cauſé des maladies dans ſes troupes; qu'elles étoient diminuées de moitié & dépériſſoient tous les jours; qu'il avoit pillé, brûlé, ſaccagé le plat pays & n'avoit fait aucune conquête; que l'on peut donc préſumer que le vœu qu'il fit de donner la paix à la France, n'étoit qu'un trait (1) d'oſtentation & d'hypocriſie, pour couvrir la honte de n'avoir pu rien exécuter de conſidérable avec une armée ſi nombreuſe; & qu'enfin il n'auroit pas été en état d'impoſer des conditions auſſi dures que le furent celles du Traité de Brétigni, ſi Charles-*le-Mauvais*, toujours le même, toujours traître à la patrie & au ſang dont il ſortoit, n'avoit pas rompu de nouveau avec le Dauphin, & rallumé le feu de la guerre civile en Normandie.

On a vu que, par le Traité auquel les Etats-Généraux refuſèrent d'acquieſcer, le Roi Jean pro-

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 3. pag. 220.*

mettoit pour ſa rançon quatre millions d'écus d'or, & cédoit, en toute ſouveraineté, la Guyenne, la Gaſcogne, la Saintonge, le Limouſin, le Périgord, le Rouergue, le Querci, l'Angoumois, le Poitou, le pays d'Aunis, la Touraine, l'Anjou, le Maine, la Normandie, le Boulonnois, le Ponthieu, les Comtés de Montreuil, de Guiſnes, la ville de Calais, & la mouvance de la Bretagne. Par le Traité (1) de Brétigni, la rançon fut miſe à trois millions d'écus; & l'on céda les mêmes Provinces, à l'exception de la Normandie, de la Touraine, de l'Anjou, du Maine, & de la Suzeraineté ſur la Bretagne & ſur la Flandre: Edouard de ſon côté promit de renoncer à toutes ſes prétentions ſur la Couronne de France. Le Roi Jean revint dans ſon Royaume le 28 d'Octobre 1360; il retourna en Angleterre vers les fêtes de Noël 1363, ſans qu'on ait jamais ſu le véritable motif

(1) Ce Traité commence ainſi (*):

Comme par les guerres ſont ſouvent advenues batailles mortelles,

Occiſions de gens,

Périls des ames,

Déflorations de pucelles & de vierges,

Deshoneſtations de femmes mariées & de veuves, &c.

(*) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 14.*

de ce voyage. Il mourut à Londres le 28 d'Avril 1364. C'étoit certainement un preux Chevalier; mais d'ailleurs un Prince ſans génie, ſans conduite, ſans diſcernement; n'ayant que des idées fauſſes ou chimériques; outrant la probité comme la bravoure; d'une facilité étonnante avec un ennemi qui le flattoit, & d'un entêtement le plus orgueilleux avec des Miniſtres affectionnés qui oſoient lui donner des conſeils; impatient, fantaſque, & ne parlant que trop ſouvent avec humeur au ſoldat. Un jour qu'on chantoit la chanſon de Roland, comme c'étoit l'uſage dans les marches (1): *il y a long-tems*, dit-il, *qu'on ne voit plus de Rolands parmi les François. On y verroit encore des Rolands*, lui répondit un vieux Capitaine, *s'ils avoient un Charlemagne à leur tête.*

Avant que de rapporter les évènemens de la guerre qui ſe ralluma entre les deux couronnes en 1368, il faut examiner ſi Charles V eut de juſtes raiſons pour la déclarer. Je ne rappellerai point ici qu'Edouard, après avoir reconnu Philippe-de-Valois pour Roi de France & pour ſon Seigneur, viola des ſermens renouvellés pendant huit années entières, & ne s'excuſa qu'en diſant *qu'il avoit proteſté d'avance dans ſon Conſeil ſecret*

(1) *Boëtius, Hiſt. Scotorum.*

contre tous les Traités qu'il feroit avec Philippe, & qu'il ne les avoit faits que par la crainte de perdre ſes poſſeſſions en France, & que parce qu'il n'étoit pas en état de commencer la guerre. Je ne dirai point que le Roi Jean avoit auſſi proteſté dans ſon Conſeil ſecret contre les Traités qu'il ſigneroit; il étoit incapable de cette reſtriction mentale; & d'ailleurs cette excuſe dont Edouard s'étoit ſervi, apparemment parce qu'il ſavoit que ſa Nation la trouveroit bonne, ne paroîtroit pas telle à la nôtre. Je m'attacherai donc uniquement aux articles du Traité, & à faire voir lequel des deux Rois y manqua; je n'inſiſterai pas même ſur ce qu'un contrat n'eſt valide, qu'autant que les parties contractantes ſont en pleine liberté (1), & que le Roi Jean n'y fut jamais, puiſqu'avant que de ſortir de priſon, il fut obligé de donner en otage deux de ſes fils, ſon frère, deux autres Princes du Sang, & pluſieurs Seigneurs: on ſait que les otages d'une paix répondoient ſur leur tête de l'accompliſſement des conventions. J'annonce au Lecteur que je ne puis pas être ſuccint, & qu'il s'agit d'un point des plus importans dans l'hiſtoire de nos guerres avec les Anglois.

(1) *Grotius de jure belli & pacis.*

Le XIIe. article du Traité ſigné à Brétigni le 8 Mai 1360, portoit, comme je l'ai dit, que le Roi Jean renonceroit à la ſouveraineté ſur les Provinces qu'on cédoit à Edouard; que de ſon côté Edouard renonceroit à toutes ſes prétentions ſur la Couronne de France, ſur la Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Maine, & à la ſuzeraineté ſur la Bretagne & ſur la Flandre (1); que les deux Rois conviendroient à Calais du tems & du lieu où ſe feroient leſdites renonciations.

Lorſqu'ils furent à Calais, ils corrigèrent quelques articles de ce Traité de Brétigni, & en firent & ſignèrent un, par lequel il fut dit que leſdites renonciations ne ſe feroient point quant à préſent (2); que les Provinces, villes & terres cédées à Edouard, lui ſeroient délivrées dans le terme du 24 Octobre 1360, juſqu'à la Touſſaint 1361; que, cette délivrance faite, les Députés des deux Rois ſe trouveroient dans l'Egliſe des Auguſtins de Bruges, le jour de la Saint André de cette même année 1361, pour s'y donner & y recevoir leſdites renonciations réciproques, c'eſt-à-dire, la renonciation du Roi Jean à la ſouveraineté ſur les Provinces cédées à Edouard, & celle d'Edouard à ſes

(1) *Acta publica. Tom.* 3, *pars* 1, *pag.* 204.

(2) *Acta publica. Tom.* 3, *pars* 2, *pag.* 11.

prétentions ſur la Couronne de France, &c ; que cependant le Roi Jean ſurſeoiroit d'uſer de ladite ſouveraineté ſur les Provinces cédées juſqu'au terme marqué pour leſdites renonciations, de même qu'Edouard ſurſeoiroit de ſon côté de s'appeller & faire appeller Roi de France juſqu'audit terme (1) : *ſauf toutes voies & réſerves pour nous Roi Jean, nos hoirs & ſucceſſeurs, que leſdites Lettres ci-deſſus incorporées n'ayant aucun effet ni ne nous puiſſent porter aucun préjudice ou dommage, juſqu'à ce que notredit frère Edouard & notredit neveu le Prince de Galles, auront fait envoyer & bailler leurſdites renonciations en la manière ſuſdite, & qu'ils ne puiſſent s'aider deſdites préſentes Lettres contre nous, nos hoirs & ſucceſſeurs, en aucune manière, ſinon aux cas ſuſdits.*

L'article XXVIII portoit qu'Edouard, à ſes dépens, mettroit le Roi Jean (2) en poſſeſſion de tout ce que lui Edouard, ou ſes Alliés, tenoient dans les provinces non-cédées ; de même que le Roi Jean feroit livrer, à ſes dépens, tout ce qui devoit être livré à Edouard ; que, s'il ſe trouvoit des Sujets rebelles & déſobéiſſans, le Roi Jean les

(1) *Acta publica. Tom. 3, pars 2. pag. 15 & 17.*

(2) *Ibid. p. 5.*

contraindroit d'obéir, à ſes dépens, & qu'Edouard s'obligeoit auſſi à la même choſe de ſon côté.

Rapin de Toiras (1) convient que le Roi Jean fut très-exact à remplir ſes engagemens; que les Commiſſaires Anglois furent mis en poſſeſſion des Provinces cédées, & qu'il n'y eut de difficulté que ſur le Comté de Gaure en Gaſcogne & ſur la terre de Belleville en Poitou, *objets de peu de conſéquence & qu'on mit en arbitrage.*

Edouard au contraire, dit du Tillet, *ne penſoit qu'à ſapper & ruiner la part du Royaume reſtante au Roi Jean* (2), *afin de s'en emparer enſuite. Au-lieu de délivrer à ſes dépens les villes & forteresſes tenues par ſes garniſons, comme il y étoit expreſſément obligé par les Traités de Bretigni & de Calais, il les pouſſoit ſous main, non-ſeulement à les garder & retenir en leur nom ſous prétexte de ſoldes à eux dues, mais encore à s'aſſembler & à en occuper d'autres, & à courir & à rançonner de tous côtés ledit Royaume, qui par conſéquent n'étoit pas moins grèvé, qu'il l'avoit été par la guerre des Anglois, laquelle duroit en effet; car ceux qui la continuoient, avoient tenu leur parti, ſe faiſoient appeller* gens de compagnies; *ainſi il n'y avoit que le nom de*

(1) *Tom. 3. pag. 229 & 243.*

(2) *Recueil des Traités.*

changé; Edouard, pour ſauver les apparences, envoyoit aux Commandans des Places des ordres pour les rendre; mais il ne ſe mettoit nullement en état de les y contraindre.

Il devoit envoyer ſes Députés à Bruges; & l'on voit dans les actes d'Angleterre une (1) commiſſion, en date du 15 Novembre 1361 (2), par laquelle il nomme Jean Wedale & Thomas Dunclent pour ſe rendre dans cette ville; mais il changea d'avis & ne les envoya point (3); il paroît que le Pape lui en fait des reproches dans une Lettre du mois de Janvier 1362. Jean de Montreuil & Jean Juvenal des Urſins diſent que nos Députés ſe trou-

(1) M. Bonamy (*), s'il avoit lu attentivement cette commiſſion, y auroit vu que l'objet d'Edouard étoit de faire des chicanes pour ne pas donner ſes renonciations; il auroit auſſi vu que, dans le Traité avec les Princes du Sang, il n'avoit que le même objet; & le nouvel Editeur de l'Hiſtoire du P. Daniel ſe ſeroit épargné la note qui eſt au bas de la page 66 du ſixième volume, puiſqu'il eſt certain que M. Bonamy ſe trompe lorſqu'il dit qu'Edouard, dans la commiſſion du 15 Novembre 1361, chargea ſes Députés de faire en ſon nom les renonciations auxquelles il étoit obligé: Edouard n'en dit pas un mot dans cette commiſſion.

(2) *Acta public. Tom. 3, pars 2, pag. 49.*

(3) *Ibid. pag. 52.*

(*) *Hiſtoire de l'Acad. des Inſcrip. Tom. 17, pag. 381.*

verent à Bruges (1), le jour de la Saint André 1361, avec les Lettres-Patentes qui contenoient les renonciations du Roi Jean & du Dauphin à la ſouveraineté ſur les provinces cédées, mais qu'Edouard n'y envoya ni les Lettres-Patentes, ni les renonciations qu'il devoit y envoyer de ſon côté.

Il ſe voyoit en poſſeſſion des provinces cédées; il avoit pris le parti de gagner du tems par des chicanes & de nouvelles propoſitions; & il ne cherchoit plus qu'à éluder les articles du Traité, en paroiſſant cependant toujours prêt à les exécuter. Il offrit, en 1362, aux Princes du Sang & à quelques-uns des Principaux Seigneurs qu'il avoit en otages, de les laiſſer retourner en France, à condition qu'ils ſigneroient & feroient ſigner par le Roi Jean, le Dauphin & les Etats-Généraux, un nouveau Traité, où il conſentoit de donner les renonciations promiſes de ſa part, de même que le Roi Jean donneroit les ſiennes; mais à cet article il en ajoutoit un autre, auquel il étoit ſûr que le Dauphin & les Etats-Généraux ne voudroient pas ſouſcrire (2): il portoit que lui Edouard ne ſeroit point tenu à des dédommagemens pour les pillages que ſes Capitaines, ſoldats, adhérens ou alliés,

(1) *Mſſ. Bibliothèque du Roi.*

(2) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 71.*

avoient faits ou continuoient de faire, depuis la paix ſignée, dans la partie du Royaume reſtante au Roi Jean, & qu'il ne ſeroit point obligé de les contraindre, à ſes dépens, de rendre les villes & fortereſſes qu'ils y retenoient. On vit le danger & toute la perfidie de cet article. On reprocha au Roi Jean la foibleſſe qu'il avoit eue d'approuver ce nouveau Traité; on le rejetta unanimement; les choſes demeurèrent dans l'état où elles étoient; & il ne fut plus parlé des renonciations réciproques.

Le Prince de Galles, quoique redevable d'une partie de ſa gloire aux Gaſcons, les traitoit avec beaucoup de hauteur & de dureté. Son gouvernement ne tarda pas à leur paroître un joug; il acheva de les indiſpoſer par une taxe qu'il voulut mettre ſur chaque feu dans toutes les provinces de ſa nouvelle domination. La plupart des Seigneurs Laïques & Eccléſiaſtiques, & preſque tous les Députés des principales villes, laſſés de voir qu'il violoit ſans ceſſe leurs priviléges & qu'il n'avoit nul égard à leurs remontrances, ſignèrent une Requête dans laquelle, après avoir expoſé ſes uſurpations, ſes injuſtices, les violences & les vexations de ſes Officiers, ils en interjettoient appel à la Cour des Pairs de France. Le Sire d'Albret, les Comtes d'Armagnac, de Cominges, de Carmaing & de Perigord, vinrent préſenter cette requête à Charles

Charles V ; il les reçut avec bonté, les traita avec distinction : mais, quoiqu'ils le pressassent, il différa pendant près d'un an à leur donner une réponse positive. Il étoit bien sûr de son droit de souveraineté sur la Guyenne ; mais afin que toute l'Europe en fût instruite, il affectoit de vouloir en être encore mieux éclairci, en consultant les Universités les plus célèbres d'Espagne, d'Allemagne & d'Italie. Enfin il tint son Lit de Justice au mois de Janvier 1368. On y examina les Traités de Brétigni & de Calais ; les prévarications d'Edouard étoient manifestes ; il avoit donné des secours à Charles-*le-Mauvais* ; il avoit continué ses intrigues & ses intelligences avec les Flamands. Ses garnisons n'avoient point évacué les places & les forteresses qu'il devoit rendre & livrer à ses dépens ; elles avoient pillé & ravagé la partie du Royaume restante au Roi Jean ; il avoit fallu leur faire la guerre ; & cette guerre avoit coûté beaucoup de sang & d'argent. Edouard, quand même il ne les auroit pas excitées secrettement, étoit responsable des maux qu'elles avoient faits, puisqu'il étoit dit (articles XXVIII & XXIX) *que, s'il se trouvoit des Sujets rebelles & désobéissans, le Roi d'Angleterre s'obligeoit à les contraindre d'obéir à ses propres dépens.* A l'égard des articles qui regardoient les renonciations, ils portoient que la souveraineté

du Roi Jean ſur les Provinces cédées demeureroit dans le même état (1); que cependant il ſurſeoiroit d'uſer de ladite ſouveraineté juſqu'à la Saint André 1361, jour marqué pour ſe donner les renonciations réciproques; que les Lettres de renonciation à la ſouveraineté ſur les Provinces cédées, qu'il feroit & qu'il enverroit audit jour de la Saint André, n'auroient aucun effet & ne pourroient lui porter préjudice, ni à ſes hoirs & ſucceſſeurs, ſi Edouard ne lui faiſoit pas en même-tems donner ſes Lettres de renonciation à ſes prétentions ſur la Couronne de France. Or Edouard avoit toujours éludé de donner ſes Lettres de renonciation à ſes prétentions ſur la Couronne de France; donc le Roi Jean avoit conſervé la ſouveraineté ſur les Provinces cédées, & par conſéquent Charles V, ſon fils & ſon ſucceſſeur, étoit en droit de recevoir l'appel des peuples du Duché de Guyenne. Il le reçut. Le Prince de Galles, comme vaſſal de la Couronne, fut ajourné à comparoître à la Cour des Pairs; il répondit qu'il comparoîtroit à la tête de ſoixante mille hommes; & pour premier exploit, il fit empriſonner & maltraiter cruellement Bernard Pallot & Jean Chapponal qui lui avoient

(1) *Acta publica, Tom. 3, part 2, pag. 11 & 17.*

notifié cet ajournement (1) ; Quelques Hiſtoriens diſent même qu'il les fit mourir en priſon ; c'étoit violer le droit des gens : mais de tout tems (& nous en avons des preuves récentes) l'Anglois s'eſt peu ſoucié de l'eſtime des Nations ; & ſon orgueil regarde cette indifférence comme une noble liberté de penſer.

Dans les Traités de Brétigni & de Calais, il étoit dit que, s'il naiſſoit des conteſtations ſur quelques articles (2), *les deux Rois ſe ſoumettroient à l'arbitrage de la Cour de Rome.* Edouard acheva de contrevenir à ces Traités, en refuſant l'offre que lui fit Charles V de remettre leurs différens à la déciſion du Pape & des Cardinaux. L'unique réponſe de ſes Miniſtres à nos Ambaſſadeurs, fut toujours (3), *que ſi, le Roi de France commençoit par abandonner la cauſe des peuples du Duché de Guyenne, & par renoncer à la ſouveraineté ſur les Provinces cédées, ils préſumoient que leur Roi feroit de ſon côté les renonciations qu'il devoit faire.* Il ne les avoit donc pas faites ; & quelque tems après il ne balança plus à déclarer (4) *qu'il n'avoit jamais*

(1) *Juvenal des Urſins.*
(2) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 7.*
(3) *Jean de Monſtreuil.*
(4) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 166.*

renoncé expreſſément ni tacitement à ſes prétentions ſur la Couronne de France.

J'ai tiré tout ce que j'ai dit des actes mêmes d'Angleterre ; c'eſt à préſent au Lecteur à juger de toute la mauvaiſe foi de Rapin de Toiras. Il avoit ſous les yeux le Traité de Calais qui corrige & interprète quelques-uns des articles de celui de Brétigni ; il affecte de ne point parler de ces articles ; il feint de les ignorer. A-t-il cru qu'aucun Hiſtorien François n'auroit recours aux actes publics d'Angleterre ? Comment n'a-t-il pas craint de décrier ſon Hiſtoire, & de ſe déshonorer lui-même, par cette indigne prévarication ? Comment oſe-t-il avancer que *le Roi Jean* (1), *en mettant Edouard en poſſeſſion des Provinces cédées, ne s'étoit point réſervé la ſouveraineté ſur ces Provinces, ni dans le Traité même, ni dans aucune des ratifications particulières de chacun des articles, & que, s'il s'étoit réſervé ladite ſouveraineté, il n'auroit pas négligé de faire une proteſtation, quand Edouard* (au mois de Juillet 1362) *érigea la Guyenne en Principauté en faveur de ſon fils, ſans la participation de la France.* Le Traité de Calais (on me pardonnera cette fréquente répétition)

(1) *Tom. 3. pag. 243.*

portoit expreſſément (1) que la ſouveraineté du Roi Jean ſur les Provinces cédées, demeureroit dans le même état juſqu'à ce que les deux Rois ſe fuſſent envoyé réciproquement les renonciations qu'ils devoient faire ; que, ſi Edouard n'envoyoit pas ſes renonciations à ſes prétentions ſur la Couronne de France, les renonciations du Roi Jean à la ſouveraineté ſur les Provinces cédées, n'auroient aucun effet. Edouard n'envoya pas ſes renonciations ; par conſéquent l'acte par lequel il s'attribuoit la ſouveraineté ſur la Guyenne, en l'érigeant en principauté en faveur du Prince de Galles, étoit un acte nul ; c'étoit une contravention au Traité, & contre laquelle le Roi Jean avoit proteſté d'avance.

Je ne dois pas oublier un grief dont le Monarque Anglois ſe plaignoit comme d'une léſion énorme. *Quelques-uns des priſonniers*, diſoit-il, *qui étoient détenus dans nos Etats faute d'avoir payé leur rançon, & quelques-uns des otages, ſe ſont échappés & ne ſont point revenus, quelques ſommations que nous leur ayons fait faire, & au Roi Charles.* Je demande s'il n'étoit pas naturel que les otages d'une paix qu'il violoit, ſe cruſſent libres, ſur-tout quand leurs appanages & leurs

(1) *Acta publica, Tom. 3, pars 2, pag. 31.*

domaines étoient ſaccagés par ſes Capitaines & ſes Soldats qu'il excitoit ſous main. Je demande s'il n'étoit pas le plus inique de tous les hommes, en exigeant de ſes priſonniers des ſommes exorbitantes pour leur rançon, malgré les repréſentations qu'ils lui faiſoient ſur l'état de leurs terres, que ſes troupes n'avoient pas moins ruinées depuis la paix que pendant la guerre.

Comme l'Angleterre & l'Ecoſſe ne forment plus qu'un même Etat, Rapin de Toiras parle avec impartialité ſur les guerres & les Traités entre ces deux Royaumes avant leur union (1); il convient qu'Edouard employa les moyens les plus lâches & les plus perfides pour détrôner le Roi d'Ecoſſe, un enfant & ſon beau-frère; mais, dès que ce même Edourd a affaire avec la France, il en fait un Prince juſte, magnanime, plein de candeur, de droiture, & d'une modération étonnante dans ſes ſuccès; *d'ailleurs*, dit-il, *il eſt peu vraiſemblable que, le traité de Brétigni lui étant ſi avantageux, il eût voulu fournir aux François des prétextes de le rompre.* Pour moi je dis que ce traité ſi avantageux pour lui & ſi dur pour nous, étoit préciſément ce qui le portoit à ſe perſuader qu'il falloit

(1) *Tom. 2. pag. 165 & 166.*

achever d'envahir la France, ou craindre ſans ceſſe, ſi elle avoit le tems de reſpirer, qu'elle ne ſe vengeât de tous les maux qu'il lui avoit faits. Voilà pourquoi il tâchoit d'y entretenir des troubles en fourniſſant des ſecours à Charles-*le-Mauvais*; voilà pourquoi il continuoit de la faire ravager par une partie de ſes troupes qu'il avoit licentiées exprès ſans les payer. Il éludoit d'envoyer ſes renonciations, parce qu'il ſe flattoit toujours que nos Provinces excédées de misère, ſe donneroient enfin à lui de déſeſpoir, s'accoutumeroient enſuite peu-à-peu à ſe faire illuſion ſur ſes prétendus droits à un Royaume, dont il pouvoit finir ou prolonger long-tems les malheurs. Ses eſpérances furent trompées; & il éprouva qu'un long règne n'eſt ſouvent, pour les Roisin juſtes, qu'un don que le Ciel tire du tréſor de ſes vengeances, afin qu'ils voyent avant leur mort la chûte de cet édifice qu'avoit élevé, & cimenté de ſang, leur ſuperbe & fougueuſe ambition.

Du Gueſclin, après avoir battu, en 1364, l'armée de Charles-*le-Mauvais*, à Cocherel, & l'avoir obligé, par cette victoire, à demander la paix, avoit rendu l'année ſuivante un ſervice encore plus important à la France; il avoit engagé ces compagnies de brigands qui la déſoloient, à le ſuivre en Eſpagne contre D. Pedre-*le-Cruel*, Roi de

Caſtille, qui venoit d'empoiſonner (1) Blanche de Bourbon, ſa femme. Charles V, délivré de ce fléau & des hoſtilités de Charles-*le-Mauvais*, s'étoit appliqué à ſoulager ſon peuple, à mettre de l'ordre & de l'œconomie dans ſes finances, & à faire refleurir l'agriculture & le commerce. Les reſſources d'un Royaume comme la France, à moins qu'elles ne ſoient étouffées par une adminiſtration tyrannique, ſont ſi grandes & ſi naturelles, qu'il lui faut peu de tems pour ſe rétablir & redevenir floriſſant. Charles V, en moins de cinq années, ſe vit en état de ne plus uſer de ménagement avec Edouard, & de faire briller le glaive de la juſtice & du Souverain contre ce Vaſſal, dont l'ambition n'avoit point eu de bornes; il lui envoya déclarer la guerre par un ſimple valet, après que ſur ſes attentats, ſes infractions aux traités, ſur la réponſe audacieuſe du Prince de Galles ſon fils, & les violences exercées contre deux (2) perſonnes revétues d'un caractère public, la Cour des Pairs, par ſon Arrêt du mois de Novembre 1369, eut confiſqué le Duché de Guyenne & toutes ſes autres poſſeſſions dans le Royaume.

(1) Elle étoit belle-ſœur de Charles V.

(2) Bernard Pallot & Jean Chapponal.

Je n'entrerai point dans le détail de cette guerre; il ſuffit de dire qu'Edouard ſe vit enlever, en moins de ſix campagnes, ces mêmes Provinces dont la conquête lui avoit coûté plus de vingt années, quoique favoriſé par nos diſſenſions, nos guerres civiles, & par tous les efforts de la méchanceté de Charles-*le-Mauvais*. Quelques-uns de nos Hiſtoriens, toujours fidèles copiſtes des Hiſtoriens Anglois, font entendre au lecteur, que la vieilleſſe d'Edouard & la maladie du Prince de Galles contribuèrent beaucoup à la rapidité de nos ſuccès. Il eſt certain que le Prince de Galles, quoiqu'il continuât de commander & d'agir, ne jouiſſoit pas depuis quelque tems d'une bonne ſanté; mais celle de Charles V n'étoit pas meilleure. A l'égard d'Edouard, il mourut à l'âge de ſoixante-cinq ans; il n'en avoit que cinquante-huit quand la guerre commença, & il fut juſqu'à la mort du tempérament le plus robuſte. Diſons que dans les guerres précédentes, les deux tiers de ſes armées étoient compoſés de Capitaines & de Soldats Gaſcons, & des Provinces au-de-là de la Loire; au lieu que, dans cette dernière guerre, la plupart des Seigneurs de ces Provinces ne tenant plus ſon parti, les deux tiers de ſes troupes étoient compoſés d'Anglois. Il auroit pu tirer de grands ſecours de la Bretagne, ſi les Bretons ne s'étoient pas

opposés avec la plus grande fermeté aux mauvaises intentions & aux entreprises de leur Duc contre la France.

Charles V mourut le 16 Septembre 1380 : à sa mort, il ne restoit aux Anglois dans le Royaume que Calais, Cherbourg, Brest, Bordeaux & Bayonne. La jeunesse de Charles VI, qui n'étoit que dans sa douzième année lorsqu'il parvint à la Couronne, livra la France à l'avarice & à l'ambition de ses trois oncles, les Ducs d'Anjou, de Berri & de Bourgogne. Appellés par leur naissance au gouvernement de l'Etat, ils en furent les tyrans, & ne pensèrent qu'à leurs seuls intérêts. Le Duc d'Anjou, que Jeanne, Reine de Naples, avoit adopté, partit pour l'Italie, après s'être emparé du trésor que le feu Roi avoit amassé & caché dans le Château de Melun. Le Duc de Berri alla piller le Languedoc & la Guyenne dont il s'étoit fait donner le gouvernement; & le Duc de Bourgogne, qui restoit le maître dans le conseil, y fit résoudre la guerre contre les Flamands qui s'étoient révoltés contre le Comte de Flandres dont il avoit épousé la fille & l'unique héritière. Le Roi n'avoit pas quatorze ans; mais son humeur guerrière s'étoit manifestée dès l'enfance; il voulut absolument marcher à cette expédition. C'étoit au commencement de Novembre. La Lys étoit

fort enflée ; cinq ou ſix cents des nôtres, ayant trouvé quelques bateaux, paſsèrent cette rivière ſans être apperçus, attaquèrent bruſquement & chaſsèrent un corps de ſix mille des ennemis, qui gardoit la tête du pont de Comines. On trouva parmi leurs morts une femme qui leur avoit promis qu'ils ſeroient invincibles, s'ils lui laiſſoient porter l'étendard de Saint-Georges. Nous avançâmes dans le pays ; & le dix-ſept Novembre 1385 eſt mémorable dans notre hiſtoire, par le gain de la bataille de Roſebeque. Les révoltés, fiers de leur nombre & pleins de la plus impudente confiance, avoient délibéré la veille, dans leur conſeil, *de ne faire de quartier à perſonne qu'au petit Roi Charles, dont Philippe Artevelle, leur chef, vouloit faire préſent au Roi d'Angleterre.* Ils furent entièrement défaits ; il y en eut plus de vingt mille de tués ; Artevelle fut du nombre. Cette victoire jetta l'épouvante dans les villes rebelles ; toutes ſe ſoumirent, excepté Gand. La ſaiſon étoit trop avancée pour en faire le ſiége ; le Roi revint à Paris.

L'année ſuivante, la guerre fut encore plus vive en Flandres ; la religion s'en mêla. Il y avoit deux Papes, Clément VII & Urbain VI ; ils s'anathématiſoient réciproquement depuis cinq ans. Urbain, voyant que les foudres ſpirituelles n'avançoient

pas beaucoup ſes affaires, eut recours aux armes temporelles, & publia contre ſon compétiteur & ſes adhérens, une croiſade à laquelle il attacha toutes les indulgences imaginables. Les Anglois s'empreſsèrent à les gagner. Rien ne leur paroiſſoit ſi méritoire, que de marcher à une guerre qui menaçoit principalement la France où l'on reconnoiſſoit Clément pour le véritable ſucceſſeur de St-Pierre. Les Croiſés débarquèrent à Calais; ils avoient pour Général Henri Spencer, Evêque de Norwich. Ce gendarme mitré, dit un Hiſtorien, ſoit qu'il trouvât notre frontière trop bien gardée, ſoit que les Gantois l'euſſent engagé dans leurs intérêts, marcha contre le Comte de Flandres qui reconnoiſſoit Urbain, mais qui étoit vaſſal de la France où l'on tenoit pour Clément. Il prit Bergue, Gravelines, Bourbourg, Mardick, Dunkerque, Caſſel, Nieuport, Furne & Oſtende; mais à l'approche du Connétable de Cliſſon & de notre armée, le crédit des bénédictions d'Urbain tomba. Spencer leva le ſiége d'Ypres & abandonna toutes ſes conquêtes, excepté Bergues, Gravelines & Bourbourg: ſes troupes qu'il avoit diſtribuées dans ces trois places, s'enfuirent des deux premières, dès que nous en approchâmes. On forma le ſiége de Bourbourg où elles s'étoient toutes retirées; & aucun Anglois n'auroit échappé, ſi le Duc de

Bretagne, qui étoit à notre armée, n'avoit point intercédé pour ſes anciens amis : on leur permit de ſe retirer à Calais.

Le Comte de Flandres mourut le 23 Janvier 1384. Le Duc de Bourgogne, qui avoit épouſé ſa fille & ſon unique héritière, en uniſſant cette riche ſucceſſion aux autres grands fiefs de la Couronne que le Roi Jean ſon pere lui avoit donnés, forma cette exceſſive puiſſance, qui fut dans la ſuite ſi funeſte à l'Etat. La malheureuſe politique de ce Prince & du Duc de Bretagne, fut toujours que, pour obliger la France à les ménager & à fermer les yeux ſur leurs airs d'indépendance : il étoit néceſſaire qu'elle les craignît, & qu'elle ceſſe-roit de les craindre, ſi les Anglois étoient entièrement chaſſés du Royaume. Le lecteur ne verra déſormais qu'un enchaînement de crimes & de trahiſons.

On avoit fait les plus grands préparatifs au port de l'Ecluſe ; on y avoit aſſemblé près de neuf cens vaiſſeaux de tranſport. Charles VI, par le conſeil du Connétable de Cliſſon, & conduit par ce grand homme, alloit fondre en Angleterre. Le moment étoit favorable. Elle s'étoit dégarnie de ſes meilleures troupes pour une expédition en Portugal ; tout ſembloit nous promettre une conquête aiſée. L'Anglois, que ſa préſomption naturelle

abandonne toujours dès qu'on l'attaque ſur ſes foyers, déſertoit déjà ſes villes maritimes, & loin de penſer à défendre ſes côtes, fuyoit avec ſes richeſſes, au fond des forêts. Richard II, dans cette conſternation générale, ſuivit le conſeil du Duc de Suffolck; il fit tenter l'avarice du Duc de Berri, & réuſſit. Cet indigne Prince étoit chargé d'aſſembler une partie de notre armée, & de l'amener en Flandres. Charles VI eut beau lui envoyer couriers ſur couriers pour le preſſer; il n'arriva qu'à la moitié de Septembre. Le vent, qui avoit été des plus favorables pendant deux mois, commençoit à changer; la Mer devint orageuſe; & la plupart de nos vaiſſeaux, fracaſſés pas une tempête de deux jours & de deux nuits, furent hors d'état de ſervir.

On fit de nouveaux préparatifs pendant l'hiver. Cliſſon ne ceſſoit point de repréſenter dans le Conſeil, qu'il y avoit beaucoup de troubles & de diviſions en Angleterre, & qu'il falloit en profiter; il ſe rendit à Tréguier vers la fin de Juin; il y preſſoit l'armement. Richard II, pour détourner ce nouvel orage, eut recours au Duc de Bretagne; il ne pouvoit pas mieux s'adreſſer. Le Duc, qui croyoit avoir des ſujets tout récens de ſe plaindre de Cliſſon, imagina qu'il pourroit ſervir les Anglois, & paroître n'avoir voulu que ſe venger

d'un homme qui, né ſon Sujet, ſembloit affecter de le braver en toute occaſion; il lui envoya faire compliment ſur ſon arrivée en Bretagne & l'invita, à venir aux Etats qu'il avoit convoqués à Vannes. Cliſſon s'y rendit, perſuadé que la dignité de Connétable le mettroit à l'abri de toute inſulte; d'ailleurs il étoit, dit-on, amoureux (1) de la Ducheſſe. Le Duc l'accabla de careſſes, le conſulta ſur pluſieurs affaires, & l'ayant un jour engagé à une promenade au Château de l'Hermine, le fit arrêter, & ordonna à Bavalan, Capitaine de ce Château, de le coudre dans un ſac dès qu'il ſeroit nuit, & de le jetter à la mer. Bavalan connoiſſoit ſon maître; il compta ſur ſes remords : en effet le Duc étoit le lendemain dans des ſentimens bien différens de ceux de la veille; & lorſque Bavalan lui avoua que ſon ordre n'étoit pas encore exécuté, il l'embraſſa avec tranſport, & l'aſſura qu'il n'oublieroit jamais le ſervice qu'il lui avoit rendu en

(1) On prétend (*) que la Ducheſſe & Cliſſon ſe donnoient un jour des baiſers très-tendres; que le Roi de Navarre, Charles-*le-Mauvais*, les vit par-deſſus un paravent, & qu'il dit au Duc ce qu'il avoit vu. Cliſſon étoit borgne; & cette anecdote, ſi elle eſt vraie, prouve qu'un borgne peut être aimé tout comme un autre.

(*) *Procès Mſſ. de Charles, Roi de Navarre.*

lui désobéissant. Cependant, comme il prétendoit avoir des griefs contre Clisson, il déclara qu'il ne le relâcheroit qu'à certaines conditions, & qu'après qu'il lui auroit payé la somme de cent mille livres. Le Roi fut aussi irrité qu'il devoit l'être, de cet attentat sur le premier Officier de la Couronne; mais sa jeunesse le tenoit encore dans la dépendance de ses Oncles; ils haïssoient Clisson; & le Duc de Bretagne en fut quitte en promettant de rendre les cent mille livres, & en renonçant aux autres conditions qu'il avoit exigées de son prisonnier. C'est ainsi que manqua ce second armement contre l'Angleterre. Clisson étoit l'ame de cette expédition; il en avoit médité & raisonné le projet; il n'y avoit que lui qui pût l'exécuter: il avoit la confiance des troupes; dès que le bruit de sa détention se répandit à Tréguier, elles désertèrent.

Les Ducs de Berri & de Bourgogne continuoient de sacrifier l'Etat à leurs intérêts; toute la France crioit contre eux. Charles VI, ayant atteint sa vingtième année, leur déclara qu'il vouloit désormais gouverner par lui-même. Ils se retirèrent très-mécontens, l'un dans son gouvernement de Languedoc, & l'autre dans ses Etats de Flandres. Les nouveaux Ministres que le Roi se choisit, avoient de la capacité & de bonnes intentions; ils

ils supprimèrent une partie des impôts ; ils réformèrent plusieurs abus onéreux aux peuples, contraires à l'administration de la Justice & des Finances, & très-préjudiciables au commerce. On se livroit à l'espoir d'un règne glorieux & fortuné ; on savoit que Clisson, persuadé de la nécessité d'achever de chasser entièrement les Anglois du Royaume, n'attendoit que l'expiration d'une trève de trois ans qu'on leur avoit accordée, pour aller les attaquer dans leur Isle, y faire sentir une partie des maux qu'ils nous avoient faits, & les obliger d'accepter la paix aux conditions qu'on voudroit leur imposer. La nuit du 13 au 14 Juin 1392, retournant (1) à son Hôtel, peu accompagné, il fut attaqué dans la rue Coulture Sainte-Catherine, par Pierre de Craon à la tête d'une vingtaine de scélérats ; ils crurent l'avoir tué, le voyant tomber de son cheval ; il n'étoit que blessé, & guérit. On sut que Craon s'étoit réfugié en Bretagne. Le Duc, sommé de le livrer, répondit qu'il avoit passé dans ses Etats, mais qu'il n'y étoit plus. Sur cette réponse, le Roi résolut de marcher en Bretagne. Les Ducs de Berri & de Bourgogne, à qui il envoya ordre de venir le joindre avec les troupes qu'ils

(1) A présent l'Hôtel de Soubise.

devoient fournir, obéirent, mais en disant hautement que cette guerre étoit très-injuste. Le cinq d'Août, l'armée partit du Mans & prit la route de Nantes. On prétend qu'on remarquoit depuis trois ou quatre jours quelque égarement dans les yeux & dans l'esprit du Roi : il faisoit très-chaud ; il fut frappé d'un coup de soleil qui lui tourna la tête, & le rendit furieux ; il tira son épée & tua trois ou quatre personnes. Je veux croire que cet accident, qui ne lui laissa pendant le reste d'une vie très-longue, que quelques foibles intervalles de raison ; ne fut point l'effet d'un breuvage ; mais pourquoi ce grand homme noir, cette espèce de phantôme, qui, quelques momens auparavant, étoit sorti d'un buisson, & qui, ayant saisi la bride de son cheval, lui avoit crié d'une voix effrayante, *arrête, Prince, tu es trahi ; où vas-tu ?* Pourquoi cet homme ne fut-il point arrêté ? Pourquoi, depuis plus de quinze jours, le bruit couroit-il dans Paris, que l'expédition contre la Bretagne seroit fatale ?

Il ne fut plus question de cette guerre. Les troupes furent congédiées. On ramena le Roi à Paris ; les Ministres qu'il s'étoit choisis, furent chassés du Conseil, & indignement persécutés par les Ducs de Berri & de Bourgogne qui s'emparèrent de nouveau du Gouvernement de l'Etat. On ne pensa

plus à profiter des troubles dont l'Angleterre étoit agitée ; on signa une trève de vingt-huit ans avec Richard II : il demanda la grace de Craon ; & cet assassin revint à la Cour, tandis que Clisson en étoit banni, & se voyoit dépouillé de toutes ses charges.

En 1399, Henri (1) de Lancastre détrôna Richard II, & le fit ensuite assommer à coups de massue dans la Tour de Pontfract. Richard avoit épousé la fille aînée de Charles VI ; il sembloit donc que la France ne pouvoit pas honnêtement reconnoître le meurtrier de ce Prince pour son successeur ; mais le Duc de Bourgogne dominoit dans le Conseil ; son avis l'emporta : Henri fut reconnu ; & la trève entre les deux couronnes fut renouvellée ; malgré tout ce que put dire le Duc d'Orléans : il avoit toujours refusé de voir les Ambassadeurs de Henri ; il continua de le traiter d'Usurpateur, & lui envoya même un défi très-injurieux. Charles VI, quand il revenoit en santé, approuvoit la conduite de son frère, adoptoit ses sentimens, ordonnoit d'envoyer des secours aux mécontens d'Angleterre, & de faire marcher des troupes en Guyenne. On y prit plusieurs forteresses

(1) Il disoit que Richard étoit un bâtard, né des amours de la Princesse de Galles & d'un Chanoine de Bordeaux.

aux Anglois ; & il n'eſt pas douteux que, ſi le Duc de Bourgogne l'eût voulu, on auroit aiſément achevé de leur enlever le peu de Places & de Châteaux qui leur reſtoient encore dans le Royaume.

Nous touchons à ces tems d'horreurs où il n'y eut plus ni patrie, ni Roi, ni Nation. Le Duc de Bourgogne mourut le 27 d'Avril 1404. Jean, dit *ſans peur*, ſon fils aîné, après avoir pris poſſeſſion du Duché & du Comté de Bourgogne, de l'Artois & de la Flandre, vint à la Cour pour y exciter des troubles & s'emparer du gouvernement. Ce n'avoit été déjà qu'avec beaucoup d'impatience & de chagrin, que le Duc d'Orléans s'étoit vu obligé de le céder ſi long-tems à l'âge & à l'expérience du père ; il fut donc très indigné des cabales & des prétentions du fils. Ce furent chaque jour des conteſtations, des raccommodemens, des ruptures & de nouveaux ſujets de haîne & de jalouſie entre ces deux Princes. Le Duc de Bourgogne, né ſcélérat, careſſoit au fond de ſon cœur toutes les paſſions cruelles ; il étoit de la nature de ſon ame de produire des crimes, comme une plante vénéneuſe produit le poiſon. Le 23 de Novembre 1407, entre les ſept & huit heures du ſoir, il fit aſſaſſiner le Duc (1) d'Orléans dans la Vieille rue du

(1) Il étoit frère unique du Roi ; il laiſſa trois fils ; l'aîné

Temple. Le lendemain il assista à ses funérailles, le plaignit & le pleura ; mais, voyant qu'on alloit faire des perquisitions très-exactes, même chez les Princes du Sang, & qu'on trouveroit les assassins à son (1) Hôtel d'Artois, il sortit brusquement de Paris, & s'enfuit avec eux en Flandres. Il revint ensuite avec mille hommes d'armes ; &, loin de marquer du repentir de son crime, il demanda fièrement à être entendu ; & dans une audience qu'on fut obligé de lui accorder, un Cordelier, son orateur, nommé Jean Petit, soutint en présence du Dauphin qui présidoit, que le Duc d'Orléans, par diverses actions, s'étoit montré un impie & un tyran ; qu'il étoit permis de tuer les tyrans, & que par conséquent on n'avoit fait, en le tuant, qu'une action juste & légitime, utile & nécessaire à l'Etat.

La révolte des Liégeois contre leur Evêque obligea le Duc de Bourgogne de retourner en Flandres ; la Reine, qui craignoit tout de sa part & qui s'étoit retirée à Melun, revint à Paris. La Duchesse d'Orléans, à qui elle écrivit, ne tarda

n'avoit que quatorze ans ; ils continuèrent de ne porter que des habits lugubres pendant plusieurs années.

(1) Rues Mauconseil & Comtesse d'Artois.

pas à s'y rendre, accompagnée de ſes enfans ; elle ſe jetta aux pieds du Roi & lui demanda juſtice de la mort de ſon mari & des affreuſes calomnies dont on avoit tâché de flétrir ſa mémoire, après l'avoir aſſaſſiné. Sa plainte fut reçue. Les lettres d'abolition que le Duc de Bourgogne avoit obtenues, furent annullées : il fut déclaré traître, aſſaſſin, calomniateur & ennemi de l'Etat. Tandis qu'on lui faiſoit ſon procès à la Cour, la fortune le favoriſoit en Flandres. On apprit bientôt qu'il avoit remporté une victoire complette ſur les Liégeois, & qu'il s'approchoit de Paris. La Reine, qui ne s'y crut pas en ſûreté, emmena le Roi à Tours. La Ducheſſe d'Orléans étoit d'un caractère vif, paſſionné : elle avoit aimé tendrement ſon mari ; lorſqu'elle vit que ſon aſſaſſin alloit triompher, & que la Cour étoit obligée de négocier avec lui, elle ſuccomba à ſa douleur & à ſon déſeſpoir. Sa mort, & la jeuneſſe de ſes enfans, facilitèrent la négociation & les apparences d'un accommodement entre les deux maiſons. Le Duc de Bourgogne promit de congédier ſes troupes ; il eut un ſauf-conduit pour ſe rendre à Chartres. Il y demanda pardon au Roi ; &, s'adreſſant enſuite au jeune Duc d'Orléans & à ſes frères, il les pria de vouloir bien auſſi lui pardonner. On arrêta le mariage d'une de ſes filles avec un de ces Princes ;

& le Roi leur ordonna & leur fit jurer une entière réconciliation. Pouvoit-elle être ſincère ! D'ailleurs un méchant homme croit ſouvent qu'en affectant de la fierté, il en impoſera ſur ſon crime : le Duc de Bourgogne parut plus que jamais ſuperbe & hautain. La Maiſon d'Orléans le remarquoit avec indignation : les autres Princes n'étoient pas moins choqués de le voir s'emparer de toute l'autorité ; la jalouſie du gouvernement & ſes manières impérieuſes les réunirent preſque tous contre lui. Le Royaume ſe vit en proie à tous les maux qu'entraîne une guerre civile. Les François diviſés ſous les noms d'Orléanois & de Bourguignons, & ſe dévouant à ſervir les fureurs de l'une & de l'autre Maiſon, firent regorger de leur ſang la Capitale & les Provinces. Le Roi, dont l'eſprit s'affoibliſſoit tous jours par les fréquens accès de ſa maladie, n'étoit qu'un vain phantôme que les deux factions s'arrachoient tour-à-tour.

Il n'y eut pas moins de troubles en Angleterre qu'en France, pendant le règne de Henri IV, le meurtrier de Richard II ; il mourut le 20 de Mars 1413. C'étoit à Henri V, ſon fils, qu'il étoit réſervé de profiter de nos diſſenſions & de la perfidie la plus noire & la plus lâche. La populace de Paris, s'étant encore ſoulevée, porta l'inſolence juſqu'à faire des inſultes au Roi & au Dauphin.

Le Duc de Bourgogne, toujours le mobile des emportemens & des maſſacres de cette canaille, fut déclaré ennemi de l'Etat. Le Roi, qui ſe portoit un peu mieux, alla prendre l'Oriflamme à Saint-Denys, & voulut commander lui-même ſon armée. Le Duc de Bourgogne, vivement pourſuivi, fut contraint de s'humilier. On lui pardonna à certaines conditions, entr'autres qu'il n'approcheroit point de Paris & de la Cour, à moins d'y être appellé par des Lettres du Roi, ſcellées du grand ſceau & données de l'avis du Conſeil. Cette clauſe qui l'éloignoit du gouvernement de l'Etat, remplit ſon cœur de rage. Il voyoit ſa faction abaiſſée, & celle des (1) Orléanois triompher : il négocia avec l'Anglois, & mit le comble à toutes les horreurs de ſa vie par un Traité dans lequel il expoſe :

Que juſqu'alors, faute de bonnes informations, il avoit méconnu & ignoré les véritables droits du Roi d'Angleterre (2), & de ſes héritiers, à la Couronne de France ; qu'en ayant pris connoiſſance, il les reconnoît juſtes & légitimes ; qu'il promet & s'engage, en conſéquence, de faire une guerre mortelle à Charles VI & au Dauphin, &

(1) On les appelloit auſſi Armagnacs.

(2) *Acta publica, Tom. 4, pars. 2, pag.* 177.

ſe ſoumet à faire hommage-lige audit Roi d'Angleterre, dès qu'il ſera en poſſeſſion d'une notable partie du Royaume de France ; reconnoiſſant que, quoique cet hommage ſoit dû dès à préſent, il a été différé pour le plus grand avantage de l'un & de l'autre.

Que par toutes les voies ſecrettes qu'il ſçaura, ou qui lui ſeront indiquées, il fera en ſorte que ledit Roi d'Angleterre ſoit mis en poſſeſſion réelle & paiſible dudit Royaume de France.

Que, pendant que ledit Roi d'Angleterre ſera occupé à pourſuivre ſes droits, lui Duc de Bourgogne fera la guerre, avec toutes ſes forces, aux ennemis que ledit Roi d'Angleterre a dans le Royaume de France, c'eſt à ſavoir à A. B. C. D. & à tous leurs pays & partiſans déſobéiſſans audit Roi d'Angleterre.

Que dans des traités d'alliance, lettres patentes, ou autrement, s'il paroit toujours tenir pour Charles VI, ſoit-diſant Roi de France, & pour le Dauphin, ce ne ſera que par diſſimulation, pour un plus grand bien, & pour faire mieux réuſſir le projet formé entre ledit Roi d'Angleterre & lui Duc de Bourgogne.

C'eſt ainſi qu'un Prince du Sang, petit-fils du Roi Jean, & premier Pair du Royaume, ſe lioit avec les ennemis naturels de ſa patrie, pour arra-

cher le ſceptre de ſa Maiſon & le faire paſſer dans celle d'un uſurpateur, d'un étranger, à qui même la Couronne d'Angleterre (1) n'appartenoit pas. On peut en même-tems juger de la façon dont notre Hiſtoire de France eſt faite. Ce Traité dont les ſuites nous furent ſi funeſtes, a été ignoré de tous nos hiſtoriens, excepté du P. Daniel (2), qui même n'en parle qu'en paſſant, & ſi légèrement, qu'on diroit qu'il ne l'a pas lu en entier. Je ne conçois pas pourquoi il n'en a pas profité pour l'éclairciſſement de pluſieurs faits pendant le reſte du règne de Charles VI. Il faut encore remarquer que ce Traité ne fut que renouvellé & confirmé à Calais au mois d'Octobre 1416, & qu'il avoit été conclu dès l'année 1414 : on en trouve différentes preuves dans le recueil des actes publics d'Angleterre (3), entr'autres une procuration (de cette année 1414) par laquelle on voit que le Duc de Bourgogne s'étoit reconnu

(1) Au défaut de Richard II, la Couronne d'Angleterre appartenoit à Edmond Mortimer, Comte de la Marche, fils de ce Roger qui avoit été déclaré héritier préſomptif de Richard II, & qui deſcendoit de Lionnel de Clarence, ſecond fils d'Edouard III ; au lieu que Henri de Lancaſtre, père de Henri V, étoit fils d'un cadet de Lionnel.

(2) *Tom. 6. pag. 515.*

(3) *Acta publica, Tom. 4, pars 2, pag. 80.*

vaſſal-lige de Henri V, & devoit lui faire hommage en cette qualité. On peut à ces preuves en ajouter encore une autre ; c'eſt que Henri V, en 1413, avoit envoyé une ambaſſade à Paris (1), pour demander ſimplement le renouvellement de la trève de vingt-huit ans entre les deux Couronnes ; mais qu'en 1414, fier de l'alliance qu'il venoit de faire ſecrettement avec le Duc de Bourgogne, il envoya de nouveaux Ambaſſadeurs qui parlèrent d'un ton bien différent : ils demandèrent d'abord tout le Royaume, en vertu du droit que leur Maître y avoit, diſoient-ils, comme héritier d'Edouard III ; ils voulurent bien enſuite réduire leurs demandes à l'exécution du Traité de Brétigni, c'eſt-à-dire à la ceſſion qu'on leur feroit de près de la moitié de la France.

Ces propoſitions ne pouvoient être qu'une déclaration de guerre. Henri faiſoit tous ſes préparatifs, & diſoit aſſez publiquement (2) *qu'il n'auroit affaire qu'à la moitié des François, & que même l'autre moitié feroit diverſion en ſa faveur.* Le 21 Août 1415, il deſcendit en Normandie, à trois lieues d'Harfleur, à la tête de cinquante mille hommes ; le lendemain il aſſiégea cette

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 4, pag. 89.*

(2) *Ibidem. pag. 90.*

place. Sept ou huit Seigneurs du pays, qui s'y étoient jettés avec quatre cens hommes d'armes, la défendirent vigoureuſement juſqu'au 28 de Septembre; ils eſpéroient toujours d'être ſecourus, & ne capitulèrent qu'à la dernière extrémité.

Ce ſiége avoit coûté beaucoup de monde aux Anglois; d'ailleurs la diſſenterie s'étoit miſe dans leur camp; ils manquoient de vivres; & la ſaiſon devenoit très-incommode par les pluies continuelles. Henri ne penſoit plus qu'à faire repaſſer la mer à ſes troupes, lorſqu'il s'éleva, le cinq d'Octobre, une tempête ſi furieuſe, que tous ſes vaiſſeaux de tranſport, après s'être fracaſſés les uns contre les autres, furent écartés, diſperſés, ou achevèrent de ſe briſer ſur nos côtes. Il eſpéra qu'en faiſant des marches forcées, il arriveroit à Calais avant que nous puſſions nous oppoſer à ſa retraite. Il traverſa le pays de Caux, le Comté d'Eu, le Vimeu; remonta la Somme, fit pluſieurs détours & la paſſa au-deſſus de St-Quentin, ſans obſtacle, par la trahiſon ou la négligence de ceux qui commandoient les milices de ce canton. Il croyoit ou feignoit de croire que déſormais il ne ſeroit pas coupé dans ſa marche, lorſqu'il découvrit notre armée entre Ruiſſeauville & Azincourt. Il ne pouvoit plus éviter le combat; il ſe campa au village de Maiſoncelles, d'où il

envoya offrir de rendre Harfleur & de payer tout le dommage qu'il avoit fait en France depuis ſa deſcente, pourvu qu'on lui laiſſât le paſſage libre juſqu'à Calais : on rejetta ſes offres. Ses troupes étoient fatiguées, haraſſées ; les nôtres étoient en bon état & trois fois plus nombreuſes ; mais rien ne peut ſuppléer au manque de confiance du ſoldat dans le Général ; c'eſt le préſage le plus funeſte, ſurtout un jour de bataille. Le Connétable, Charles d'Albret, n'étoit ni aimé, ni eſtimé : on lui reprochait toute l'incapacité préſomptueuſe d'un homme élevé par la faveur. Il avoit négligé, deux jours auparavant, de faire occuper (1) un défilé que trois cents hommes pouvoient garder contre cinquante mille : les Anglois auroient été obligés de ſe rendre à diſcrétion. Il vouloit apparemment ſe ſignaler par le gain d'une bataille (2) ; il fit préciſément tout ce qu'il falloit pour la perdre. S'il avoit conſulté l'ennemi pour prendre un camp, il ne l'auroit pas choiſi plus mauvais. Au-lieu de ſe tenir dans un terrein large, ouvert, étendu, il ſe poſta entre deux bois, dans une prairie ſi étroite, qu'il s'ôta d'abord tout l'avantage que pouvoit lui donner la ſupériorité

(1) Entre le Ternois & la Canche.

(2) Bataille d'Azincourt.

Quand la conſternation, toujours extrême parmi nous dans les premiers momens, fut un peu diſſipée, on conſidéra que la plaie qu'on avoit reçue, avoit été très-ſanglante, mais qu'elle n'étoit pas dangereuſe; que les deux tiers de notre armée n'avoient pas combattu; qu'il nous arrivoit de nouvelles troupes de tous côtés; qu'on retrouvoit le François dès qu'il avoit un Chef, & qu'enfin, loin d'être réduits à nous tenir ſur la défenſive, nous étions très en état d'attaquer. On réſolut de reprendre Harfleur; les munitions y manquoient; les fortifications n'en étoient pas encore entièrement réparées; & il étoit difficile que les Anglois puſſent y porter de prompts ſecours; mais on éprouva que Henri, lorſqu'il avoit dit *que la moitié des François feroit diverſion en ſa faveur*, n'en étoit malheureuſement que trop ſûr. On apprit que le Duc de Bourgogne avançoit vers Paris avec une armée nombreuſe; & l'on fut donc obligé, au lieu de continuer le ſiége d'Harfleur, de garnir les poſtes les plus importans ſur la Seine & ſur l'Oiſe. Il envoya des Députés qui dirent de ſa part, qu'il ne venoit que pour ſaluer le Roi & le ſupplier de vouloir bien ne le pas tenir éloigné de ſa perſonne & de ſes conſeils, dans des conjonctures ſi fâcheuſes pour l'Etat. Le Dauphin leur répondit qu'il pouvoit venir, pourvu qu'il congédiât ſes troupes

troupes & qu'il ſe préſentât comme devoit ſe préſenter un vaſſal obéiſſant & ſoumis. Le perfide, qui s'attendoit à cette réponſe, continuoit ſa marche & ſe campa à Lagni : il eſpèroit que la faction puiſſante qu'il avoit dans Paris, lui en feroit ouvrir les portes ; mais on prit de ſi bonnes meſures, qu'aucun de ſes Partiſans n'oſa ſe déclarer. Il envoya de nouveaux Députés. Le Dauphin fut attaqué d'un mal ſi prompt & ſi violent, qu'il mourut en ſix jours, le 18 de Décembre 1415. On les ſoupçonna de l'avoir empoiſonné.

A ce Dauphin Louis ſuccedoit le Prince Jean ſon frère, âgé de dix-ſept ans ; il étoit à Valenciennes auprès du Comte de Hainault, dont il avoit épouſé la fille. Le Roi & la Reine eurent beau lui écrire & le preſſer de venir prendre auprès d'eux le rang que lui donnoit ſa naiſſance ; il différoit toujours, prétextant des défiances, des craintes, & alléguant pour excuſes les deux factions qui déchiroient l'Etat. Enfin au bout de près de quinze mois, il vint juſqu'à Compiegne. Le Comte de Hainault, qui le gouvernoit, ſe rendit à Paris, & déclara hautement, en plein conſeil, que le Dauphin étoit ſon gendre & ſon héritier, qu'il ne l'ameneroit point à la Cour, & qu'il alloit au contraire le remener à Valenciennes, ſi le Roi ne vouloit pas rendre ſon amitié & ſa confiance au

Duc de Bourgogne, & l'admettre auprès de ſa perſonne. Sur ce diſcours, on auroit dû arrêter ſur-le-champ le Comte de Hainault ; on délibéra. Il en fut averti, ſe déguiſa, ſortit de Paris & gagna Compiegne. Il y trouva le Dauphin expirant d'une apoſtume qui lui avoit crevé dans la gorge, & qui l'étouffa le 5 d'Avril 1417. Le bruit courut que la Reine avoit envoyé à ce jeune Prince une chaîne d'or ; qu'à peine l'avoit-il touchée, qu'il s'étoit trouvé mal, & que la peau des mains lui avoit pelé. D'autres dirent que le Roi de Sicile l'avoit empoiſonné, pour approcher de la Couronne le Comte de Ponthieu, ſon gendre, qui devenoit Dauphin par cette mort, & qui fut Charles VII.

Le Lecteur voudra bien prêter toute ſon attention aux faits & aux dates que je vais rapporter ; il verra l'ignorance, la négligence & le manque de réflexion de tous nos Hiſtoriens, ſans en excepter aucun.

Le Dauphin Louis (1) mourut le 18 Décembre 1415.

Le 19 d'Avril 1416, on découvrit une conſpiration tramée dans Paris par le Duc de Bourgogne, & dont le projet étoit de tuer le Roi, la Reine, le Duc de Berri, le Roi & la Reine de

(1) *Journ. ſous Charles VI, pag.* 29 ; *Monſtrelet, Tom.* 1. *c.* 1, 5.

Sicile, Tannegui du Chatel, le Chancelier de Marle, & plusieurs autres personnes. Les principaux complices confesserent cet exécrable complot dans les tourmens & à la mort.

Au mois d'Octobre de cette même année 1416, le Duc de Bourgogne se rendit à Calais, où il renouvella cet infâme Traité (1) dont j'ai donné l'extrait ci-dessus, pag. 169, & dans lequel il reconnoît le Roi d'Angleterre pour légitime Roi de France, promettant » que par toutes les voies » secrettes qu'il saura, ou qui lui seront indiquées, » il fera en sorte de le mettre en possession dudit » Royaume; ajoutant que, s'il paroît toujours tenir » pour Charles VI, soi-disant Roi de France, & » pour le Dauphin, ce ne sera que par dissimula- » tion, & pour faire mieux réussir le projet formé » entre ledit Roi d'Angleterre & lui Duc de Bour- » gogne.

De Calais il alla (2) trouver le Dauphin Jean

(1) *Acta publica, Tom. 4, pars 2, pag.* 177.

(2) Ce fut le 12 de Novembre 1416, & non pas au commencement de cette année, comme le dit Rapin de Toiras (*). Cet Historien affecte de déplacer ces faits; il met la mort du Dauphin Jean avant le Traité de Calais; & pour jetter de l'obscurité sur les dates, il relève une prétendue faute de

(*) *Tom. 4, pag.* 118.

à Valenciennes (1), le careſſa beaucoup, & lui jura qu'il n'avoit rien tant à cœur, que de s'oppoſer aux efforts des Anglois, & qu'en fidèle Vaſſal, il l'aideroit contr'eux de toutes ſes forces; enſuite il

Mézerai (*). *Le Dauphin Jean*, dit-il, *mourut à Compiegne le 16 d'Avril 1416, & non pas en 1417, comme le marque Mézeray.* On ſait que l'année commençoit alors à Pâques. Le Prince Jean, après avoir été Dauphin quinze mois & demi (**), mourut le 3 d'Avril, à la fin de l'année 1416, & par conſéquent en 1417, en comptant l'année du premier de Janvier. Je le répète; le Duc de Bourgogne ſigna ſon Traité avec Henri au mois d'Octobre 1416; il alla voir le Dauphin Jean à Valenciennes au mois de Novembre ſuivant; & le Dauphin Jean mourut quatre mois & demi après cette entrevue. Je ſuis le premier qui ait fait cette remarque; elle eſt très-importante, parce qu'elle aide à faire encore mieux connoître toute la perfidie du Duc de Bourgogne, & qu'elle eſt en même-tems un indice certain que dans la ſuite, lorſqu'il traita avec le Dauphin (***) Charles, il n'étoit pas de meilleure-foi qu'avec le Dauphin Jean. Si nos Hiſtoriens avoient fait cette obſervation ſur les dates, ils auroient autrement vu & autrement raconté le reſte des évènemens du règne de Charles VI. *Voyez ſur ces dates Monſtrélet. Tom. 1, chap. 161. Le Journal de Paris ſous les règnes de Charles VI & Charles VII, pag. 31.*

(1) *Monſtrelet, chap. 161.*

(*) *Ibid. pag. 219.*
(**) *Journ. de Paris, pag. 31.*
(***) Charles VII.

engagea le Comte de Hainault à lui promettre qu'il feroit tout ſon poſſible, pour le faire rentrer dans les bonnes graces & dans la confiance du Roi & de la Reine, & que, juſqu'à ce qu'il l'eût obtenu, il refuſeroit de leur remettre le Dauphin.

Ce jeune Prince mourut, comme j'ai dit, le 3 d'Avril. Charles, ſon frère, âgé de quinze ans, & le ſeul qui reſtoit de ſix fils qu'avoit eu Charles VI, ſe trouva le préſomptif héritier de la Couronne. Il perdit (1) preſqu'auſſi-tôt ſon beau-père, Louis d'Anjou, Roi de Sicile, dont il étoit tendrement aimé, & qui lui répéta pluſieurs fois dans ſes derniers momens, l'arroſant de ſes larmes, de ne jamais ſe fier au Duc Bourgogne.

Ce méchant homme ne tarda pas à faire courir un manifeſte, où il expoſoit que l'adminiſtration des affaires étoit entre les mains de pillards & de gens ſans foi & ſans honneur; qu'ils avoient empoiſonné les deux derniers Dauphins; qu'ils opprimoient la liberté de la Nobleſſe, & chargeoient chaque jour le peuple de nouvelles taxes; qu'il exhortoit donc tous les bons François à s'unir à lui, pour remédier aux maux de la France, & pour tirer le Roi, la Reine & le Dauphin de l'indigne captivité où les tenoient de dangereux Miniſtres: il

(1) Le 29 d'Avril.

finiſſoit par promettre d'abolir tous les impôts, & de ſe ſervir, pour repouſſer les Anglois, des forces & des moyens que lui fourniroient (1) ſes Etats. Il ajoutoit, dans un autre manifeſte en réponſe aux reproches & aux défenſes que le Roi lui avoit fait faire, que ces reproches & ces défenſes ne venoient point du Roi : il connoît, diſoit-il, la pureté de mes intentions : je me flatte d'en être aimé, & qu'il ne doute pas de tout mon attachement : c'eſt mon Seigneur ; c'eſt le Chef de ma maiſon & de ma puiſſance : je lui dois tout : je ſuis armé pour lui & pour la patrie : dès que j'aurai chaſſé d'auprès de ſa perſonne les traîtres qui l'obsèdent, j'irai combattre les Anglois ; je confondrai l'impoſture ; on verra ſi je me ſuis allié avec eux, comme d'infâmes calomniateurs oſent m'en accuſer.

Il partit d'Heſdin à la tête de ſoixante mille hommes. La plupart des villes de Picardie & de Champagne lui ouvrirent leurs portes. Il aboliſſoit les impôts dans tous les lieux où il paſſoit ; & le peuple, toujours peuple, ſe laiſſant prendre à cet appas auſſi frivole qu'uſé, combloit de bénédictions

(1) Les actes publics d'Angleterre (*Tom.* 4, *pars* 2, *pag.* 119, *pars* 3, *pag.* 11, *pag.* 29, *&c.*) fourniſſent de nouvelles preuves de toute ſa perfidie.

un perfide, qui n'avoit pour objet (1) que de faire une diverſion en faveur de l'Anglois. Henri, après avoir demeuré près de deux ans dans l'inaction, venoit de deſcendre à la Touques en Normandie. Sa premiere campagne, comme je l'ai dit, l'avoit épuiſé d'argent & de Soldats. Rapin de Toiras rapporte que, le ſubſide (2) qu'il obtint de ſon Parlement pour continuer la guerre, n'étant pas proportionné à ſes beſoins & à ſes projets, il mit en gage ſes joyaux, les joyaux de ſa couronne & ſa couronne.

Il ſembloit que le ciel, ne pouvant détruire les François que par eux-mêmes, ſe plaiſoit à choiſir ſes fléaux dans la famille Royale. On avoit fait un fonds pour le paiement des troupes. La Reine (Iſabeau de Bavière) impérieuſe, avare, vindicative & galante, voulut s'en emparer ſous prétexte de l'entretien de ſa maiſon & des penſions qui lui étoient dûes. Le Connétable d'Armagnac s'y oppoſa; elle le menaça; il la connoiſſoit, & réſolut de la prévenir. C'étoit certainement un grand-homme: le moyen qu'il employa étoit indigne. Apparemment qu'à la Cour on s'élève quelquefois au-deſſus des idées communes ſur la honte & la

(1) *Rapin de Toiras, Tom. 4, pag. 128.*

(2) *Tom. 4. pag. 122.*

baſſeſſe des moyens. Il inſtruiſit le Roi de ces choſes qu'on laiſſe ignorer à un mari. Louis de Bourbon, homme aimable, téméraire & fort à la mode chez la Reine, fut arrêté, mis à la queſtion, enſuite couſu dans un ſac & jetté dans la Seine. Cette Princeſſe fut reléguée à Tours; & le Dauphin, par l'avis du Connétable, ſe ſaiſit pour les beſoins de l'Etat (1), des tréſors qu'elle avoit en différens endroits. Depuis l'aſſaſſinat du Duc (2) d'Orléans, elle ne pouvoit entendre prononcer le nom du Duc de Bourgogne ſans frémir : cette horreur céda au deſir de ſe venger. Quoique gardée à vue, elle trouva le moyen de lui écrire pour implorer ſon ſecours. Il tournoit depuis deux mois autour de Paris, s'éloignant, s'approchant, & aſſiégeant les petites villes aux environs. Sa faction étoit ſi puiſſante dans cette Capitale, que le Connétable d'Armagnac & le Dauphin n'oſoient s'en éloigner : ainſi il les tenoit dans (3) un échec qui

(1) *Monſtrelet, chap.* 167.

(2) Les amours du beau-frère & de la belle-ſœur n'avoient été que trop publics; on diſoit même qu'elle en avoit eu un fils.

(3) Du déſordre que le Duc de Bourgogne cauſoit dans l'Etat, il arrivoit que les autres grands Vaſſaux ſéparoient leurs intérêts de ceux de la Monarchie (*). La Reine de Sicile,

(*) *Acta publica, Tom.* 3, *pars* 4, *pages* 23 & 24.

favoriſoit les progrès des Anglois en Normandie. On peut juger de la joie que lui cauſa la lettre de la Reine : il vit d'un coup-d'œil tout l'avantage qu'il tireroit de ſon union avec elle; & l'on apprit bien-tôt qu'à la tête de quinze cents cavaliers choiſis, il s'étoit rendu à Tours avec une viteſſe étonnante, & qu'ayant aiſément délivré cette Princeſſe, il la conduiſoit à Troyes. Elle y établit ſa Cour & prit le titre de Régente, en vertu de Lettres-Patentes qu'elle ſuppoſoit n'avoir pu être révoquées, & par leſquelles le Roi, en 1403, l'avoit nommée pour gouverner l'Etat pendant ſa maladie. Elle créa une Chambre Souveraine à Amiens, caſſant le Parlement de Paris, la Chambre des Comptes & les autres Tribunaux, & défendant expreſſément de reconnoître aucun ordre du Roi & du Dauphin, attendu qu'ils n'étoient pas libres. Ses ordonnances étoient ſcellées d'un ſceau particulier qu'elle fit faire, & où elle étoit repréſentée comme une femme

Ducheſſe du Maine & de l'Anjou, fit une trêve avec Henri pour ſes terres, c'eſt-à-dire qu'elle s'engagea à ne point fournir ſon contingent à la France. Le Duc de Bretagne en fit une pareille. La Bourgogne, la Champagne, la Picardie, l'Artois & la Flandre étoient au pouvoir du Duc de Bourgogne. On peut juger dans quel embarras devoient être le Connétable & le Dauphin pour trouver de l'argent & des troupes.

dans la déſolation, & qui tendoit les bras pour implorer du ſecours.

Quelques Evêques s'entremirent, & tâchèrent de procurer la réunion dans la Famille Royale. La prétendue Régente & le Duc de Bourgogne nommérent des Députés. Le Dauphin, au nom du Roi, en nomma de ſon côté. Ces Députés s'aſſemblèrent pluſieurs fois au village de la Tombe, entre Montereau & Bray-ſur-Seine; mais, ne pouvant s'accorder ſur les principaux articles, ils convinrent de s'en rapporter à la déciſion de deux Légats du Saint-Siége, qui étoient venus offrir leur médiation. Ces deux Légats aſſiſtèrent donc aux Conférences, & dreſsèrent enſuite un Traité qui portoit que le Dauphin & le Duc de Bourgogne gouverneroient conjointement le Royaume. Le Connétable d'Armagnac & le Chancelier de Marle détournèrent hautement le Roi & le Dauphin de ratifier ce Traité; ils étoient parfaitement inſtruits de celui que le Duc de Bourgogne avoit ſigné à Calais avec Henri. Pouvoient-ils ceſſer de repréſenter que ſa vie n'étoit qu'un tiſſu de lâches & ſourdes trahiſons, ou de forfaits audacieux, & qu'en le laiſſant revenir à la Cour & rentrer dans les Conſeils, c'étoit expoſer la perſonne du Dauphin & livrer l'Etat à ſon plus dangereux ennemi? Cependant tous nos Hiſtoriens, faute d'avoir connu le Traité de Calais,

& d'ailleurs ne refléchiſſant pas aſſez ſur le caractère du Duc de Bourgogne, accuſent ces deux Miniſtres de ne s'être oppoſés à ſa réconciliation avec le Dauphin, que parce qu'ils étoient perſuadés que, dès qu'il auroit repris ſon ancienne autorité à la Cour, il ne tarderoit pas à les ôter de leurs places & à les éloigner.

Le Connétable avoit envoyé preſque toutes ſes troupes pour ſurprendre Mont-l'héri & Marcouſſi: Avant qu'elles puſſent être revenues, la faction Bourguignonne fit avertir Liſle-Adam, qui commandoit dans Pontoiſe pour le Duc de Bourgogne, que, s'il vouloit s'approcher ſecrettement, elle eſpéroit de pouvoir l'introduire dans Paris par la porte de Buci: il s'y préſenta avec huit cents hommes d'armes, la nuit du 28 au 29 de Mai. Le fils d'un des quarteniers, Perrinet le Clerc, lui livra cette porte: il en avoit dérobé les clefs ſous le chevet du lit de ſon père. Une partie des Conjurés ſe répand à l'inſtant dans différens quartiers, criant, *levez-vous, bonnes gens; la paix: vive le Roi & Bourgogne!* La populace leur répond auſſitôt par de ſemblables cris, s'arme de tout ce qu'elle peut trouver & ſe joint à eux. Ils vont à l'hôtel (1) Saint-Paul, enfoncent les portes, éveillent le Roi,

(1) Rue Saint-Antoine.

l'obligent de s'habiller, de ſe mettre à leur tête, & le promènent dans les rues pour faire croire qu'il approuve l'entrepriſe. Tannegui du Chatel, aux premiers cris, tremblant pour les jours du Dauphin, avoit couru à ſon (1) hôtel Ce jeune Prince dormoit tranquillement; il l'enveloppe d'un de ſes draps, l'enlève de ſon lit & l'emporte à la Baſtille; le lendemain il le conduiſit à Melun. Cette nuit & les jours ſuivans, on empriſonna un grand nombre d'Armagnacs (2): il y eut quelques maiſons pillées, mais peu de ſang répandu. Liſle-Adam envoya un courrier au Duc de Bourgogne qui étoit alors à Dijon. On peut très-hardiment préſumer que la réponſe qu'il en reçut le dix de Juin, par deux hommes auſſi noirs & auſſi méchans que Morvilliers & Montagu, étoit d'exciter ſous main un maſſacre général de tous ceux qui ne tenoient pas ſon parti (3); car enfin dans le premier feu, dans les premiers momens de la ſédition, & juſqu'alors, il n'y avoit eu que cinq ou ſix perſonnes de tuées; au-lieu que tout-à-coup, le 12 de Juin,

(1) L'Hôtel du petit Muſc, d'où la rue du petit Muſc, près des Celeſtins, a pris ſon nom.

(2) C'étoit le nom de la faction oppoſée à celle de Bourgogne.

(3) *Hiſtoire de Paris, Pièces juſtificat. Tom. 4. pag. 567.*

le peuple ſe livre à la rage la plus barbare. Le pillage eſt un des moindres excès de ſa fureur ; il aſſomme les femmes, les enfans, les vieillards ; il enfonce les portes de la Conciergerie, en arrache ceux qu'il y avoit enfermés. La cour du Palais regorge du ſang des plus notables bourgeois, de ſix Evêques, du Connétable d'Armagnac, du Chancelier de Marle, de la plupart des Préſidens, des Conſeillers & des Maîtres des Requêtes. Ces furieux courent enſuite aux autres priſons ; & voyant qu'au Châtelet les malheureuſes victimes qu'ils cherchent, ſe réfugient dans les cachots, ils y mettent le feu & les font dévorer par les flammes ; ils en précipitent d'autres du haut des tours ; on les reçoit en bas ſur la pointe des piques & des épées. Les corps du Connétable d'Armagnac & du Chancelier de Marle, après avoir été traînés dans les rues, ſont jettés à la voierie.

Le 14 de Juillet, la Reine & le Duc de Bourgogne vinrent à Paris : *ils y firent*, diſent les Hiſtoriens, *une entrée triomphante ; on jettoit des fleurs ſur eux & ſur leur paſſage ; on n'entendoit de tous côtés qu'un cri général d'acclamation & d'allégreſſe ; la joie brilloit ſur tous les viſages.* En effaçoit-elle ce que la férocité de l'ame imprime de ſiniſtre ſur le front des ſcélérats ? Quelles mains jettoient ces fleurs ? Des mains teintes de ſang ! Quelles voix

s'uniſſoient pour former ce cri général d'acclamation & d'allégreſſe ? Ces mêmes voix qui, quelques jours auparavant, au milieu du maſſacre & du carge, ſembloient être celles des Furies !

Le ciel purgea Paris (1) de ſes infames habitans. Avant la fin de l'année, il en mourut plus de cent mille d'une maladie contagieuſe (2), *preſque tout de la populace, & meurtriers*, dit Juvenal des Urſins.

Henri pourſuivoit ſes conquêtes en Normandie : elles étoient aiſées, ou plutôt quelles conquêtes ! & qu'eſt-ce que la gloire de ce prétendu héros, quand on l'approfondit ? Si un gentilhomme étoit en querelle avec un de ſes voiſins, & qu'un parent de ce gentilhomme allât dire à ce voiſin : appellez mon parent en duel ; je feindrai d'être toujours de ſes amis ; je l'engagerai à me prendre pour ſecond ; & tandis que vous l'attaquerez par devant, je lui donnerai cent coups d'épée par derrière : que penſeroit-on de ce parent & de celui qui profiteroit de ſes offres ? C'eſt le Traité de Calais ; c'eſt le perſonnage que faiſoient le Duc de Bourgogne & ce Henri ſi renommé dans (3) l'hiſtoire.

(1) *Journal de Paris, pag.* 50.

(2) *Page.* 448.

(3) C'eſt ſur-tout la plume des Moines qui l'érige en héros ; il fit brûler beaucoup de gens ſoupçonnés d'héréſie.

Le 26 d'Août 1418, il aſſiégea Rouen. Toutes ſes attaques furent ſi vigoureuſement repouſſées, que bien-tôt il n'eſpéra plus de pouvoir ſe rendre maître de cette ville que par famine. Il la bloqua de tous côtés, & fit en même-tems planter des gibets de diſtance en diſtance, le long de ſes lignes, & envoya déclarer à la garniſon & aux habitans, que, puiſqu'ils s'obſtinoient à lui réſiſter, il feroit déſormais pendre tous ceux qui tomberoient entre ſes mains. Cette menace indigne & féroce n'excita que leur mépris; & je doute que l'hiſtoire Grecque & Romaine fourniſſe l'exemple d'un ſiége ſoutenu avec tant de courage, de fermeté & de dévouement à la patrie; mais malheureuſement ils s'étoient déclarés pour le Duc de Bourgogne; ils croyoient, comme toutes les autres villes qui tenoient ſon parti, qu'il n'avoit que de bonnes intentions; &, loin de le ſoupçonner de s'entendre avec l'Anglois, ils ſe flattoient qu'il ſe feroit un honneur particulier de les ſecourir. En effet, il ſembloit tous les jours s'y préparer; mais après bien des délais (1), il leur fit dire, au bout de quatre mois, que, de nouvelles circonſtances l'obligeant de diviſer ſes forces, il ſe trouvoit abſolument hors d'état de tenir les promeſſes qu'il

(1) *Rapin de Toiras, pag.* 134.

leur avoit faites juſqu'alors (1), & qu'il leur conſeilloit donc de capituler aux meilleures conditions qu'ils pourroient obtenir. Ce conſeil affligeant & les affreuſes extremités auxquelles ils étoient réduits, n'abbatirent point encore leur courage : depuis deux mois, ils ne faiſoient du pain qu'avec la paille des lits & le cuir des vieux coffres ; ils ne ſe nourriſſoient que de la chair des chevaux, des chiens, des chats & même des animaux les plus immondes. Ils réſolurent de ſortir dix mille à l'improviſte, d'attaquer bruſquement les lignes de l'ennemi, de le forcer à les abandonner, ou de ſe faire tous tuer. Guy le Boutellier (2) (c'étoit le nouveau Gouverneur que le Duc de Bourgogne leur avoit donné) fit avertir ſecrettement Henri, & envoya, la nuit, deux heures avant la ſortie, ſcier les traverſes & autres pièces de bois qui ſoutenoient le pont par où elle devoit ſe faire ; ce pont étoit aſſez long; dès qu'il fut chargé, on ſentit qu'il s'ébranloit ; on ſe pouſſa pour déboucher ; il acheva de ſe rompre par ce mouvement précipité. Le foſſé étoit profond ; pluſieurs ſe tuèrent ou s'eſtropièrent en tombant ; il y en eut un grand nombre d'étouffés. Ceux qui avoient paſſé, trouvèrent

(1) *Monſtrelet, chap.* 201.

(2) *Journal du ſiége de Rouen en* 1418.

l'ennemi

l'ennemi qui les attendoit en bataille devant ſes lignes; ils lui vendirent ſi chèrement leurs vies, qu'il y a toute apparence que, s'ils avoient été ſeulement cinq ou ſix mille, ils auroient délivré leur ville. Enfin le treize de Janvier elle envoya des Députés pour capituler. Henri leur fit dire par le Comte de Warvick, qu'il n'étoit pas queſtion de capitulation, & qu'il falloit qu'ils ſe rendiſſent à diſcrétion : ils regardèrent froidement le Comte de Warvick ſans lui répliquer & s'en retournèrent. Quelques heures après Guy le Bouteiller fit ſçavoir à Henri, que la garniſon & les habitans travailloient à ſapper quatre-vingt toiſes de leurs murailles, & qu'après avoir mis le feu aux quatre coins de la ville, ils étoient réſolus de ſortir par cette brèche, hommes, femmes, enfans, & de ſe frayer un chemin à la victoire, ou à une mort honorable. La crainte fit faire à l'Anglois ce que l'eſtime pour de ſi braves gens auroit dû lui inſpirer; il leur envoya dire qu'il vouloit bien les recevoir à compoſition. La capitulation fut que la garniſon ſortiroit ſans armes; qu'il conſerveroit à la Ville tous ſes priviléges; qu'elle lui paieroit trois-cent-quarante-cinq mille écus d'or; que tous les habitans lui feroient ſerment de fidélité, & qu'il pourroit en choiſir trois dont il diſpoſeroit à ſa volonté: car de même qu'un particulier dans ces tems-là,

pour ſignifier qu'il devenoit propriétaire d'un champ, y coupoit quatre ou cinq branches d'un arbre, de même un Monarque Anglois, pour marquer qu'il venoit d'acquérir la ſouveraineté ſur une ville, y faiſoit pendre trois ou quatre bourgeois. Cet acte de priſe de poſſeſſion n'étoit pas en uſage chez les autres Nations. Robert de Layet, Jean Jourdain & Alain Blanchard s'étoient ſignalés par leur fermeté dans toutes les délibérations; ils n'avoient pas ceſſé d'exhorter & d'animer leurs compatriotes à faire la plus vigoureuſe défenſe (1): ce furent auſſi les trois victimes que choiſit Henri; mais comme il n'étoit pas moins avare que ſanguinaire, il accorda la vie à Layet & à Jourdain, moyennant une ſomme conſidérable. Blanchard fut décapité. *Je n'ai pas de bien*, diſoit ce brave homme en allant à la mort; *mais quand j'en aurois, je ne l'emploirois pas pour empêcher un Anglois de ſe déshonorer*. Tous les Hiſtoriens rapportent que Henri, à ſon entrée dans Rouen, étoit précédé d'un Page ſuperbement monté, & qui portoit au bout d'une lance une grande queue de Renard, apparemment à l'honneur de Guy le Bouteiller. Cela paroîtroit incroyable, s'il n'étoit pas certain

(1) *Rapin de Toiras, pages 168, 169.*

que ce Prince combla publiquement ce traître de careſſes, & qu'il le nomma Lieutenant de la Haute Normandie ſous le Duc de Gloceſtre.

Pendant le ſiége de Rouen, le Dauphin avoit envoyé des Ambaſſadeurs à Henri pour traiter de la paix. On nomma de part & d'autre des Plénipotentiaires: ils s'aſſemblèrent d'abord à Alençon; enſuite à Louviers (1); mais Henri, par les demandes qu'il faiſoit, étoit bien ſûr que ces conférences n'aboutiroient à rien. Les actes publics d'Angleterre prouvent que ce congrès n'étoit qu'un jeu de ſa part; jeu néceſſaire & important pour faire croire que, puiſqu'il entroit en négociation avec le Dauphin &, qu'il lui offroit même de s'unir avec lui contre le Duc de Bourgogne, le Traité de Calais & cette ſuite de trahiſons qu'on imputoit au Duc de Bourgogne, n'étoient que des chimères & des calomnies.

A ces conférences il en ſuccéda d'autres qui ſembloient changer la ſcène; mais le fond, ſous une forme différente, étoit toujours le même. La Reine & le Duc de Bourgogne firent demander une entrevue à Henri, pour traiter des conditions de la Paix & de ſon mariage avec Madame (2)

(1) *Rapin de Toiras, pag.* 135.
(2) Sœur du Dauphin.

Catherine de France. On choiſit le parc de Meulan pour cette entrevue ; elle ſe fit le 29 de Mai 1419. Les conférences commencèrent le lendemain & continuèrent pendant plus de trois ſemaines. Henri demandoit les Provinces cédées à Edouard III par le Traité de Brétigni, & de plus la Normandie avec la ſouveraineté ſur la Bretagne. Je préviens le Lecteur que tout ce que je vais dire eſt abſolument oppoſé à la narration de tous les Hiſtoriens ; mais je cite les preuves juſtificatives de ce que j'avance ; & je crois que mes réflexions & mes conſéquences paroîtront juſtes.

Le Traité qu'auroient ſigné la Reine & le Duc de Bourgogne, eût été de nulle valeur. Ils avoient, il eſt vrai, la procuration du Roi ; mais il étoit en démence. Le Dauphin, ayant dix-ſept ans, prenoit & avoit droit de prendre le titre de Régent ; il falloit ſon conſentement, & celui des Etats-Généraux, pour faire la ceſſion de tant de Provinces. D'ailleurs le Duc de Bourgogne ne voyoit la moitié du Royaume dans ſon parti, que parce qu'on le croyoit bien intentionné & le ſeul capable de remédier aux maux de l'Etat ; mais s'il avoit ſouſcrit aux demandes de l'Anglois, il ſeroit devenu dans l'inſtant l'horreur de la Nation ; toutes les Villes qui s'étoient déclarées pour lui, l'auroient abandonné & par conſéquent auroient fortifié le

parti du Dauphin (1). Voilà les réflexions que faiſoient & qu'avoient déjà fait précédemment la Reine, le Duc de Bourgogne & Henri; ainſi ce n'étoit pas pour traiter de la paix qu'ils vouloient conférer enſemble. Quel étoit donc le véritable objet de l'entrevue de Meulan? Le voici, & la ſuite le prouvera : la Reine & le Duc de Bourgogne avoient réſolu de perdre le Dauphin, de marier Madame Catherine à Henri & de lui faire tomber la Couronne. Henri & le Duc de Bourgogne eurent à Meulan un entretien ſecret *qui déplut beaucoup*, diſent les Hiſtoriens, *à tous les bons François*. Le réſultat de cet entretien fut que le Duc de Bourgogne feroit encore des avances pour ſe réconcilier avec le Dauphin. Si ce jeune Prince conſentoit à cette réconciliation, il ſe livroit entre ſes mains & entre celles de la Reine : s'il n'y conſentoit pas, il mettoit les apparences contre lui; la guerre civile continueroit; & les armes de Henri, toujours favoriſées ſecrettement par le Duc de Bourgogne, continueroient de faire des progrès. Tel étoit le reſſort de ce noir complot. Le Duc de Bourgogne parut plus attaché que jamais aux intérêts de la France pendant les conférences de Meulan; & lorſque lui & Henri jugèrent qu'il

(1) *Monſtrelet, chap.* 199. *P. Daniel, pag.* 538.

étoit tems de les finir, ils feignirent de les rompre par un coup d'éclat & de ſe fâcher l'un contre l'autre. *Je ſavons*, dit Henri au Duc de Bourgogne, *que vous ne cherchez qu'à nous amuſer ; mais apprenez, biau Couſin, que j'aurons la fille & ce qu'avons demandé avec elle, ou que je débouterons votre Roi, & vous auſſi, hors de ſon Royaume* (1). *Sire.*, lui répliqua le Duc de Bourgogne, *vous dites votre plaiſir ; mais avant qu'ayez débouté Monſeigneur & nous hors de ſon Royaume, vous ſerez bien laſſé, & de ce, ne faiſons nul doute.* Il faut obſerver que les Hiſtoriens Anglois conviennent *que Henri, pour continuer la guerre, avoit mis ſes joyaux & ſa couronne même en gage ; qu'il n'avoit pas vingt-cinq mille hommes* (2) *; qu'aucune armée ne s'étoit oppoſée à ſes progrès ; que la diverſion & les trahiſons du Duc de Bourgogne, lui avoient livré pluſieurs Places, & que cependant, en quatre années, il n'avoit encore conquis qu'une ſeule Province.* Or, ſi cette querelle n'avoit pas été une ſcène baſſement concertée entre ces deux Princes pour éblouir & tromper le peuple, eſt-il naturel que Henri, qui certainement n'étoit pas un fou, eût fait une pareille rodomontade, & ſe fût

(1) *Monſtrelet, chap.* 206.

(2) *Rapin de Toiras, pages* 144 & 477.

exposé à parler de ce ton de mépris à l'homme du monde le plus fier, à un homme qui dans l'instant pouvoit l'écraser avec ses seules forces, & à plus forte raison en les unissant à celles du Dauphin?

Le Duc de Bourgogne & le Dauphin parurent (1) se réconcilier; ils se virent le 11 Juillet 1419, près le Château de Pouilly-le-fort, entre Corbeil & Melun, *& se jurèrent de s'aimer comme frères, & de résister en commun à la damnable entreprise des Anglois.* Ils se donnèrent rendez-vous au vingt-six d'Août pour une autre entrevue sur le Pont de Montereau, après laquelle le Dauphin devoit se rendre auprès du Roi & de la Reine: cette entrevue ne se fit que le 10 Septembre; le Duc de Bourgogne y fut tué. Mes idées sur ce meurtre sont encore absolument contraires à celles de tous les Historiens; si mes réflexions ne persuadent pas le Lecteur, il sera du moins étonné qu'aucun Historien ne les ait faites avant moi.

Le 20 de Novembre 1407, le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne allèrent à la Messe aux Augustins, y communièrent ensemble, & se juré-

(1) Trois semaines après cette entrevue, Henri surprit Pontoise. L'Isle-Adam, homme entièrement dévoué au Duc de Bourgogne, & qui commandoit dans cette Place, fut généralement accusé de l'avoir livrée aux Anglois.

rent ſur la Sainte Hoſtie de s'aimer comme frères, & de prendre à l'avenir les intérêts l'un de l'autre. Le 23, le Duc de Bourgogne fit aſſaſſiner le Duc d'Orléans, & le lendemain aſſiſta à ſes funérailles la larme à l'œil & portoit un des coins du drap mortuaire.

En 1413, après avoir ſigné la paix avec les fils du Duc d'Orléans, il crut avoir trouvé le moment & un moyen de les faire aſſaſſiner. Il avoit confié ſon projet à Pierre des Eſſarts, Sur-Intendant des Finances & ſa créature; il le ſoupçonna d'en avoir averti ces jeunes Princes; il continua de diſſimuler avec lui & de lui faire les mêmes amitiés, tandis que, ſous main, ſur d'aſſez vagues accuſations, il lui fit faire ſon procès; violant d'ailleurs une parole d'honneur qu'il lui avoit publiquement & ſolemnellement donnée.

Au mois d'Octobre 1416, il ſigna le Traité de Calais, par lequel reconnoiſſant Henri pour légitime Roi de France, il promettoit de le ſervir contre Charles VI & le Dauphin, & d'employer contre eux la diſſimulation, la ruſe & toutes les autres voies ſecrettes qu'il pourroit imaginer, & qui lui ſeroient indiquées.

Trois ſemaines après, le 12 Novembre, il ſe rendit à Valenciennes, y careſſa beaucoup le Dauphin Jean, & lui promit qu'en fidèle vaſſal il

l'aideroit contre les Anglois ; enſuite il engagea le Comte de Hainault à lui promettre qu'il feroit ſon poſſible pour le faire rentrer dans la confiance du Roi & de la Reine ; *& ſe jurèrent*, dit Monſtrelet, *le Duc de Bourgogne & le Comte de Hainault, qu'ils mettroient tous leurs ſoins à bien gouverner le Royaume* (1) *& les perſonnes du Roi & du Dauphin*. Il trompoit le Comte de Hainault ſon beau-frère, & le Dauphin Jean de qui il n'avoit jamais eu le moindre ſujet de ſe plaindre ; à plus forte raiſon vouloit-il tromper le Dauphin Charles, dont il avoit toujours été l'ennemi, & dont il devoit ſe croire mortellement haï.

Enfin il ne pouvoit ſe déclarer de bonne foi & ſincèrement contre Henri, parce que Henri n'auroit pas manqué, pour ſe venger, de rendre public le Traité de Calais. Ce Traité ſi lâche & ſi perfide l'auroit couvert d'infamie ; il ſeroit devenu l'exécration de tous ceux que ſes manifeſtes avoient trompés & qui avoient ſuivi ſon parti ; ces Villes qui s'étoient déclarées pour lui, auroient vu qu'il n'avoit allumé la guerre civile, qu'il n'avoit fait commettre tant de maſſacres, & qu'il n'avoit voulu s'emparer du gouvernement, que pour trahir l'Etat & mettre ſa nation ſous le joug d'une nation

(1) *Chap.* 161.

étrangère & ennemie ; les François qu'il avoit ſi long-tems diviſés, ſe ſeroient tous réunis contre lui ; on l'auroit pourſuivi ; on auroit confiſqué ces Pairies & ces grands fiefs qu'il tenoit de la Couronne & qui le rendoient ſi puiſſant ; aucun de ſes ſujets & de ſes vaſſaux n'auroit pu continuer de lui obéir ſans ſe rendre coupable du crime de félonie & de lèſe-Majeſté ; ils auroient abandonné le père & le fils par devoir & par mépris ; car le fils (Philippe ſurnommé *le bon*) avoit auſſi ſigné le Traité de Calais (1). Après que le père eut été tué ſur le pont de Montereau (2), Jean Séguinat, ſon Secrétaire, s'expoſa à être mis à la torture la plus cruelle, plutôt que d'avouer que ſon Maître avoit fait & ſigné ce Traité de Calais ; cela prouve combien la Maiſon de Bourgogne craignoit que ce Traité, dont on n'avoit que des ſoupçons, ne fût connu.

Le Dauphin étoit peut-être encore plus haï de ſa mère que du Duc de Bourgogne. Elle répétoit ſans ceſſe que ce jeune Prince & le Connétable d'Armagnac, pour avoir un prétexte de s'emparer de quelques ſommes qu'elle avoit amaſſées en épargnant ſur ſa dépenſe & ſes revenus, avoient

(1) *Acta public. Tom.* 4, *pag.* 177.

(2) *Journal de Paris, pag.* 276.

pouſſé l'indignité juſqu'à rendre ſa vertu ſuſpecte à ſon mari, & qu'ils n'avoient fait noyer le pauvre Louis de Bourbon & ne l'avoient reléguée à Tours, que pour ſceller ſon opprobre & achever de perſuader que les bruits qui couroient ſur ſes galanteries, n'étoient que trop vrais. Mon fils, ajoutoit-elle, a bien des torts avec moi ; mais il eſt jeune, & je ſuis bonne mère ; je lui pardonnne. Or il y a des choſes que les meilleurs cœurs ne pardonnent point ; & certainement Iſabeau de Bavière étoit naturellement très-méchante, très-avare & très-vindicative. D'ailleurs elle penſoit que ce fils qu'elle avoit perſécuté, s'il montoit ſur le trône, l'éloigneroit de la Cour, ou qu'elle y ſeroit délaiſſée, abandonnée, ſans crédit & ſans conſidération ; au lieu qu'en mariant ſon idole, ſa belle Catherine à Henri, & en lui faiſant tomber la Couronne, la tendreſſe de cette chère fille, & la reconnoiſſance de ſon gendre lui conſerveroient cet état de grandeur & de puiſſance dont elle avoit toujours été ſi jalouſe. On ne peut pas douter que ce ne fuſſent là ſes idées, lorſqu'on la voit tomber dans les accès de la plus étrange fureur à la nouvelle de la mort du Duc de Bourgogne. Pourquoi cette fureur & ces emportemens, que parce qu'elle croyoit que la mort de ce méchant homme faiſoit échouer le projet qu'ils avoient fait ? Pourquoi ſe

ligua-t-elle avec Henri & avec le nouveau Duc de Bourgogne ? Pourquoi écrivit-elle & fit-elle écrire à toutes les Villes, par ſon imbécile mari, que leur fils étoit un traître, un homicide, un ſacrilége qu'ils déshéritoient, & que la Nation devoit proſcrire ?

Voyons à préſent s'il étoit vraiſemblable que le Dauphin pensât à faire tuer le Duc de Bourgogne. Ce Duc poſſédoit la Flandre, l'Artois, le Duché & le Comté de Bourgogne ; ſes partiſans commandoient dans les meilleures places de la Picardie, de la Champagne, de la Brie, & de la moitié de l'Iſle-de-France ; le Conſeil & le Parlement étoient compoſés de ſes créatures ; la ville de Paris, qui donnoit dans ce tems là un très-grand mouvement au reſte du Royaume, lui étoit entièrement dévouée ; le Comte de Saint-Paul, ſon neveu, que cette Capitale lui avoit demandé pour Gouverneur, y réſidoit alors avec une garniſon nombreuſe ; enfin il avoit un fils, âgé de vingt-trois ans, fort aimé, & qui paſſoit pour un Prince très-ſage & très-éclairé ; il étoit très-évident que ſes partiſans ſe réuniroient à ſon fils par inclination, ou pour conſerver leurs fortunes & leurs emplois, & que ce fils, déjà lié ſecrettement avec les Anglois, ſe croiroit en droit de les favoriſer ouvertement ſous le prétexte de venger la mort de ſon père. Ainſi le

Dauphin auroit commis un crime non-seulement inutile, mais qui ne pouvoit qu'être très-funeste à ses intérêts. Les Historiens ne font point ces réflexions, ou du moins n'en font pas embarrassés : tous, excepté Jean Juvenal des Ursins, paroissent persuadés que Tannegui du Chatel & autres qui composoient le conseil de ce jeune Prince, avoient résolu de venger la mort du Duc d'Orléans ; c'est-à-dire, qu'ils n'avoient promis & juré solemnellement toute sûreté au Duc de Bourgogne que pour l'assassiner ; qu'ils ne se soucièrent point de se rendre exécrables à toute la terre par cette trahison, & que, pour être à portée d'exécuter ce lâche complot, il ne balancèrent pas à compromettre le Dauphin, auquel leur fortune étoit alors attachée, & à risquer sa destinée & même sa vie : car il pouvoit être tué dans la mêlée sur le pont de Montereau. Voilà, il faut l'avouer, des Courtisans d'une espèce bien rare ; ils sacrifient aveuglément tout aux mânes d'un Maître qui ne pouvoit plus rien pour eux, & qu'ils avoient perdu il y avoit plus de douze ans. Il faut en même-tems observer que Tannegui du Chatel passoit généralement, dans l'un & l'autre parti, pour un homme prudent, généreux, plein de candeur & de probité, & qu'il avoit donné & donna encore dans la suite des preuves qu'il étoit plus attaché à la personne, qu'au

rang du Dauphin. Mais examinons les circonſtances du fait, telles qu'elles ſont rapportées par Jean Juvenal des Urſins.

Le Château de Montereau eſt ſéparé de la ville par le pont. Les troupes du Duc de Bourgogne occupèrent le Château : celles du Dauphin étoient dans la ville. Du côté du Château, on avoit fait une barrière par laquelle entra le Duc de Bourgogne, avec les dix Seigneurs qui l'accompagnoient. Le Dauphin, avec ſes dix Seigneurs, entra par une pareille barrière qu'on avoit faite du côté de la ville (1). Il y avoit au milieu du pont *une eſpèce de parc, fait de hayes*, avec deux entrées, l'une du côté du Château & l'autre du côté de la ville (2). *Et furent leſdits Seigneurs de part & d'autre viſités, & n'avoient ſeulement que leur haubergeons & épées ; & quand ils furent entrés, mirent des gardes, chacun de leurs gens, aux deux huis, c'eſt-à-dire le Dauphin à l'huis par où il entra du côté de la ville, le Duc de Bourgogne à l'huis par où il entra du côté du Château.... & quand ils furent arrivés au parc, Monſeigneur le Dauphin parla le premier & dit au Duc de Bourgogne : biau Couſin, vous ſavez qu'au traité de la paix n'a-guères*

(1) *Dépoſition de Séguinat.*

(2) *Juvenal des Urſins.*

faite entre nous à Melun, fûmes d'accord que dans un mois nous nous aſſemblerions dans quelque lieu, pour traiter des beſognes du Royaume & trouver moyen de réſiſter à l'Anglois; ce lieu fut choiſi; nous nous y ſommes rendus au jour marqué & nous vous y avons attendu quinze jours entiers; pendant lequel tems nos gens & les vôtres ſont beaucoup de mal au peuple, & nos ennemis toujours conquêtent pays. Je tiens la paix faite entre nous, ainſi que l'avons déja promis & juré; aviſons, je vous prie, aux moyens de réſiſter aux Anglois. Lors le Duc répondit qu'on ne pouvoit rien aviſer & faire, ſinon en la préſence du Roi ſon père & qu'il falloit qu'il y vînt. Et le Dauphin très-doucement lui dit qu'il iroit vers Monſeigneur ſon père, quand bon lui ſembleroit, & non à la volonté de lui Duc de Bourgogne, & qu'on ſavoit bien que ce qu'ils feroient eux deux, le Roi en ſeroit content. Et il y eut quelques paroles, & s'approcha le Seigneur de Noailles (1) dudit Duc qui rougiſſoit & qui dit: Monſeigneur, vous viendrez à préſent à votre père, en voulant mettre la main gauche ſur lui, & de l'autre tira ſon épée à moitié; & lors Meſſire Tannegui du Chatel prit Monſeigneur le Dauphin entre ſes bras & le mit hors de l'huis de l'entrée du parc; & il y en eut qui

(1) Il étoit du parti Bourguignon.

frappèrent ſur le Duc de Bourgogne & ſur ledit Seigneur de Noailles, & allèrent tous deux de vie à trépaſſement, & ceux du Château qui étoient près de l'huis du parc, oncques ne s'en émurent, croyant que c'étoit Monſeigneur qu'on avoit tué.... & parce qu'on chargea fort Meſſire Tannegui du Chatel d'avoir fait le coup, il s'en fit excuſer devers le fils du Duc de Bourgogne, en affirmant comme prud-homme & Chevalier, que jamais ne le fit, ni ne fut conſentant de le faire, & que, s'il y avoit deux gentilshommes qui vouluſſent dire le contraire, il étoit prêt de s'en défendre & de les combattre l'un après l'autre; & ſur ce, il n'y eut perſonne qui répondit.... Meſſire Robert de Loire, Meſſire Bataille & le Vicomte de Narbonne confeſſoient qu'ils avoient frappé le Duc de Bourgogne; & quand on leur demanda pourquoi ils avoient fait le coup, ils répondirent qu'en leurs conſciences, ils virent que le Duc de Bourgogne approchoit de Monſeigneur le Dauphin, & auſſi le Seigneur de Noailles, tirant à moitié l'épée, & que lors ils frappèrent....

Si Tannegui du Chatel avoit frappé le Duc de Bourgogne, pourquoi l'auroit-il nié? Pourquoi n'auroit-il pas dit comme les autres: *j'ai cru qu'il vouloit attenter à la vie de mon Maître; je l'ai prévenu?* Pourquoi auroit-il fait un déſaveu qui coûte toujours à quelque homme que ce ſoit, & qui

qui pouvoit donner au Dauphin de mauvaiſes impreſſions ſur ſon caractère ? S'il n'avoit pas été pouſſé par cette généroſité de l'honnête homme qui s'indigne qu'on le calomnie, pourquoi ſe ſeroit-il expoſé à un combat qui, dans ce tems-là, étoit d'une toute autre conſéquence que dans ce tems-ci ? La mort n'en étoit pas l'unique inconvénient ; le vaincu paſſoit pour coupable, menteur & infâme ; on le pendoit mort ou vif, après l'avoir traîné ſur la claie. On voit dans les actes publics d'Angleterre un paſſe-port conçu en ces termes : *Nous, Henri, ſavoir faiſons à tous nos Capitaines & Commandans que, Guillaume de Guitri ayant été accuſé & appellé par Guillaume de Biere, comme complice de la mort de notre couſin le feu Duc de Bourgogne, nous accordons audit Guitri un ſauf-conduit, pour venir combattre en notre préſence ledit de Biere ; lequel ſauf-conduit ſera de huit jours pour venir, & de huit jours pour s'en retourner, s'il n'eſt pas vaincu. Donné dans notre camp de Melun le 16 de Juillet* 1420.

Le Dauphin écrivit une lettre circulaire, dans laquelle il diſoit que dans la conférence ſur le Pont de Montereau, ayant amiablement repréſenté au Duc de Bourgogne qu'il n'avoit pas fait la guerre aux Anglois comme il l'avoit promis, ni évacué les Places où il tenoit garniſon, *ce Duc*

lui avoit répondu pluſieurs outrageuſes paroles, & avoit tiré ſon épée pour le vilainer en ſa perſonne & s'en rendre maître; mais que par la grace de Dieu & l'aide de ſes loyaux ſerviteurs, il avoit été préſervé de ce danger, & que ledit Duc, ayant occaſionné lui-même ſa mort par ſes outrages, avoit été tué ſur la place. Si l'on dit que la Lettre du Dauphin doit être ſuſpecte, il faut auſſi convenir que l'on ne doit pas s'en rapporter aux relations que faiſoit & publioit la Cour de Bourgogne (1); les dix Seigneurs qui étoient avec le Dauphin, étoient auſſi croyables que les dix qui avoient accompagné le Duc de Bourgogne; il n'y avoit que ces vingt perſonnes qui pouvoient ſavoir comment la choſe s'étoit paſſée; & ce n'eſt que ſur le récit des uns ou des autres, que les Hiſtoriens contemporains ont écrit: ces Hiſtoriens ont pu être trompés, ou pouvoient être attachés à l'un ou à l'autre parti. Si l'on doute de la relation de Jean (2)

(1) Si le Duc de Bourgogne ne s'étoit pas attiré ſon malheur, & s'ils l'avoient traîtreuſement aſſaſſiné, n'auroient-ils pas auſſi tué les Seigneurs qui l'accompagnoient? Ils ſe contentèrent de les retenir priſonniers & les relâchèrent enſuite, étant bien aiſes que des témoins qu'on ne pouvoit pas reprocher, racontaſſent eux-mêmes l'affaire comme elle étoit arrivée.

(2) Il a toujours paſſé pour un homme plein de candeur & de probité.

Juvenal des Urſins, parce qu'il étoit, dit-on, partiſan du Dauphin, pourquoi ne doutera-t-on pas de même de celle de Monſtrelet, né dans le Hainault, & qui étoit & devoit être affectionné à la Maiſon de Bourgogne? Il n'y a preſque pas de chapitre dans ſon hiſtoire, où l'on ne remarque ſon inclination pour le Duc de Bourgogne & pour ſon fils: elle éclate ſur tout dans le récit du meurtre de Montereau. D'ailleurs pluſieurs circonſtances qu'il inſinue, ſont manifeſtement fauſſes; je ne citerai quant à préſent que celle ci: il rapporte (apparemment pour rendre Tannegui du Chatel plus odieux) *que le Duc de Bourgogne, en entrant dans les barrières, frappa d'amitié ſur l'épaule de du Chatel, en diſant au Seigneur de Saint-Georges, voilà l'homme en qui je me fie.* Or nous avons la dépoſition du Seigneur de Saint-Georges; il n'en dit pas un mot: certainement ce Seigneur Bourguignon n'auroit pas oublié une pareille circonſtance dans ſa dépoſition.

Examinons à préſent les ſeules & uniques preuves qui paroiſſent appuyer l'opinion de ceux qui croient que le meurtre du Duc de Bourgogne étoit un aſſaſſinat prémédité: c'eſt une information faite à la requête de ſon fils & de ſa veuve, devant le Bailli de Dijon & autres de leurs Officiers. Elle eſt compoſée de ſix dépoſitions; c'eſt-à-dire d'une

déclaration que Bertrand de Noailles & Guillaume Lapaleur avoient faite devant deux Notaires, de ce qu'ils prétendoient leur avoir été raconté par le Seigneur Archambauld de Noailles, quelques heures avant ſa mort. Comme cette déclaration ne contient qu'un oüi-dire, & que d'ailleurs le faux y eſt abſolument manifeſte, je ne rapporterai que les dépoſitions des quatre témoins oculaires, Jean Séguinat, Secrétaire du Duc de Bourgogne, Antoine de Vergi, Guillaume de Saint-Georges & Gui de Pontallier, trois des dix Seigneurs qui l'avoient accompagné : le Lecteur préſumera ſans doute que les Juges, le lieu où s'eſt faite l'information, & les témoins doivent être ſuſpects.

Dépoſition de Jean Séguinat, Secrétaire du Duc de Bourgogne.

. . . . *Feu mondit Seigneur de Bourgogne & les Seigneurs de ſa compagnie, avec lui dépoſant, paſsèrent & entrèrent dans la barrière du Dauphin ; & auſſitôt qu'ils furent dedans, Tannegui du Châtel tira lui dépoſant par la manche dedans leſdites barrières, pour plus hâtivement fermer le guichet d'icelles.* On ne pouvoit faire paſſer le meurtre du Duc de Bourgogne pour un aſſaſſinat prémédité, qu'en jettant beaucoup de doute & d'embarras dans

les esprits, sur la disposition des barrières, & sur les précautions qu'on avoit prises à cet égard de part & d'autre. A la façon dont Séguinat s'exprime, il sembleroit que le Dauphin étoit le maître de faire ouvrir & fermer la barrière du côté du Duc de Bourgogne; le bon sens ne permet pas de le croire. Ce même Séguinat, les autres témoins, & toutes les relations conviennent qu'on demeura d'accord que pour la sûreté réciproque, les Dauphinois auroient la Ville, & les Bourguignons le Château (1). Le Duc de Bourgogne arriva vers les quatre heures après-midi, avec quatre cents hommes d'armes & deux cents archers; il les mit dans le Château & aux environs, & plaça une garde auprès de sa barrière; mais le Château, cette garde & ces troupes n'auroient servi de rien à sa sûreté personnelle & à celle des dix Seigneurs qui l'accompagnoient, s'il n'avoit pas été le maître d'ouvrir sa barrière, en cas de danger, comme le Dauphin étoit le maître d'ouvrir la sienne. *Mondit Seigneur de Bourgogne*, continue Séguinat, *apperçut le Dauphin qui étoit près de la porte, devers la ville, sur ledit pont, à l'endroit d'un petit retrait fait de haies; mondit Seigneur alla à lui, ôta son aumusse* (2) *qui étoit de*

(1) *Journ. pages* 219 & 220.

(2) Son chaperon.

velours noir, & s'agenouilla, en lui disant : Monseigneur, après Dieu je ne dois obéir qu'au Roi & à vous ; je viens vous offrir ma personne, mes biens & toutes les forces de mes alliés & bienveillans ; si on vous a fait quelque rapport à mon désavantage, je vous prie de n'en rien croire ; dis-je bien, Messieurs, ajouta-t-il ? Vous dites si bien, répondit le Dauphin, qu'on ne peut mieux ; levez-vous, biau cousin, & vous couvrez, en le tenant par la main. Le Président de Provence vint au Dauphin & lui parla bas à l'oreille ; & le Déposant apperçut que ledit Président & le Dauphin firent signe de l'œil à Tannegui du Châtel, lequel Tannegui poussa entre les deux épaules mondit Seigneur de Bourgogne d'une grande hache de guerre sans dague, qu'il tenoit à la main, en lui disant : Monsieur de Bourgogne, entrez là-dedans. Il faut se représenter les deux barrières hautes de six pieds, l'une du côté du Château & l'autre du côté de la Ville ; un espace entouré d'un clair voir, & formant une espèce de sallon (1) au milieu du pont ; deux entrées à ce sallon, l'une du côté du Château & l'autre du côté de la Ville : le Dauphin étoit à l'entrée du sallon du côté du Château, c'est-à-dire, du côté par où venoit le Duc de Bourgogne : ce Duc n'étoit

(1) *Un parc, un retrait*, dans le langage de ce tems-là.

point entré dans le ſallon, puiſque du Châtel en le pouſſant d'une grande hache d'armes entre les deux épaules, lui dit, entrez là-dedans. *Monſeigneur de Bourgogne*, continue Séguinat, *s'étant retourné de côté, put voir un grand homme brun, qui tenoit une grande épée nue & taillante; & dans ce moment les gens du Dauphin ayant commencé à crier*, tuez, tuez, *ce grand homme brun frappa mondit Seigneur de Bourgogne de ladite épée ſur la tête, en deſcendant le long du viſage du côté droit; & mondit Seigneur de Bourgogne eut le bras preſque coupé aſſez près du poignet, en voulant parer le coup. Barbazan étoit auprès de celui qui donna le coup; duquel coup mondit Seigneur de Bourgogne ne tomba pas; mais dans l'inſtant Tannegui du Châtel frappa de ladite hache d'armes un ſi grand coup ſur la tête de mondit Seigneur de Bourgogne, qu'il tomba à terre ſur le côté gauche, le viſage vers le Dauphin qui étoit préſent. Les Seigneurs de Noailles & d'Autrey s'étant mis au-devant de mondit Seigneur de Bourgogne pour parer les coups qu'on lui portoit, furent bleſſés; & dans le moment qu'on eut crié*, tuez, tuez, *ceux qui étoient en la compagnie du Dauphin, prirent & empriſonnèrent ceux qui étoient entrés avec Monſeigneur de Bourgogne, excepté le Seigneur de Neufchatel qui s'échappa. Le Dépoſant regardoit toujours mondit Seigneur de Bourgogne en*

grande crainte & doute de ſa vie, lorſqu'il vit un homme qui s'agenouilla & qui lui plongea ſon épée dans le corps; alors Monſeigneur de Bourgogne étendit les reins, en pouſſant un ſoupir, & expira.

Il paroît par toutes les relations, qu'on ſe défioit les uns des autres, & qu'on prit & qu'on ſe donna réciproquement toutes les ſûretés poſſibles; d'ailleurs le Duc de Bourgogne vivoit dans des frayeurs continuelles depuis l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans, & les différens maſſacres qu'il avoit fait commettre à Paris. Il avoit fait bâtir à ſon hôtel (1) de Bourgogne une tour, & dans cette tour une chambre ſans fenêtres, & dont la porte étoit très-baſſe: il la fermoit lui-même le ſoir, & ne l'ouvroit le matin qu'avec toutes les précautions que la crainte inſpire aux ſcélérats. Puiſqu'il en prenoit de ſi grandes à Paris, il n'étoit pas homme à les négliger aux conférences avec le Dauphin: on prétend même qu'il balança long-temps avant que d'aller à l'entrevue de Montereau; qu'il avoit des preſſentimens qu'il y ſeroit tué; qu'on le lui avoit prédit, & qu'il ne cachoit point ſes craintes; elles devoient augmenter ſa défiance naturelle, & rendre les dix Seigneurs qui l'accompagnoient encore plus attentifs ſur les moindres mouvemens des dix qui étoient

(1) Rue Mauconſeil, où eſt la Comédie Italienne.

avec le Dauphin. Voilà cependant un homme qui vient parler bas à l'oreille du Dauphin : on donne un coup-d'œil à du Châtel : il pouſſe le Duc de Bourgogne pour l'avertir qu'il va le frapper ; il a une grande hache de guerre, quoique les uns & les autres fuſſent convenus qu'ils n'auroient que leurs épées ; les Dauphinois ſe trouvent placés derrière le Duc de Bourgogne : tout cela eſt-il vraiſemblable ? Les Bourguignons ne devoient-ils pas être immédiatement derrière leur Duc, de même que les Dauphinois immédiatement derrière le Dauphin ?

Du Châtel, Barbazan & autres qui compoſoient le conſeil de ce jeune Prince, connoiſſoient le caractère défiant du Duc de Bourgogne ; il n'étoit pas douteux qu'il ſeroit ſur ſes gardes. Ils n'avoient au plus qu'un moyen de le ſurprendre : c'étoit de prévenir les ſoldats qu'ils mettroient à leur barrière, d'accourir promptement dès qu'ils entendroient crier *tuez, tuez ;* mais on ne défile pas vîte & en grand nombre par un guichet ; d'ailleurs la Seine eſt aſſez large à Montereau ; & les barrières qu'on avoit conſtruites aux deux extrémités du pont, étoient par conſéquent aſſez éloignées du ſallon qu'on avoit fait au milieu : les dix Seigneurs Bourguignons ne pouvoient donc pas être ſubitement accablés par le nombre ; une défenſe de

quelques minutes donnoit aux gens de leur barrière le tems de venir à leur ſecours; alors le combat s'engageoit; & le Dauphin pouvoit y être tué. Si l'on me dit que ſon Conſeil ne s'en ſoucioit pas, & qu'il ne penſoit qu'à venger la mort du Duc d'Orléans & du Connétable d'Armagnac, je me crois diſpenſé de répondre à cette abſurdité.

Dépoſition de Guillaume de Vienne, Seigneur de Saint-Georges.

.... *Lors mondit Seigneur le Duc de Bourgogne entra dans leſdites barrières avec les dix de ſa compagnie; & incontinent fut fermé le guichet deſdites barrières par-là où ils étoient entrés. Et quand mondit Seigneur le Duc apperçut ledit Dauphin qui étoit à un des quarrés deſſus le pont devers la rivière, à un retrait qui étoit fait en manière de paſſoüer, mondit Seigneur le Duc alla devers le Dauphin, & s'agenouilla devant lui & ôta ſon chaperon en lui faiſant la révérence, & lui dit qu'il étoit venu à ſon mandement pour s'employer à ſon ſervice & bien du Royaume; & alors le Dauphin le prit par la main, & le fit lever, & ſe tenoient par les mains enſemble, & lui ſembloit à lui Dépoſant, qu'ils ſe parloient amoureuſement & gracieuſement; & comme lui Dépoſant étoit incommodé, il ſe retira dans un coin près*

de-là pour vomir, où étant, il entendit crier à haute voix, tuez, tuez, *& alors il ſe tourna & vit beaucoup de gens armés entrer dedans leſdites barrières & cloiſons ordonnées du côté du Dauphin; & vint à lui Tannegui du Châtel qui le prit & le mena hors deſdites barrières, & le bailla au Seigneur de Guitri, lequel l'émmena en ſon hôtel dans la ville, ainſi malade qu'il étoit. Interrogé de ceux qui frappèrent & meurtrirent Monſeigneur le Duc de Bourgogne, dit qu'il ne vit point frapper Monſeigneur de Bourgogne, parce qu'il étoit malade & qu'il vomiſſoit alors, & que la choſe fut ſi ſoudainement faite, qu'il ne put appercevoir ceux qui l'avoient faite.*

Le Seigneur de Saint-Georges (1) avoit été Chambellan du Duc de Bourgogne tué à Montereau: il l'étoit du fils, & penſionné à trois mille livres; il eſt aſſez honnête-homme pour ne vouloir pas mentir en dépoſant que ſon Maître avoit été traîtreuſement aſſaſſiné; mais en même-tems il ne veut pas dépoſer contre lui, & avouer qu'il l'avoit vu mettre la main ſur la garde de ſon épée pour frapper le Dauphin; il prend le parti de dire qu'il n'a pu voir ce qui s'étoit paſſé, parce qu'il vomiſſoit alors dans un coin. D'ailleurs on voit que ce

(1) *Etat de la Maiſon du Duc de Bourgogne, pag.* 121.

Seigneur de Saint-Georges ne fut point bleſſé comme l'avance fauſſement Monſtrelet.

Dépoſition d'Antoine de Vergi.

. . . . & ſe tenoient par les mains Monſeigneur de Bourgogne & le Dauphin, & lui ſembloit à lui Dépoſant, qu'ils ſe parloient amoureuſement & gracieuſement; & ainſi qu'ils ſe tenoient & parloient enſemble, lui dépoſant entendit crier à haute voix, tuez, tuez, *& vit grand nombre de gens armés entrer dedans leſdites barrières & cloiſons ordonnées du côté du Dauphin. Interrogé de ceux qui frapperent & meurtrirent feu Monſeigneur le Duc, dit qu'il vit bien qu'on le frappoit, mais qu'il ne put voir celui qui le frappa, parce que ceux qui le frappèrent étoient derrière lui, & que la choſe fut faite très-ſoudainement.*

Puiſque ce témoin dit ſimplement *qu'il lui ſembloit* que le Dauphin & le Duc de Bourgogne ſe parloient gracieuſement, il convient qu'il n'entendoit pas ce qu'ils ſe diſoient : puiſqu'il ne put voir ceux qui frappèrent le Duc de Bourgogne, parce qu'ils étoient derrière le Duc de Bourgogne & entre ce Prince & lui dépoſant, à plus forte raiſon ne put-il pas voir ſi ce Prince avoit fait auparavant le geſte de mettre la main ſur la garde

de ſon épée pour frapper le Dauphin. Cette dépoſition, comme la précédente, me paroît d'un homme qui ne veut pas dire la vérité, mais qui voudroit en même-tems ne pas mentir; d'ailleurs je dirai toujours qu'il me ſemble que les Seigneurs qui eſcortoient le Duc de Bourgogne devoient être immédiatement derrière lui, de même que ceux qui eſcortoient le Dauphin devoient être immédiatement derrière le Dauphin.

Dépoſitions de Gui de Pontaillier (1).

.... & ſe tenoient par les mains Monſeigneur de Bourgogne & le Dauphin, & lui ſembloit qu'ils ſe parloient amoureuſement & gracieuſement; & ainſi qu'ils ſe tenoient & parloient enſemble, il entendit crier à haute voix & en grand tumulte, tuez, tuez, *& lors vit grand nombre de gens armés entrer dedans leſdites barrières & cloiſons ordonnées du côté du Dauphin.... Dit de plus qu'il vit Tannegui du Châtel qui frappa Monſeigneur le Duc de Bourgogne d'une hache d'armes, & que Meſſire Robert de Loire tenoit pour lors feu Monſeigneur le Duc de Bourgogne par les manches de ſa robe par derrière.*

(1) Il étoit Chambellan & penſionné du Duc de Bourgogne.

Séguinat (1) dépoſe qu'il fut ſaiſi & fait priſonnier par Meſſire Bataille, & qu'il ne ſait pas le nom du grand homme brun qui tenoit une épée nue & taillante, & qui frappa le premier le Duc de Bourgogne : ce grand homme brun étoit Meſſire Robert de Loire, que Pontaillier occupe à tenir (2) par derrière le Duc de Bourgogne par les manches de ſa robe. Séguinat ajoute que Barbazan étoit auprès du grand homme brun (3) : Pontaillier dit qu'il n'apperçut point Barbazan dans les barrières, regardant par un guichet qui étoit ouvert. Monſtrelet (4) prétend que *Barbazan reprocha à ceux qui avoient machiné le cas, qu'ils avoient déshonoré à jamais le Dauphin, & que mieux auroit voulu avoir été mort que d'avoir été à icelle journée.* On voit que les témoins ne s'accordent pas, & que la relation de l'hiſtorien contemporain eſt contraire aux dépoſitions des témoins.

Charles de Bourbon (5), Comte de Clermont, avoit épouſé une des filles du Duc de Bourgogne :

(1) *Dépoſition de Séguinat.*
(2) Voyez pag. 215.
(3) *Dépoſition de Pontaillier.*
(4) *Monſtrelet, chap.* 212.
(5) *Preuves pour ſervir à l'hiſtoire du meurtre du Duc de Bourgogne*, pag. 290.

il étoit un des dix Seigneurs qui l'avoient accompagné : il lui donna le tort, ſe déclara pour le Dauphin, & ſuivit toujours depuis ſon parti. Il faut obſerver que c'étoit un jeune Prince (1) d'un mérite diſtingué : l'année ſuivante, par ſa valeur, ſa fermeté & ſa bonne conduite, il chaſſa le Comte de Foix du Languedoc : ſi le meurtre de Montereau avoit été un noir complot, eſt-il naturel qu'il ſe fût lié avec des traîtres, des hommes ſans foi, prodigues de ſermens pour attirer leur victime dans le piége ? Il ſoutint toujours au fils du Duc de Bourgogne, que ſon père avoit occaſionné lui-même ſon malheur ; & il l'obligea de lui renvoyer ſa femme (Agnès de Bourgogne) avec qui il n'avoit pas encore conſommé ſon mariage, parce qu'elle n'étoit pas en âge : il le conſomma à Autun le 17 de Septembre 1425.

A la ſuite du Journal de Paris, ſous les règnes de Charles VI & de Charles VII, on trouve *un Mémoire pour ſervir à l'hiſtoire du meurtre de Jean ſans peur, Duc de Bourgogne ;* c'eſt une narration de l'éditeur ; on doit croire qu'il n'a pas eu la témérité de la donner pour conſtante & certaine, puiſqu'il ne l'a compoſée que ſur les dépoſitions qu'on vient de voir, & ſur quelques autres pièces

(1) Il avoit dix-ſept ans.

tirées des regiſtres de la Chambre des Comptes de Dijon, & qui ne fourniſſent aucune preuve valable d'un aſſaſſinat prémédité. Entr'autres circonſtances fauſſes & ridicules que l'on trouve dans cette narration & dans ces pièces, je ne citerai que celles-ci (1): *L'animoſité des Aſſaſſins du Duc fut ſi grande, que chacun voulut avoir un morceau de ſa robe pour le porter ſur la ſienne.... on le dépouilla, ne lui laiſſant que ſon jupon & ſes houſeaux* (2).... *on mit ſon corps dans la biere où l'on porte les pauvres en terre; & on le fit porter à l'hopital, & de là à l'Egliſe, par les gens les plus paillards que l'on put trouver..... Tannegui du Chatel voulant ſe diſtinguer parmi les complices, prit un des éperons noirs du Duc, à molettes dorées, & fit faire un étui pour enchâſſer la hache au bec de faucon, dont il l'avoit frappé.* Du Châtel paſſa toujours pour un homme fier, plein de candeur (3) & de franchiſe;

(1) *Pages* 223, 224 & 289.

(2) Guêtres, Bottines.

(3) En 1425, Arthur de Richemont, frère du Duc de Bretagne, offrit à Charles VII de lui amener toutes les forces du Duché; mais à condition qu'il éloigneroit d'auprès de ſa perſonne tous ceux qu'on accuſoit d'avoir été complices de la mort du Duc de Bourgogne. Tannegui du Châtel alla ſe jetter aux pieds de Charles VII, & lui demanda, pour récompenſe de ſes ſervices, la permiſſion de ſe retirer; ce Prince l'embraſſa, s'il

s'il avoit affecté de faire parade de cette hache & de la montrer publiquement, auroit-il eu le front d'envoyer à la Cour de Bourgogne un cartel, où il déclaroit qu'il n'avoit penſé qu'à ſauver le Dauphin; qu'il n'avoit jamais frappé ni dit de frapper le Duc de Bourgogne; que tous ceux qui l'en accuſoient, avoient menti, & qu'il offroit de les combattre en champ clos ?

Pierre Fenin & Monſtrelet étoient certainement très-affectionnés au parti Bourguignon : Saint-Remi ſervoit dans les troupes Angloiſes, & fut dans la ſuite Chancelier de Philippe de Bourgogne, fils de Jean *ſans peur*; les hiſtoriens qui ſont venus après ces trois hiſtoriens contemporains, ont-ils eu raiſon de les croire aveuglément ? Il faut encore remarquer que les circonſtances du meurtre rapportées par Fenin, Monſtrelet & Saint-Remi, ſont différentes de celles que dépoſent les témoins; en ſorte que les dépoſitions des témoins ſont ſuppoſées, ou la relation de ces trois hiſtoriens eſt fauſſe. D'ailleurs

verſa des larmes, & lui dit qu'il ne pouvoit conſentir à cette ſéparation. Ce fidèle ſerviteur prépara tout pour ſon départ, &, s'exilant lui-même, quitta le miniſtère & le commandement des armées avec autant de gloire, que l'on en ait jamais eu à y reſter. Il faut convenir qu'un ſi bon maître & un ſi bon ſerviteur n'ont guère l'air de traîtres & d'aſſaſſins.

le récit de Fenin n'eſt pas conforme à celui de Saint-Remi ; & Monſtrelet n'a fait que copier mot à mot Saint-Remi qui devoit être entièrement ſuſpect.

Après avoir examiné le pour & le contre avec toute l'attention poſſible, s'il faut dire mon ſentiment, le voici : le Dauphin étoit à l'entrée du ſallon ; il alla trois ou quatre pas au devant du Duc de Bourgogne. Après les premiers complimens, il entra en explication, & lui reprocha qu'il n'avoit rien fait de tout ce qu'il lui avoit promis dans la conférence de Pouilli-le-fort ; qu'il n'avoit point retiré ſes garniſons des places qu'il devoit évacuer ; que ſes troupes avoient toujours demeuré dans l'inaction & ne s'étoient oppoſées à aucune des nouvelles entrepriſes de Henri ; que les Anglois avoient ſurpris Pontoiſe par eſcalade, & que toute la France accuſoit Liſle-Adam de leur avoir livré cette ville. Il faut ſe repréſenter le Duc de Bourgogne vieilli dans le crime, naturellement fier, d'accord avec la Reine, maître de la perſonne du Roi, & mépriſant un jeune Prince de dix-ſept ans & d'un caractère doux. Le reproche ſur la priſe de Pontoiſe dut d'autant plus le piquer, que Liſle-Adam (1) paſſoit pour l'exécuteur ordinaire de ſes

(1) Liſle-Adam étoit entré au ſervice du Duc de Bourgogne

trahiſons & de ſes cruautés. Il s'emporta avec hauteur & dit au Dauphin, en mettant la main ſur la garde de ſon épée (1), que le Roi & la Reine jugeroient des reproches & de la querelle qu'il lui faiſoit, & qu'il falloit qu'il vînt tout à l'heure les trouver. Il étoit très-naturel de le préſumer capable d'un attentat. Robert de Loire & le Vicomte de Narbonne le frappèrent, tandis que du Châtel, qui étoit derrière le Dauphin, le retiroit promptement & le faiſoit rentrer dans le ſallon. On cria *tuez, tuez*; & ce fut à ce cri qu'à travers le ſallon, qui n'étoit qu'un eſpace entouré d'un clair-voir, les Seigneurs Bourguignons virent entrer des gens armés dans les barrières. Il faut obſerver que, ſelon les dépoſitions des témoins, il n'y avoit point de barrière entre le Dauphin & le Duc de

par une trahiſon (*); on l'accuſoit auſſi d'avoir excité les maſſacres dans Paris en 1418, & d'avoir commis des indignités ſur le cadavre du Connétable d'Armagnac.

(1) Monſtrelet prétend que *le Duc de Bourgogne, voulant remettre plus en avant ſon épée qui s'étoit retirée en arrière lorſqu'il s'étoit agenouillé devant le Dauphin, Robert de Loire lui dit :* quoi ! voulez-vous mettre l'épée à la main en la préſence de Monſeigneur le Dauphin ? *Qu'alors du Châtel s'écria*, il eſt tems, *& frappa le Duc de Bourgogne.*

(*) *P. Daniel, pag. 523.*

Bourgogne, comme le disent les historiens contemporains.

Je passerai rapidement sur des faits que personne n'ignore. Le nouveau Duc de Bourgogne suivit le détestable projet de son père, sous le prétexte de venger sa mort; il s'unit avec la Reine pour perdre le Dauphin, le priver de la Couronne & la mettre sur la tête de Henri. Cette méchante femme tenoit sa Cour à Troyes en Champagne; elle y avoit mené son mari, dont la maladie avoit dégénéré depuis long-tems dans une sombre imbécillité. Henri se rendit dans cette ville le 20 Mai 1420; & le lendemain on y signa un Traité qu'on appella *la paix de Troyes*; il contient XXXI articles. Je ne rapporterai que les principaux.

» Le Roi d'Angleterre étant devenu fils du Roi » de France par son mariage avec la Princesse » Catherine, honorera le Roi & la Reine de France » comme ses père & mère «.

» Il n'empêchera point que le Roi de France, » pendant le cours de sa vie, ne conserve la dignité » Royale, & ne reçoive les revenus de sa Cou- » ronne «.

» Comme ledit Roi de France est empêché par » sa maladie de vaquer au gouvernement de l'Etat, » le Roi d'Angleterre sera dès ce jour-ci Régent » du Royaume, & le gouvernera selon la justice &

» l'équité, avec le conſeil des Princes, grands » Seigneurs, Barons & Nobles dudit Royaume «.

» Dans les actes publics, le Roi de France, en » parlant du Roi d'Angleterre, ſe ſervira de cette » formule, *notre très-cher fils, Henri Roi d'An-* » *gleterre, héritier de France* «.

Il faut obſerver que la Princeſſe Catherine, que Henri épouſoit, avoit deux ſœurs aînées, vivantes & mariées, l'une au Duc de Bretagne, & l'autre au Duc de Bourgogne; qu'au défaut du Dauphin, & en ſuppoſant que les femmes puſſent ſuccéder à la Couronne, ces deux Princeſſes auroient dû certainement hériter avant Catherine leur cadette.

» Après la mort du Roi Charles, la Couronne » avec toutes ſes dépendances appartiendra au Roi » d'Angleterre & à ſes hoirs «.

C'eſt-à-dire que ſi Henri & Catherine mouroient ſans enfans, la Couronne de France paſſeroit aux frères de Henri, ou à leurs héritiers.

» Quand le Roi d'Angleterre, ou quelqu'un de » ſes hoirs, ſera parvenu à la Couronne de France, » les deux Royaumes de France & d'Angleterre » ſeront unis à perpétuité ſous la domination d'un » ſeul & même Prince. Il n'y aura point un Roi » dans chaque Royaume; mais un ſeul & même » Roi ſera ſouverain dans les deux Royaumes, ſans » pourtant ſoumettre l'un à l'autre. Les loix & les

» libertés de chacun des deux Royaumes ſeront » conſervées dans leur entier «.

» Vu les crimes commis par Charles ſoi-diſant » Dauphin de Viennois, il eſt accordé qu'on ne » fera ni trève ni paix avec lui, que du conſente- » ment des deux Rois & du Duc de Bourgogne «.

Le bon ſens faillit, dit du Tillet, *à tous ceux qui ſignèrent ce Traité* (1). *On y convient de la maladie du Roi & par conſéquent qu'il étoit inhabile à traiter & contracter, & mêmement au dommage & totale éverſion de ſa Couronne, de laquelle il n'étoit qu'adminiſtrateur, non Seigneur ou propriétaire; & quand même il eût eu le plus clair & le plus ſain entendement du monde, il n'eût pu priver de ladite Couronne le Dauphin ſon fils, auquel par la loi expreſſe & fondamentale elle étoit affectée, ou devoit écheoir, ſans titre d'hoirie. Ainſi exhérédation, confiſcation ou indignité n'y pouvoient avoir lieu pour crime ou cas que ce fût; car en France le Roi ne peut ôter à ſon fils, ou ſon plus prochain, ladite Couronne, s'il ne lui ôte la vie; encore lui mort, elle viendra à ſes deſcendans mâles s'il en a.*

Il y a, à cet égard, une différence entre les Princes du Sang & les Particuliers. Un Prince du Sang ne parvient point à la Couronne comme

(1) *Recueil des Traités, &c. pag.* 323.

héritier, mais comme étant du Sang auquel elle appartient. Ni le Roi, ni la Cour des Pairs, ni toute la Nation aſſemblée, ne peuvent lui ôter un droit qui lui eſt tranſmis intimement avec la vie & avec lequel il meurt, à moins qu'il ne ſoit devenu étranger à la Nation, & qu'il n'ait renoncé par quelque acte à être François. D'ailleurs, en ſuppoſant que Charles VI, attendu les prétendus crimes commis par le Dauphin, eût pu l'exclure de la Couronne, pouvoit-il en priver les branches d'Orléans, d'Anjou, d'Alençon & de Bretagne ?

A ces obſervations j'en joindrai quelques autres que nos Hiſtoriens n'ont point faites. Le bon ſens & l'équité naturelle veulent que, lorſqu'un crime a été commis, on commence par recevoir la plainte; que ſur cette plainte, on informe; que ſur l'information, on décrette, & qu'enſuite on juge l'accuſé ſur ſes réponſes, ou que l'on le condamne par contumace, s'il n'a point comparu.

Le Traité de Troyes eſt du 21 Mai 1420. Charles VI y nomme Henri, héritier de la Couronne, & déclare qu'on ne fera ni paix ni trêve avec Charles, ſoi-diſant Dauphin, attendu les crimes qu'il a commis.

Le 23 de Décembre ſuivant (1), c'eſt-à-dire ſept

(1) *Preuves pour ſervir à l'hiſtoire du meurtre du Duc de Bourgogne, pag.* 347.

mois après ce Traité, le Duc de Bourgogne comparoît en habit de deuil devant Charles VI & Henri, leur préſente ſa plainte & demande juſtice contre les aſſaſſins de ſon père. Sur cette plainte, ſur les remontrances de l'Univerſité & des Députés de pluſieurs villes, & ſur les concluſions du Procureur-Général, ſans information de témoins, Charles VI, après avoir dit que le feu Duc de Bourgogne, qui aimoit tant l'Etat & qui l'avoit ſi bien ſervi, avoit été mauvaiſement, traîtreuſement & damnablement tué ſur le pont de Montereau par le Dauphin & ſes complices, rend un arrêt par lequel, de l'avis des gens de ſon Grand-Conſeil, des Préſidens & des gens laïques de ſon Parlement & autres de ſes Conſeillers, il déclare que tous les Complices dudit meurtre ſont inhabiles & indignes de toutes ſucceſſions directes ou collatérales, & de tous honneurs, dignités ou prérogatives quelconques, & qu'ils ont, en outre, encouru toutes les peines & punitions portées par les loix contre les criminels de lèſe-Majeſté.

L'information (1) ſur ce prétendu aſſaſſinat & les dépoſitions des témoins (Jean Séguinat (2),

(1) *Ibidem. pag.* 271.

(2) Remarquez que Séguinat & Pontaillier ſont les ſeuls qui dépoſent que c'étoit un aſſaſſinat prémédité, & que ces deux témoins ſe contrediſent dans les circonſtances.

Guillaume de Vienne, Antoine de Vergi & Gui de Pontaillier) ſont du mois d'Avril 1421.

Ainſi le 21 Mai 1420, ſans avoir fait aucune procédure contre le Dauphin, on le dépouille de tous les droits que lui donne ſa naiſſance; le 23 Décembre ſuivant, on reçoit la plainte contre lui; on rend un Arrêt qui le condamne comme criminel de lèſe-Majeſté; & le 10 d'Avril 1421, on informe & on entend les témoins ſur le crime dont il eſt accuſé : n'eſt-ce pas commencer par condamner un homme, & lui faire enſuite ſon procès? On ne dira pas que les témoins étoient priſonniers du Dauphin, & qu'on n'avoit pu les entendre plutôt (1); le Journal prouve qu'ils étoient libres, & même dans Paris, lors de l'Arrêt du 23 Décembre 1420.

Il faut encore remarquer que les dix Seigneurs qui avoient accompagné le Dauphin ſur le pont de Montereau, & les dix qui avoient accompagné le Duc de Bourgogne, étoient les ſeuls qui pouvoient dépoſer comment l'action s'étoit paſſée; que les Dauphinois ſoutenoient que le Duc de Bourgogne avoit voulu tirer ſon épée pour frapper le Dauphin; que, ſelon la juriſprudence de ces tems-là, lorſque le crime étoit douteux, on ordonnoit le

(1) *Ibidem, pag.* 243.

combat entre les Accuſateurs & les Accuſés, & que les Dauphinois offroient ce combat pour prouver leur innocence.

On a vû que le Duc de Bourgogne, après avoir fait aſſaſſiner de nuit, dans une rue de Paris, le Duc d'Orléans, ſon ſupérieur & ſon Seigneur par le ſang, fit ſoutenir par Jean Petit, Cordelier, *que tout Vaſſal & ſujet faiſoit une action méritoire en tuant un tyran, même par ſurpriſe & en trahiſon, nonobſtant tout ſerment & tout engagement contracté avec lui, & ſans attendre qu'il fût condamné par un jugement* (1). Le Parlement de Paris & l'Univerſité condamnèrent cette abominable doctrine en 1416 (2); ils révoquèrent cette condamnation en 1418, à la ſollicitation du Duc de Bourgogne; & lorſque ce méchant homme eſt tué, en 1419, ſur le pont de Montereau, ils pourſuivent & proſcrivent le Dauphin. Tout le monde ſait à quelles extrémités il fut réduit, & que les Anglois, quand il prit le titre de Roi après la mort de ſon père, l'appelloient par dériſion *le Roi de Bourges*. Il étoit obligé, par une eſpèce de honte, de s'enfermer pour prendre ſes repas: Saintrailles, étant venu lui parler d'une affaire qui preſſoit, le

(1) *Hiſtoire de Paris, preuves, Tom. 4. pag. 562.*

(2) *Monſtrelet, chap. 196.*

trouva ſe mettant à table avec la Reine (1) & *n'ayant tous les deux pour tous plats, qu'une queue de mouton & deux poulets.*

J'ai dit que Henri avoit employé quatre années à ſe rendre maître de la Normandie, quoiqu'aucune armée ne ſe fût oppoſée à ſes progrès, & quoique favoriſé par la diverſion & les trahiſons ſecrètes du Duc de Bourgogne ; que le nouveau Duc de Bourgogne s'unit ouvertement à lui, l'amena à Paris, lui livra cette Capitale & plus de trente autres villes conſidérables. J'ai cité des traits de la férocité de ce Monarque Anglois à la bataille d'Azincourt & au ſiége de Rouen ; j'en pourrois citer pluſieurs autres ; je me contenterai de rapporter celui-ci : à l'attaque de Montereau, il avoit fait dix-huit gentilshommes priſonniers ; au bout de quelques jours, irrité de la vigoureuſe réſiſtance du Gouverneur qui s'étoit retiré dans le Château, il lui envoya dire que, s'il ne ſe rendoit pas, il alloit faire pendre ces dix-huit gentishommes. Le Gouverneur répondit qu'il continueroit de faire ſon devoir, & qu'il eſtimoit trop le Roi d'Angleterre, pour le croire capable d'exécuter des menaces ſi contraires au droit de la guerre & des gens : ſur cette réponſe, Henri fit pendre les dix-huit gentils-

(1) *Rapin de Toiras, pages* 144 & 147.

hommes. Voilà ce Prince qui vouloit régner ſur des François, & à qui des Hiſtoriens donnent le titre de *magnanime*, de *juſte*, de *généreux* & de *conquérant*. Il mourut à Vincennes, le 31 Août 1422, d'un mal qu'on appelloit alors le mal Saint-Fiacre (1), & qui n'étoit autre, dit-on, que la fiſtule. Le fils qu'il laiſſoit n'ayant que huit à neuf mois, il nomma les Ducs de Betford & de Gloceſter, ſes frères, l'un pour Régent en France & l'autre pour Protecteur en Angleterre, leur recommandant ſur-tout de cultiver & de ménager ſoigneuſement l'amitié du Duc de Bourgogne. Il avoit raiſon; car dès que ce Duc rentra dans ſon devoir, c'eſt-à-dire, dès que les François ceſsèrent de combattre les uns contre les autres, les Anglois ne tardèrent pas à être entièrement chaſſés d'un Royaume qu'ils avoient déchiré pendant plus de trois cents ans, à la faveur des fiefs qu'ils y poſſédoient, & des diviſions & des troubles qu'ils y avoient ſans ceſſe excités. Il ne leur reſta que Calais. Cette place avoit coûté onze mois de ſiége à

(1) Il paroît qu'on n'a ſu guérir ce mal que ſous le règne de Louis XIV. Il produiſoit ordinairement dans le ſang une corruption ſi générale, *qu'il ſortoit*, diſent les Hiſtoriens, *une quantité prodigieuſe de poux des yeux & des oreilles de Henri, & que plus on en ôtoit, plus il en renaiſſoit.*

Edouard III (1). Le Duc de Guiſe, en 1558, la reprit en huit jours. On y trouva un amas prodigieux de canons, d'armes, de munitions de guerre & de bouche, & cette inſcription ſur une des portes (2) : *les François reprendront Calais, quand le plomb nagera ſur l'eau comme le liége.*

Dans l'hiſtoire de ces guerres, outre les inconvéniens, les déſordres & les maux inſéparables du gouvernement féodal, on a dû remarquer des époques auſſi fatales que ſingulières. Louis le jeune répudie Léonor d'Aquitaine ; ſix ſemaines après, elle épouſe Henri Duc de Normandie, Comte d'Anjou, qui devient dans la ſuite Roi d'Angleterre, & à qui elle porte en dot le Poitou & toute la Guyenne, juſqu'aux Pyrénées. Philippe-de-Valois, en 1346, à Creci, le Roi Jean, en 1356, à Poitiers, & le Connétable d'Albret, en 1415, à Azincourt, ſe trouvent dans les mêmes circonſtances : ils peuvent triompher des Anglois ſans combattre ; ils les attaquent & ſont battus. Philippe-le-Hardi, à qui le Roi Jean ſon pere avoit donné la Bourgogne, épouſe l'héritière du Comte de Flandres ; & cette nouvelle branche de la famille Royale, en devient la plus cruelle & la plus dangereuſe enne-

(1) *Guill. Paradin.*

(2) *Le P. Daniel.*

mie. Le Duc Jean, en 1416, conclut ſecrètement le Traité de Calais, par lequel il reconnoît Henri pour légitime Roi de France (1). Philippe ſon fils, qui avoit auſſi ſigné cet infâme Traité, le confirme ouvertement en 1419, ſous prétexte de venger la mort de ſon père. Il amène Henri à Paris, lui livre avec cette Capitale plus de trente autres places, & continue pendant ſeize ans à déſoler ſa patrie & à perſécuter le chef de ſa maiſon. Enfin ſur des griefs qu'il prétend avoir contre les Anglois, & rebuté depuis long-tems de l'arrogance naturelle à leur nation, il prend le parti de les abandonner; mais comme ce n'eſt ni la vertu ni l'honneur qui le déterminent, il exige, pour ceſſer d'être l'ennemi de ſa patrie, qu'on lui cède pluſieurs territoires, & c'eſt pour colorer la demande de cette ceſſion, qu'il ſoutient toujours que ſon père a été indignement aſſaſſiné, & qu'il s'obſtine à vouloir que Charles VII en convienne dans le Traité. Charles étoit d'un caractère extrêmement doux, facile, compatiſſant; &, quoique brave (2), il ne penſoit jamais qu'avec un ſaiſiſſement d'horreur, au ſang qu'alloit faire répandre un ſiége ou une bataille. Il conſidère que

(1) *Acta publica, Tom. 4, pag.* 177.

(2) On le vit plus d'une fois monter le premier à l'aſſaut, & combattre main à main avec l'ennemi.

la France eſt ſaccagée depuis vingt ans par une guerre civile & étrangère ; que le ſalut du peuple doit être la ſuprême loi, & qu'en père de ſes Sujets, il eſt néceſſaire qu'il faſſe ce qu'il ne feroit pas, s'il n'étoit qu'un ſimple gentilhomme ; il ſe ſoumet donc à toutes les conditions que lui impoſe ſon orgueilleux vaſſal. Rapin de Toiras obſerve, à l'occaſion de ce Philippe Duc de Bourgogne, ſurnommé le BON (1), *qu'il arrive quelquefois que les éloges, & les ſurnoms que l'on donne aux Princes, s'accordent peu avec leur véritable caractère.* La réflexion eſt juſte. Ce Philippe *le bon* étoit ſans foi, ſans probité, d'une ambition démeſurée, & toujours occupé des moyens de s'agrandir. Il ne fut pas moins oppreſſeur, moins dur, moins injuſte avec ſes plus proches parens, qu'avec ſon Souverain ; il perſécuta indignement Jacqueline de Bavière, ſa couſine, & s'aſſura ſa ſucceſſion de la façon la plus tyrannique ; il dépouilla ſon pupile, le jeune Comte de Nevers, à qui le Brabant, le Lothier, Limbourg & Anvers appartenoient.

Dans une brochure qui a pour titre : Réflexions ſur quelques Ecrivains modernes (2), *il eſt bien*

(1) *Tom. 4. pag. 265.*

(2) *Pag. 157.*

ſingulier, dit l'Auteur, *que M. de Saintfoix prétende qu'on ne doit pas regarder comme de grands hommes, Edouard III & Henri V, & qu'il nous les peigne comme des Princes injuſtes, fourbes, cruels, & qui n'avoient aucune magnanimité ni généroſité dans le caractère.*

RÉPONSE. Si j'ai fidèlement repréſenté les circonſtances qui occaſionnèrent les malheurs de la France & les ſuccès d'Edouard III & de Henri V; ſi leurs Panégyriſtes même ſont obligés de convenir qu'ils ont commis les actions que j'ai rapportées, c'eſt au Lecteur à juger s'ils étoient de grands hommes, & des Princes généreux & magnanimes.

M. de Saintfoix, ajoûte-t-on dans cette brochure (1), *fait jouer à Philippe-le-Bel & à Clément V, le perſonnage le plus odieux; & il a affecté de contredire l'Abbé Véli.*

RÉPONSE. J'ai cité mes autorités & mes garants ſur tout ce que j'ai dit au ſujet de la condamnation des Templiers. Je n'ai pas pu affecter de contredire M. l'Abbé Véli, puiſque mes Eſſais Hiſtoriques avoient paru avant qu'il eût achevé ſon

(1) *Page* 158.

Hiſtoire

Hiſtoire du règne de Saint-Louis, & par conſéquent avant qu'il eût commencé celle du règne de Philippe-le-Bel. S'il avoit écrit avant moi ſur l'affaire des Templiers, & ſi ſes idées avoient été abſolument contraires aux miennes, je les aurois rapportées & diſcutées avec toute la politeſſe qu'on ſe doit, & qui lui étoit ſi particulièrement due. Mais, je le répète, mes Eſſais Hiſtoriques avoient paru long-tems avant qu'il eût commencé l'Hiſtoire du règne de Philippe-le-Bel; la preuve en eſt bien certaine, puiſqu'il cite aſſez ſouvent mon Hiſtoire de nos guerres avec les Anglois, dans ſon cinquième, ſeptième, huitième & dernier Volume. Cet Auteur, ſi eſtimable & ſi regretté, mourut avant que d'avoir achevé l'hiſtoire de Philippe-de-Valois.

Son Continuateur parle aſſez ſouvent de nos anciennes mœurs, coutumes & uſages; il rapporte une grande partie des choſes que j'avois dites, & ne m'a cité qu'une ſeule fois, page 252 de ſon neuvième volume: cela m'eſt très-indifférent; mais quand une remarque eſt eſſentielle, importante, & lorſqu'elle doit avoir coûté des recherches & du travail au premier qui l'a faite, il y a de la mauvaiſe-foi à vouloir ſe l'approprier & s'en faire honneur. Je prie donc le Lecteur d'obſerver que, dans l'Hiſtoire de nos guerres avec les An-

glois (1), j'avois fait long-tems avant M. Villaret la note qui eſt a la page 153 de ſon dixième, & celle qui eſt à la page 415 de ſon treizième Volume.

(1) Eſſais hiſtoriques ſur Paris, troiſième Volume, pag. 208 & pag. 266, Troiſième édition.

STATUE EQUESTRE DANS L'EGLISE CATHÉDRALE DE NOTRE-DAME.

MONSIEUR le Préſident Hénault dit qu'*en mémoire de la victoire que Philippe-le-Bel avoit remportée ſur les Flamans à Mons-en-Puelle le* 18 *Août* 1304, *on éleva à Notre-Dame une Statue équeſtre de ce Prince, & qu'il fonda une rente de cent livres à l'Egliſe de Notre-Dame de Paris. Il y a eu*, ajoute-t-il, *des mépriſes ſur ce monument que quelques Auteurs, & entr'autres Nicole Gilles, ont attribué à Philippe-de-Valois; mais pour s'aſſurer de la vérité du fait, il n'y a qu'à lire le Nécrologe de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, ainſi que la ſixième Leçon du Breviaire de Paris, où il eſt fait commémoration de cette victoire au* 18 *Août, jour auquel ſe donna la bataille de Mons-en-Puelle, au-lieu que celle de Caſſel ſe donna le* 23 *Août.*

M. le Préſident Hénault ne s'eſt pas ſans doute ſouvenu qu'un Hiſtorien, témoin oculaire & qui a écrit l'hiſtoire de ſon tems depuis 1301 juſqu'en 1340 (1), en parlant de Philippe-le-Bel & de la

(1) *Contin. Guill. de Nangis, pag.* 616.

bataille de Mons-en-Puelle, dit ſimplement que ce Prince, en actions de graces de cette victoire, fit des fondations à Notre-Dame, à Saint-Denys, & dans pluſieurs autres Egliſes ; au-lieu que ce même Hiſtorien, en parlant de Philippe-de-Valois & de la bataille de Caſſel, dit que Philippe-de-Valois, à ſon retour en France, alla à Saint-Denys & enſuite à Notre-Dame de Paris, où il monta ſur le même cheval, & ſe fit armer des mêmes armes qu'il avoit dans le combat, & les préſenta en offrande à la Sainte Vierge. *Rex verò* (Philippus Valeſius) *in Franciâ exiſtens* (1), *beatum Dionyſium primitùs devotè & humiliter viſitavit, & poſteà ivit Pariſios, & Eccleſiam Beatæ Mariæ ingreſſus, coram imagine eiſdem armis, quibus in bello armatus fuerat, ſe armari fecit & ſuper equum, cui exiſtenti in bello inſederat, aſcenſus, Beatæ Mariæ cui ſe in hoc belli periculo facturum dona voverat, Eccleſiæ ejuſdem arma & equum deferens, devotiſſimè præſentavit, eidem de tanti evaſione periculi gratias agens.*

On prétend que, s'il y a dans quelques manuſcrits *ivit pariſios*, il y a dans d'autres *ivit Carnotum*, c'eſt-à-dire à Chartres, & que ce fut dans

(1) *Continuat. Guill. de Nangis, pag.* 737.

l'Egliſe de Chartres, que Philippe-de-Valois entra à cheval, & fit l'offrande de ſon cheval & de ſes armes, comme Philippe-le-Bel avoit fait vingt-quatre ans auparavant dans l'Egliſe Cathédrale de Paris. Mais eſt-il naturel que l'Hiſtorien contemporain de ces deux Princes, ayant rapporté l'action de Philippe-de Valois, n'eût pas parlé de la même action faite par Philippe-le-Bel, ſur-tout lorſqu'il fait mention des fondations que fit Philippe-le-Bel en mémoire & reconnoiſſance de la victoire qu'il avoit remportée à Mons-en-Puelle ?

Joignons à ce témoignage de l'Hiſtorien contemporain, celui d'un manuſcrit qui paroît être de 1360, cotté H, numero 22, & faiſant partie des manuſcrits que le Chapitre de Notre-Dame a donnés au Roi : il y eſt dit que *Philippe-de-Valois, après la bataille de Caſſel, l'an 1328, entra tout armé ſur ſon deſtrier* (1) *en l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, & lui offrit ledit cheval & ſes armes en oblation, la remerciant de la victoire qu'il avoit obtenue par ſon interceſſion, & que la repréſentation dudit Roi eſt aſſiſe ſur deux pilliers, devant l'image de ladite Dame, en la nef de ladite Egliſe.*

On peut encore ajouter à ces autorités, celle des

(1) Cheval.

grandes chroniques de France, manuſcrit de l'an 1380 : elles diſent que *Philippe-de-Valois monta ſur ſon deſtrier, & ainſi entra dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, & très-dévotement la remercia, & lui préſenta ledit cheval ſur lequel il étoit monté, & toutes ſes armures.*

A l'égard du Nécrologe de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, il y eſt ſimplement parlé d'une fondation de cent livres de rente, faite par Philippe-le-Bel en actions de graces de la victoire qu'il avoit remportée à Mons-en-Puelle ; & comme il n'y eſt point dit que ce Prince entra dans l'Egliſe de Notre-Dame à cheval, & qu'il y fit l'offrande de ſon cheval & de ſes armes à la Vierge, c'eſt encore une preuve que ce ne fut point lui, mais Philippe-de-Valois qui entra de la ſorte dans cette Egliſe, & qui fit cette offrande. L'apoſtille qui eſt à la marge de ce Nécrologe, eſt d'un ſtyle & d'une écriture très-moderne, & par conſéquent ne prouve rien.

Je conviens que les nouveaux Breviaires de Paris portent (1) : *Philippus Pulcher, reverſus poſteà Lutetiam, in ejuſdem Baſilicæ pronao ſtatuam ſuam equeſtrem, eamque armatam, coram Beatæ Virginis imagine, in perenne collati beneficii monumentum,*

(1) 18 *Auguſti, infra octav. aſſumpt.*

erigi voluit. Mais dans les anciens Breviaires il n'y a que ces mots : *in Eccleſiâ Pariſienſi, propter commemorationem victoriæ Philippi Pulchri, fit duplum.* Non-ſeulement on n'y trouve pas les trois Leçons qu'on a faites & inſérées pour Philippe-le-Bel dans les nouveaux Breviaires ; mais au contraire on trouve les deux Leçons ſuivantes :

LECTIO QUINTA.

Quod intelligens glorioſæ memoriæ Rex Philippus Valeſius (1), *cùm opitulante Deo per merita Beatæ Virginis Matris, inſignem victoriam de rebellibus Flandris obtinuiſſet, quæ contigit anno* 1328, *acturus Deo & Sanctæ Virgini gratias, triumphans & equitans Eccleſiam Beatæ Mariæ Pariſiis ingreſſus eſt, non vanâ oſtentatione elatus, ſed Deo, per quem de ancipiti bello evaſerat, profundâ humiliatæ ſubjectus.*

(1) *Breviar. Eccleſiæ Pariſienſis, Feſtæ Auguſti, anno* 1584.

LECTIO SEXTA.

Itaque & equum & arma in quibus vicerat, glorioſiſſimæ Virgini devovit : atque ut teſtimonium tanti beneficii poſteritati relinqueret, ſtatuit ut infra octavam aſſumptionis ejuſdem genitricis Dei, dies iſta duplò celebrior haberetur, & propter aſſumptionis Beatæ Mariæ ſolemnitatem, & propter tantæ victoriæ nullis abolendam temporibus memoriam.

On demandera ſans doute pourquoi ces changemens dans les nouveaux Breviaires. Je répondrai que je n'en ſais pas la raiſon ; mais que de mauvais eſprits pourroient s'imaginer qu'attendu la rente de cent livres fondée par Philippe-le-Bel, pour qu'on fît commémoration de ſa victoire, on a jugé que ce Prince méritoit qu'on ſe ſouvînt de lui ; au-lieu qu'on a cru qu'on pouvoit enfin oublier Philippe-de-Valois, qui n'avoit donné à l'Egliſe que ſes armes & ſon cheval.

Dans le récit de la bataille de Caſſel, on voit que l'attaque des ennemis fut aſſez ſoudaine & imprévue, mais que cependant Philippe-de-Valois eut le temps de s'armer à moitié, & de monter à cheval ; au lieu qu'à la bataille de Mons-en-Puelle, Philippe-le-Bel fut ſurpris dans ſa tente, & combattit à pied juſqu'à ce que pluſieurs Sei-

gneurs étant accourus à ſon ſecours, il eut le tems de monter à cheval. Or, s'il avoit voulu qu'on mît ſa Statue à Notre-Dame, il n'eſt pas douteux qu'il s'y ſeroit fait repréſenter à pied, comme au moment du plus grand danger, & par conſéquent le plus glorieux pour lui (1). Je fais cette remarque en réponſe à ce qu'a dit Moreau de Mautour, qui, pour ſoutenir ſon opinion, ſe déguiſe à lui-même les faits.

Je crois que tout ce que je viens de rapporter, doit déterminer à changer l'inſcription nouvelle qu'on a miſe à Notre-Dame, & à y mettre : *Rex Philippus Valeſius, &c.* au lieu de *Rex Philippus Pulcher.* D'ailleurs on a eu tort de critiquer la fin de cette Inſcription, & de dire qu'il n'eſt pas vraiſemblable qu'un Roi ſoit entré dans une Egliſe à cheval, parce que cela auroit été trop indécent. Une pareille critique décèle un homme peu verſé dans l'étude de notre hiſtoire & de nos anciennes mœurs & coutumes ; il y auroit vu qu'au ſervice fait à Saint-Denys, en 1389, pour Bertrand Dugueſclin par l'ordre de Charles VI, les Chevaliers qui menoient le deuil, entrèrent

(1) *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, Tom. 3, pag. 299.*

dans l'Egliſe ſur des chevaux caparaçonnés de noir; que l'Evêque qui célébroit la Meſſe, deſcendit de l'Autel après l'Evangile; & que, s'étant placé à la porte du chœur, il reçut l'offrande des chevaux en leur mettant la main ſur la tête.

LETTRE

De M. le Préſident Hénault à M. de la Place, Auteur du Mercure de France.

J'AI reçu hier, Monſieur, par la Petite Poſte, un paquet timbré *B.* avec la date du mois; je l'ouvris en préſence des perſonnes qui me faiſoient l'honneur de dîner chez moi. J'y trouvai avec ſurpriſe & reconnoiſſance une réponſe à l'article de votre Mercure, où M. de Saintfoix combat ce que j'ai avancé au ſujet de la Statue équeſtre de Philippe-le-Bel. Ce n'avoit pas été ſans précautions, que j'avois pris un parti ſur une queſtion que je ſais qui a été agitée pluſieurs fois; & je me ſerois fait un plaiſir de répondre à M. de Saintfoix, qui a mérité l'eſtime publique, s'il m'avoit fait l'honneur de s'adreſſer à moi-même; mais comme il a pris un autre parti, j'ai cru devoir éviter une querelle littéraire; & je m'en ſuis rapporté au jugement des Lecteurs de cette lettre. Ce n'eſt donc point moi qui parle aujourd'hui; c'eſt un anonyme qui joint à la généroſité de me défendre, un incognito dont je me plains à lui-même, puiſqu'il me met

dans l'impoſſibilité de lui témoigner ma reconnoiſſance : ſa diſſertation m'a paru ſi bien faite, que je n'ai pas héſité, Monſieur, à avoir l'honneur de vous l'envoyer. C'eſt peut-être un moyen d'arracher le ſecret de mon protecteur ; & je le prie avec d'autant plus d'inſtances de ſe déclarer, qu'il me garantira du ſoupçon, quelquefois aſſez fondé, d'avoir emprunté cette forme pour me cacher moi-même. J'ai l'honneur d'être, &c.

HÉNAULT.

N. B. Je vous envoie le paquet tel que je l'ai reçu.

MONSIEUR,

Vous aurez ſans doute lu dans le Mercure de Janvier, premier volume, page 37, une petite diſſertation où M. de Saintfoix prétend que vous avez eu tort de croire que la Statue équeſtre qui eſt dans l'Egliſe de Notre-Dame eſt celle de Philippe-le-Bel ; mais je prends la liberté de vous conſeiller de ne pas vous preſſer de chanter la palinodie. Vous trouverez de quoi appuyer le ſentiment que vous avez embraſſé dans une diſcuſſion bien faite, que vous lirez dans un voyage à Munſter, écrit par le célèbre Claude Joly, mort

en 1700, Grand-Chantre & Official de l'Egliſe de Paris. Ce voyage a été imprimé à Paris en 1670, *in*-12. L'Auteur, recommandable par ſon érudition & par ſa piété; qui nous a donné un grand nombre de bons ouvrages, avoit été en 1646 à la ſuite de Madame de Longueville à Munſter, où ſon mari travailloit alors au Traité de Weſtphalie.

A ſon retour, M. Joly fit une relation des lieux par où il avoit paſſé, & de ce qu'il avoit remarqué de curieux. C'eſt à l'occaſion de Bouvines où Philippe-Auguſte a remporté une victoire par l'interceſſion de la Vierge, qu'il parle des batailles de Mons-en-Puelle & de Caſſel, où Philippe-le-Bel & Philippe-de-Valois remportèrent auſſi, par la même interceſſion, la victoire ſur les Flamands. M. Joly y diſcute très au long la queſtion de la Statue équeſtre de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris; il le fait d'une manière ſenſée & ſolide, comme un homme qui n'eſt point paſſionné pour un ſentiment, plutôt que pour un autre; mais enfin, il conclut à regarder la Statue équeſtre comme étant de Philippe-le-Bel. Si vous joignez à la lecture de la diſſertation de M. Joly, trois lettres de M. Jouet, Chanoine de Chartres & ami de M. Joly, qui à ſa prière avoit fait des recherches dans les archives de ſon Chapitre,

pour éclaircir ce trait d'hiſtoire, je ſuis perſuadé que vous ne ſongerez pas à vous rétracter, parce que vous verrez que la diſſertation de M. de Saintfoix n'eſt rien moins qu'une démonſtration de ce qu'il avance d'après pluſieurs de nos Auteurs. Ces lettres de M. Jouet ſont imprimées à la fin du voyage de Munſter. Je n'entrerai point dans le détail de ce que contiennent ces écrits, où l'on trouve par avance la réponſe aux objections qu'on vous fait, même à celles des leçons de l'ancien Breviaire de Paris. Il faudroit tranſcrire preſque toute la diſſertation de M. Joly, ainſi que les lettres de M. Jouet; il vaut mieux que vous ayez le plaiſir de les lire vous-même. Ce qui vous divertira, peut-être, eſt la façon différente dont M. Joly a lu les autorités qu'on vous objecte: je veux dire les grandes Chroniques de France & le Continuateur de Nangis. Car M. de Saintfoix lit dans les Chroniques qu'il cite, que ce fut dans l'*Egliſe de* NOTRE-DAME DE PARIS, *que Philippe-de-Valois entra monté ſur ſon deſtrier.* Et M. Joly dit que dans le manuſcrit authentique qu'il avoit de ces Chroniques, on liſoit expreſſément que Philippe-de-Valois, après avoir remis l'*Oriflamme* ſur l'Autel de Saint-Denys, *s'en alla à* NOTRE-DAME DE CHARTRES, *& que, quand il fut là, il ſe arma des armes qu'il avoit portées*

en la bataille des Flamans, puis monta ſur ſon deſtrier, & ainſi entra en l'Egliſe très-dévotement. Il en eſt de même du Continuateur de Nangis. M. de Saintfoix lit *Rex verò* [Philippus-Valeſius]... *poſteà* IVIT PARISIOS, *& Eccleſiam Beatæ Mariæ ingreſſus*, &c. Mais M. Joly, d'après un manuſcrit de Saint-Germain-des-Prés, lit: *poſteà* INIIT CARNOTUM, *& Eccleſiam Beatæ Mariæ ingreſſus*; & c'eſt en effet ainſi qu'on lit dans les deux éditions *in-4°.* & *in-folio* du ſpicilége où eſt le Continuateur de Nangis; on n'y trouve point *ivit Pariſios*, mais *ivit Carnotum*. De-là, Monſieur, il faut conclure que M. de Saintfoix a lu dans les mêmes ouvrages autrement que M. Joly; ce qui prouveroit qu'il y a des variantes dans les manuſcrits; mais l'on n'en peut rien conclure contre votre ſentiment, juſqu'à ce qu'on ait fait voir quelle eſt la véritable leçon à laquelle on doit s'en tenir. Je ſuis perſuadé que, ſi M. de Saintfoix avoit lu la diſſertation de M. Joly, il eſt trop galant-homme, pour avoir voulu faire deſcendre ſi malhonnêtement, notre grand Roi Philippe-le-Bel de deſſus ſon cheval, & exiger que Meſſieurs du Chapitre de Notre-Dame de Paris changent l'inſcription qu'ils ont fait mettre à la ſtatue équeſtre; ce qu'ils ne feront aſſurément pas, parce qu'ils ont vu l'ouvrage de leur ancien confrère.

J'ai cru, Monſieur, que, quoique vous ayez beaucoup lu, vous pouviez ignorer la diſſertation de M. Joly, qu'on ne s'aviſeroit pas d'aller chercher dans un voyage à Munſter. Vous me permettrez de ne point mettre mon nom à ces réflexions, qui n'en valent pas la peine ; outre que le nom ne fait rien à la choſe : mais elles ſont d'un de vos ſerviteurs, qui a l'honneur de vous être, depuis longtems, très-reſpectueuſement dévoué.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

J'IGNOROIS qu'on avoit mis une nouvelle inſcription au-deſſous de la ſtatue équeſtre qui eſt à Notre-Dame ; il n'y a qu'un an que je l'appris par une brochure, où l'on me reprenoit aigrement ſur ce que j'avois dit, dans mes Eſſais Hiſtoriques, que cette ſtatue repréſentoit Philippe-de-Valois. L'Auteur de cette brochure, pénétré d'admiration pour M. le Préſident Hénault, ne joignoit pas à ce mérite celui d'être poli ; ainſi je n'ai jamais penſé à lui répondre. Mais, en faiſant des corrections & des additions à mes Eſſais Hiſtoriques, j'ai voulu voir ſi je m'étois trompé. Ma Diſſertation a paru dans le premier volume du Mercure de Janvier dernier ;

dernier. Voici un nouvel Anonyme qui m'attaque ; il m'le à l'érudition le ſel de la fine plaiſanterie ; & je ne doute point que les perſonnes qui dînoient chez M. le Préſident Hénault, n'aient bien ri, lorſqu'il dit, *qu'il me croit trop galant-homme, pour vouloir faire deſcendre ſi malhonnêtement notre grand Roi Philippe-le-Bel de deſſus ſon cheval.* Je ne connoiſſois point *le voyage de Munſter ;* je l'ai cherché ; je l'ai trouvé ; je l'ai lu ; & je proteſte que j'aurois ſouhaité de pouvoir dire que je m'étois trompé ; ma pareſſe en eût été flatée ; mais les raiſonnemens de Claude Joly, n'ont ſervi qu'à me confirmer dans le ſentiment que j'avois embraſſé. Il faut néceſſairement rappeller l'état de la queſtion ; & l'on peut compter que je vais l'expoſer avec une entière impartialité.

Philippe-le-Bel, en reconnoiſſance de la victoire qu'il avoit remportée ſur les Flamans à Mons-en-Puelle, le 18 Août 1304, fit des fondations à Notre-Dame de Paris, à Notre-Dame de Chartres & dans d'autres Egliſes. Mais, ni dans ces actes de fondation, ni dans aucun ancien Breviaire, ni dans aucun Hiſtorien contemporain, il n'eſt dit qu'il ſoit entré à cheval dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, & qu'il y ait fait à la Vierge l'offrande de ſes armes & de ſon cheval. D'ailleurs, il n'y en a, & il n'y en a jamais eu

aucunes preuves dans les papiers, cartulaires, nécrologe & archives de Notre-Dame.

Après avoir parlé de la victoire que Philippe-de-Valois remporta à Caſſel ſur les Flamans, le 23 Août 1328, différens Manuſcrits des grandes chroniques de Saint-Denys, & toutes les anciennes (1) éditions de ces chroniques, diſent que *Philippe-de-Valois vint à Saint-Denys, & lui rendit ſur ſon autel l'oriflamme qu'il avoit pris quand il partit pour aller contre les Flamans, & puis s'en alla à Notre-Dame de Paris; & quand il fut là, ſe fit armer des armes qu'il avoit portées dans la bataille contre les Flamans, & puis monta ſur ſon deſtrier, & ainſi entra dans l'Egliſe de Notre-Dame, & très-dévotement la remercia & lui préſenta le cheval ſur lequel il étoit monté & toutes ſes armures.*

Quelle peut donc être la diſcuſſion, demandera-t-on? La voici: on dit que, dans différens Manuſcrits des grandes chroniques de Saint-Denis, il y a *que Philippe-de-Valois alla à Notre-Dame de Paris, & y entra monté ſur un deſtrier, &c.* Il y a dans d'autres Manuſcrits de ces mêmes chroniques, *qu'il alla à Notre-Dame de Chartres, & y entra monté ſur ſon deſtrier, &c*; & l'on ajoute que dans le Con-

(1) Editions de 1494, 1517 & autres.

tinuateur de Nangis, on peut lire également, *iniit Parisios* ou *iniit Carnotum*, parce que *Parisios* ou *Carnotum* sont variantes; & on conclut de là, que Philippe-de-Valois n'étant point entré à cheval dans l'Eglise de Paris, mais dans celle de Chartres, ce n'est point sa statue qu'on voit dans l'Eglise de Paris, mais celle de Philippe-le-Bel.

Les grandes chroniques de Saint Denis, après avoir parlé fort au long de la bataille de Mons-en-Puelle, disent simplement que *Philippe-le-Bel revint à Paris environ la Saint Denis, à grande joie inestimable.* Le Continuateur de Guillaume de Nangis, après avoir parlé des fondations que ce Prince fit dans quelques Eglises & dans celle de Paris, en reconnoissance de sa victoire, ne dit pas un mot de sa cavalcade dans cette Eglise. Est-il naturel que ces Historiens n'en eussent pas parlé à l'article de ce Prince & de ses fondations? Est-il naturel que dans la suite, lorsqu'ils disent que Philippe-de-Valois entra à cheval dans l'Eglise de Paris, ou, si l'on veut, de Chartres, ils n'eussent pas ajouté, comme Philippe-le-Bel avoit fait après sa victoire de Mons-en-Puelle? Cette objection n'est-elle pas convaincante? Ne faudroit-il pas, pour la combattre, présenter quelque titre authentique, où il fût porté que Philippe-le-Bel entra dans l'Eglise de Paris à cheval? Or, ni Claude Joly, ni autres, n'en produi-

ſent & n'en ont jamais produit aucun ; au lieu que dans un Manuſcrit qui paroît être de 1320, cotté H, numéro 22, & faiſant partie des manuſcrits que le Chapitre de Notre-Dame a donnés au Roi, il eſt dit *que Philippe-de-Valois, après la bataille de Caſſel, l'an 1328, entra tout armé ſur ſon deſtrier dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris..... & que ſa repréſentation eſt aſſiſe ſur deux pilliers devant l'image de ladite Dame, en la nef de ladite Egliſe.*

Examinons à préſent la lettre de Claude Joli. *Paul-Emile*, dit-il, *attribue la ſtatue en queſtion à Philippe-le-Bel ; &, Paul-Emile étant Chanoine de Notre-Dame de Paris, il eſt vraiſemblable qu'il n'auroit pas attribué à ce Prince une action ſi publique & ſi ſolemnelle, s'il n'en eût été bien aſſuré, ou par quelque écrit authentique, ou par une tradition qui étoit alors tenue pour conſtante & certaine parmi ſes Confreres.*

Réponse. Sous le règne de Henri II, à côté de cette ſtatue, on mit des vers & une inſcription, qui y a ſubſiſté plus de cent ans, & par laquelle on diſoit que c'étoit la ſtatue de Philippe-de-Valois. La plupart des Chanoines, dont Paul-Emile avoit été confrère, étoient encore vivans. Eſt-il naturel qu'ils ne ſe fuſſent pas oppoſés à cette inſcription, & qu'ils l'euſſent approuvée, ſi elle

avoit été contraire à ce qui étoit porté dans leurs archives ?

C'eſt ſur le témoignage de Nicole Gilles, dit Claude Joly, *que, quand on a commencé de mettre dans les Breviaires de Paris, les leçons qui font mention de cette victoire, on a attribué à Philippe-de-Valois, non-ſeulement l'entrée à cheval dans l'Egliſe de Paris, mais auſſi la victoire & la fondation de la fête de l'année 1304, quoiqu'il ne fut Roi que vingt-quatre ans après.*

RÉPONSE. Dans pluſieurs manuſcrits des grandes chroniques de Saint-Denys, bien antérieurs à Nicole Gilles, & dans toutes les anciennes éditions de ces chroniques, il y eſt dit que Philippe-de-Valois entra à cheval dans la Cathédrale de Paris; c'eſt ſur ces autorités, que dans les Breviaires on a attribué cette action ſolemnelle à ce Prince. Claude Joly ne l'ignoroit pas; & il a donc tort de dire qu'on ne s'eſt fondé que ſur le témoignage de Nicole Gilles. D'ailleurs, les Breviaires ne confondent ni les deux Rois, ni les deux victoires; il y eſt dit, *in Eccleſiâ Pariſienſi, propter commemorationem victoriæ Philippi-Pulchri, fit duplum*; & après des leçons & verſets ſur la Vierge, il y eſt dit auſſi, *Philippus Valeſius, cùm inſignem victoriam de rebellibus Flandris obtinuiſſet, quæ contigit*

anno 1328, *&c.* Voilà les deux victoires & les deux Rois bien distingués; Philippe-le-Bel avoit fait une fondation; Philippe-de-Valois avoit fait une offrande qu'il racheta par une somme considérable, comme je le prouverai dans la suite: d'ailleurs, il avoit fait élever un monument de sa victoire & de sa reconnoissance envers la Vierge. L'Eglise de Paris faisoit commémoration de ces deux batailles mémorables, gagnées l'une & l'autre pendant l'octave de l'Assomption.

Claude Joly dit qu'*il est encore bon d'observer qu'on n'a point mis dans les Breviaires de Paris aucune leçon touchant cela, avant l'édition de* 1584; *car*, ajoute-t-il, *il n'y en a aucune qui en parle dans ceux d'auparavant, de* 1479 *&* 1492.

Réponse. L'histoire de Paul-Emile fut imprimée en 1544. Quarante ans après, en 1584, lorsque le Chapitre de Notre-Dame jugea à propos de mettre dans les Breviaires les leçons en question, n'est-il pas vraisemblable qu'il auroit adopté l'opinion de Paul-Emile son confrère, s'il n'avoit vu dans ses archives, qu'elle n'étoit pas soutenable? J'ajoûterai que dans ce tems-là il paroissoit chaque jour quelque écrit qui traitoit des anciens droits de nos Rois sur la Flandre, & que même les Provinces-Unies, cette même année 1584, avoient

offert à Henri III de ſe mettre ſous ſa domination; Peut-être que le Chapitre de Notre-Dame, attendu les circonſtances, jugea à propos de joindre à la commémoration de la victoire de Philippe-le-Bel, celle de la victoire de Philippe-de-Valois. On inſéroit dans ce tems-là, dans les Breviaires & Rituels, des prières & des leçons bien moins convenables.

Claude Joly dit que *M. de Sponde, Evêque de Pamiers, prétend que ceux qui ont attribué la ſtatue en queſtion à Philippe-le-Bel, ont été réfutés par pluſieurs perſonnes, & même par les anciens cartulaires de l'Egliſe de Paris, dont ils n'avoient pas vu les archives; mais*, ajoute Claude Joly, *de quelles archives M. de Sponde veut-il parler, puiſqu'il n'y en a point d'autres que la fondation de Philippe-le-Bel & les vieux Breviaires de cette Egliſe, qui portent tous le nom de Philippe-le-Bel ſans parler en aucune façon de Philippe-de-Valois, leſquelles archives Paul-Emile avoit pu voir, mais que certainement Nicole Gilles, ni ceux de ſon opinion n'avoient pas vues, puiſque ce qu'il en écrit leur eſt tout contraire?*

RÉPONSE. Loin de nous produire quelque pièce authentique, dans laquelle il ſoit dit que Philippe-le-Bel entra à cheval dans l'Egliſe de Notre-Dame, & que c'eſt ſa ſtatue qu'on y voit, Claude Joly,

victoire de Mons-en-Puelle, fit à l'Egliſe de Chartres, comme à celle de Paris, une fondation de cent livres de rente ; qu'en conſéquence on célèbre tous les ans à Chartres, le 17 Août, l'Office de Notre-Dame de la Victoire, & que ce jour-là on tire du tréſor, & l'on expoſe aux yeux du public, une armure très-riche, mais qui ne pouvoit être que d'un jeune homme de treize à quatorze ans. Il diſſerte beaucoup ſur cette armure, & prétend que Philippe-le-Bel envoya ſon fils Charles en faire l'offrande à Notre-Dame de Chartres. Mais il ne réfléchit pas que ce fils Charles n'avoit que neuf ans lors de la bataille de Mons-en-Puelle ; qu'il n'étoit point à cette bataille ; que ce n'étoient pas ſes armes, mais celles de ſon père qu'il auroit été chargé d'offrir ; qu'il n'eſt pas douteux que l'épée & la ceinture ſont ſemées de Dauphins, & que ces armes ſont donc bien poſtérieures au règne de Philippe-le-Bel, le Dauphiné n'ayant été uni à la couronne qu'en 1349 ; qu'enfin c'eſt l'armure que Charles VI, qu'on appella long-tems *le petit Roi*, envoya en offrande à Notre Dame de Chartres, après avoir battu les Flamands à Roſebeque en 1482 : ce Prince n'avoit alors que quatorze ans. On demandera pourquoi on étale cette armure le jour qu'on célèbre la victoire de Mons-en-Puelle ? Parce qu'apparemment, dans la ſuite des tems, on avoit

oublié de qui elle venoit, & qu'on imagina que c'étoit une offrande de Philippe-le-Bel : il eſt naturel de penſer plutôt à ceux qui font des fondations, qu'aux autres. Ce qu'il y a de très-certain, c'eſt que dans l'acte de fondation de cent livres de rente & dans les archives de l'Egliſe de Chartres, il n'eſt point parlé du tout de cette armure ni d'aucune offrande de Philippe-le-Bel. Il fit, je le répète, des fondations à Paris, à Chartres, & dans d'autres Egliſes, en reconnoiſſance de ſa victoire ; mais il n'y offrit jamais ni ſes armes ni ſon cheval.

M. Jouet produit enſuite une pièce authentique, tirée des archives de l'Egliſe de Chartres, dans laquelle il eſt dit, que *le Chapitre s'étant aſſemblé, a délibéré que la ſomme de mille livres, que le Roi* (Philippe-de-Valois) *a donnée pour le rachapt de ſon cheval & de ſes armes, qu'il avoit préſentés lui-même à la Vierge, ſera employée à acquérir des fonds ou des revenus pour ladite Egliſe de Chartres.* Cela confirme ce que j'ai toujours penſé & dit, & ce qu'a écrit, il y a plus de cent ans, M. Souchet, Secrétaire & Chanoine du Chapitre de Chartres, dans ſon Hiſtoire manuſcrite de ce Chapitre & de cette Ville. Philippe-de-Valois alla d'abord à Notre-Dame de Paris, où il offrit à la Vierge ſes armes & ſon cheval, & les racheta par une ſomme de

mille livres; il alla enſuite à Chartres, où il fit préciſément la même cérémonie. C'étoient les anciens uſages. Dans une tranſaction de l'an 1329, entre les Curés de Paris & l'Egliſe du Saint Sépulchre, il eſt dit *qu'un mourant ſera libre de choiſir ſa ſépulture dans cette Egliſe; mais que ſon corps ſera d'abord porté à la Paroiſſe ſur laquelle il ſera mort, & que le Curé de cette Paroiſſe aura la moitié du luminaire, & de ce qui reviendra des hardes & chevaux* (ex pannis & equis) *qui ſeront préſentés, lors de l'inhumation dans l'Egliſe du Saint-Sepulcre.* Au ſervice fait à Saint-Denys en 1489, pour Bertrand Dugueſclin, par l'ordre de Charles VI, *l'Evêque qui célébroit la Meſſe, reçut le préſent des chevaux qui furent préſentés à l'offrande, en leur mettant la main ſur la tête; enſuite on les ramena; il fallut compoſer pour le droit de l'Abbaye, à laquelle ils étoient dévolus.*

En 1329, Pierre de Cugneres, Avocat du Roi au Parlement, plaida contre les uſurpations des Eccléſiaſtiques ſur la juſtice temporelle. Le jugement de Philippe-de-Valois parut favorable au Clergé, qui tâcha de lui marquer ſa reconnoiſſance par des honneurs & des titres: il lui donna celui de *Roi Catholique*; & comme la victoire de Caſſel & l'action ſolemnelle que ce Prince avoit faite à Paris & à Chartres, étoient aſſez récentes, je croirois vo-

lontiers que ce fut dans ce tems-là, que chacune de ces deux Egliſes lui éleva une Statue équeſtre. Ce qu'il y a de très-certain, c'eſt que l'Egliſe de Sens (1) lui en éleva une dans ce même-tems-là, *ſemblable*, dit D. du Breuil, pag. 21, *à celle de ce Roi dans notre Egliſe de Paris*, & au-deſſous de laquelle Statue de Sens on lit deux vers, où il eſt qualifié défenſeur des droits de l'Egliſe.

L'Auteur du traité des anciennes armes offenſives & défenſives des François, imprimé chez Blaiſe, en 1635, dit pag. 113, *que Philippe-le-Bel ayant rendu le Parlement ſédentaire, les Chevaliers qui y préſidoient, pour ſe diſtinguer des gens de Loi, firent faire des bonnets de la forme de leurs caſques, & que voilà l'origine des Mortiers des Préſidens; car ce ne fut*, ajoute-t-il, *que ſous le règne de Philippe-le-Long, qu'on imagina des caſques en forme de cône, s'élargiſſant en deſcendant ſur les épaules & comme un ſabot renverſé, tel que celui qu'on voit à Philippe-de-Valois dans Notre-Dame de Paris : on croyoit parer à l'inconvénient*

(1) Pierre du Roger, Archevêque de Sens, parla pour les Eccléſiaſtiques, & imagina cette marque de reconnoiſſance envers Philippe-de-Valois, au lieu des Décimes que ce Prince eſpéroit du Clergé.

du caſque trop plat, ſur lequel un coup de maſſue bien aſſené devoit enfoncer la tête de celui qui le portoit; mais dans la ſuite on trouva ces caſques ſi peſans, qu'on changea encore.

RECUEIL

De tout ce qu'on a écrit ſur le Priſonnier Maſqué.

UN homme transféré dans une priſon avec toutes les précautions poſſibles pour qu'il ſoit inconnu, même après ſa mort; qu'on oblige d'être toujours maſqué; que le Gouverneur traite avec la plus grande conſidération; dont on meuble la chambre *de toutes choſes* & d'une façon diſtinguée dans un lieu où ces égards ſont extrêmement rares; à qui l'on donne tout ce qu'il ſouhaite, & dont on ſatisfait juſqu'aux fantaiſies (1) qui doivent paroître les plus biſarres dans une priſon: toutes ces circonſtances forment un évènement qui a dû piquer la curioſité de tous ceux qui en ont entendu parler.

(1) Il eſt très-certain que Madame le Bret, mère de feu M. le Bret, Premier Préſident & Intendant en Provence, choiſiſſoit à Paris, à la prière de Madame de Saint-Mars, ſon intime amie, le linge le plus fin & les plus belles dentelles, & les lui envoyoit, à l'Iſle Sainte-Marguerite, pour ce Priſonnier; ce qui confirme ce qu'a rapporté M. de Voltaire.

Je publiai, il y a environ deux ans, une lettre ſur ce priſonnier; je n'y penſois plus, ni à quelques particularités qu'on m'avoit écrites d'Angleterre à l'occaſion de ma Lettre. Il vient de paroître un *Traité des différentes ſortes de preuves qui ſervent à établir la vérité de l'Hiſtoire*, par le R. P. *Griffet*. Le Chapitre de cet ouvrage où il parle du Priſonnier maſqué, pag. 291, a réveillé mes idées ſur cette anecdote. J'ai fait de nouvelles recherches; je crois qu'elles m'ont réuſſi: le Lecteur en jugera, & de mes nouvelles réflexions & de mes réponſes. On ne peut bien décider ſur un fait qu'en ayant en entier, ſous les yeux, ce qu'en ont dit & penſé les différentes perſonnes qui en ont parlé; & d'ailleurs j'ai cru qu'on ſeroit bien aiſe de trouver ici raſſemblé tout ce qu'on a écrit ſur cet évènement ſingulier.

JOURNAL

JOURNAL

DE M. DU JONCA,

Lieutenant de Roi de la Baſtille.

» JEUDI, 18 Septembre 1698, à trois heures » après midi, M. de Saint-Mars, Gouverneur de » la Baſtille, eſt arrivé pour ſa première entrée, » venant des Iſles Sainte-Marguerite & Saint-» Honorat, ayant amené avec lui, dans ſa litière, » un ancien Priſonnier qu'il avoit à Pignerol, dont » le nom ne ſe dit pas, lequel on fait tenir tou-» jours maſqué, & qui fut d'abord mis dans la » tour de la Baſiniere, en attendant la nuit, & que » je conduiſis enſuite moi-même, ſur les neuf » heures du ſoir, dans la troiſième chambre de la » tour de la Bertaudiere, laquelle chambre j'avois » eu ſoin de faire meubler *de toutes choſes*, avant » ſon arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-» Mars..... En le conduiſant dans ladite chambre, » j'étois accompagné, ajoûte M. du Jonca, du » Sieur Roſarges, que M. de Saint-Mars avoit » auſſi amené avec lui, & lequel étoit chargé de

» ſervir & de ſoigner ledit Priſonnier qui étoit » nourri par le Gouverneur «.

Tout le monde penſera comme le P. Griffet. Il réſulte, dit-il de cette pièce authentique de ce Journal écrit tout entier de la main de M. du Jonca, 1°. qu'il n'y avoit que le ſieur Roſarges qui fût employé à ſervir ce Priſonnier, à l'excluſion de tous les domeſtiques ordinaires du Château. 2°. que ſa chambre étoit mieux meublée que celle des autres priſonniers, puiſqu'il y avoit eu des ordres envoyés par M. de Saint-Mars, de la meubler *de toutes choſes*; ce qui ne peut s'entendre que d'un ameublement plus riche & plus recherché que celui des autres chambres, ſans quoi il n'eût pas été néceſſaire d'envoyer pour cela des ordres exprès, puiſque les chambres de la Baſtille ſont toujours meublées, mais fort ſimplement; il falloit donc qu'on eût ordonné un ameublement particulier pour celle-là. 3°. qu'en diſant que ce Priſonnier étoit *nourri par le Gouverneur*, M. du Jonca a voulu faire entendre, ou que le Gouverneur mangeoit avec lui, ou que ſa table étoit ſervie comme celle du Gouverneur; car d'ailleurs il n'y a dans ce Château aucun priſonnier qui ne ſoit *nourri par le Gouverneur*, cet uſage étant établi & ayant toujours continué depuis Louis XI. M. du Jonca a donc voulu donner à entendre, par cette expreſſion,

que ce Priſonnier avoit, à l'égard de la nourriture, des avantages & des diſtinctions particulières.

Suite du Journal de M. DU JONCA.

» Du Lundi, 19 Novembre 1703. Le Priſonnier inconnu, toujours maſqué d'un maſque de velours noir, que M. de Saint-Mars avoit amené avec lui, venant des Iſles Sainte-Marguerite, & qu'il gardoit depuis long-tems, s'étant trouvé hier un peu plus mal, en ſortant de la meſſe, eſt mort aujourd'hui ſur les dix heures du ſoir, ſans avoir eu une grande maladie; il ne ſe peut pas moins. M. Giraut, notre Aumônier, le confeſſa hier; ſurpris de la mort, il n'a pu recevoir ſes Sacremens; & notre Aumônier l'a exhorté un moment avant que de mourir. Il fut enterré le Mardi, vingt Novembre, à quatre heures après midi, dans le cimetière de S. Paul, notre paroiſſe; ſon enterrement coûta 40 livres «.

EXTRAIT des Regiſtres de ſépulture de l'Egliſe Royale & Paroiſſiale de Saint-Paul à Paris.

L'an mil ſept cent trois, le dix-neuf Novembre, *Marchialy*, âgé de quarante-cinq ans, ou environ, eſt décédé dans la Baſtille, duquel le

corps a été inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, ſa paroiſſe, le vingt du préſent, en préſence de M. Roſarges, Major, & de M. Reilh, Chirurgien-Major de la Baſtille, qui ont ſigné.

Il eſt encore très-certain qu'après ſa mort, il y eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit été à ſon uſage, comme linge, habits, matelats, couvertures, &c; que l'on fit regrater & reblanchir les murailles de la chambre où il avoit été logé, & qu'on pouſſa même les précautions au point d'en défaire les carreaux, dans la crainte ſans doute qu'il n'eût caché quelque billet, ou fait quelque marque qui eût pu aider à faire connoître qui il étoit.

Examinons à préſent les différentes opinons qu'on a eues au ſujet de ce priſonnier. M. de Voltaire (*Siècle de Louis XIV*), ſe contente de rapporter ſimplement ce qu'il en avoit entendu dire; il ne diſcute ni le fait ni les circonſtances ». Quelques » mois, dit-il, après la mort du Cardinal Mazarin, » en 1661 (1), il arriva un évènement qui n'a point » d'exemple; & ce qui n'eſt pas moins étrange, » c'eſt que tous les hiſtoriens l'ont ignoré. On » envoya, dans le plus grand ſecret, au Château

(1) Ce ne fut pas en 1661, mais en 1685; c'eſt ce qui ſera prouvé dans la ſuite.

» de l'Iſle Sainte-Marguerite, dans la mer de » Provence, un Priſonnier d'une taille au-deſſus » du médiocre, jeune & de la figure la plus belle » & la plus noble. Il portoit, dans la route, un » maſque dont la mentonnière avoit des reſſorts » d'acier (1) qui lui laiſſoient la liberté de man- » ger avec ce maſque ſur le viſage. On avoit ordre » de le tuer s'il ſe découvroit. Il reſta dans l'Iſle » juſqu'à ce qu'un Officier, nommé Saint-Mars, » ayant été fait Gouverneur de la Baſtille, en 1699, » l'alla prendre à cette Iſle Sainte-Marguerite (2) » & le conduiſit à la Baſtille, toujours maſqué. » Le Marquis de Louvois alla le voir dans cette Iſle » avant ſa tranſlation, lui parla debout & avec une » conſidération qui tenoit du reſpect. Cet Inconnu » fut mené à la Baſtille, où il fut logé auſſi bien

(1) Il eſt conſtaté, par le Journal de M. du Jonca, que ce maſque étoit de velours noir; ainſi le maſque de fer & la mentonnière à reſſort, ſont de pure imagination, & prouvent que ceux qui diſoient avoir vu ce Priſonnier, ne l'avoient jamais vu.

(2) Il eſt certain que M. de Saint-Mars eut, en 1685, le gouvernement des Iſles Sainte-Marguerite & Saint-Honorat, & qu'il en ſortit en 1698, & non pas 1699, pour être Gouverneur de la Baſtille, où il amena ce Priſonnier qu'il gardoit depuis long-tems à l'Iſle Sainte-Marguerite; ainſi il n'alla pas le prendre à cette Iſle.

» qu'on peut l'être dans ce Château : on ne lui » refuſoit rien de ce qu'il demandoit ; ſon plus » grand goût étoit pour le linge d'une fineſſe ex- » traordinaire ; il jouoit de la guitarre ; on lui » faiſoit la plus grande chère ; le Gouverneur » s'aſſeyoit rarement devant lui. Un vieux Méde- » cin de la Baſtille, qui avoit ſouvent traité dans » ſes maladies cet homme ſingulier, a dit qu'il » n'avoit jamais vu ſon viſage, quoiqu'il eût ſou- » vent examiné ſa langue & le reſte de ſon corps. » Il étoit admirablement bien fait, diſoit ce Mé- » decin ; la peau un peu brune ; il intéreſſoit par » le ſeul ſon de ſa voix ; ne ſe plaignoit jamais » de ſon état, & ne laiſſoit point entrevoir ce » qu'il pouvoit être. Cet Inconnu mourut en » 1704 (1) & fut enterré la nuit à la Paroiſſe » Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt » que, quand on l'envoya à l'Iſle Sainte-Margue- » rite, il ne diſparut dans l'Etat aucun homme » conſidérable. M. de Chamillard fut le dernier » Miniſtre qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond » Maréchal de la Feuillade, ſon gendre, m'a dit » qu'à la mort de ſon beau-père, il le conjura à » genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet

(1) Ce fut en 1703, comme le prouvent le Journal de M. du Jonca & l'Extrait mortuaire ci-deſſus.

» Inconnu, qu'on ne connut jamais que ſous le » nom de l'*Homme au maſque de fer*; & que Cha- » millard lui répondit que c'étoit le ſecret de » l'Etat, & qu'il avoit fait ſerment de ne le point » révéler «.

LETTRE

De M. de la Grange-Chancel à M. Freron, au ſujet de l'Homme au maſque de fer.

LE ſéjour que j'ai fait aux Iſles Sainte-Marguerite, où cet évènement de l'*Homme au maſque de fer* n'étoit plus un ſecret d'Etat dans le tems que j'y arrivai, m'en a appris des particularités qu'un hiſtorien plus exact dans ſes recherches que M. de Voltaire, auroit pu ſavoir comme moi, s'il s'étoit donné la peine de s'en inſtruire. Cet évènement extraordinaire qu'il place en 1661, quelques mois après la mort du Cardinal Mazarin, n'eſt arrivé qu'en 1669, huit ans après la mort de cette Eminence. M. de la Motte-Guérin, qui commandoit dans ces Iſles, du tems que j'y étois détenu (1),

(1) Comme Auteur des Philippiques.

m'aſſura que ce Priſonnier étoit le Duc de Beaufort qu'on diſoit avoir été tué au ſiége de Candie, & dont on ne put trouver le corps, ſuivant toutes les relations de ce tems-là. Il me dit auſſi que le Sieur de Saint-Mars, qui obtint le gouvernement de ces Iſles après celui de Pignerol, avoit de grands égards pour ce Priſonnier; qu'il le ſervoit toujours lui-même en vaiſſelle d'argent, & lui fourniſſoit ſouvent des habits auſſi riches qu'il paroiſſoit le deſirer; que dans les maladies où il avoit beſoin de Médecin ou de Chirurgien, il étoit obligé, ſur peine de la vie, de ne paroître en leur préſence qu'avec ſon maſque de fer, & que lorſqu'il étoit ſeul, il pouvoit s'amuſer à s'arracher le poil de la barbe avec des pincettes d'acier très-luiſantes & très-polies. J'en vis une de celles qui lui ſervoient à cet uſage entre les mains du Sieur de Formanoir, neveu de Saint-Mars, & Lieutenant d'une Compagnie franche prépoſée pour la garde des priſonniers. Pluſieurs perſonnes m'ont raconté que, lorſque Saint-Mars alla prendre poſſeſſion du gouvernement de la Baſtille où il conduiſit ſon priſonnier, on entendit ce dernier, qui portoit ſon maſque de fer, dire à ſon Conducteur : *Eſt-ce que le Roi en veut à ma vie ? Non, mon Prince*, répondit Saint-Mars : *votre vie eſt en ſûreté; vous n'avez qu'à vous laiſſer conduire.* J'ai ſu de plus,

d'un nommé Dubuiſſon, Caiſſier du fameux Samuel Bernard, qui, après avoir été quelques années à la Baſtille, fut conduit aux Iſles Sainte-Marguerite, qu'il étoit dans une chambre, avec quelques autres priſonniers, préciſément au-deſſus de celle qui étoit occupée par cet Inconnu; que par le tuyau de la cheminée ils pouvoient s'entretenir & ſe communiquer leurs penſées; mais que ceux-ci lui ayant demandé pourquoi il s'obſtinoit à leur taire ſon nom & ſes aventures, il leur avoit répondu que cet aveu lui coûteroit la vie, auſſi bien qu'à ceux auxquels il auroit révélé ſon ſecret.

D'ailleurs, ſi l'on conſidère l'eſprit remuant du Duc de Beaufort, & la part qu'il eut à tous les mouvemens de Paris du tems de la Fronde, peut-être ne ſera-t-on pas ſurpris du parti violent qu'on prit pour s'en aſſurer, d'autant plus que l'Amirauté, dont il s'étoit fait donner la ſurvivance, le mettoit journellement en état de traverſer les grands deſſeins de M. Colbert, chargé du département de la Marine. Cet Amiral, qui paroiſſoit ſi dangereux à ce Miniſtre, fut remplacé, ſelon ſes intentions, par le Duc de Vermandois, fils du Roi & de la Ducheſſe de la Valière, lequel n'avoit alors que deux ans.

Enfin ceux qui voudront ſupputer l'âge que pouvoit avoir le Duc de Beaufort lorſqu'il mourut à

la Baſtille en 1704, n'ont qu'à ſe rappeller que la Ducheſſe de Nemours, ſa contemporaine, mourut preſqu'en même-tems que celui qui fut l'auteur de ſon veuvage par le duel qui la priva de ſon époux.

Quoi qu'il en ſoit, aujourd'hui que le nom & la qualité de cette victime de la politique ne ſont plus des ſecrets où l'Etat ſoit intéreſſé, j'ai cru qu'en inſtruiſant le Public de ce qui eſt venu à ma connoiſſance, je devois arrêter le cours des idées que chacun s'eſt forgées à ſa fantaiſie ſur la foi d'un Auteur qui s'eſt fait une grande réputation par le merveilleux, joint à l'air de vérité qu'on admire dans la plupart de ſes écrits, même dans la vie de Charles XII.

Je ſuis, &c.

LA GRANGE-CHANCEL.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

LE Duc de Beaufort avoit pu être un des Chefs de la Fronde, & cauſer des troubles dans l'Etat, comme les autres Princes, pendant une minorité que différentes circonſtances rendirent très-orageuſe; mais les tems & les eſprits étoient bien changés. Louis XIV, adoré, admiré de ſes Sujets, reſpecté de tous ſes voiſins, jouiſſoit en 1669 d'une paix glorieuſe, après être revenu triomphant des conquêtes qu'il avoit entrepriſes. Jamais l'autorité Royale n'avoit été mieux affermie, plus abſolue; & certainement le Duc de Beaufort ne pouvoit pas alors être à craindre. Pourquoi donc auroit-on employé tant de précautions & de myſtères pour le mettre dans une priſon, & pour cacher qu'il y étoit? La détention du grand Condé même, ſi on avoit jugé à propos de le faire arrêter, n'auroit pas cauſé la moindre émeute.

Il y avoit plus de dix ans, que le Duc de Beaufort étoit rentré dans ſon devoir; & depuis ce tems-là on n'avoit rien eu à lui reprocher. Chargé de toutes nos expéditions maritimes depuis 1664

juſqu'à ſa deſcente en Candie en 1669, il s'étoit comporté avec tout le zèle, le courage & la fidélité poſſibles. Peut-on ſuppoſer que Louis XIV ait condamné un Prince à une priſon perpétuelle, parce que ce Prince, dans ſa charge d'Amiral, *auroit pu traverſer les deſſeins de M. Colbert ſur la Marine ?* Ne peut-on pas déplacer, ou ne point employer un Amiral ?

Tous les oui-dire par leſquels on ſut qu'il y avoit à l'Iſle Sainte-Marguerite un Priſonnier qu'on obligeoit de porter un maſque de fer, s'accordoient à lui donner *un air jeune & très-noble.* Le Duc de Beaufort étoit né en 1611; il avoit donc cinquante-huit ans en 1669 : tous les Mémoires où il eſt parlé de lui, dès le tems même de ſa jeuneſſe, diſent qu'il étoit d'une grande taille, aſſez bien fait, mais qu'il avoit l'air commun; qu'il ſe tenoit & marchoit mal; qu'il étoit toujours groſſièrement vêtu, & que cette négligence ſur toute ſa perſonne alloit juſqu'à la malpropreté (1). Cela ne s'accorde pas avec le récit de M. de la Grange-Chancel : *on m'aſſura*, dit-il, *qu'on lui fourniſſoit ſouvent des habits auſſi riches qu'il paroiſſoit le deſirer.* Il ſeroit aſſez ſingulier

(1) Défaut dont ſes neveux, M. de Vendôme & le Grand-Prieur, ſembloient avoir hérité.

que le Duc de Beaufort, en vieilliſſant & en priſon, fût devenu curieux en habits.

A l'égard de ſa mort, voici ce que rapporte un témoin oculaire, le Marquis de Saint-André Montbrun (1), qui commandoit dans Candie. » M. de Beaufort, dit-il, n'attendit pas qu'il fût » jour pour donner le ſignal de l'attaque. Les » François dont on avoit fait trois corps, don- » nèrent ſur les retranchemens des ennemis avec » une valeur incroyable; mais le déſordre ſe mêla » bientôt parmi eux. Dès que les premiers eurent » donné, ils s'ouvrirent pour laiſſer le paſſage aux » autres; ceux-ci les voyant avec des mèches allu- » mées, crurent que c'étoient des ennemis & tirèrent » ſur eux; les longues veſtes de ſept ou huit Armé- » niens qui ſervoient de guides aux premiers, aidè- » rent aux autres à ſe tromper; le jour naiſſant dé- » couvrir bientôt cette mépriſe..... Tandis que M. » de Beaufort tâchoit de les rallier, il fut tué & con- » fondu dans la foule des morts..... On n'a jamais » bien ſu comment M. de Beaufort fut tué; mais » on ſait que le Grand-Viſir envoya ſa tête à » Conſtantinople où elle fut portée pendant trois

(1) *Mémoires de Saint-André Montbrun, pag. 362, 363 & 365.*

» jours par les rues, au bout d'une pique, comme » une marque de la défaite des Chrétiens «.

On voit dans ces mêmes Mémoires, page 344, que dans une attaque précédente, *cent vingt François de diſtinction furent tués, & que leurs têtes furent miſes au bout d'autant de piques, & expoſées pendant trois jours dans le camp des Turcs.*

Notre Ambaſſadeur à Conſtantinople, voulant, dans certaines circonſtances, rappeller au Grand-Viſir Cuproli Ogli, fils de Mehemet Cuproli, notre ancienne alliance avec l'Empire Ottoman : *je ne ſais pas*, lui dit ce Viſir, *ſi les François ſont nos Alliés ; mais nous les trouvons fréquemment parmi nos ennemis ; ils étoient ſix mille dans l'armée des Allemands au paſſage* (1) *du Raab. La même année, votre Amiral Beaufort attaqua Gigeri, & continua l'année ſuivante à faire une guerre cruelle aux Maures qui ſont ſous notre protection ; & ce même Amiral étoit encore venu, avec beaucoup de François, pour ſecourir Candie.*

(1) Combat de Saint-Godard où les François ſe ſignalèrent. 1664.

LETTRE

DE M. PALTEAU A M. FRERON.

Ann. Litt. Juin. 1768.

MONSIEUR,

Comme il paroît par la *Lettre de M. de Saint-Foix*, dont vous venez de donner un extrait, que l'homme au maſque de fer exerce toujours l'imagination de nos Ecrivains, je vais vous faire part de ce que je ſais de ce Priſonnier. Il n'étoit connu aux Iſles Sainte-Marguerite & à la Baſtille que ſous le nom de *la Tour*. Le Gouverneur & les autres Officiers avoient de grands égards pour lui; il obtenoit tout ce qu'ils pouvoient accorder à un priſonnier. Il ſe promenoit ſouvent ayant toujours un maſque ſur le viſage. Ce n'eſt que depuis que *le ſiècle de Louis XIV* de M. *de Voltaire* a paru, que j'ai oui dire que ce maſque étoit de fer & à reſſorts; peut-être a-t-on oublié de me parler de cette circonſtance; mais il n'avoit ce maſque que lorſqu'il ſortoit pour prendre l'air, ou qu'il étoit obligé de paroître devant quelqu'Etranger.

Le Sieur *de Blainvilliers*, Officier d'Infanterie, qui avoit accès chez M. *de Saint-Mars*, Gouverneur des Iſles Sainte-Marguerite, & depuis de la Baſtille, m'a dit pluſieurs fois que le ſort de *la Tour* ayant beaucoup excité ſa curioſité, pour la ſatisfaire il avoit pris l'habit & les armes d'un Soldat qui devoit être en ſentinelle dans une galerie ſous les fenêtres qu'occupoit ce Priſonnier aux Iſles Sainte-Marguerite; que de-là il l'avoit examiné toute la nuit; qu'il l'avoit très-bien vu; qu'il n'avoit point ſon maſque; qu'il étoit blanc de viſage, grand & bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas, & les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge; il avoit paſſé cette nuit-là preſqu'entière à ſe promener dans ſa chambre. *Blainvilliers* ajoutoit qu'il étoit toujours vêtu de brun; qu'on lui donnoit de beau linge & des livres; que le Gouverneur & les Officiers reſtoient devant lui debout & découverts juſqu'à ce qu'il les fît couvrir & aſſeoir; qu'ils alloient ſouvent lui tenir compagnie & manger avec lui.

En 1698, M. *de Saint-Mars* paſſa du Gouvernement des Iſles de Sainte-Marguerite à celui de la Baſtille. En venant en prendre poſſeſſion, il ſéjourna avec ſon Priſonnier à ſa terre de Palteau. L'Homme au maſque arriva dans une litière qui précédoit

précédoit celle de M. *de Saint-Mars ;* ils étoient accompagnés de pluſieurs gens à cheval. Les Payſans allèrent au-devant de leur Seigneur. M. *de Saint-Mars* mangea avec ſon Priſonnier, qui avoit le dos oppoſé aux croiſées de la ſalle à manger qui donnent ſur la cour ; les Payſans que j'ai interrogés ne purent voir s'il mangeoit avec ſon maſque ; mais ils obſervèrent très-bien que M. *de Saint-Mars*, qui étoit à table vis-à-vis de lui, avoit deux piſtolets à côté de ſon aſſiette. Ils n'avoient pour les ſervir qu'un ſeul valet-de-chambre, qui alloit chercher les plats qu'on lui apportoit dans l'antichambre, fermant ſoigneuſement ſur lui la porte de la ſalle à manger. Lorſque le Priſonnier traverſoit la cour, il avoit toujours ſon maſque noir ſur le viſage. Les Payſans remarquèrent qu'on lui voyoit les dents & les lèvres ; qu'il étoit grand & avoit les cheveux blancs. M. *de Saint-Mars* coucha dans un lit qu'on avoit dreſſé auprès de celui de l'Homme au maſque. M. *de Blainvilliers* m'a dit que lors de ſa mort arrivée en 1704, on l'enterra ſecrètement à Saint-Paul, & que l'on mit dans le cercueil des drogues pour (1) conſumer le corps.

(1) Ces drogues étoient inutiles, s'il eſt vrai que le lendemain de ſon enterrement, une perſonne ayant engagé le foſſoyeur à le déterrer & à le lui laiſſer voir, ils trouvèrent un gros caillou à la place de la tête.

Je n'ai point oui-dire qu'il eût aucun accent étranger.

Vous ferez, Monſieur, l'uſage qu'il vous plaira de ces notions, qui ne me paroiſſent appuyer aucune des conjectures que l'on a tirées juſqu'à préſent ſur l'état de ce malheureux Priſonnier.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

PALTEAU.

Au Château de Palteau, près de Villeneuve-le-Roi, ce 19 Juin 1768.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

M. De Blainvilliers, dit M. de Palteau, *m'a raconté pluſieurs fois, que le ſort de ce Priſonnier ayant excité ſa curioſité, il avoit pris l'habit & les armes d'un ſoldat qui devoit être en ſentinelle dans une galerie ſous les fenêtres de la chambre qu'occupoit ce Priſonnier aux Iſles Sainte-Marguerite; que de-là il l'avoit examiné toute la nuit; qu'il l'avoit très-bien vu; qu'il n'avoit pas ſon maſque; qu'il étoit blanc de viſage, grand & bien fait de corps, ayant la jambe un peu trop fournie par le bas, & les cheveux blancs, quoiqu'il ne fût que dans la force de l'âge; qu'il avoit paſſé cette nuit preſqu'entière à ſe promener dans ſa chambre.....*

Ce récit de M. de Blainvilliers à M. de Palteau, eſt bien extraordinaire; je conviens qu'il y a quelquefois des choſes vraies qui ne ſont pas vraiſemblables. Quel eſt l'Officier qui osât corrompre un ſoldat, prendre ſes armes, ſon habit, & ſe mettre en ſentinelle à ſa place? Certainement cet Officier & ce Soldat ſeroient mis au conſeil de guerre,

quand même il ne s'agiroit pas d'une affaire d'Etat ; & il paroît que celle de ce Priſonnier en étoit une, par toutes les précautions qu'on prenoit pour qu'il ne fût pas connu. *M. de Blainvilliers l'examina toute la nuit.* Les ſentinelles ne ſont que de trois heures ; qu'auroit dit le Caporal, en allant relever ſon ſoldat, s'il avoit trouvé un autre homme à ſa place ?

Dans toutes les Citadelles & Châteaux où l'on renferme des priſonniers d'Etat, outre les rondes ordinaires, il y en a encore toujours une de demi-heure en demi-heure ; M. de Blainvilliers, pour ſatisfaire ſa curioſité, fut donc obligé de corrompre nombre de perſonnes qui toutes riſquoient beaucoup. *Il vit que ce Priſonnier étoit grand, bien fait de corps, mais qu'il avoit la jambe un peu trop fournie par le bas.* Comment une ſentinelle, au-deſſous de la chambre d'un priſonnier, peut-elle lui voir le bas de la jambe ? D'ailleurs il falloit que cette chambre fût bien éclairée cette nuit là, & que les barreaux de fer n'en fuſſent pas ſerrés comme ils le ſont (1) à toutes les fenêtres des priſonniers d'Etat.

(1) Il eſt certain que ce fut à l'occaſion de ce Priſonnier, que M. de Saint-Mars reçut ordre de Louis XIV de préparer une priſon bien ſûre & bien cloſe dans le Fort de l'Iſle Sainte-Marguerite ; & M. de Piganiol dans ſa Deſcription de la France, Tom. V, pag. 376, en dit quelque choſe. On montre

Si M. de Blainvilliers, étant en ſentinelle ſous les fenêtres de ce priſonnier *qui avoit ôté ſon maſque, put l'examiner à ſon aiſe*, tous les ſoldats qui y étoient tour à tour en ſentinelle, pouvoient l'examiner de même le jour & la nuit, & le voir ſans ſon maſque; alors pourquoi la précaution de lui en faire porter un?

Puiſque *le Gouverneur & les Officiers reſtoient debout & découverts devant lui juſqu'à ce qu'il les fît ſe couvrir & s'aſſeoir*, c'étoit certainement un homme de la plus grande diſtinction: comment cet homme de la plus grande diſtinction, étant ſi mal gardé & pouvant parler aux ſentinelles, puiſqu'elles pouvoient *lui voir le bas de la jambe*, n'auroit il pas tenté, par des promeſſes & de belles eſpérances, de corrompre quelque ſoldat pour ſe mettre en liberté; ce qui lui auroit été très-aiſé, attendu la contrebande continuelle (1) qui ſe faiſoit à l'Iſle Sainte-Marguerite?

A l'égard de la remarque des payſans qui dirent à M. de Palteau, *qu'on voyoit au Priſonnier les dents*

par tradition la chambre où il étoit; & l'on m'a aſſuré qu'elle n'a qu'une ſeule fenêtre, qui eſt du côté de la mer, & environ à 14 ou 15 pieds au-deſſus du rez-de-chauſſée, & par conſéquent des ſentinelles.

(1) *Piganiol, Tom. 5, pag.* 377.

& les lèvres, elle prouveroit encore que ce n'étoit pas M. de Beaufort à qui Madame de Choſi avoit un jour répondu, ſur une plaiſanterie qu'il lui faiſoit, *M. de Beaufort voudroit mordre & ne le peut pas :* il n'avoit alors que cinquante-trois à cinquante-quatre ans, & n'avoit déja plus de dents. Si ç'eût été lui qu'on transféroit à la Baſtille, en 1698, & que ces payſans auroient vu, il auroit eu quatre-vingt-ſept ans, étant né en 1611.

EXTRAIT

DES MÉMOIRES SECRETS

Pour ſervir à l'Hiſtoire de Perſe (1).

» LE Comte de Vermandois (2), dit l'Auteur de » ces *Mémoires ſecrets*, fut élevé avec tout le ſoin » poſſible; il étoit beau, bien fait, plein d'eſprit, » mais fier, emporté, & ne pouvant prendre ſur » lui de rendre au Dauphin (3) le reſpect qu'il » devoit à un Prince né pour être un jour ſon Roi. » Ces deux jeunes Princes, à peu près du même » âge, étoient de caractère oppoſé. Le Dauphin » auſſi bien partagé que le Comte de Vermandois » du côté des agrémens, l'emportoit infiniment » par ſa douceur, ſon affabilité & la bonté de » cœur; c'étoient ces qualités qui le rendoient » l'objet des mépris du Comte de Vermandois;

(1) *De France.*

(2) Sous le nom de *Giafer*. Il étoit fils de Louis XIV & de Mademoiſelle de la Valière.

(3) Sous le nom de *Sephi-Mirza.*

» il ne laiſſoit échapper aucune occaſion de dire
» qu'il plaignoit les François d'être deſtinés à
» obéir un jour à un Prince ſans eſprit & ſi peu
» digne de les commander. Louis XIV (1) à
» qui l'on rendoit compte d'une pareille conduite,
» en ſentoit toute l'irrégularité; mais l'autorité
» cédoit à l'amour paternel; & ce Monarque ſi
» abſolu n'avoit pas la force d'en impoſer à un
» fils qui abuſoit de ſa tendreſſe, Enfin le Comte de
» Vermandois s'oublia un jour au point de donner
» un ſoufflet au Dauphin. Louis XIV en eſt auſſi-
» tôt informé; il tremble pour le coupable; mais
» quelqu'envie qu'il ait de feindre d'ignorer cet
» attentat, ce qu'il ſe doit à lui-même & à ſa
» Couronne, & l'éclat que cette action avoit fait à
» la Cour, ne lui permettent pas d'écouter ſa
» tendreſſe. Il aſſemble, non ſans ſe faire violence,
» ſes confidens les plus intimes; il leur laiſſe voir
» toute ſa douleur, & leur demande conſeil. At-
» tendu la grandeur du crime & conformément
» aux Loix de l'Etat, tous opinèrent à la mort.
» Quel coup pour un pere ſi tendre! Cependant
» un des Miniſtres, plus ſenſible que les autres à
» l'affliction de Louis XIV, lui dit qu'il y avoit
» un moyen de punir le Comte de Vermandois

(1) Sous le nom de *Sha-Abas*..

» ſans lui ôter la vie ; qu'il falloit l'envoyer à » l'armée qui étoit pour lors ſur les frontières de » Flandres ; que peu après ſon arrivée, on ſéme- » roit le bruit qu'il étoit attaqué de la peſte (1), » afin d'effrayer & d'écarter de lui tous ceux qui » auroient envie de le voir ; qu'au bout de quel- » ques jours de cette feinte maladie, on le feroit » paſſer pour mort, & que tandis qu'aux yeux de » toute l'armée, on lui feroit des obsèques dignes » de ſa naiſſance, on le transféreroit de nuit, avec » un grand ſecret à la Citadelle de l'Iſle Sainte- » Marguerite (2). Cet avis fut généralement ap- » prouvé, & ſur-tout par un pere affligé. On choi- » ſit des gens fidèles & diſcrets pour la conduite » de cette affaire. Le Comte de Vermandois part » pour l'armée avec un équipage magnifique. Tout » s'exécute ainſi qu'on l'avoit projetté ; & pendant » qu'on pleure au camp la mort de cet infortuné » Prince, on le conduit par des chemins détour- » nés à l'Iſle Sainte-Marguerite ; & on le remet » entre les mains du Commandant qui avoit reçu » d'avance ordre de Louis XIV de ne laiſſer voir » ſon Priſonnier à qui que ce fût «.

(1) Jamais le bruit n'a couru que le Comte de Vermandois fût attaqué de la peſte ; c'eſt apparemment pour déſigner dans cette narration orientale, une fièvre maligne.

(2) Sous le nom de l'*Iſle d'Ormus*.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

LE Narrateur de cette mépriſable Anecdote, commence par dire que le Dauphin & le Comte de Vermandois *étoient à peu près du même âge.* Le Dauphin, né le premier Novembre 1661, étoit plus âgé de ſix ans, que le Comte de Vermandois, né le 2 Octobre 1667. Lors du prétendu ſoufflet, le Comte de Vermandois avoit ſeize ans; le Dauphin en avoit vingt-deux, étoit marié & avoit déja un fils, le Duc de Bourgogne; ainſi ce n'étoient pas deux enfans de douze ans, qui, vivant & jouant enſemble, peuvent en venir à ſe fâcher, ſe quereller & même ſe frapper. Le Comte de Vermandois, loin d'être fier & emporté, étoit doux, poli, careſſant; ſa figure rappelloit toutes les graces de ſa mere. Vers la fin de l'année 1682, Louis XIV ayant ſu qu'il s'étoit trouvé dans quelques parties d'une infâme débauche, lui fit la réprimande la plus ſévère & le bannit de la Cour: il n'eut la permiſſion d'y reparoître que vers la fin d'Octobre 1683, pour prendre congé en partant pour ſa première campagne; & comme

il ne reſta que quatre jours à la Cour, il faudroit qu'il eût commis l'attentat en queſtion l'un de ces quatre jours. Or on va voir par le récit d'une perſonne qui devoit être bien inſtruite, qu'il étoit alors très-matté, très-mortifié & très-éloigné de ſe porter à de pareils excès d'emportement (1).

» M. de Vermandois, dit Mademoiſelle de Mont-
» penſier, partit pour aller au ſiége de Courtrai;
» il y avoit peu qu'il étoit revenu à la Cour. Le
» Roi n'avoit pas été content de ſa conduite, &
» ne vouloit point le voir : il s'étoit trouvé dans
» des parties de débauche; il étoit fort retiré, ſans
» voir perſonne; il ne ſortoit que pour aller à
» l'Académie, & le matin à la Meſſe. Ceux qui
» avoient été avec lui n'étoient pas agréables au
» Roi. Cela donna beaucoup de chagrin à Madame
» de la Valière. Il fut bien prêché; il fit une con-
» feſſion générale; & l'on croyoit qu'il ſe fût fait
» un fort honnête homme.... Il tomba malade,
» au ſiége de Courtrai, d'avoir bu trop d'eau-de-
» vie. On dit qu'il avoit donné de grandes mar-
» ques de courage; & l'on ne parloit de ſon eſprit
» & de ſa conduite, que comme l'on a accoutu-
» mé, ſelon que l'on aime les gens.... Pour moi

(1) *Mémoires de Mademoiſelle de Montpenſier., Tom. 7, pag. 90 & 92.*

» je ne fus pas fâchée de ſa mort ; j'étois bien » aiſe que M. du Maine n'eût aucune de ces » affaires devant lui.... M. de Lauſun ne me parla » que de la perte que le Roi & l'Etat avoient » faite en M. de Vermandois, & le mettoit au- » deſſus des plus grands hommes qui euſſent jamais » été. Je lui dis, modérez ces louanges pour qu'on » les puiſſe croire ; un homme de cet âge ne peut » avoir toutes les qualités que vous lui donnez.... » Il me ſembloit que c'étoit pour dépriſer M. du » Maine, de dire que perſonne n'égaleroit jamais » M. de Vermandois.

» On vient de perdre M. de Vermandois (1), dit la Préſidente d'Oſembrai, dans une lettre au Comte de Buſſi Rabutin ; » il laiſſe de lui des » regrets infinis ; il avoit donné tant de marques » d'un Prince extraordinaire, que le regret de ſa » mort eſt une douleur publique. Vous ne ſçauriez » vous imaginer combien il étoit libéral, & toutes » les manières qu'il trouvoit pour obliger. Il fai- » ſoit des paris, étant ſûr de perdre, contre des » gens qu'il ſçavoit bien qui n'auroient pas pris ſon » argent. Il en envoyoit porter ſur une table chez » des Officiers qu'il ſçavoit en avoir beſoin, ſans » qu'on ſçût de quelle part cela venoit. Il a caché

(1) *Lettres de M. de Buſſi Rabutin, Tom. 5, pag. 484.*

» trois jours de fièvre, pour ſe trouver à une expé-
» dition de guerre. Après cela, vous n'aurez pas
» de peine à croire que le Roi a été très-touché de
» ſa mort. Madame la Princeſſe de Conti (ſa ſœur)
» en eſt inconſolable. Madame de la Valiere eſt
» tout le jour aux pieds de ſon Crucifix. On par-
» tage cette douleur à l'Hôtel de Condé; car le
» mariage de ce Prince, avec Mademoiſelle de
» Bourbon, étoit preſque aſſuré «.

Il y a toujours trop de perſonnes auprès du Dauphin, pour qu'une action auſſi énorme & auſſi inouie que celle du Comte de Vermandois, n'eût pas été dans l'inſtant publique. Or, eſt-il naturel que Mademoiſelle de Montpenſier & Madame d'Oſembrai, n'en euſſent point entendu parler, & que dans aucun des Mémoires de ce temps-là il n'en ſoit pas dit un ſeul mot? Eſt-il naturel que M. de Lauſun & Madame d'Oſembrai, euſſent prodigué les plus grands éloges à un Prince qui, tout récemment, venoit de donner des preuves de l'emportement le plus inconcevable, & qu'on auroit à peine excuſé, en diſant qu'il étoit devenu fou?

L'éclat que cet attentat avoit fait à la Cour, continue l'Auteur des Mémoires ſecrets, *& ce que Louis XIV ſe devoit à lui-même & à ſa couronne, ne lui permettoient pas d'écouter ſa tendreſſe; il*

aſſemble ſes confidens les plus intimes, &c. Le réſultat de cette aſſemblée, eſt de punir le Coupable; mais de prendre toutes les meſures poſſibles pour cacher qu'il a été puni. On lui fait un équipage des plus brillans; on l'envoie à l'armée; on feint qu'il y eſt attaqué d'une fièvre maligne; qu'il en meurt; & tandis qu'on lui fait à Arras des obſèques magnifiques, on le transfère très-ſecrettement au Château de l'Iſle Sainte-Marguerite; c'eſt-à-dire, que Louis XIV, ce Monarque ſi jaloux de ſa gloire & de ſa réputation, oublie *ce qu'il ſe doit à lui-même & à ſa Couronne*, & s'embarraſſe peu qu'on diſe dans l'Europe qu'un de ſes bâtards, ayant inſulté d'une façon ſanglante le préſomptif héritier du Trône, n'en a pas été puni, & qu'au contraire on l'a envoyé à l'armée avec un équipage magnifique. Comment peut-on écrire de pareilles abſurdités?

Toutes les Relations de ce temps-là portent que le Comte de Vermandois ſe trouva mal le 12 Novembre au ſoir (1); que le lendemain la fièvre maligne ſe déclara, & qu'il en mourut le 19. Louis XIV & tout ſon Conſeil n'avoient pas le pouvoir de lui envoyer cette fièvre maligne; il fallut donc perſuader à ce Prince *ſi violent, ſi emporté*, de faire le malade pendant ſix jours. Je ſuppoſe qu'on en

(1) 1683.

trouva les moyens. Mais, dès qu'on répandit le bruit de cette fièvre maligne qu'on prétendoit devoir effrayer & faire fuir ſes amis & tout ſon monde, gentilshommes, pages, valets-de-chambre, laquais, on ne put pas ſe diſpenſer de le laiſſer voir aux Médecins & Chirurgiens; & ces Meſſieurs connoiſſent au moins ſi l'on a, ou ſi l'on n'a pas la fièvre. Les mit-on dans la confidence? voilà bien des confidens! Et ce M. Goffas, ce pieux Eccléſiaſtique, que Madame de la Valiere avoit donné à ſon fils pour le ſuivre à l'armée, & y ſoigner ſa conſcience, comment put-on l'écarter?

Suite des Mémoires Secrets.

» Un ſeul domeſtique, qui étoit du ſecret, fut » transféré avec le Prince; mais étant mort en che- » min, les Chefs de l'eſcorte lui défigurèrent le » viſage à coups de poignard, afin d'empêcher qu'il » ne fût reconnu, le laiſſèrent étendu dans le che- » min, après l'avoir fait dépouiller, pour plus » grande précaution, & continuèrent leur route «.

Voilà donc le ſeul domeſtique qu'on avoit mis dans le ſecret, qui meurt ſubitement & préciſément au milieu du chemin, pour que l'on puiſſe prendre la précaution de le balaffrer; ce qui auroit été difficile & dangereux, s'il étoit mort dans une

auberge. Pourquoi n'avoir pas fait auſſi attaquer de mort ſubite les Médecins & les Chirurgiens, qui avoient vu que le Comte de Vermandois n'étoit pas malade ? Dans le trajet de mer pour paſſer à l'Iſle Sainte-Marguerite, pourquoi n'avoir pas fait périr toute l'eſcorte par une tempête qui ſe ſeroit élevée tout-à-coup : le ſeul Comte de Vermandois auroit été jetté ſur le rivage ; le Gouverneur, en s'y promenant, l'auroit reconnu, à ſon maſque noir, pour le Priſonnier qu'on lui avoit annoncé, & par de prompts ſecours l'auroit rappellé à la vie.

Suite des Mémoires Secrets.

» Le Gouverneur traitoit ſon Priſonnier avec le » plus profond reſpect ; il le ſervoit lui-même & » prenoit les plats, à la porte de la chambre, des » mains des cuiſiniers, dont aucun n'a jamais vu » le viſage du Comte de Vermandois. Ce Prince » s'aviſa un jour de graver ſon nom ſur le dos d'une » aſſiette, avec la pointe d'un couteau. Un Eſcla- » ve, entre les mains de qui tomba cette aſſiette, » crut faire ſa cour en la portant au Gouverneur ; » mais ce malheureux fut trompé ; & l'on s'en défit » ſur-le-champ, afin d'enſevelir avec cet homme » un ſecret d'une ſi grande importance «.

Eſt-ce dans le Royaume de Maroc que cette ſcène s'eſt

s'eſt paſſée? Louis XIV étoit-il un Sultan? Les Gouverneurs des Places étoient-ils des Bachas? Avoient-ils des muets qui, au moindre ſigne & ſans autre forme de procès, alloient exécuter leurs ordres ſanguinaires? L'homme le plus miſérable a des parens: Saint-Mars ne ſe ſeroit-il pas expoſé à être pourſuivi par le Parlement de Provence? Comment peut-on écrire & ſuppoſer que Louis XIV étoit capable d'approuver que l'on versât le ſang d'un de ſes Sujets innocent & très-innocent?

Suite des Mémoires Secrets.

» LE Comte de Vermandois fut transféré à la » Baſtille, lorſque Louis XIV en donna le gou» vernement au Gouverneur de l'Iſle Sainte» Marguerite, pour récompenſer ſa fidélité. On » prenoit la précaution, à l'Iſle Sainte-Marguerite » & à la Baſtille, de faire mettre un maſque à ce » Prince, lorſque pour cauſe de maladie, ou pour » quelqu'autre ſujet, on étoit obligé de l'expoſer » à la vue de quelqu'un «.

On a vu qu'il eſt conſtaté par le Journal de M. du Jonca, que le Priſonnier maſqué mourut le 19 Novembre 1703. M. de Voltaire & M. de la Grange-Chancel le font mourir en 1704; du moins ne ſe ſont-ils trompés que d'une année.

L'Auteur des *Mémoires Secrets* le reſſuſcite & le préſente vivant en 1723. Le Duc d'Orléans (1), dit-il, mourut peu de tems après avoir été le voir à la Baſtille & la même année que (2) Louis XV fut déclaré majeur. *Cette viſite*, ajoute-t-il, *n'eut vraiſemblablement point d'autre motif, que de s'aſſurer de l'exiſtence d'un Prince cru mort depuis près de* (3) *trente-huit ans, & dont les obſeques s'étoient faites à la vue de toute une armée.* C'eſt-à-dire que le Duc d'Orléans, Régent du Royaume depuis le commencement de Septembre 1715, ne ſavoit pas poſitivement, en 1723, ſi le Comte de Vermandois étoit ou n'étoit pas à la Baſtille, & que ce ne fut qu'au bout de huit ans qu'il eut la curioſité de s'en éclaircir.

(1) Sous le nom d'*Ali-Houmajou*.

(2) Sous le nom de *Sha-Sephi*.

(3) Il auroit dû dire, ſuivant ſon calcul, près de quarante ans.

LE P. Griffet trouve que j'ai combattu par de bonnes & fortes raiſons l'opinion de ceux qui ont cru que le Priſonnier maſqué étoit le Duc de Beaufort ; mais il ne penſe pas que mes raiſons, pour prouver que ce Priſonnier n'étoit point le Comte de Vermandois, ſoient convaincantes & ſans replique.

Repliques du P. Griffet.

ON prétend que ce Prince n'étoit pas d'un caractère à commettre, contre le Dauphin, l'attentat dont on l'accuſe, parce que la *Préſidente d'Oſembrai* dit, dans une de ſes Lettres, *qu'il laiſſa en mourant des regrets infinis ; qu'il avoit donné des marques d'un Prince extraordinaire, & que ſa mort fut une douleur publique.*

On pouvoit encore ajouter que l'on voit au milieu du Chœur de l'Egliſe Cathédrale d'Arras, où l'on aſſure qu'il fut enterré, une épitaphe très-longue, qui contient l'éloge le plus étendu de ſes belles qualités.

Mademoiſelle de Montpenſier n'en parle pas ſi avantageuſement dans ſes Mémoires. Elle nous

apprend, que lorſqu'il partit pour le ſiége de Courtray, *il y avoit peu de tems qu'il étoit revenu à la Cour; que le Roi n'avoit pas été content de ſa conduite, & ne vouloit point le voir; qu'il s'étoit trouvé dans des parties de débauche; que depuis ce tems-là, il étoit fort retiré; qu'il ne ſortoit que pour aller à l'Académie & le matin à la Meſſe; que ceux qui avoient été avec lui, n'étoient pas agréables au Roi; que cela donna beaucoup de chagrin à Madame de la Vallière; qu'il fut bien prêché, & que l'on croyoit qu'il ſe fût fait un fort honnête homme.*

Voilà certainement des traits qui viennent d'une bonne main, & qui ne s'accordent pas avec les louanges que la Préſidente d'Oſembrai lui donne dans ſa Lettre, ni avec celles qu'on lit dans ſon épitaphe.

Il tomba malade, ajoute Mademoiſelle, *au ſiége de Courtray, d'avoir trop bu d'eau-de-vie*; ce qui prouve, que malgré la confeſſion générale qu'on lui fit faire, il n'étoit pas bien converti. On dit *qu'il avoit donné de grandes marques de courage*; qualité qui n'eſt nullement incompatible avec ce caractère violent & emporté, que l'Auteur des *Mémoires Secrets* lui attribue; *& que l'on ne parloit de ſon eſprit & de ſa conduite, que ſelon que l'on a accoutumé, ſelon qu'on aime les gens*; ce qui paroît fort contraire à ce regret général, & à *cette*

douleur publique, dont la Préſidente d'Oſembrai parle dans ſa Lettre, d'autant plus que Mademoiſelle dit encore que M. de Lauſun, ne lui parlant que de la perte que le Roi & l'Etat avoient faite en M. de Vermandois, en le mettant au-deſſus des plus grands hommes qui euſſent jamais été, elle lui répondit : *Modérez ces louanges pour que l'on vous puiſſe croire ; un homme de cet âge ne peut avoir toutes les qualités que vous lui donnez.* Paroles qui font voir que ce mérite extraordinaire, que l'on attribue au Comte de Vermandois, dans ſon épitaphe, étoit au moins problématique.

Les ſentimens étoient donc partagés ſur ce jeune Prince. 1°. Les uns l'élevoient juſqu'aux nues ; les autres ne croyoient pas qu'il méritât, à beaucoup près, toutes les louanges qu'on lui donnoit : ce qui paroît certain, c'eſt qu'il avoit été dans la diſgrace du Roi, qui ne vouloit point le voir à cauſe de ſes débauches. 2°. Que pour rentrer dans les bonnes graces de ſon pere, il fit une confeſſion générale, ainſi que Mademoiſelle l'aſſure dans ſes Mémoires. 3°. Qu'il parut avoir changé de conduite & de ſentimens, quoiqu'il ne fût nullement détaché de ſes débauches, puiſque l'on crut, peu de tems après, qu'il étoit tombé malade d'*avoir bu trop d'eau-de vie.* 4°. Qu'il eut la permiſſion de revenir à la Cour, ſur ce que l'on croyoit

qu'il ſe fût fait fort honnête homme ; & qu'il en partit pour ſe rendre à l'armée qui fit le ſiége de Courtray.

On a obſervé qu'il n'eut permiſſion de reparoître à la Cour, que ſur la fin d'Octobre 1683, pour y prendre congé avant que de partir pour ſa première campagne, & qu'il n'y étoit reſté que quatre jours ; c'eſt plus qu'il n'en faut pour y faire de grandes fautes. Il avoit certainement des entrées plus libres & plus familières chez Monſeigneur le Dauphin, que les autres Courtiſans. Oſeroit-on nier qu'il ne ſoit poſſible qu'il lui ait manqué de reſpect juſqu'à un excès que l'on ne pouvoit ſe diſpenſer de punir ? Ses débauches avérées, qui l'avoient fait tomber dans la diſgrace du Roi ; l'habitude où il étoit de boire de l'eau-de-vie, juſqu'à ſe rendre malade, n'annoncent certainement pas un caractère incapable de ſe porter à une violence exceſſive dans un tranſport de colère. On n'a nulle peine à concevoir qu'il pouvoit être plus aigri que corrigé par la diſgrace qu'il venoit d'éprouver, & par la gêne où il avoit été retenu *ſans voir perſonne, & ſans ſortir que pour aller à l'Académie, & le matin à la Meſſe.*

RÉPONSE

Aux Repliques du P. Griffet.

LE P. Griffet dit, page 339 de ſon Traité, que comme on ne doit pas juger d'un homme ſur le témoignage de ſon ennemi, il faut, avant que d'en adopter le portrait, fait par un Auteur contemporain, examiner ſi cet Auteur n'avoit pas quelqu'intérêt à le louer ou à le blâmer. Cette règle eſt très-judicieuſe; comment le P. Griffet a-t-il pu s'en écarter, & ne pas faire attention à ce qu'il avoit ſous les yeux? Après avoir cité ce que Mademoiſelle de Montpenſier raconte de M. de Vermandois, *voilà certainement*, dit-il, *des traits qui viennent d'une bonne main.* Comment oſe-t-il haſarder cette aſſertion, lorſqu'au contraire il auroit dû dire & avertir le Lecteur, que le témoignage de cette Princeſſe devoit être ſuſpect, puiſqu'elle dit tout de ſuite: *pour moi, je ne fûs pas fâchée de la mort de M. de Vermandois; j'étois bien aiſe que M. du Maine* (1) *n'eût aucune de*

(1) On voit dans les Mémoires de Madame de Maintenon, Tom. II, pag. 113, toute l'adreſſe avec laquelle on amena

ces affaires devant lui ; c'eſt-à-dire qu'il n'eût plus un frère qui partageât la tendreſſe de Louis XIV. On voit encore très-clairement que les louanges que l'on donnoit à M. de Vermandois, lui déplaiſoient. *Il me ſembloit*, ajoute-t-elle, *que c'étoit pour déprizer M. du Maine, de dire que perſonne n'égaleroit jamais M. de Vermandois.* On ne peut pas douter d'après cela, qu'elle ne fût très-diſpoſée à déprimer & à entendre déprimer ce jeune Prince, qui certainement étoit jalouſé de la plupart des perſonnes attachées à M. du Maine & à Madame de Monteſpan ; & la circonſtance qu'il étoit tombé malade *pour avoir bu trop d'eau-de-vie*, devient très-douteuſe, lorſque Mademoiſelle de Monpenſier eſt là ſeule qui la rapporte. On apperçoit dans ſes Mémoires, que ſon imagination ſe laiſſoit aſſez ſouvent guider par ſa prévention pour ou contre les perſonnes dont elle parloit ; je n'en citerai que cette preuve-ci. *Un homme*, dit-elle (1),

Mademoiſelle de Montpenſier à adopter M. le Duc du Maine. » Madame de Monteſpan gagnoit-elle un bijou à une loterie, » le Duc du Maine le portoit auſſi-tôt à cette Princeſſe qui » donnoit dans les pièges tendus à ſa reconnoiſſance & à ſa » crédulité, ſe paſſionnant pour un enfant qui, tous les » matins, lui écrivoit les plus jolis billets ; elle répondoit » par des ſentimens de mère, à des ſentimens ſuggérés «.

(1) *Page 250, dernière Partie.*

amoureux d'une Demoiſelle qui étoit à l'Abbaye-au-Bois, crut avoir un rival ; il vit ſortir du même lieu un homme en chaiſe ; il fit arrêter les Porteurs & commença par lui dire qu'il lui donneroit mille coups. M. de Lauſun ſortit de ſa chaiſe & parla à cet homme, lui fit de grandes excuſes, & lui dit, je crois, pour qui il avoit deſſein. On ſe moqua fort de lui ; & il l'a bien déſavoué. Quel trait à tranſmettre à la poſtérité ! Comment a-t-elle pu le croire, l'écrire, & vouloir jetter cet opprobre ſur un gentilhomme d'un courage éprouvé à la guerre & en trois combats ſinguliers ; qu'elle avoit voulu élever & qu'elle avoit peut-être élevé juſqu'à elle ! Qu'on juge à préſent ſi l'on doit reſter indécis entre ſon témoignage & celui de la Préſidente d'Oſembrai & de M. de Lauſun. Madame d'Oſembrai ne pouvoit avoir aucune raiſon d'aimer ou de haïr M. de Vermandois ; elle écrivoit ce qu'on en diſoit généralement à la Cour & à la Ville, les éloges qu'on en faiſoit & les ſenſibles regrets que ſa mort avoit cauſés. M. de Lauſun étoit au ſiége de Courtray, & avoit été témoin oculaire de la conduite & des mœurs de ce jeune Prince.

J'ai lû dans différens Mémoires de ce tems-là, que quelques jeunes gens de la Cour affectèrent de mépriſer les femmes, & que dans leurs parties de ſoupers, il ſe livroient à des plaiſirs honteux ;

que le Prince de Conti (ce même Prince de Conti qui, deux ans après, ſe couvrit de tant de gloire en Hongrie) ſe laiſſa entraîner dans deux de ces parties infâmes; & que ſur le pari d'un cheval avec le Chevalier de Tilladet, & par une ſuite de plaiſanterie & de folie de jeuneſſe plutôt que de libertinage, il s'étoit engagé à amener avec lui le Comte de Vermandois, ſon beau-frère, & qui n'avoit que quinze ans; que Louis XIV en fut auſſi-tôt informé; qu'il exila le Prince de Conti à Chantilly (1), & défendit au Comte de Vermandois de ſe préſenter devant lui & à la Cour. Perſonne n'a dit, & il n'y a pas la moindre preuve que le Comte de Vermandois ſe ſoit trouvé depuis dans quelque partie de débauche; & l'on a vu que Mademoiſelle de Montpenſier même convient *qu'il étoit fort retiré & qu'on croyoit qu'il ſe feroit fait un très-honnête homme.* Pourquoi le P. Griffet veut-il croire *qu'il n'étoit nullement détaché de ſes débauches?* Parce que, dit-il, Mademoiſelle de Montpenſier rapporte *qu'il tomba malade au ſiége*

(1) A ſon retour de Hongrie, en 1685 s'étant enfermé avec ſa femme qui avoit la petite vérole, il gagna cette maladie & en mourut le 9 Novembre, ne laiſſant point d'enfans. Cette Princeſſe de Conti, fille de Louis XIV & de Madame de la Valiere, n'eſt morte qu'en 1739.

de Courtray pour avoir trop bu d'eau-de-vie (1). Il pouvoit avoir fait un ſoupé où l'on avoit bu des liqueurs dont il s'étoit trouvé d'autant plus incommodé, qu'il n'y étoit pas accoutumé & qu'il n'avoit pas ſeize ans. Pourquoi le P. Griffet prétend-il *qu'il étoit dans l'habitude d'en boire*, lorſque Mademoiſelle de Montpenſier ni qui que ce ſoit ne l'en a accuſé ? On peut boire quelquefois des liqueurs, ſans être adonné à ce vice, de même que l'on peut s'être trouvé dans quelques parties de débauche, ſans être un débauché.

L'Auteur des *Mémoires Secrets* dit expreſſément *que l'éclat qu'avoit fait à la Cour l'action du Comte de Vermandois, ne permit pas à Louis XIV d'écouter ſa tendreſſe.* Cela ne ſignifie-t-il pas que le cri de cette action énorme avoit retenti, s'étoit répandu ; qu'on l'avoit contée, recontée ? & n'ai-je pas eu raiſon d'en conclure, qu'il n'eût pas été poſſible que Mademoiſelle de Montpenſier & M. de Lauſun n'en euſſent eu connoiſſance ? Le P. Griffet prétend que l'Auteur des *Mémoires Secrets* a voulu ſeulement dire que cette action avoit fait aſſez d'éclat, pour qu'on ſe crût obligé de la punir, & qu'il ſuffiſoit qu'elle eût été connue

(1) Expreſſion dénigrante dont les femmes ſe ſervent contre ceux qui boivent des liqueurs.

d'un certain nombre de perſonnes, ſans être tout-à-fait publique. Cette interprétation eſt-elle bien exacte ? & quand même cette action n'auroit pas été *tout-à-fait* publique, eſt-il concevable que Mademoiſelle de Montpenſier & M. de Lauſun n'en euſſent point entendu parler, & que Mademoiſelle de Montpenſier ne l'eût pas rappellée à M. de Lauſun, lorſqu'il faiſoit de ſi grands éloges de M. de Vermandois ? D'ailleurs, puiſque l'action avoit fait aſſez d'éclat *pour qu'on ſe crût obligé de la punir*, n'étoit-il pas indiſpenſable de la punir avec éclat ? au lieu que, ſuivant l'Auteur des *Mémoires Secrets*, on prit toutes les précautions poſſibles pour que la punition fût ignorée.

Suite des Repliques du P. Griffet.

ON ne craindra point de dire que les précautions étonnantes que l'on prit pour cacher le nom de ce Priſonnier, pendant ſa vie & après ſa mort, s'expliquent bien plus naturellement dans l'opinion de l'Auteur des *Mémoires Secrets*, que dans tous les autres. Car ſi l'on ſuppoſe que ce Priſonnier étoit le Comte Vermandois, qui ne voit que c'eût été donner un très-grand éclat à un affront fait au Dauphin, que l'on vouloit enſévelir dans l'oubli, que d'en rendre la punition publique? Qui ne voit que c'eût été plonger dans une abyme d'affliction la mere & la ſœur de ce jeune Prince, dont l'une, à la vérité, ne paroiſſoit plus à la Cour, mais dont l'autre y étoit toujours particulièrement chérie du Roi, qui retrouvoit en elle les graces de ſa mere? Quelle nouvelle à leur annoncer, que la détention éternelle d'un fils & d'un frère enfermé pour le reſte de ſes jours! & quelles précautions ne faloit-il pas prendre, pour que ce terrible châtiment ne parvînt jamais à leur connoiſſance! On ne prétend pas aſſurer ici comme un fait certain, l'eſpèce de crime que l'on vouloit punir dans la perſonne de

ce Priſonnier. Mais quand même celui qu'on lui impute dans les *Mémoires Secrets*, ſeroit démontré faux, il ne s'enſuivroit pas de là, qu'en ſe trompant ſur la nature du crime, on ſe trompât également ſur la perſonne. Combien d'autres fautes un jeune homme vif & emporté ne pouvoit-il pas commettre, qui euſſent mérité & même exigé la plus ſévère punition ?

Les raiſons que l'on avoit de cacher ſon nom pendant ſa vie, ſubſiſtoient encore après ſa mort. Pouvoit-on annoncer une fin ſi triſte & ſi déplorable, à la mère & à la ſœur de ce jeune Prince, qui lui ont ſurvécu, ſans les accabler d'une douleur extrême, qu'il étoit naturel qu'on voulût, après un ſi long oubli, leur épargner ?

RÉPONSE

Aux Repliques du P. Griffet.

EST-IL vraiſemblable que Louis XIV & ſon Conſeil euſſent pris une réſolution auſſi étrange, auſſi biſarre, auſſi difficile dans l'exécution, que celle d'obliger le Comte de Vermandois, de feindre une maladie; de le faire enlever au milieu de tous ſes domeſtiques, ſans qu'aucun pût s'en appercevoir, & de l'envoyer maſqué, ſous une eſcorte bien diſcrette, à l'autre bout du Royaume, tandis que par une momerie peu décente, on lui feroit de magnifiques obſèques, avec meſſes, *de profundis*, pour le repos de ſon ame, & une épitaphe où on lui prodigueroit les plus grands éloges, malgré l'éclat qu'auroit fait ſon attentat, & la juſte indignation que ces éloges exciteroient dans le cœur de tous ceux qui auroient ſçu à quel point il s'étoit rendu coupable? N'auroit-il pas été tout ſimple de faire courir le bruit que ſes débauches, puiſqu'on veut qu'il fût un débauché, lui avoient affoibli, dérangé la tête; qu'il avoit, depuis quelque temps, des vertiges, des accès de folie & même de fureur; qu'il venoit d'en donner tout récemment des

marques chez M. le Dauphin ; qu'en conſéquence on alloit l'enfermer dans une Citadelle ? Madame de la Valiere & Madame la Princeſſe de Conti, auroient-elles pu ſe récrier contre cette punition, lorſque d'ailleurs, en le faiſant ſoigneuſement garder, on lui auroit laiſſé la permiſſion de ſe promener & de recevoir quelquefois des viſites ? Ce châtiment n'auroit-il pas été plus naturel, plus aſſorti à la tendreſſe d'un père, que de condamner un fils, & un fils qui n'avoit que ſeize ans, à être enſeveli dans l'obſcurité d'une priſon, & à ne voir que le Chef de ſes Gardiens ?

Mais, dit le P. Griffet, *n'eût-ce pas été donner un très-grand éclat à un affront fait* à M. le Dauphin, *que l'on vouloit enſevelir dans l'oubli, que d'en rendre la punition publique ?* Le Roi & M. le Dauphin peuvent-ils recevoir un affront d'un de leurs ſujets ? Une violence ne devient un affront, qu'autant qu'on eſt en état & en poſition d'en tirer vengeance par la voie des armes. M. le Dauphin pouvoit-il appeller en duel le Comte de Vermandois ? D'ailleurs les préjugés du point d'honneur, même entre ſimples gentilshommes, exigent-ils que deux frères, quoiqu'ils ſe ſoient violemment outragés, aillent ſe battre & s'égorger ?

Ni Mademoiſelle de Montpenſier, ni aucun autre n'a dit que le Comte de Vermandois étoit *fier*

&

& emporté ; l'Auteur des *Mémoires Secrets* eſt le ſeul qui lui attribue un pareil caractère ; & l'on eſt très-fondé à croire qu'il n'a imaginé de le lui attribuer, que pour donner quelque vraiſemblance à l'inconcevable anecdote qu'il vouloit rapporter. S'il eût été *fier & emporté ; s'il n'eût laiſſé échapper aucune occaſion de parler avec mépris du Dauphin, & de plaindre les François d'être deſtinés à obéir un jour à un Prince ſans eſprit & ſi peu digne de les commander*, ces diſcours répétés *en toute occaſion*, ne ſeroient-ils pas revenus à Mademoiſelle de Montpenſier ? Eſt-il naturel d'imaginer qu'elle les eût ignorés ; & n'auroit-elle donc pas dit à M. de Lauſun, qu'il étoit bien étonnant qu'il donnât les plus grands éloges à un jeune homme d'un caractère violent, emporté, & d'une inſolence qui alloit juſqu'à la folie ? Se ſeroit-elle contentée de répondre : *modérez ces louanges pour qu'on les puiſſe croire ; un jeune homme de cet âge-là ne peut avoir toutes ces qualités* ?

Suite des Repliques du P. Griffet.

M. DE PALTEAU dit dans ſa Lettre, que l'Homme au maſque étoit connu dans l'Iſle Sainte-Marguerite & à la Baſtille, ſous le nom *de la Tour*. On ne lit rien de pareil dans le Journal de M. du Jonca; & ſi on lui eût donné ce nom, qui eſt ſi commun qu'il ne paroît déſigner aucun homme de marque, il y a lieu de croire que l'on n'eût fait aucune difficulté de le mettre ſur le Regiſtre mortuaire de la Paroiſſe de S. Paul où il fut enterré, ou quelqu'autre nom ſemblable. Mais non; on lui donne ſur ce Regiſtre, le nom de *Marchiali*; mot évidemment fabriqué exprès, & qui par-là même, fait juger que ce n'eſt point un nom véritable. Par quel haſard eſt-il arrivé qu'en tranſpoſant les lettres qui forment ce nom biſarre, pour en faire une anagramme, on y trouve, lettre pour lettre, ces deux mots, l'un latin, & l'autre françois: *Hic Amiral*, c'eſt l'Amiral? On eſt bien éloigné de donner cette anagramme comme une preuve. Il n'eſt nullement vraiſemblable que ceux qui avoient inventé ce nom, euſſent voulu trahir par-là le ſecret qui leur étoit confié, dans le temps

même qu'ils prenoient tant de précautions pour le garder ; mais on ne peut nier que cette rencontre, quand même elle ſeroit fortuite, n'ait quelque choſe de fort ſingulier : elle pourroit convenir au Duc de Beaufort, comme au Comte de Vermandois, ſi l'on n'avoit de fortes raiſons de l'appliquer à celui-ci plutôt qu'à l'autre.

A l'égard de l'âge de quarante-cinq ans, attribué à ce Priſonnier ſur le Regiſtre mortuaire de la Paroiſſe de S. Paul, il ne conviendroit ni au Duc de Beaufort, qui eût été beaucoup plus âgé ; ni au Comte de Vermandois, qui n'auroit eu que trente-ſix ans ; ni au Duc de Montmouth, qui en auroit eu cinquante-quatre. Mais on n'eſt pas ſûr que ceux qui dreſsèrent cet Acte, & qui le ſignèrent, euſſent pris la peine de ſupputer bien exactement les années que ce Priſonnier avoit vécu ; & s'ils l'avoient fait, peut-être n'auroient-ils pas voulu en laiſſer une marque à la poſtérité.

RÉPONSE

De M. de Saintfoix.

IL ſeroit très-facile de faire des anagrammes bien plus ſingulières que celle que rapporte le P. Griffet, ſi l'on pouvoit s'aider de deux langues ; malgré ce ſecours irréguliet, elle n'eſt pas encore exacte, puiſqu'il eſt très-certain que ſur le Regiſtre de ſépulture, *Marchialy* eſt écrit ainſi par un *y* grec, & que ce *hyc*, ſi bien imaginé, n'eſt donc plus ni françois, ni latin, ni, je crois, d'aucune langue. D'ailleurs, ſi l'on avoit voulu déſigner qui étoit le mort, auroit-on penſé à ſa Charge, dont il n'avoit jamais fait les fonctions, & qu'un autre, (le Comte de Toulouſe) poſſédoit depuis vingt ans ? Avoit-il été d'uſage de l'appeller M. *l'Amiral* ? & ne voit-on pas le contraire dans les Mémoires de Mademoiſelle de Montpenſier, dans la Lettre de Madame d'Oſembrai, & dans tous les Livres où il eſt parlé de lui ? N'eût-il pas été très- aiſé de faire une anagramme de *Vermandois* ? Mais ce qui doit paroître très-extraordinaire, & ce que le P. Griffet a oublié de remarquer, c'eſt qu'on ait enterré un homme dans un cimetière chrétien, & qu'on ait

mis ſon nom ſur le regiſtre de ſépulture d'une Paroiſſe, ſans y joindre ſon nom de baptême, le principal ſigne de notre religion, & qu'on n'eſt ni Juif, ni Mahométan.

Suites des Repliques du P. Griffet.

IL ne faut pas s'imaginer que l'Auteur des *Mémoires Secrets*, ſoit le premier qui ait imputé au Comte de Vermandois, l'attentat dont il s'agit; on en avoit parlé, avant que ces Mémoires euſſent paru, ſur une de ces traditions qui ont, à la vérité, beſoin d'être prouvées, mais qui ne ſont pas toujours fauſſes. Le ſouvenir de celle-ci s'étoit toujours conſervé, quoiqu'on n'en fît pas beaucoup de bruit du temps du feu Roi, par la crainte de lui déplaire; c'eſt de quoi beaucoup de gens qui ont vécu ſous ſon règne, pourroient rendre témoignage.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

TACITE dit qu'il ſemble qu'on a de la peine à ſe perſuader que les Princes & les hommes extraordinaires, quand ils meurent jeunes, ſoient morts d'une mort naturelle. M. de Vermandois étoit le fils d'un grand Monarque, & d'une perſonne qui avoit achevé de ſe rendre célèbre & intéreſſante en ſe faiſant Religieuſe; il étoit beau, bien fait, & donnoit les plus grandes eſpérances, diſent tous les Hiſtoriens; il fut également regretté du Soldat & de l'Officier; on s'entretenoit de ſa figure, de ſa jeuneſſe, de ſon courage: peut-être que quelques perſonnes de la Cour de M. le Dauphin, ne parurent pas fâchées de ſa mort; tant de faux bruits qui courent tous les jours, prouvent que ſouvent il n'en faut pas tant pour faire imaginer à quelqu'un une nouvelle, où il n'y a pas la moindre circonſtance qui ſoit vraie. Pourquoi n'eſt-il pas dit un ſeul mot de l'anecdote en queſtion, dans tant de livres qui ont paru depuis la mort de Louis XIV? Eſt-ce qu'aucun des Auteurs de ces livres n'en avoit entendu parler; ou n'eſt-ce point que tous l'ont re-

gardée comme très-fauſſe, très-inconcevable & très-mal imaginée à tous égards ?

Quand même tous les Mémoires de ce temps-là qui parlent du Comte de Vermandois, ne diroient pas, comme ils le diſent, qu'il étoit doux, honnête, prévenant, on devroit le préſumer, & que dans la poſition où il ſe trouvoit, il tâchoit de ſe rendre agréable à tout le monde. Louis XIV avoit d'autres enfans naturels; & Madame de Maintenon qui étoit déja toute-puiſſante à la Cour, aimoit le Duc du Maine, comme s'il eût été ſon propre fils. D'ailleurs, le Lecteur a ſans doute remarqué que le P. Griffet ne s'appuie que ſur les *Mémoires Secrets* & ſur ceux de Mademoiſelle de Montpenſier, pour condamner le Comte de Vermandois, & que même ce qu'elle dit de ce jeune Prince, ne donne pas lieu de l'accuſer de *débauches avérées* & *d'ivrognerie*, comme l'en accuſe le P. Griffet.

Dix-ſept ou dix-huit mois avant la mort du Priſonnier maſqué, Conſtantin de Renneville fut mis dans la même priſon ; il y reſta pluſieurs années. Dès qu'il en fut ſorti, il repaſſa en Angleterre & en Hollande, & y fit imprimer ſon *Hiſtoire de la Baſtille*, où il a entaſſé le vrai & le faux, avec l'impudence la plus outrée, & dans le ſtyle le plus groſſier. (1) Il raconte qu'un jour étant entré dans

(1) *Préface, Tom. I, pag.* 49.

une ſalle, on fit promptement tourner le dos à un homme qui y étoit, pour qu'il ne pût pas lui voir le viſage; que Reilhe, le Chirurgien-Major, & Ru, le porte-clefs, lui avoient dit, quelque temps après, que ce Priſonnier étoit d'une naiſſance diſtinguée; qu'à la ſollicitation des Jéſuites chez qui il étudioit, Louis XIV l'avoit condamné à une priſon perpétuelle, il y avoit trente-un ans, pour avoir fait des vers contr'eux; qu'il avoit été détenu, pendant pluſieurs années, à l'Iſle Sainte-Marguerite, d'où M. de Saint-Mars l'avoit amené à la Baſtille, avec des précautions extraordinaires pour que perſonne ne le vît dans la route. *Cet homme*, ajoute-t-il, *dont je n'ai pu ſçavoir le nom, étoit de moyenne taille, bien traverſé* (1), *portant cheveux d'un crépé noir fort épais, & dont aucun n'étoit encore mêlé. Etant devenu, pendant ſa priſon, l'héritier de toute ſa famille qui poſſédoit de grands biens, il obtint des Jéſuites, deux ou trois mois après que je l'eus vu, ſa grace & ſon élargiſſement, moyennant de l'argent.* Il ſeroit ridicule de s'arrêter à réfuter un conte auſſi mépriſable que celui de dire que les Jéſuites ne ſe ſeroient pas contentés de faire bien fouetter leur écolier, & qu'ils auroient été demander à Louis

(1) C'eſt d'un cheval fort du deſſous, & large du poitrail, qu'on dit *qu'il eſt bien traverſé.*

XIV, que ce fils de gens de qualité & très-riches, fût condamné à une priſon perpétuelle, pour avoir fait des vers contr'eux; & ç'auroit donc été ce Poète que M. de Saint-Mars traitoit avec tant de reſpect! Mais la fauſſe confidence que le Chirurgien-Major & le porte-clefs, firent à Renneville, mérite quelque réflexion; il dit poſitivement que ce fut en 1705, qu'ayant vu par haſard cet homme, à qui l'on fit promptement tourner le dos, ils lui en contèrent l'hiſtoire. Or, ils ſçavoient que le Priſonnier maſqué étoit mort en 1703; que doit-on préſumer de leur fauſſe confidence? Que même après ſa mort, on continuoit toujours à tâcher de détourner les ſoupçons qu'on avoit eus, ou qu'on pourroit avoir. Peut-être auſſi, qu'excepté M. de Saint-Mars, aucun Officier à l'Iſle Sainte-Marguerite & à la Baſtille, n'avoit ſçu véritablement qui il étoit, & que ce Gouverneur avoit affecté de jetter de fauſſes lueurs ſur ce myſtérieux évènement.

Ceux qui voudront toujours croire que c'étoit le Comte de Vermandois, pourront ajouter une remarque aſſez ſingulière aux autres circonſtances de ſon anecdote; c'eſt qu'il ſeroit mort à la Baſtille le 19 Novembre 1703, préciſément le même mois & le même jour, vingt ans après qu'on l'avoit cru mort en Flandres, la nuit du 18 au 19 Novembre 1683.

Je vais à préſent rappeller mon opinion, telle que je la publiai il y a deux ans; enſuite on verra mes Réponſes aux objections du P. Griffet, avec les nouvelles recherches que j'ai faites & les nouveaux éclairciſſemens que je crois avoir eus; & j'eſpère qu'on trouvera qu'il n'eſt point auſſi révoltant qu'il le dit, de ſuppoſer qu'un Prince qu'on a cru publiquement décapité à Londres, ne l'ait point été.

LE Priſonnier maſqué étoit Duc de Montmouth, fils de Charles II, Roi d'Angleterre, & de Lucie Valters. L'extrême affection que le peuple avoit pour lui, & l'idée que la Nation Angloiſe, quoiqu'elle ſemblât s'être ſoumiſe à Jacques II, n'attendoit qu'un Chef pour chaſſer du trône un Roi *Papiſte*, lui firent former une entrepriſe qui auroit pu lui réuſſir, ſi elle n'avoit pas été ſi prématurée. Il débarqua à Lime, dans le Comté de Dorſet, n'ayant guère que cent vingt hommes à ſa ſuite; il ſe trouva bientôt à la tête de près de ſix mille: quelques Villes ſe déclarèrent pour lui; il s'y fit proclamer Roi, ſoutenant que ſa naiſſance étoit légitime & qu'il avoit le contrat & les preu-

ves du mariage de Charles II avec (1) ſa mere. Il attaqua près de Bridgevater, l'armée Royale, commandée par Milord Feversham. Après trois heures de combat, la victoire commençoit à ſe déclarer pour lui, lorſque la poudre & les balles manquèrent à ſes troupes. La lâcheté du Lord Grai, qui commandoit ſa cavalerie, acheva de les décourager; elles prirent la fuite. Le malheureux Montmouth ne put échapper à ceux qui le pourſuivoient; il fut conduit à Londres, & condamné à être décapité le 15 Juillet 1685. Tous les Hiſtoriens rapportent qu'il étoit très-brave, très-affable, d'un caractère doux & d'une figure très-noble & très-belle. *Telle fut*, dit M. Hume, *à l'âge de trente-ſix ans, la fin d'un Seigneur que ſes belles qualités auroient pu rendre l'ornement de la Cour & capable de bien ſervir ſa Patrie. La tendreſſe que le Roi ſon pere avoit eue pour lui, les careſſes d'une nombreuſe faction, & les amorces de l'affection populaire, l'avoient engagé dans une entrepriſe ſupérieure à ſes forces. L'amour du peuple le ſuivit dans toutes les variétés de ſa fortune. Après ſon exécution même, ſes partiſans conſervèrent l'eſpérance de le revoir à leur tête; ils ſe flattèrent que le pri-*

(1) Le Duc de Montmouth étoit né onze ans avant le rétabliſſement de Charles II, ſur le Trône.

ſonnier qu'on avoit exécuté, n'étoit pas le Duc de Montmouth, mais quelqu'autre qui, lui reſſemblant beaucoup, avoit eu le courage de mourir à ſa place & de lui donner cette preuve de ſon extrême attachement.

Il eſt certain que le bruit courut dans Londres, qu'un Officier de ſon armée, qui lui reſſembloit beaucoup, fait priſonnier, & ſûr d'être condamné à mort, avoit reçu la propoſition de paſſer pour lui avec autant de joie, que ſi on lui eût accordé la vie; & que ſur ce bruit, une grande Dame, *Ladi Wentworth*, ayant gagné ceux qui pouvoient ouvrir ſon cercueil, & lui ayant regardé le bras droit, s'étoit écriée, *ah! ce n'eſt pas lui.*

Quelques jours après que le Roi Jacques eut abandonné ſes Royaumes, dit l'Auteur d'un Livre (1) qui a pour titre, Amours de Charles II & de Jacques II, Roi d'Angleterre, *le Comte Damby envoya chercher le Colonel Skelton, qui avoit eu ci-devant la Lieutenance de la Tour, & à qui le Prince d'Orange l'avoit ôtée pour la donner au Lord Lucas. M. Skelton*, lui dit le Comte Damby, *hier en ſoupant avec Robert Johnſton, vous lui dites que le Duc de Montmouth étoit vivant, & qu'il étoit enfermé dans quelque Château en Angleterre. Je n'ai*

(1) *Pages 74 & 75, première Partie.*

point dit qu'il étoit vivant & enfermé dans quelque Château, puiſque je n'en ſais rien, répondit Skelton; *mais j'ai dit que la nuit d'après la prétendue exécution du Duc de Montmouth, le Roi accompagné de trois hommes, vint lui-même le tirer de la Tour; qu'on lui couvrit la tête d'une eſpèce de capuchon, & que le Roi & les trois hommes entrèrent avec lui dans un carroſſe.*

Je ſais le peu de cas qu'on doit faire de ce qui eſt rapporté dans des Livres pareils à celui que je viens de citer, & dont les Auteurs ne cherchent qu'à amuſer leurs Lecteurs en mêlant des fictions agréables à quelques vérités; mais cette anecdote, vraie ou fauſſe, m'a rappellé ce que d'autres & moi avons entendu raconter plus d'une fois au P. Tournemine. Etant allé faire viſite à la Ducheſſe de Portſmouth, avec le Confeſſeur du Roi Jacques, le P. Sanders, elle leur dit, dans une ſuite de converſation, qu'elle reprocheroit toujours à la mémoire de ce Prince, l'exécution du Duc de Montmouth, après que Charles II, à l'heure de la mort, & prêt à communier, lui avoit fait promettre devant l'Hoſtie que Huldeſton, Prêtre Catholique, avoit ſecrètement apportée, que quelque révolte que tentât le Duc de Montmouth, il ne le feroit jamais punir de mort: auſſi ne l'a-t-il pas fait, répondit avec vivacité le P. Sanders.

Nelaton, Chirurgien Anglois, alloit tous les matins au Caffé de Procope; il y a raconté pluſieurs fois qu'étant premier Garçon chez un Chirurgien, près de la Porte Saint-Antoine, on vint un jour le chercher pour une ſaignée, & qu'on le mena à la Baſtille; que le Gouverneur l'introduiſit dans la chambre d'un Priſonnier qui avoit la tête couverte d'une longue ſerviette nouée derrière le cou; que ce priſonnier ſe plaignoit de grands maux de tête; que ſa robe-de-chambre étoit jaune & noire à grandes fleurs d'or, & qu'à ſon accent, il avoit très-bien remarqué qu'il étoit Anglois.

Le bruit courut en Provence, qu'il y avoit à la Citadelle de l'Iſle Sainte-Marguerite, un Prince Turc, nommé Macmouth, qu'on y gardoit avec beaucoup de précautions. Ne ſeroit-il pas aſſez vraiſemblable qu'un Matelot Provençal, plus familiariſé avec les noms de Muſtapha, de Selim, de Macmouth, qu'avec les noms Anglois, ait cru lire Macmouth ſur l'aſſiette d'argent jettée par la fenêtre, & où d'ailleurs le nom de Monmouth, écrit avec la pointe d'un couteau, pouvoit ne pas être trop liſible?

Outre que le Duc de Monmouth étoit d'une figure diſtinguée (1), il eût été très-difficile de le

(1) On prétend qu'il avoit été paſſionnément aimé de plu-

tenir bien caché en Angleterre. D'ailleurs il n'étoit pas poſſible que Jacques II ne réfléchît quelquefois qu'un Roi Catholique Romain ne pourroit jamais être fort agréable aux Anglois; que dans ce Royaume, les factions ſe forment, & que les troubles s'y élevent très-aiſément; que le Gouverneur d'une Forteresſe ou d'une Ville s'y croit moins placé par le Roi que par la Nation, & que s'il imagine qu'il eſt de l'intérêt de la Patrie de délivrer un Priſonnier, il ne tardera pas à le mettre en liberté.

Lié par un ſerment ſolemnel, par la reconnoiſſance & le reſpect qu'il devoit à la mémoire d'un frère (1) qui l'avoit beaucoup aimé, Jacques II, en accordant la vie au Duc de Montmouth, penſa donc qu'il ſeroit hors de toute inquiétude à ſon égard, en le faiſant paſſer en France; & que Louis XIV, quand même leurs intérêts communs changeroient, étoit incapable de jamais trahir ſa confiance.

ſieurs femmes, entr'autres de la Princeſſe d'Orange, pendant le ſéjour qu'il fit en Hollande. On lit dans les Mémoires de M***, pour ſervir à l'Hiſtoire du dix-ſeptième ſiècle, Tom. III, pag. 255, que la nouvelle de ſa mort inſpira à cette Princeſſe la haîne la plus violente contre ſon père qu'elle parvint dans la ſuite à détrôner.

(1) Charles II.

Enfin, qu'on cherche, qu'on liſe, qu'on réfléchiſſe ſur tous les évènemens de ces tems-là, trouvera-t-on, je ne dis pas ſeulement en France, mais même dans toute l'Europe, quelque Prince à l'égard de qui l'on puiſſe imaginer qu'il ait été de la plus grande importance qu'on ignorât ſa détention & qu'on prît toutes les précautions qu'on prenoit pour cacher qui étoit le Priſonnier au maſque? Je n'en vois aucun, excepté le Duc de Montmouth.

NOUVELLES REMARQUES

SUR LE PRISONNIER MASQUÉ,

Inſérées dans le Journal Encyclopédique, Novembre 1768, pag. 112.

APRÈS avoir lu, dans votre dernier Journal, l'Extrait de l'Ouvrage où M. de Saintfoix ouvre une nouvelle vue ſur le Priſonnier maſqué, j'ai recouru avec empreſſement aux révolutions d'Angleterre, ſous le règne de Jacques II, imprimées en 1689, à Amſterdam, en un volume *in*-12 de 464 pages. C'eſt un de ces Libelles dont les Réfugiés François, ſoudoyés par le Roi Guillaume, rempliſſoient alors l'Europe. Il a eu le ſort des Ouvrages de ce genre, le ſort de tous les Ouvrages de parti, qui ſurvivent à peine à la chaleur qui les a produits; mais pour les détails, ils ont le mérite que l'on ne peut refuſer aux Ecrits contemporains.

Voici de quelle manière s'explique celui dont il s'agit, ſur la cataſtrophe du Duc de Monmouth (page 67).

Arrêté après ſa défaite, le cœur l'abandonna, dès qu'il ceſſa d'être libre. Il ne ſe contenta pas d'écrire au Roi ; il écrivit auſſi une Lettre très-touchante à la Reine Douairière. Cette Princeſſe obtint du Roi, que non-ſeulement il verroit ce malheureux Prince, mais qu'il lui accorderoit une longue audience en préſence de deux Secrétaires. Le Duc ſe préſenta donc devant le Roi, ſe jetta à ſes pieds, répondit à pluſieurs queſtions qu'il lui fit, lui avoua qu'il méritoit la mort, & le conjura, les larmes aux yeux, de ne pas uſer de ſon droit, & de lui accorder, en lui accordant la vie, une grâce dont il ne ſe rendroit jamais indigne ; il lui répéta les exemples de pluſieurs grands Princes qui s'étoient laiſſés toucher en pareilles occaſions, & qui ne s'étoient pas repentis de ces actes de généroſité & de clémence ; & pour achever de l'attendrir, il lui dit qu'il étoit fils de Charles II, & qu'en le faiſant mourir, il répandroit ſon propre ſang. Le Roi n'eut pas la dureté de lui répondre, comme Philippe II, que lorſqu'il avoit du mauvais ſang, il ſe le faiſoit tirer. Mais il n'eut pas la généroſité de lui accorder la vie ; il lui répondit qu'il le plaignoit ; que ſon crime n'étoit pas de nature à demeurer impuni, & que la politique en exigeoit le châtiment

En effet, auſſi-tôt après la conférence, le Duc fut conduit à la Tour, où la Ducheſſe ſon épouſe

le vint voir, dans une triſteſſe mortelle; & le lendemain, le Roi ayant ſigné l'arrêt de mort, il en reçut la nouvelle, ſans la moindre émotion du monde, parce qu'il avoit eu le tems de s'y préparer.

Le 18 Juillet (le 15, ſuivant M. Hume) le Lieutenant de la Tour le fut prendre dans un carroſſe de deuil, entre les neuf à dix heures du matin; & l'ayant mené juſqu'à la terraſſe de la Tour, il fut reçu là par les Schérifs. Trois Evêques & deux Docteurs montèrent dans le carroſſe. L'échaffaud étoit couvert d'un tapis de velours noir; & l'Exécuteur vétu de deuil; car on le vouloit traiter en Prince.

Comme le Duc avoit donné par écrit tout ce qui pouvoit concerner l'Etat, il proteſta en arrivant ſur l'échauffaud, qu'il n'avoit pas deſſein de beaucoup parler, & ſe réduiſit à dire qu'il mouroit Proteſtant, & plein de repentance de ſes péchés. Les Evêques & les Schérifs lui firent néanmoins pluſieurs demandes auxquelles il répondit; mais, comme il leur fit connoître ſouvent qu'il n'étoit-là que pour mourir, & qu'il avoit tout dit, il ſe tourna vers l'Exécuteur, à qui il donna ſix guinées pour qu'il ne le fît pas ſouffrir; précaution inutile; car il lui donna cinq coups avant que de lui emporter la tête de deſſus les épaules. On dit même que ce miſérable Prince tourna la tête au troiſième coup, & qu'il regarda le Bourreau, & qu'a-

lors le Bourreau laiſſa tomber la hache, en diſant qu'il ne pouvoit l'achever, & qu'il ne ſçavoit où il en étoit. On lui fit cependant reprendre la hache; & il en donna encore deux coups; & comme la tête ne laiſſoit pas de tenir encore au corps, il acheva de l'en ſéparer avec un couteau.

Les perſonnes les moins pénétrantes attribuèrent cette cruauté à la timidité de l'Exécuteur; mais les plus intelligentes demeurèrent d'accord que cela étoit concerté, & que le Bourreau avoit des ordres. En effet, on en avoit ainſi uſé, ou à peu près, lorſqu'on avoit tranché la tête à Mylord Ruſſel. Enfin le Duc de Monmouth mourut après avoir beaucoup ſouffert. On mit le reſte du corps dans une bière, couverte de velours noir, qu'on porta dans un carroſſe de deuil, à la Tour, où on l'enterra dans la Chapelle du Palais.

S'il faut ajouter foi à ce que diſent la plupart des gens, la Religion Proteſtante ne perdit pas beaucoup en perdant le Duc de Monmouth. On dit qu'il avoit été élevé dans la Religion Romaine, & qu'il étoit Papiſte dans l'ame, & que ce qu'il ailéguoit dans ſon manifeſte, n'étoit que langage politique; mais, comme il n'appartient qu'à Dieu de ſcruter les cœurs, & qu'il déclara qu'il mouroit Proteſtant, on le doit croire charitablement. Au reſte, ſon entrepriſe fut fort imprudente; il s'engagea dans un deſſein téméraire;

c'étoit rébellion de ſa part, puiſqu'il n'étoit point autoriſé : enfin, Dieu vouloit réſerver à un plus grand Prince la gloire de ſauver l'Angleterre (*le Prince d'Orange*).

Le même Ecrivain ajoute, pag. 86, *que peu après l'exécution du Duc, le Roi mit en liberté la Ducheſſe & ſes enfans, en les rétabliſſant dans tous leurs biens.*

Ces détails contemporains, plus étendus, plus circonſtanciés que ceux dans leſquels Rapin Thoiras & M. Hume ſont entrés ſur le même évènement, favoriſent en quelques parties la nouvelle opinion de M. de Saintfoix; mais il paroît difficile de les concilier avec un fait qu'ils articulent préciſément.

Les proteſtations du Duc de ne point parler, & de n'avoir rien à dire dans ces derniers inſtans, où, comme le Cygne, l'Anglois eſt plus babillard que dans tout le cours de ſa vie, ſemblent annoncer de la part du perſonnage chargé du rôle du Duc, la crainte de trahir le ſecret dont il étoit chargé. Sa reſſemblance avec le Duc ne s'étendoient, ſans doute, ni à celle de la voix, ni à celle du geſte & de l'action, qui devoient accompagner un diſcours ſuivi.

Mais le choix de l'heure pour l'exécution (neuf à dix heures du matin, au mois de Juillet) aux

yeux de la foule de tous états que devoit attirer une exécution auſſi importante, convenoit bien peu à l'eſcamotage que ſuppoſe M. de Saintfoix. Les flambeaux euſſent été plus favorables; à la faveur de mille contretems qui naiſſent ſouvent d'eux-mêmes, & qu'il eſt ſi aiſé de faire naître, on n'auroit pas ſans doute négligé de ſe ménager cet avantage.

En franchiſſant la difficulté de trouver un homme, dont la reſſemblance avec le Duc qui avoit paſſé ſa vie au milieu de Londres, eût été aſſez marquée pour faire illuſion à cette Ville, dans une circonſtance qui attiroit & fixoit ſur lui tous les regards, il faut ſuppoſer bien du merveilleux pour avoir pu trouver quelqu'un, même parmi des condamnés à mort, qui ſe ſoit volontairement chargé d'un rôle auſſi dangereux (1).

Dans cette ſuppoſition, le regard lancé par le patient ſur le Bourreau, après le troiſième coup de hache, pourra être regardé comme un reproche à ceux qui lui avoient promis qu'il mourroit ſans douleur & ſans ſentir la mort: la mal adreſſe même du Bourreau, & ſa proteſtation de ne pouvoir achever, pourront auſſi être attribués à la connoiſſance qu'il avoit de la *ſuppoſition de la perſonne.*

(1) En quoi ce rôle pouvoit-il être dangereux ?

Quant à ce que dit M. Hume *des eſpérances des partiſans du Duc qui ſe flattoient de le voir encore à leur tête*, il ſuffit d'obſerver que les Anglois ont toujours cru, qu'encore aujourd'hui ils croient aux revenans, & que leur hiſtoire eſt un tiſſu de mouvemens, de guerres & de révolutions, occaſionnés par de pareils fantômes.

Le fait ſuppoſé, on conçoit aiſément l'intérêt qu'auroit eu Louis XIV, de tenir en ſa poſſeſſion la perſonne du Duc de Monmouth, que le Prince d'Orange avoit fait paſſer en Angleterre pour y préparer les voies qu'il méditoit. Jacques II venant à mourir ſans poſtérité maſculine, le Prince qui naquit depuis ſon avènement au trône, mourant auſſi ſans poſtérité, après avoir ſurvécu à ſon père, la France auroit pu faire reparoître dans le Duc un nouveau Prétendant que les Anglois euſſent accueilli d'autant plus favorablement, que Stuart par ſon père, Anglois par ſa mère, profeſſant la Reli-Anglicane, il avoit tout l'eſſentiel de ce qu'exigeoit la Nation pour la ſucceſſion au trône.

JE pourrois croire que mes raiſons ont paru probables à l'Auteur des Remarques qu'on vient de lire, & qu'il ſouhaite uniquement que je puiſſe répondre à la difficulté ſur la reſſemblance. A l'égard de la relation qu'il cite, elle n'eſt pas conforme, en quelques circonſtances, à celle qui fut publiée le lendemain de l'exécution.

OBJECTIONS du P. Griffet.

SI l'on dit que cet homme étoit le Duc de Monmouth, les précautions que l'on prit pour cacher ſon nom deviennent inexplicables, ſur-tout après ſa mort, qui arriva certainement en 1703. Alors le Roi Charles II, ſon père, n'étoit plus; le Roi Jacques II, ſon oncle, étoit mort en 1701; & le Roi Guillaume, Prince d'Orange, en 1702. La Reine Anne, fille de Jacques II, étoit montée ſur le trône d'Angleterre: craignoit-on qu'elle ne ſollicitât la délivrance du Duc de Monmouth, ſi elle eût ſçu qu'il étoit à la Baſtille? Elle eût mieux aimé le ſavoir là, que de le voir en Angleterre, puiſque du caractère dont il étoit, il eût été capable d'y former des conjurations & des cabales pour

la détrôner, comme il en avoit fait pour détrôner Jacques II. Craignoit-on que la nouvelle de ſa mort n'accablât de douleur la Reine d'Angleterre, veuve de Jacques II, & le Prétendant, leur fils, qui déteſtoient tous deux le Duc de Monmouth, comme un rebelle qui avoit pris les armes pour diſputer la Couronne au Roi Jacques ? Si l'on avoit ſçu en Angleterre que Jacques, au lieu de lui faire trancher la tête, avoit conſenti qu'il fût ſeulement condamné à une priſon perpétuelle, cet acte de clémence auroit impoſé ſilence à ſes ennemis, qui lui ont toujours reproché la mort du Duc de Monmouth (1) comme un acte de cruauté, quoique ce ne fût qu'un acte de juſtice.

De plus, pour ſoutenir que ce Duc étoit l'Homme au maſque, il faut néceſſairement ſuppoſer qu'il ne fut pas décapité à Londres, le 25 Juillet 1685, comme tout le monde l'a écrit, & comme tout le monde l'a cru ; mais qu'un homme, qui

(1) En plaignant le Duc de Montmouth, jamais perſonne n'a regardé ſon ſupplice comme un acte de cruauté ; peut-être même que, ſi l'on avoit appris en Angleterre qu'on lui avoit laiſſé la vie, mais en l'enfermant pour le reſte de ſes jours dans la chambre obſcure d'une priſon, & n'ayant aucune communication avec qui que ce ſoit qu'avec ſon geolier, on auroit regardé ce changement dans la punition, comme un raffinement de vengeance.

lui reſſembloit, fut aſſez généreux pour conſentir à être décapité à ſa place. Il faut ſuppoſer que les Officiers de Juſtice, & les ſoldats qui le conduiſirent à l'échaffaud, & qui avoient tous vu cent fois le véritable Duc de Monmouth, y furent eux-mêmes trompés; ſuppoſition qui paroît ſi abſurde, qu'il n'eſt pas poſſible de l'admettre, quand on l'examine avec attention : on en apporte cependant deux preuves.

La première, c'eſt qu'on l'a entendu dire au Père de Tournemine; mais ceux qui l'ont connu, avoueront ſans peine que le témoignage de cent Pères Tournemine (1) ne ſuffiroit pas pour vérifier un fait de cette nature. Ce Père étoit un homme d'une imagination vive, & toujours enflamée, à-peu-près comme celle de Mainbourg, quoiqu'il s'exprimât plus noblement que lui, & qu'il fût peut-être plus ſavant à divers égards; il aimoit à raconter des choſes extraordinaires, ſans trop s'embarraſſer ſi elles étoient exactement vraies; ce qui faiſoit dire, quand on rencontroit des gens du même caractère :

» Il reſſemble à Tournemine
» Qui croit tout ce qu'il imagine.

(1) Quelles expreſſions dures & groſſières !

C'eſt ce qu'on voit dans une Lettre ſatyrique, imprimée au commencement de la Régence; & l'on ſait d'ailleurs qu'en cet endroit, l'Auteur de la Lettre n'a point outré la ſatyre.

La ſeconde preuve que l'on apporte d'un fait ſi extraordinaire, c'eſt que M. Hume raconte que le bruit courut dans Londres, parmi les partiſans du Duc de Monmouth, que ce n'étoit pas lui qu'on avoit décapité; mais un autre qui lui reſſembloit beaucoup, & qui avoit eu le courage de mourir à ſa place, & de lui donner cette marque de ſon extrême attachement. Il eſt vrai que ces paroles ſe trouvent dans l'hiſtoire de M. Hume; mais il ne les donne pas pour des vérités; & il rapporte, comme tous les autres contemporains, que le Duc de Monmouth fut réellement décapité à Londres.

RÉPONSE

De M. de Saintfoix.

Jacques II étoit déja dans un âge assez avancé ; il pouvoit mourir ; il pouvoit devenir la victime de ses projets, être assassiné, empoisonné, avant que la Reine lui eût donné un fils ; & sa couronne auroit passé à la Princesse & au Prince d'Orange, l'horreur & la terreur de tous les Catholiques d'Angleterre.

Monmouth (1), disent tous les historiens, étoit d'un caractère doux, affable, généreux, ennemi des violences & de la persécution ; il en avoit donné des preuves dans les troubles de l'Ecosse, & en d'autres occasions ; d'ailleurs, Catholique dans le cœur, l'ambition seule lui faisoit professer la Religion dominante.

La Reine douairière, zélée Catholique, s'intéressa pour lui, & obtint de Jacques qu'il le verroit & l'écouteroit.

Les Jésuites ne pouvoient pas ignorer que le

(1) *Brunet, Tom. III, pag. 55 & 58, Hume, Tom. III, in-4°. pag. 252 & 272.*

Prince d'Orange avoit de fortes raiſons pour les regarder comme ſes ennemis perſonnels.

Monmouth reſtoit priſonnier & inconnu pendant toute ſa vie, s'il naiſſoit un fils au Roi Jacques; mais s'il venoit à mourir ſans en avoir eu un, Monmouth, mis en liberté, aimé de ſa Nation, devenoit un concurrent bien redoutable pour le Prince d'Orange, dont le caractère ſec, peu communicatif, la façon de vivre retirée, l'accueil & les manières froides, étoient peu propres à lui concilier l'affection des Anglois.

Ne doit-on pas préſumer que les Jéſuites, qui gouvernoient abſolument le Roi Jacques, lui dirent qu'il étoit lié par un ſerment, & qu'il ne pouvoit condamner ſon neveu qu'à une priſon perpétuelle. Obſervons encore que Milord Grey & quelques autres, qui avoient armé pour Monmouth, obtinrent aiſément leur grace.

Si le Priſonnier maſqué, dit le P. Griffet, *étoit le Duc de Montmouth, pourquoi avoir caché ſon nom, ſur-tout après ſa mort?* Parce que ſi Louis XIV, par amitié pour le Roi Jacques, ou par des raiſons de politique, s'étoit chargé du Duc de Monmouth, il n'étoit pas de ſa dignité qu'on le ſût; parce qu'il ne pouvoit être d'aucune utilité de le déclarer; parce que les partiſans du Prince d'Orange ayant porté l'horreur de la calomnie juſqu'à publier que

le Prince de Galles étoit un enfant ſuppoſé, ils n'auroient pas manqué de faire des railleries, & de dire que puiſqu'on avoit bien pu trouver le moyen de préſenter ſur un échaffaud & de faire décapiter un homme à la place d'un autre, il avoit été encore plus aiſé de feindre une groſſeſſe & un accouchement.

Je n'ai point dit, comme le rapporte le P. Griffet, *qu'un homme qui reſſembloit au Duc de Monmouth, fut aſſez généreux pour conſentir à être décapité à ſa place.* J'ai dit (& cela eſt très-différent) que le bruit courut dans Londres, qu'un Officier de ſon armée, qui lui reſſembloit beaucoup, fait priſonnier, & sûr d'être condamné à mort, avoit accepté la propoſition de paſſer pour lui. Le fait eſt très-poſſible & n'a rien de romaneſque. J'aurois pu même ajouter que peut-être offrit-on à cet Officier une ſomme conſidérable, avec la facilité de la faire remettre lui-même à ſa famille.

Quand on examine avec attention, ajoute le P. Griffet, *il paroît abſurde, & l'on ne peut pas admettre que les Officiers de Juſtice & les Soldats n'euſſent pas reconnu que celui qu'ils conduiſoient à l'échaffaud, n'étoit point le Duc de Monmouth qu'ils avoient vu cent fois.* Quand on examinera & qu'on réfléchira avec attention, on ſe dira que ſur deux

ou trois cens mille perſonnes d'une même nation, il y en a au moins cinq cens qui ont entr'elles une reſſemblance de phyſionomie ; que cette ſeule reſſemblance auroit ſuffi, parce qu'on étoit préoccupé de l'idée que c'étoit le Duc Monmouth qu'on alloit décapiter ; parce que ceux qui étoient les plus proches, s'il leur eût ſemblé trouver quelque différence dans les traits, l'auroient attribuée à l'abattement, aux agitations de l'ame pendant pluſieurs jours de priſon ; à tout ce que ſouffre la nature à l'appareil du ſupplice, & aux empreintes de la mort enviſagée de ſi près. Ceux qui allèrent prendre le Marquis de Saint-Valier pour le conduire au gibet, & ceux qui le virent paſſer, doutèrent-ils que ce fût lui, parce que ſes cheveux qui étoient noirs la veille, étoient devenus tout blancs pendant la nuit ?

Pourquoi l'Evêque de Londres ne fut-il pas nommé pour être un des deux Evêques qui devoient préparer le patient à la mort ? Pourquoi choiſit-on les Evêques d'Ely & de Bath ? Parce qu'apparemment Monmouth n'en étoit pas connu : ces Prélats Anglicans regardent la réſidence comme un de leurs principaux devoirs, & l'obſervent. Je pourrois ajouter que les chambres & les eſcaliers des priſons, ſont toujours aſſez ſombres, & que d'ailleurs il y avoit plus d'un an que Monmouth

étoit en Hollande, & qu'il n'avoit paru en Angleterre.

Dès que les deux Schérifs & les ſoldats furent arrivés, le prétendu Monmouth, conduit par le Lieutenant de la Tour, entra dans un carroſſe avec les deux Evêques & un Docteur; pouvoit-il être vu du peuple? Il ne mettoit pas, je crois, la tête à la portière pour ſaluer. *Quand il fut ſur l'échaffaud*, dit la relation imprimée le lendemain, *il s'avança à l'autre bout, d'un pas ferme, leva un inſtant les yeux au Ciel, & déclara qu'il étoit très-fâché du ſang qui avoit été répandu pour ſoutenir ſa cauſe, mais qu'il n'avoit eu que de bonnes intentions pour l'Etat. Ce furent ſes ſeules paroles; mais qu'il prononça d'un ton grave & tranquille. Il regarda enſuite la hache, donna ſix guinées au bourreau, lui dit qu'il avoit ordonné qu'on lui en donnât davantage s'il ne le faiſoit point trop ſouffrir, ſe mit à genoux, baiſſa la tête ſur le bloc; le bourreau, &c.*

Pour mieux cacher la ſuppoſition d'un homme à la place d'un autre, pourquoi, dit-on, n'avoir pas fait faire cette exécution aux flambeaux? parce que ce n'eſt pas l'uſage en Angleterre; parce qu'on étoit dans les longs jours de l'année, & que ce retardement juſqu'à la nuit auroit étonné; parce que le Roi n'étant point aimé, il eût été dangereux d'impatienter

d'impatienter & de laiſſer raiſonner le peuple aſſemblé.

Le P. Tournemine étoit d'une illuſtre Maiſon de ma Province : je le voyois aſſez ſouvent ; & j'étois déja d'un âge, & j'avois aſſez d'uſage du monde, pour pouvoir juger des perſonnes ; je n'ai jamais remarqué dans ſa converſation ce caractère d'eſprit que le P. Griffet, ſon Confrère, lui attribue & qu'il appuie ſi *ſolidement* ſur un trait de ſatyre. Je ne m'écarterai point de mon ſtyle ordinaire, quelque chère que me ſoit la mémoire du P. Tournemine ; je dirai ſeulement qu'il étoit célèbre dans toute l'Europe, aimé, eſtimé, conſidéré à la Cour & à la Ville, & regardé comme un des plus diſtingués dans un ordre, où l'on ne peut pas nier qu'il n'y ait toujours eu des perſonnes d'un très-grand mérite. D'ailleurs, je viens de chercher dans les Mémoires de Burnet ; c'eſt le ſeul hiſtorien Anglois que j'aie à préſent ſous ma main ; j'y vois *que Charles II aimoit ſon fils Monmouth avec une tendreſſe extrême..... qu'étant au lit de la mort, on apporta ſecrètement dans ſa chambre une hoſtie.... qu'il communia de la main d'un Prêtre Catholique Romain..... que la Ducheſſe de Portſmouth étoit preſente .... qu'il recommanda vivement tous ſes enfans naturels à ſon Succeſſeur*, qui certainement lui devoit la reconnoiſſance la plus tendre & la plus

religieuſe. Tout cela ſe rapporte à ce que racontoit le P. Tournemine (1); & puiſque la plus grande partie de ce qu'il racontoit ſe trouve confirmé par Burnet, pourquoi vouloir qu'il ait imaginé le reſte, c'eſt-à-dire, la réponſe qui échappa au P. Sanders? Parce que le fait que renferme cette réponſe me paroît incroyable, répondra le P. Griffet; il n'en avoit pas penſé de même à la page 310, puiſqu'il y dit *que ſi l'on étoit sûr que le Priſonnier maſqué ne fut conduit à Pignerol qu'en* 1685, *on pourroit être fondé à croire que c'étoit le Duc de Monmouth, & que cette date excluroit le Duc de Beaufort, le Comte de Vermandois, & l'Inconnu dont parle M. de Voltaire.* Il me reſte donc, pour achever d'établir mon opinion, de prouver cette date de 1685.

M. Fouquet ayant été condamné par ſes Commiſſaires, le 22 Décembre 1664, à un banniſſement perpétuel, Louis XIV, par des conſidérations d'Etat, changea cette condamnation en une priſon perpétuelle à la Citadelle de Pignerol; & M. de Saint-Mars ayant été choiſi pour veiller ſur lui & ſur les correſpondances qu'il voudroit peut-être entretenir, eut des Lettres pour commander dans cette Citadelle. M. de Lauſun, vers la fin de

(1) *Voyez ci-devant, pag.* 333.

Novembre 1671, y fut auſſi conduit & renfermé. M. Fouquet étant mort en 1680, & M. de Lauſun ayant obtenu, en 1681, la permiſſion d'aller prendre les eaux de Bourbon, le Roi nomma M. de Saint-Mars, pour l'accompagner & continuer de le garder; mais Mademoiſelle de Montpenſier (1) ayant repréſenté qu'il y avoit eu ſouvent des querelles & des démêlés entre M. de Lauſun & M. de Saint-Mars, le Roi, à ſa prière, changea l'ordre, & chargea de cette commiſſion M. de Maupertuis, Officier des Mouſquetaires.

Il eſt conſtaté par le Journal de M. du Jonca, que M. de Saint-Mars, quand il paſſa en 1686, du commandement de la Citadelle de Pignerol au gouvernement des Iſles Sainte-Marguerite & Saint-Honorat (2), emmena avec lui le Priſonnier maſqué, & qu'il l'emmena encore avec lui à la Baſtille,

(1) *Mémoires de Montpenſier, Tom. VI, pag.* 212.

(2) M. de Guitaut, Gouverneur de ces Iſles, étant mort le 27 Décembre 1685, M. de Saint-Mars fut auſſi-tôt nommé à ce Gouvernement. Madame du Frênoi, ſa belle-ſœur, étoit, dit-on, toute puiſſante ſur le cœur de M. de Louvois. On voit dans la Deſcription de la France, par M. de Piganiol, Tom. V, pag. 375, qu'il n'y avoit point encore dans ces Iſles de priſonniers & de priſons d'Etat, & que M. de Saint-Mars fut le premier qui en fit bâtir ou accommoder, apparemment d'abord pour le Priſonnier maſqué.

lorſqu'il en fut nommé Gouverneur en 1698 : de ſorte que le Miniſtère ne voulant pas, à moins d'une néceſſité abſolue, avoir d'autre confident de la détention & de ce qu'étoit ce Priſonnier, que M. de Saint-Mars, faiſoit ſuivre à cet Infortuné le ſort de celui à qui on l'avoit d'abord confié ; d'où il réſulte qu'il n'étoit pas à la Citadelle de Pignerol en 1681, parce que, s'il y avoit été, & M. de Saint-Mars étant chargé de ce ſecret qu'on tâchoit de rendre impénétrable, Louis XIV & M. de Louvois n'auroient certainement pas nommé M. de Saint Mars pour aller garder M. de Lauſun, & paſſer trois mois aux Eaux de Bourbon.

Au commencement de l'année 1684, à l'occaſion des réjouiſſances pour la naiſſance du Duc d'Anjou (2), il y eut une conteſtation aſſez vive entre M. d'Herleville & M. de la Motte de Riſſan. M. d'Herleville étoit Gouverneur de la Ville & Citadelle de Pignerol, mais ſans Lettres de commandement pour la Citadelle, M. de Saint-Mars continuant toujours de les avoir. M. de la Motte de Riſſan étoit Lieutenant de Roi de cette Citadelle. On envoya de part & d'autre pluſieurs Mémoires à la Cour ; & il y eut à ce ſujet un règlement ſur le ſervice des Places & Citadelles. Il eſt

(1) *Né le 19 Décembre 1683.*

certain, ſans entrer dans des détails inutiles, que cette conteſtation n'auroit pu avoir lieu, ſi M. de Saint-Mars n'eût pas été abſent, & par congé de la Cour. (1) Il y étoit allé pour ſolliciter qu'on joignît à ſa Lieutenance de Roi de Pignerol, le Gouvernement du Fort d'Exiles, ce qu'il obtint. Auroit-il oſé demander ce congé, l'auroit-il obtenu, s'il avoit été chargé de garder le Priſonnier maſqué?

Toutes les époques que je viens de citer, prouvent que ce Priſonnier n'étoit pas, avant 1685, à la Citadelle de Pignerol, qui fut certainement ſa première priſon, & que par conſéquent ce n'étoit ni l'inconnu dont parle M. de Voltaire, ni le Duc de Beaufort, ni le Comte de Vermandois. Ces époques prouvent auſſi toute la fauſſeté de certains bruits, auſſi abſurdes qu'infâmes, ſur la naiſſance de ce Priſonnier, & dont il me ſeroit très-aiſé de faire connoître l'abſurdité par les preuves les plus ſolides & les plus convaincantes.

(1) *Etat de la France, année 1684.*

LETTRE

D'un Ami du P. Griffet.

LE P. Griffet, dans ſon excellent *Traité des différentes ſortes de preuves qui ſervent à établir la vérité de l'hiſtoire*, a de nouveau attiré la curioſité du public ſur le Priſonnier connu ſous le nom de *Maſque de fer*. Les conjectures ne ſont pas encore épuiſées. Je ne déſeſpère pas de voir, par exemple, ſoutenir un jour que ce célèbre Inconnu, étoit le Sultan Mahomet, détrôné en 1687. Le peuple, dira-t-on, ſe ſouleva contre lui à cauſe des mauvais Succès des armes Ottomanes en Allemagne; & l'on ſait que la France, par ſon Ambaſſadeur, M. de Châteauneuf, fit tous ſes efforts pour engager le ſucceſſeur de Mahomet à continuer la guerre, & que ſes promeſſes relevèrent le courage des Turcs. On ſçait auſſi que le ſort de ce Prince, après ſa dépoſition, eſt aſſez incertain, & que Kuprogli, qui lui ſauva la vie, étoit dans les intérêts de la France. L'on ajoutera que le Priſonnier paſſoit en Provence pour un Prince Turc; point de nom de baptême; il eſt appellé ſur les regiſtres de S. Paul, *Marchialy*, nom Turc, au moins à demi. Sa taille,

ſon accent étranger, & quelques autres circonſtances paroîtront très-propres à confirmer cette conjecture. Il eſt facile de trouver des vraiſemblances; & il n'eſt pas rare, quand on en a trouvé, qu'on veuille les prendre pour la vérité, quelque frivoles qu'elles ſoient.

En attendant que de nouvelles découvertes ayent fixé les incertitudes à cet égard, les eſprits ſont partagés entre le Comte de Vermandois & le Duc de Monmouth. M. de Saintfoix met ſous les yeux du public les pièces du *Procès*. S'il nous étoit permis d'avoir un avis là-deſſus, nous dirions que ce procès ne nous paroît pas encore aſſez inſtruit pour pouvoir être jugé.

L'Auteur des *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Perſe*, s'eſt évidemment trompé dans pluſieurs circonſtances de ſon récit. M. de Saintfoix l'a très-bien prouvé. Mais nous ne croyons pas qu'il faille en conclure qu'il ſe ſoit trompé quant au fait eſſentiel.

L'Auteur des *Mémoires* a mal placé le lieu de la ſcène; & cette faute a ôté preſque toute vraiſemblance au reſte de ſon récit. Ce fut au camp devant Courtrai, que M. le Comte de Vermandois eut une querelle avec M. le Dauphin. Il eſt très-poſſible qu'un jeune homme ſoit emporté par ſa vivacité; il n'eſt pas invraiſemblable que deux

Princes ſe ſoient trouvés avec peu de monde dans une tente ; il eſt facile d'imaginer pourquoi des témoins auront gardé le plus profond ſilence ſur leur démêlé. *Ce ſont*, dit à ce ſujet Mademoiſelle de Montpenſier, *de ces hiſtoires que l'on ne ſçait point, & que l'on ne voudroit pas ſçavoir.*

On aſſure que le jour même où le corps du Comte de Vermandois dut être tranſporté à Arras, il ſortit du camp une litière, dans laquelle on crut qu'il y avoit un Priſonnier de conſéquence, quoiqu'on répandit le bruit que la caiſſe militaire y étoit renfermée ; & l'on ajoute que cette litière prit un chemin détourné. J'ai lu quelque part que le caveau dans lequel on dit que M. le Comte de Vermandois fut inhumé à Arras, a été gardé très-ſoigneuſement (1). Il me ſemble encore qu'il y avoit dans le même écrit, diverſes anecdotes qui annonçoient un myſtère enſeveli dans cette tombe. Il y étoit parlé d'une grand'meſſe qu'on célébroit annuellement pour le repos de l'ame du Comte de Vermandois : cette circonſtance eſt très-remarquable. Comment Louis XIV, toujours religieux & à la fin ſi pieux, auroit-il non-ſeulement ſouffert, mais encore ordonné un ſervice annuel pour un

(1) En faiſant garder ſi ſoigneuſement ce caveau, étoit-ce pour qu'on ſoupçonnât qu'il y avoit du myſtère ?

homme vivant? Nous conviendrons encore avec M. de Saintfoix, qu'il auroit été plus naturel de faire paſſer le Comte de Vermandois pour fou. Plus on approfondit, moins on s'éclaire.

M. de Saintfoix ne parle point des faits précédens, que l'on ne peut ni rejeter ni croire, ſans inſtructions plus certaines. Il penſe pouvoir fixer à l'année 1685, le tems où le Priſonnier fut conduit à la Citadelle de Pignerol; ce qui ne s'accorde point avec l'époque de la *diſparition* de M. le Comte de Vermandois, arrivée en 1683. M. de Saint-Mars ne quittoit point le Priſonnier. Or, au commencement de 1684, il y eut une conteſtation aſſez vive entre le Gouverneur de Pignerol & le Lieutenant de Roi de la Citadelle; conteſtation qui n'auroit point eu lieu, ſi M. de Saint-Mars, Commandant de la citadelle, n'avoit été abſent. Ce fait eſt-il auſſi contraire que M. de Saintfoix le penſe, à l'opinion qu'il combat? Nous le prions de vouloir bien y donner toute ſon attention. M. le Comte de Vermandois n'eſt ſuppoſé mort qu'à la fin de l'année 1683. C'eſt le 26 Novembre que le convoi (1) & la litiere partent du camp. Le Duc

(1) On auroit donc fait les funérailles avant l'arrivée du convoi, puiſqu'il eſt conſtaté par les regiſtres du Chapitre d'Arras, qu'elles furent faites le 25 Novembre. Il eſt certain

d'Anjou vient au monde le 19 Décembre : & c'eſt à l'occaſion des réjouiſſances pour la naiſſance de ce Prince, qu'il s'élève une diſpute entre le Gouverneur & le Lieutenant de Roi de Pignerol. Si M. de Saint-Mars, à qui la Cour confia ce Priſonnier, avoit été mandé pour aller, de Pignerol, le prendre vers Courtrai pour le conduire myſtérieuſement d'un bout du Royaume à l'autre, n'auroit-il pas pu être abſent au *commencement* de 1684 ? Son abſence à cette époque n'eſt-elle même pas une préſomption nouvelle en faveur de l'opinion, à laquelle M. de Saintfoix s'oppoſe ?

Quant au Duc de Monmouth, quoique l'on puiſſe penſer qu'il n'a réellement pas été décapité, nous n'oſerions conclure qu'il ait été conduit en France & gardé juſqu'à ſa mort, de la manière dont l'a été notre Priſonnier. M. de Saintfoix vou-

qu'il mourut la nuit du 18 au 19 Novembre ; que ſon convoi partit de Courtrai le 19 au ſoir ; qu'il arriva à Arras le 24, & qu'il fut inhumé le 25. Il y a quarante-deux jours depuis le 19 Novembre juſqu'au premier jour de l'an ; auroit-il fallu à M. de Saint-Mars tout ce tems-là pour conduire ſon Priſonnier à Pignerol, & n'avoir pas occaſionné, par ſon abſence, la conteſtation qui s'éleva entre le Gouverneur de cette Ville & le Lieutenant de Roi de la Citadelle, en ſuppoſant même que cette conteſtation eût commencé dès les premiers jours de l'année 1684 ?

dra bien nous permettre de lui demander encore, pourquoi on l'auroit tenu ſi durement enfermé & avec tant de précautions, pour que ſon nom ne fût pas connu, après le détrônement & même après la mort de Jacques II ? Son crime étoit aſſez expié. Que pouvoit-on craindre de ſon élargiſſement? Guillaume & Marie étoient nos ennemis : peut-être auroit-on pu l'employer utilement contre le premier ; du moins en publiant ſon exiſtence, on auroit éteint le reſſentiment que ſa mort avoit excité en Angleterre contre Jacques II. On peut bien continuer de cacher une choſe par la ſeule raiſon qu'on l'a cachée. Mais ne la divulguera-t-on pas, quand il ſera utile, ou honorable pour ceux qu'on protége, de la faire connoître ? Je crois que les partiſans de Guillaume auroient pu faire des railleries & même des comparaiſons ſur la *ſuppoſition* de l'Officier décapité ſous le nom du Duc ; mais la raillerie n'auroit été que mépriſable ; & l'odieuſe comparaiſon ſeroit bientôt tombée.

Il eſt tems de terminer nos remarques. Nous aurions lieu de nous en applaudir, ſi elles engageoient M. de Saintfoix à communiquer au public des recherches & des réflexions nouvelles.

RÉPONSE

DE M. DE SAINTFOIX.

J'AI écrit à Arras pour ſavoir poſitivement ce qui ſe paſſa aux funérailles du Comte de Vermandois, ou de la buche qu'on enterra au lieu de ce Prince, tandis qu'on le transferoit à la Citadelle de Pignerol. Voici ce qui eſt conſtaté par les regiſtres capitulaires de la Cathédrale de cette Ville.

DE PAR LE ROI.

A nos très-chers & bien amés les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Egliſe Cathédrale d'Arras.

Très-chers & bien amés, ayant appris avec un très-ſenſible déplaiſir, que notre très-cher & très-amé Fils, le Comte de Vermandois, eſt décédé en la ville de Courtrai, & deſirant qu'il ſoit mis dans l'Egliſe Cathédrale de notre ville d'Arras, Nous mandons au Sieur Evêque d'Arras de recevoir le corps de notredit Fils lorſqu'il ſera porté dans ladite Egliſe, & de le faire inhumer avec les cérémonies qui s'ob-

ſervent dans l'enterrement des perſonnes de ſa naiſſance, & que vous aſſiſtiez en Corps à cette cérémonie, &c.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

En 1600, *on avoit découvert qu'Eliſabeth, Comteſſe de Vermandois, femme de Philippe d'Alſace, Comte de Flandres, & arrière-petite-fille de Henri Premier, Roi de France, morte en* 1182, *avoit été inhumée au milieu du Chœur de la Cathédrale d'Arras; Louis XIV deſira que le Comte de Vermandois* (1) *fût inhumé dans le même caveau, comme dans un caveau de famille; ce qui eſt expreſſément exprimé à la fin de l'épitaphe de ce Prince, au-deſſous de ſes armes ſculptées en bas relief ſur un marbre blanc, au niveau du pavé de l'Egliſe.*

Le 28 *Janvier* 1684, *deux mois après les funérailles du Comte de Vermandois, fut paſſé contrat à Arras, par-devant Notaires, entre le Sieur de Chauvelin, Intendant, ſtipulant pour Louis XIV, & le Chapitre de l'autre part, par lequel Sa Majeſté donne au Chapitre la ſomme de* 10000 *livres pour la fon-*

(1) Auroit-il deſiré qu'un morceau de bois fût mis dans un caveau plutôt que dans un autre ?

dation d'un Obit *à perpetuité, dans l'Egliſe d'Arras, pour le repos de l'âme dudit Comte de Vermandois.*

En 1687, Louis XIV donna au Chapitre d'Arras un ornement complet de velours noir & de moire d'argent avec un dais, aux armes du Comte de Vermandois, brodées en or. Cet ornement ne ſert qu'aux enterremens des Evêques & des Chanoines, & le jour de l'anniverſaire dudit Prince, qui ſe fait très-ſolemnellement le 25 Novembre, & auquel les Magiſtrats & Officiers municipaux de la Ville ſont avertis d'aſſiſter, ainſi que le Lieutenant de Roi, qui eſt obligé de certifier la Cour que ledit ſervice a été célébré.

Comment pourroit-on croire que Louis XIV, ne ſe reprochant point d'avoir fait faire les funérailles d'un morceau de bois & de lui avoir fondé un *Obit* à perpétuité, ait encore voulu, au bout de quatre ans, en augmenter l'appareil par le don de ce dais magnifique & de cet ornement.

L'ami du P. Griffet dit que la querelle entre Monſeigneur le Dauphin & M. de Vermandois, arriva au ſiége de Courtrai. Le Maréchal d'Humieres fit inveſtir cette place le 31 Octobre 1683; l'aſſiégea le 2 Novembre; elle capitula le 7. La gazette de France, Octobre & Novembre 1683, fait mention des Princes & des principaux Sei-

gneurs qui firent cette campagne de Courtrai : elle auroit commencé par nommer Monſeigneur le Dauphin ; on y voit, au contraire, qu'il étoit à Verſailles le 31 Octobre ; qu'il y communia le jour de la Touſſaint, premier Novembre, & que le 8 & le 10 du même mois, il y reçut les complimens de condoléance de quelques Ambaſſadeurs ſur la mort de la Reine.

Le P. Anſelme, Tome I, page 177, parle de toutes les campagnes qu'avoit fait Monſeigneur le Dauphin ; ni lui, ni aucun autre n'ont jamais dit que ce Prince ait fait celle de Courtrai.

Pour tâcher d'appuyer un fait auſſi faux que celui de la querelle entre Monſeigneur le Dauphin & M. de Vermandois, au ſiége de Courtrai, on oſe ajouter que c'eſt cette querelle dont Mademoiſelle de Montpenſier a voulu parler, en diſant que *ce ſont de ces hiſtoires que l'on ne ſçait pas & qu'on ne voudroit pas ſçavoir.* Voici ce que rapporte Mademoiſelle de Montpenſier. » M. de Vermandois » partit pour aller au ſiége de Courtrai ; il y avoit » peu de tems qu'il étoit revenu à la Cour ; le Roi » n'avoit pas été content de ſa conduite, & ne » vouloit point le voir ; il s'étoit trouvé dans des » débauches ; il étoit fort retiré ſans voir perſonne ; » il ne ſortoit que pour aller à l'Académie, & le » matin pour aller à la Meſſe ; ceux qui avoient été

» avec lui n'étoient pas agréables au Roi : *ce ſont de* » *ces hiſtoires que l'on ne ſçait point & qu'on ne* » *voudroit pas ſçavoir.* Cela donna beaucoup de » chagrin à Madame de la Valière ; il fut fort prê- » ché ; il fit une confeſſion générale ; & l'on croyoit » qu'il ſe fût fait un fort honnête homme. Après » que le Roi fut guéri, j'allai à Eu. Madame de » Monteſpan m'écrivit que M. de Vermandois » étoit mort : il tomba malade au ſiége de Cour- » trai, pour avoir bu trop d'eau-de-vie «.

Il n'y a perſonne qui ne voie que ces mots, *ce ſont de ces hiſtoires que l'on ne ſçait pas & que l'on ne voudroit pas ſçavoir*, ſe rapportent à une partie de débauche & d'une débauche infâme où le Comte de Vermandois s'étoit trouvé, & que ce fut à cauſe de cette partie de débauche, que Louis XIV le bannit de la Cour, & pluſieurs autres jeunes gens, neuf mois avant le ſiége de Courtrai, comme le rapportent tous les Mémoires de ce temps-là. N'eſt-il pas ſingulier d'imaginer *qu'on auroit fait faire une confeſſion générale* à ce jeune Prince, pour avoir voulu ſe battre avec Monſeigneur le Dauphin ?

L'ami du P. Griffet n'a pas pu ſe tromper ſur ce que dit Mademoiſelle de Montpenſier ; il a donc écrit le contraire de ce qu'il voyoit & de ce qu'il penſoit. Quels noms donnera-t-on à un pareil procédé ?

Il

Il eſt conſtaté, par le Journal de M. du Jonca, que le Priſonnier maſqué étoit à la Citadelle de Pignerol en 1685, puiſque M. de Saint-Mars l'emmena avec lui aux Iſles Sainte-Marguerite, lorſqu'il alla en prendre le gouvernement en 1686. L'ami du P. Griffet, malgré ce Journal, pièce authentique & qu'il connoiſſoit, prend le ton plaiſant & dit : *qu'il ne déſeſpere pas de voir ſoutenir que le Priſonnier maſqué étoit Mahomet IV, détrôné en* 1687. On le croit très-capable de le ſoutenir, & par des citations auſſi vraies que celle qu'il a faite des Mémoires de Mademoiſelle de Montpenſier; il nous fera voir ce Sultan, allant régulièrement à la meſſe, & lorſqu'il ſe ſentit prêt à mourir, demandant un Confeſſeur, comme M. du Jonca le rapporte du Priſonnier maſqué.

LES DEUX COMPAGNIES DES MOUSQUETAIRES.

UN Spartiate vantoit à un Etranger l'intrépidité avec laquelle les jeunes gens de Sparte combattoient, & s'exposoient à tous les dangers. *Je serois étonné*, lui répondit cet Etranger, *qu'ils ne cherchassent pas la mort, attendu la vie triste, ennuyeuse & dure qu'ils mènent, & que vous menez tous dans votre République.* On ne dira pas que les plaisirs manquent à Paris, qu'on y est triste & morne comme à Lacédémone, & que la Noblesse Françoise n'est brave, que par mauvaise humeur contre la vie.

La première Compagnie des Mousquetaires fut créée en 1622. Elle se distingua dans toutes les occasions. Ce fut au Pas de Suze, dont elle força les trois retranchemens, l'épée à la main, que Louis XIII, qui y étoit en personne, dit: *que ce qui lui plaisoit toujours dans ses Mousquetaires, c'étoit cette gaieté célère, avec laquelle ils marchoient à tout ce qu'on leur disoit d'attaquer.* A la bataille des

Dunes, le grand Condé, qui ſervoit alors contre la France, les fit charger quatre fois par des corps bien ſupérieurs en nombre, ſans pouvoir les déposter du terrein qu'ils occupoient.

La ſeconde Compagnie ne fut miſe ſur le même pied que la première, & le Roi ne s'en déclara le Capitaine, qu'en 1665.

La guerre entre la France & l'Eſpagne ayant recommencé en 1667, à l'occaſion des droits de la Reine, les Mouſquetaires ſuivirent le Roi en Flandres, & continuèrent d'y faire le ſervice à pied & à cheval, à tous les ſiéges. A celui de Lille, ils furent commandés pour l'attaque de la demi-lune, & l'emportèrent en moins d'un quart-d'heure. Le lendemain le Gouverneur battit la chamade; &, lorſque la capitulation fut ſignée, & que les Mouſquetaires ſe furent emparés de la porte qu'il livroit, il fut étonné de voir que la plupart étoient des jeunes gens de dix-ſept, dix-huit, ou vingt ans.

En 1668, ils marchèrent en Franche-Comté. Dole fut la ſeule Ville qui parut vouloir ſoutenir un ſiége (1). Mais à peine avions-nous ouvert la

(1) *Journal de la conquête de la Franche-Comté, en 1668.*

tranchée, que trente ou quarante Mouſquetaires ſe jettèrent dans le chemin couvert. Le grand Condé arriva dans l'inſtant; &, voyant que leur audacieuſe témérité en avoit impoſé à l'ennemi qui fuyoit, il les fit ſoutenir par de l'infanterie, & réuſſir dans une attaque où ils auroient dû payer de leurs vies, l'imprudence de leur courage. Dole ſe rendit le lendemain.

En 1669, Louis XIV joignit un détachement de cent Mouſquetaires aux autres troupes qu'il envoyoit en Candie. Ils ſe ſignalèrent par tous les efforts de la plus grande valeur, dans la ſortie que fit le Duc de Navailles, & où la Cavalerie Turque fut miſe dans une entière déroute. Deux jours après, ils défendirent la brèche du côté de la Sabionniaire, & repouſsèrent les Turcs à tous les aſſauts qu'ils y donnèrent : deux Maréchaux-des-Logis & trente Mouſquetaires, y furent bleſſés, & deux Brigadiers tués.

En 1672, Louis XIV déclara la guerre à la Hollande; &, le 2 Juin, les Mouſquetaires paſsèrent le Rhin à la nage, avec les autres Eſcadrons de la Maiſon.

Au ſiège de Maſtrick, en 1673, la première Compagnie fut commandée pour l'attaque de la

demi-lune ſèche, tandis que la ſeconde attaqueroit les paliſſades entre cette demi-lune, & l'ouvrage à corne. On donne le ſignal; elles marchent; & malgré la vigoureuſe réſiſtance de l'ennemi, malgré le feu des fourneaux qu'il fait jouer, & les éclats terribles des grenades qu'il jette ſans ceſſe, ces ouvrages furent emportés preſqu'en même-tems. L'action du lendemain fut encore plus vive & plus meurtrière. On croyoit les logemens aſſurés, & les Mouſquetaires étoient rentrés dans le camp. L'ennemi fit jouer tout-à-coup un fourneau que nous n'avions pas découvert dans la demi-lune: on dut craindre qu'il n'y en eût d'autres. Farjaux, Gouverneur de la place, qui s'étoit mis à la tête des meilleures troupes de ſa garniſon, profitant de ce moment d'allarmes (1), rentra dans cet ouvrage & en chaſſa nos ſoldats (2). On commanda de nouveau les Mouſquetaires pour le reprendre; & ils le reprirent, mais après un combat des plus ſanglans & des plus opiniâtres: cinquante-trois Mouſquetaires y furent bleſſés, & trente-ſept tués, avec le Comte d'Artagnan, Commandant de la première Compagnie. *Les Mouſquetaires qui en revinrent*,

(1) *Relation du Duc de Montmouth à Charles II.*

(2) *Recueil de Pièces, pag.* 139.

dit Péliſſon (1), *avoient tous leurs épées ſanglantes juſqu'aux gardes, & fauſſées des coups qu'ils avoient donnés.*

Deux fortes barricades & un retranchement autour de l'Egliſe de Saint-Etienne, défendoient les approches de la Citadelle de Beſançon. Les Mouſquetaires, le 20 Mai 1674, à dix heures du matin, marchent deux cents pas à découvert ſous tout le feu du canon & de la mouſqueterie de l'ennemi, forcent ces deux barricades & ce retranchement, & mettent nos travailleurs en état de commencer le logement ſur le glacis.

Louis XIV, le 21 Avril 1676, aſſiégea Condé, une des plus fortes places du Hainault. Le Prince d'Orange marcha auſſi-tôt pour la ſecourir. La communication entre nos quartiers étoit très-difficile, à cauſe de l'inondation; & nos lignes embraſſoient une ſi grande étendue de terrein, qu'il n'étoit pas poſſible de les défendre contre une armée, fût-elle même bien inférieure à la nôtre. Il falloit donc, ou marcher au-devant de l'ennemi & le combattre, ou preſſer le ſiége par une attaque ſi vive, que la place fût obligée de ſe rendre avant l'arrivée du ſecours. La nuit du 25 au 26 d'Avril, les deux Compagnies des Mouſquetaires, à la tête

(1) *Tom.* 1. *pag.* 325.

de plusieurs détachemens d'infanterie, furent commandées pour cette attaque. Si jamais leur valeur & l'émulation qu'elle inspire, ont rendu un service important, ce fut en cette occasion. *Un jour de plus ou de moins*, dit Pélisson, (1) *étoit de la plus grande conséquence dans la conjoncture des choses; ainsi les nôtres*, ajoûte-t-il, *avoient ordre de ne se point arrêter, s'il se pouvoit, que tout ne fût emporté.* Tout le fut, les palissades, le fossé, la contrescarpe, l'ouvrage avancé, la seconde contrescarpe, avec des redoutes sur ses angles saillans, & des fourneaux au-dessous, les deux bastions détachés, leurs courtines; l'ennemi, dans aucun de ces ouvrages, ne put soutenir l'impétuosité de nos assauts. Les Mousquetaires (2), suivis des Grenadiers des Régimens d'Artois & du Maine (3), pénétrèrent jusques dans la basse-Ville. Le Gouverneur consterné fit battre la chamade, envoya promptement des ôtages, & se rendit à discrétion. Dans ces différentes attaques, qui furent si vives qu'elles semblèrent n'en faire qu'une, il n'y eut qu'onze Mousquetaires tués, & dix-sept blessés. La Hoguette, Enseigne de la première Compagnie,

(1) *Tom. 2, pag. 20 & 21.*
(2) *Journal du Maréchal d'Humières.*
(3) *Recueil de Pièces, pag. 147.*

y reçut un coup de pique dans la cuiſſe. Un des fourneaux fit ſauter Jauvelle, Capitaine-Lieutenant de la ſeconde, & de Vins, Sous-Lieutenant; ils en furent quittes pour quelques meurtriſſures.

De bonnes fortifications & bien entretenues; des munitions de guerre & de vivres en abondance; une artillerie des plus formidables ſur les remparts & dans chaque ouvrage; trois à quatre mille hommes de garniſon; la haîne des Bourgeois contre la France, & leur affection pour le Gouvernement Eſpagnol; tout ſembloit annoncer que le ſiége de Valenciennes ſeroit long, pénible & très-meurtrier. Le côté de la Ville qu'embraſſoit notre attaque, étoit défendu par une demi-lune à droite, & une autre à gauche, en avant d'un ouvrage couronné, paliſſadé, fraiſé, & dont le foſſé étoit coupé de pluſieurs traverſes. Dans cet ouvrage couronné, il y avoit encore une demi-lune avec un bon foſſé, le tout bien revêtu; au-delà de cette demi-lune, un bras de l'Eſcaut, profond, rapide, coulant & ſervant de foſſé entre le pâté & la muraille de la Ville, dont les remparts, beaux & larges, protégeoient par leur canon & celui des deux baſtions, toutes ces défenſes extérieures. Le 9 Mars 1677, on avoit ouvert la tranchée. Le 16 au ſoir, les Mouſquetaires furent commandés avec les Grena-

diers de la Maiſon (1), & de gros détachemens du régiment des Gardes & de celui de Picardie. Le 17, à neuf heures du matin, ils marchèrent à l'attaque de l'ouvrage couronné (2), & l'emportèrent en aſſez peu de tems. *Bien-tôt après*, dit Péliſſon (3), *le Roi, à leurs habits rouges, diſtingua fort bien ſes Mouſquetaires qui étoient dans la demi-lune enfermée dans l'ouvrage couronné; cela paroiſſoit incroyable*, ajoute-t-il; *car l'ordre étoit de ſe loger dans l'ouvrage couronné & de s'arrêter là, de quoi le Roi ſe contentoit pour cette fois.* Si ce commencement d'action parut incroyable, on dut être encore bien plus étonné de la ſuite. Il y avoit, ſur le petit bras de l'Eſcaut, un pont qui communiquoit de cette demi-lune au pâté, & à l'entrée de ce pont, une barrière de groſſes pièces de bois pointues, avec un guichet au milieu, où il ne pouvoit

(1) Les Grenadiers à Cheval, créés à la fin de l'année 1676, & unis à la Maiſon du Roi: cette Compagnie ne fut d'abord que de quatre-vingt-quatre Maîtres; on les appelloit les *Riotors*, du nom de leur Commandant.

(2) On paſſa derrière les deux demi-lunes avancées, ſans les attaquer, parce qu'elles tomboient d'elles-mêmes, & qu'on en devenoit les maîtres, en prenant l'ouvrage couronné qui les dominoit.

(3) *Tom. 3. pag.* 171.

paſſer qu'un homme à la fois. Tandis qu'une partie de ceux des Mouſquetaires qui y arrivèrent les premiers, tâchoit d'en forcer l'entrée, les autres montèrent au haut de la barrière, bravant les coups de piques & de fuſils, & ſautèrent de l'autre côté, l'épée à la main. L'ennemi épouvanté s'enfuit, abandonnant la défenſe du guichet. On le pourſuit ſur le pont; on arrive au pâté; on attaque cet ouvrage; & il fut auſſi rapidement emporté, que l'ouvrage couronné & la demi-lune. Mais on alloit y être infailliblement écraſé par le canon du rempart. Les Mouſquetaires (1) blancs apperçurent une petite porte qu'ils enfoncèrent (2); & ils virent un petit eſcalier dérobé, pratiqué dans l'épaiſſeur du mur, & par lequel ils montèrent au haut du pâté; ils y trouvèrent une autre porte qui donnoit entrée dans une gallerie conſtruite ſur le grand canal de l'Eſcaut, & qui les conduiſit au rempart, d'où ils deſ-

(1) On les appelloit alors ainſi, à cauſe de leurs chevaux blancs.

A chaque page des Lettres de Péliſſon, on eſt étonné qu'un homme, choiſi par Louis XIV pour être ſon Hiſtoriographe, écrive ſi mal. La baſſeſſe, la groſſièreté & les mauvaiſes conſtructions de ſon ſtyle, ſont inconcevables. Dailleurs la façon dont il rapporte quelquefois les circonſtances d'une action, décèle trop qu'il n'avoit jamais été militaire.

(2) *Ibid.* 192.

cendirent dans la Ville, & enfilèrent une rue, au milieu de laquelle étoit un pont ſur un troiſième bras de l'Eſcaut qui la traverſoit. Moiſſac, Cornette, & la Barre, Maréchal-des-logis, qui étoient à leur tête, en logèrent une partie dans les maiſons les plus proches, afin qu'ils puſſent, des fenêtres, protéger par leur feu, ceux qui défendroient le pont, & qui le défendirent en effet avec une valeur incroyable. La cavalerie de la garniſon, qui les aſſaillit juſqu'à trois fois, ne put jamais les ébranler ni les enfoncer, malgré leur petit nombre. L'infanterie pouvoit venir les prendre par derrière, en paſſant par le rempart: mais elle y trouva la plus grande partie des Mouſquetaires noirs, & les Grenadiers de la Maiſon, qui la repouſsèrent vigoureuſement. La Bourgeoiſie s'étonnoit; l'Hôtel-de-Ville s'aſſembloit; on entra en quelque pour-parler avec Moiſſac, qui reçut & donna des ôtages; on députa vers le Roi; il en étoit tems, pour empêcher que la Ville ne fût pillée. Les ſoldats du régiment des Gardes Françoiſes & de celui de Picardie, commençoient à y entrer en foule, quelques Grenadiers de la Maiſon ayant baiſſé le pont-levis du grand canal de l'Eſcaut (1). *Je ne ſais ſi l'Hiſ-*

(1) J'ai dit que le grand cours ou canal de l'Eſcaut couloit, & ſervoit de foſſé entre la muraille de la Ville, & le pâté.

toire, dit Larrey, *fournit bien des exemples d'une action ſi bruſque & ſi heureuſe, & de la priſe, en ſi peu de tems, d'une grande & forte ville qui ne manquoit de rien pour ſa défenſe. Tout en tient du prodige*, ajoute-t-il ; *& tout en fut attribué à l'heureuſe témérité des Mouſquetaires.* Elle fut heureuſe, parce que le ſang froid & la prudence achevèrent ce que l'ardeur & le feu du courage avoient commencé. Tout y caractériſe la vraie valeur, cette valeur qui élève l'homme au-deſſus de lui-même, & qui ſouvent le fait triompher contre toute apparence, & malgré le danger évident où il ſemble s'être précipité.

Le 17 Mars 1677, les Mouſquetaires avoient pris Valenciennes ; le 11 Avril, ils décidèrent du gain de la bataille à Caſſel. Notre armée étoit commandée par Monſieur, frère du Roi ; le Prince d'Orange commandoit celle des ennemis. Nous les prévînmes au paſſage d'un ruiſſeau ; & nous enfonçâmes & mîmes en fuite les premières troupes qui ſe préſentèrent. *Mais nous trouvâmes après plus de difficulté*, dit Péliſſon (1) ; *car quelques Régimens*

Les Mouſquetaires, ayant pris le pâté, ſeroient entrés dans la Ville, pêle-mêle, avec les fuyards, ſi les Aſſiégés n'avoient pas promptement levé ce pont-levis.

(1) *Tom.* 3. *pag.* 231.

d'Infanterie, & particuliérement celui des Gardes du Prince d'Orange, ſe firent tailler en pièces, ſans que pas un ſoldat quittât ſa place & ſon rang. Notre Cavalerie, ajoute-t-il, *qu'ils attendoient derrière des haies, les piques baiſſées, s'avança, mais n'oſa jamais les joindre, juſqu'à ce que les Mouſquetaires, pied à terre, deux bataillons de Navarre & deux d'Humieres, les allèrent tous tuer l'épée à la main* (1). Il dit dans une autre Lettre, *que les Mouſquetaires étant deſcendus de cheval, firent des merveilles; mais qu'en ſe retirant pour aller reprendre leurs chevaux, ils faillirent à faire reculer quelques-uns de nos bataillons qui les ſuivoient, & qui crurent qu'ils avoient été repouſſés.* A travers cette narration ſèche & peu exacte, repréſentons-nous les gardes du Prince d'Orange, ſoutenus de deux autres bataillons, ayant devant eux un foſſé & des haies, leur premier rang, compoſé de piquiers, & les autres faiſant un feu terrible ſur notre Cavalerie qui tente de franchir le foſſé, ſe rompt deux fois & ſe rebute. On commande les Mouſquetaires, reſſource (2) ordinaire

(1) *Tom. 3. pag. 289.*

(2) Au ſiège d'Ypres, en 1678, à l'attaque de la contreſcarpe, *nos troupes*, dit Péliſſon (*), *n'allèrent point avec leur vigueur ordinaire : un détachement des Mouſquetaires,*

(*) *Tom. 3, pag. 337.*

dans ces ſortes d'occaſions; ils mettent pied à terre, marchent; & il ſemble que le foſſé s'eſt applani, que les haies ont diſparu devant eux, & que leur impétueuſe célérité a devancé & rendu ſans effet le feu de l'ennemi. Ils joignent ces coloſſes armés de piques, les enfoncent, les terraſſent, & font voir que la véritable force dépend de la ſupériorité de l'ame. Laiſſant enſuite achever la défaite & le carnage aux bataillons qui les ont ſuivis, ils retournent promptement reprendre leurs chevaux, & ſe montrer prêts à exécuter les nouveaux ordres qu'on voudra leur donner. Ils ne tardèrent pas à en recevoir (1); ils chargèrent & mirent en fuite

---

ajoute-t-il, *de cinquante ſeulement, rétablit l'affaire: ils ſe mirent au-devant de tous, ſans dire autre choſe que* garre, *comme s'il n'eût été queſtion que de paſſer quelque chemin.* Ils ſe jettèrent dans la contreſcarpe, l'épée à la main, & forcèrent l'ennemi de l'abandonner. Ypres capitula le lendemain.

En 1691, au ſiège de Mons, les deux bataillons chargés de l'attaque de l'ouvrage à corne, ayant été repouſſés, & paroiſſant rebutés, Louis XIV dit, avec quelque dépit, qu'*il y enverroit des troupes qui ne reculeroient pas.* En effet, les Mouſquetaires qu'il y envoya le lendemain, prirent cet ouvrage.

(1) *Mémoires des expéditions militaires de la guerre de Hollande.*

un corps conſidérable de Cavalerie, qui faiſoit différens mouvemens ſur leur gauche, & dont l'objet étoit de s'approcher de Saint-Omer (1), & d'y jetter du ſecours. Le lendemain de cette mémorable journée, Monſieur, en envoyant quelques ordres aux Commandans des deux Compagnies, leur écrivit, *qu'elles avoient ébauché la victoire, & donné de brante à toute l'affaire.*

Je ne les ſuivrai point aux ſièges d'Ypres, de Courtrai, de Philisbourg, de Mons, (2) de Namur. Les actions qu'ils y firent ne méritent pas moins d'être conſacrées dans les Faſtes militaires de la nation, que celles que je viens de rapporter. Mais mon deſſein n'a pas été dentreprendre leur hiſtoire; & il ne me reſte qu'à les conſidérer dans ces momens malheureux, ces circonſtances fatales qui ſont peut-être l'épreuve la plus sûre du vrai courage. La bataille de Ramillies ſe donna le 23 Mai 1706, jour de la Pentecôte. Notre armée

(1) Monſieur aſſiégeoit Saint-Omer, & avoit marché au-devant du Prince d'Orange, qui venoit pour ſecourir cette Place.

(2) A l'attaque de la Caſſotte, M. de Maupertuis leur dit que, *ſi quelqu'un d'eux, avant l'action engagée, ſe précipitoit, & avançoit hors de ſon rang, il avoit ordre de le tuer, le Roi ayant remarqué, avec une extrême ſenſibilité, que leur trop d'ardeur leur étoit quelquefois funeſte.*

étoit de quarante mille hommes ; celle des ennemis de ſoixante-cinq mille (1). Les Gardes-du-Roi, les Gendarmes, les Chevaux-Légers, les Mouſquetaires & les Grenadiers à cheval, compoſoient la première ligne de notre aîle droite. Ils percèrent & enfoncèrent quatre lignes de l'aîle gauche des ennemis (2), firent des priſonniers & prirent ſix pièces de canon. Mais il n'étoit que trop facile à Mylord Marlboroug, de leur arracher la victoire, en profitant des mauvaiſes diſpoſitions qu'avoient fait nos Généraux, & des fautes qu'ils firent encore pendant l'action. Six bataillons, avec quelques Régimens de Dragons, qu'ils avoient mis dans le vallon de Tavieres, ne pouvoient que foiblement protéger & couvrir le flanc de notre aîle droite. Un marais impraticable entre notre aîle gauche & l'aîle droite de l'ennemi, empêchoit qu'elles ne puſſent réciproquement agir l'une contre l'autre. Ainſi Marlboroug, ne riſquant rien en dégarniſſant cette aîle droite qui ne pouvoit être attaquée, en tira cinquante Eſcadrons pour fortifier ſon aîle gauche ; de ſorte que la Maiſon du Roi qui avoit percé & enfoncé, comme je l'ai dit, quatre lignes de cette aîle gauche, vit tout-à-coup

(1) *Larrey.*

(2) *Rapin de Toiras ; continuat.*

ſe

ſe former devant elle des eſcadrons tout frais, & derrière leſquels ſe rallioient les quatre lignes qu'elle avoit battues & diſperſées. Marlboroug fit en même-tems attaquer, par toute ſa réſerve, les ſix bataillons que nous avions dans le vallon de Tavieres : ils ne purent réſiſter à la ſupériorité du nombre ; & par leur déroute, tout le côté de notre aîle droite ſe trouva découvert. La Cavalerie qui compoſoit la ſeconde ligne de cette aîle, derrière la Maiſon du Roi, tenta de préſenter le front, en appuyant ſur ſa droite, & faiſant un mouvement par ſa gauche ; mais cette évolution ne put pas être aſſez prompte devant un ennemi qui s'avançoit avec rapidité & qui la prenoit en flanc. Les eſcadrons les plus proches furent culbutés ; les autres prirent la fuite. La Maiſon du Roi, attaquée de front, en flanc & par derrière, ſe fit jour & joignit notre aîle gauche. On voit que, tandis que Marlboroug tiroit des troupes de ſon aîle gauche, ſi nos Généraux en avoient pareillement tiré de leur aîle gauche pour fortifier leur aîle droite, & ſur-tout les ſix bataillons qui étoient dans le vallon de Tavieres, il y a toute apparence que la victoire nous ſeroit demeurée. On voit encore, par les relations mêmes des ennemis, que la perte étoit à-peu-près égale de part & d'autre ; qu'ils ne penſoient point à nous pourſuivre ; qu'ils n'auroient

donc remporté de toute cette action, que le ſtérile honneur d'avoir gagné le champ de bataille; que notre aîle gauche, avec la Maiſon du Roi, fit tranquillement ſa retraite, & ne fut point entamée; que même l'Infanterie & la Cavalerie de l'aîle droite, quoique battues, ſe retiroient en aſſez bon ordre, lorſqu'un accident imprévu rendit cette journée une des plus funeſtes pour la France (1). Quelques charriots ayant rompu dans un défilé, & le paſſage étant embarraſſé, elles crurent entendre l'ennemi qui les pourſuivoit. La diſparition de leurs Généraux, & le peu de confiance qu'elles avoient en eux, ajoutèrent ſans doute à cette terreur panique: elles ſe débandent & fuient de tous côtés. Marlboroug, averti par les Coureurs qu'il avoit en avant, détache une partie de ſa Cavalerie & ſes Dragons qui tombent ſur des troupes en déſordre, & ne firent des priſonniers que lorſqu'ils furent las de tuer: bagages, artillerie, caiſſons, tout fut pris.

Je n'entrerai dans aucun détail ſur la bataille de Malplaquet. La Maiſon du Roi chargea quatre fois la Cavalerie des ennemis, & quatre fois la replia, & la renverſa ſur ſon Infanterie. Quand nous abandonnâmes le champ de bataille, elle fit l'arrière-garde; c'étoit le lion bleſſé qui ſe retire. Dès que

(1) *Rapin de Thoiras; continuat.*

l'ennemi, qui nous ſuivoit, s'avançoit de trop près, elle ſe retournoit; & auſſi-tôt il ſe replioit. Les Mouſquetaires firent voir dans cette journée, à quel point l'honneur ſçait captiver le naturel & commander le caractère. Cette troupe qu'on peint ſi vive, ſi ardente, toujours empreſſée d'attaquer, & frémiſſant d'impatience ſous la main qui l'arrête, reſta pendant cinq heures expoſée au feu d'une batterie de trente pièces de canon. Sa contenance parut toujours ferme & tranquille dans cette poſition & ces momens critiques, où il n'eſt pas même permis de quitter ſon rang pour s'élancer contre la foudre qui s'allume, & n'en être du moins écraſé qu'en marchant pour l'attaquer. Ce mouvement ſi naturel ſeroit regardé comme un inſtant de foibleſſe; il faut attendre la mort, reſter immobile devant elle, la voir, l'enviſager pendant des heures entières, toujours prête à nous frapper, & frappant ſans ceſſe autour de nous.

Au ſiège de Philisbourg, en 1734, quand on fit entrer la Maiſon du Roi dans les lignes, les Mouſquetaires furent encore expoſés pendant aſſez longtems à une canonnade très-vive, & la ſoutinrent avec le même ſang-froid. Cependant nous ſortions d'une longue paix; & la plupart voyoient la guerre pour la première fois. Pourrions-nous être avares d'éloges envers une troupe, dont l'honneur & la

haute réputation ſemblent s'imprimer dans l'ame d'un jeune homme dès qu'il y eſt entré? Lorſqu'à Ramillies, à Malplaquet, à Ettingen, elle ramène ſes débris ſanglans que l'ennemi n'oſe attaquer, nous paroîtra-t-elle moins recommandable, que lorſqu'elle élève des trophées à ſon Maître dans la plaine de Fontenoi?

TRAITS HISTORIQUES

Sur quelques villes de France.

ARLES.

ROLLAND, Archevêque d'Arles, eut le malheur d'être pris par les Sarrasins, & mourut dans leurs fers. Dieu le punit ainsi, dit un Auteur du tems, pour avoir acheté l'Abbaye de Saint-Césaire. Si tous les Simoniaques avoient été condamnés à mourir dans les chaînes des Algériens, le Bey de cette République pourroit se vanter d'avoir eu, dans certains tems, une chiourme plus nombreuse, que n'a jamais été celle de nos Galères.

AUCH.

IL faut, pour être reçu dans le Chapitre d'Auch, faire preuve ou de noblesse ou d'érudition: *Nobilis sanguine, vel litteris.* Cette loi fait honneur à ce Corps; car, aux yeux de la raison, la gloire des Lettres vaut bien celle des Titres.

AVIGNON.

Jacques Fournier, étoit fils d'un Boulanger; il fut élu Pape, & prit le nom de Benoît XII. Il avoit une nièce: pluſieurs grands Seigneurs la recherchèrent en mariage. Il répondit toujours qu'elle n'étoit point d'une naiſſance à recevoir l'honneur qu'ils vouloient lui faire; il la maria au fils d'un bon négociant de Toulouſe. Ces deux Epoux étant allés le ſaluer à Avignon, il les reçut avec beaucoup d'amitié, les garda une quinzaine de jours auprès de lui, enſuite les congédia en leur donnant une ſomme aſſez modique, & leur diſant: *que leur oncle Jean Fournier leur faiſoit ce petit préſent; qu'à l'égard du Pape, il n'avoit de parens & d'alliés, que les pauvres & les malheureux.*

AUTUN.

Les égaremens de l'eſprit humain ſont quelquefois ſi ridicules, qu'on a de la peine à les croire. En Egypte, le maître de la maiſon où mouroit un chat, ſe raſoit le ſourcil gauche en ſigne de deuil. Il n'y a pas deux cents ans qu'en France on procédoit contre les Rats, avec les mêmes formalités que contre les hommes. Le célèbre Chaſſeneuz,

qui fut depuis Premier Préſident au Parlement de Provence, n'étant encore qu'Avocat du Roi au Bailliage d'Autun, en Bourgogne, prit la défenſe des Rats contre une ſentence d'excommunication, lancée contr'eux par l'Evêque d'Autun. *Il remontra*, dit M. de Thou, *que le terme qui leur avoit été donné pour comparoître, étoit trop court, d'autant plus qu'il y avoit pour eux du danger à ſe mettre en chemin, tous les chats des villages voiſins étant aux aguets pour les ſaiſir.* Il obtint qu'ils ſeroient cités de nouveau, avec un plus long délai pour comparoir.

BEAUVAIS.

Le Duc de Bourgogne, preſque toujours en guerre avec Louis XI, avoit mis le ſiége devant Beauvais. Dès que ſon artillerie eut fait une brèche aſſez conſidérable pour riſquer l'aſſaut, il l'ordonna. Les Aſſiégés, après l'avoir ſoutenu pendant trois heures avec beaucoup de valeur, commençoient à perdre courage. Les femmes accourent, les unes armées de piques, les autres de bâtons ferrés. Jeanne Hachette (1), renverſe dans le foſſé

(1) Je m'en ſuis rapporté trop légèrement à quelques Hiſtoriens peu exacts; & je me ſuis trompé; elle s'appelloit

un capitaine Bourguignon, qui venoit de planter ſa bannière ſur le rempart. Toutes combattent, toutes s'expoſent avec tant d'intrépidité, qu'on diroit qu'elles croient que la mort reſpectera leur ſexe. Les Bourguinons ſont repouſſés, & quelques jours après, levèrent le ſiège. En mémoire de cette action, on inſtitua & l'on fait tous les ans, le 10 Juillet, une proceſſion, où les femmes ont la préſéance, & marchent devant les hommes.

Jeanne Lainé, fille de *Mathieu Lainé*, comme le prouvent les Lettres-Patentes de Louis XI, données à Senlis le 22 Février 147⅞, & rapportées par Antoine Loiſel dans ſes Mémoires de Beauvais, pages 352 & 353. *En conſidération de la bonne & vertueuſe réſiſtance qui fut faite l'année dernière par notre chere & bien amée* Jeanne Lainé, *fille de* Mathieu Lainé, *demeurant en notre ville de Beauvais, à l'encontre des Bourguignons.... tellement qu'elle gagna aux aſſauts & retira devers elle un étendart deſdits Bourguignons, ainſi que nous, étant dernièrement en notre dite ville de Beauvais, avons été de ce duement informé : pour ces cauſes, & en faveur du mariage de* Collin Pillon & elle, *lequel par notre moyen a été n'a gueres traité, conclu & accordé, nous avons octroyé & octroyons, voulons & nous plaît de grace ſpéciale par ces préſentes, que ledit* Collin Pillon & Jeanne *ſa femme demeurent toute leur vie francs, quittes & exempts de toutes tailles qui ſont ou ſeroient miſes & impoſées par nous en notredit Royaume*, &c.

BÉZIERS.

Depuis la veille du Dimanche des Rameaux, juſqu'à la ſeconde fête de Pâques, il étoit permis, dans la ville de Béziers, de ſouffleter tous les Juifs qu'on rencontroit. Le peuple ſur-tout uſoit de ce privilége avec tant de zèle, qu'enfin les principaux de la Synagogue établie dans Béziers, allèrent à l'Evêque, & obtinrent, moyennant une ſomme conſidérable, qu'il ne ſeroit plus permis, en aucun tems, de les battre par pure dévotion.

Pendant les guerres contre les Albigeois, les Croiſés aſſiégèrent Béziers où il y avoit beaucoup d'Hérétiques, mais encore plus de Catholiques. Les chefs des Croiſés (1), en montant à l'aſſaut, demandèrent au Légat du Pape ce qu'ils devoient faire dans l'impoſſibilité où l'on étoit de diſtinguer les Catholiques d'avec les Hérétiques : *tuez-les tous*, dit le Légat ; *Dieu connoîtra ceux qui ſont à lui.* Femmes, enfans, vieillards, ſoixante-mille habitans de cette malheureuſe ville, paſsèrent au fil de l'épée.

(1) *Hiſtoire de Languedoc.*

BREST.

Le Comte de Salberi, dit Froiſſart, c. 3, 15, t. 1, *étant devant Breſt, envoya un Hérault à Meſſire Bertrand Dugueſclin, Connétable de France, pour lui propoſer la bataille. Le Connétable répondit au Hérault qu'il lui apportoit de bonnes nouvelles, & accepta le parti de combattre; mais les Anglois ayant ajouté que ce ſeroit à condition que les François leur fourniroient des chevaux, attendu que les Anglois étoient gens de Mer, le Connétable dit qu'il ne vouloit point donner de chevaux à ſes ennemis, s'ils ne lui donnoient des ôtages ſuffiſans pour en répondre; ainſi on ne ſe battit point.*

CAEN.

On achevoit à Caën les funérailles de Guillaume le conquérant; on alloit le deſcendre dans ſon tombeau, lorſqu'on entendit tout-à-coup la voix d'un homme qui cria: *haro ſur le corps du Roi; ce terrein où vous voulez l'inhumer, appartenoit à mon père; Guillaume, n'étant encore que Duc de Normandie, l'en dépouilla ſans lui en payer la valeur, & y fonda cette Abbaye* (1); *je requiers &*

(1) L'Abbaye de Saint-Etienne de Caën.

vous défends, par les loix, d'y enterrer ſon corps. On interrompit les obſeques. Le Prince Henri (1) fit approcher cet homme; c'étoit le fils d'un Maréchal: il compoſa avec lui moyennant cinquante écus qu'il lui donna, & cinquante autres qu'il lui promit après l'enterrement. Heureux les ſiècles où l'on peut réclamer les loix ſans ménagement & ſans crainte! C'eſt une preuve qu'elles y ſont dans toute leur vigueur.

CAHORS.

ANCIENNEMENT un Evêque de Cahors, diſant la Meſſe, fut inſulté & maltraité par des hérétiques: depuis ce tems-là, les Evêques de Cahors, quand ils officient pontificalement, ont toujours une épée & des gantelets auprès de l'Autel; & s'il arrive jamais que quelque Evêque de Cahors reçoive la palme du martyre, ce ne ſera qu'à ſon corps défendant.

Quand Monſeigneur l'Evêque de Cahors prend poſſeſſion de ſon Evêché (2), *le Vicomte de Ceſſac, ſon premier Vaſſal, doit aller l'attendre à la porte de la Ville, tête nue, la jambe droite nue, & le*

(1) Un des fils de Guillaume le Conquérant.

(2) *Regiſtres de l'Egliſe de Cahors.*

pied nud dans une pantoufle. Il doit prendre la bride de la mule ſur laquelle Monſeigneur eſt monté, & le conduire au Palais Epiſcopal. Il doit, pendant le dîner de Monſeigneur, le ſervir à table, toujours tête nue, la jambe droite nue & le pied nud dans une pantoufle. Après le dîner, il prend le buffet de Monſeigneur, qui doit être de vermeil, le met ſur la mule & s'en va: ladite mule & ledit buffet lui appartenant en récompenſe des ſuſdits ſervices.

Il y a eu ſouvent des conteſtations ſur la valeur de ce buffet; elle a été réglée, par pluſieurs Arrêts, à trois mille livres.

CALAIS.

Dominique de Vic, Gouverneur d'Amiens, de Calais, & Vice-Amiral de France, s'informoit dans tous les lieux où il commandoit, des marchands & des artiſans qui jouiſſoient d'une bonne réputation; il les viſitoit comme un ami, & alloit lui-même les prier à dîner. C'eſt ce même de Vic dont l'hiſtoire rapporte deux traits bien touchans. Ayant eu, en 1586, le gras de la jambe droite emporté d'un coup de fauconneau, & ne pouvant plus monter à cheval, quoique ſa bleſſure fût bien guérie, ſans reſſentir les douleurs les plus vives, il s'étoit retiré dans ſes terres en Guyenne; il y

vivoit depuis trois ans, lorſqu'il apprit la mort de Henri III, les embarras où ſe trouvoit Henri IV, & le beſoin qu'il avoit de tous ſes bons ſerviteurs; il ſe fit couper la jambe, vendit une partie de ſon bien, alla trouver ce Prince, & lui rendit des ſervices ſignalés à la bataille d'Ivri & dans pluſieurs autres occaſions. Deux jours après l'aſſaſſinat de ce bon Roi, de Vic, paſſant dans la rue de la Féronnerie, & regardant l'endroit où cet horrible attentat avait été commis, fut ſi ſaiſi de douleur, qu'il tomba preſque mort, & mourut le lendemain.

CHAMPAGNE.

MESSIEURS de Sainte-Marthe aſsûrent que les chartres de la fondation de l'Abbaye de Signy en Champagne, portent expreſſément que Saint-Bernard promettoit autant (1) d'arpens dans le ciel, qu'on en donneroit ſur la terre à cette Abbaye.

DOLE.

UN Arrêt du Parlement de Dôle, qui condamne un Lyonnois à être brûlé vif, pour avoir dévoré de petits enfans pendant la nuit, prouve que, lorſ-

(1) *Spatium.*

que la Franche-Comté appartenoit à l'Eſpagne, on y croyoit aux loups garoux. Ces ſortes de pièces ne ſont pas toujours inutiles; elles font connoître le génie des différens Peuples.

DOMFRONT.

Au ſiège de Domfront, en 1574(1), un des principaux Officiers parmi les Aſſaillans, nommé Bons, reçut un coup de fuſil qui lui perça la tête de part en part. On l'emporta dans ſa tente; il y demanda par ſigne une plume & du papier, & mourut en achevant d'écrire de ſon ſang un lettre à ſa maitreſſe, Mademoiſelle de Rabodange.

EVREUX.

Maximilien de Béthune, Marquis de Roſni, premier Duc de Sulli, Miniſtre & favori de Henri IV, avoit été Abbé, quoique Calviniſte, de l'Abbaye de Saint-Taurin d'Evreux.

FALAISE.

La ville de Falaiſe étoit dans le parti de la

(1) *Hiſtoire de d'Aubigné, Tom. 21, Liv. 2, pag. 126.*

Ligue. Henri IV l'avoit assiégée ; on alloit donner l'assaut ; la Chenaye, un marchand, étoit amoureux & aimé d'une fille de son état ; il lui proposa un moyen qu'il imaginoit pour sortir de la ville & la mettre en sûreté. Comme je suis persuadée, lui répondit-elle, que vous ne pensez à abandonner vos compatriotes lorsqu'ils vont combattre, que parce que vous tremblez pour moi, la proposition que vous me faites ne vous ôte ni mon estime ni mon amour ; &, pour vous le prouver, je suis prête à unir ma destinée à la vôtre ; venez, je vais vous donner ma foi ; mais ce sera sur la brèche. Elle marche, en prononçant ces mots ; les représentations, les craintes, les larmes de son amant sont vaines ; elle arrive au rempart. *L'un & l'autre*, dit Mézeray, *combattirent avec tant de courage, que Henri IV, admirateur des belles actions, commanda qu'on leur sauvât la vie, s'il étoit possible ; mais la Chenaye ayant été tué d'un coup de fusil, sa maîtresse refusa quartier & continua de combattre jusqu'à ce que se sentant blessée à mort, elle s'approcha du corps de son Amant pour mêler son sang avec le sien & mourir en le tenant embrassé.*

FIGEAC.

L'ABBAYE de Figeac a donné son nom à une

petite Ville dans le Querci. Quand l'Abbé de Figeac fait ſa première entrée dans cette petite Ville, le Seigneur de Montbrun & de la Roque, habillé en Arlequin & une jambe nue, eſt obligé de le conduire juſqu'à la porte de ſon Abbaye, tenant ſa jument par la bride; enſuite l'Abbé & l'Arlequin dînent enſemble.

FLEURUS.

UN des Officiers commandés pour faire enterrer les morts après la bataille de Fleurus, promenoit ſtoïquement ſes regards ſur cet amas de carnage : *Je ne vois*, dit-il, *que l'image de la mort toute plate ſur le viſage des Allemands & des Hollandois ; au lieu que le fier & bouillant courage qui les animoit, eſt encore empreint ſur celui des François.* Sidonius Apollinaris, il y a plus de ſeize-cents ans, dans ſon panégyrique de Majorien, avoit fait la même remarque ſur notre nation :

Invicti perſtant, animoque ſuperſunt
Jam propè poſt animam.

Obſervons que, lorſque Sidonius Apollinaris écrivoit, à peine avoit-elle commencé de ſortir de la Germanie, ſa patrie, pour tâcher de s'établir dans

dans les Gaules ; comment cette Nation, qu'on accuſe de tant d'inconſtance & de légèreté, a-t-elle toujours conſervé le fond de ſon caractère ? Et comment ſes frères, les Allemands, en ont-ils changé ? Le François voit, regarde la mort, l'affronte avec audace : l'Allemand la donne & la reçoit froidement.

LE HAVRE-DE-GRACE.

Le Cardinal Mazarin ayant fait transférer les Princes de Condé & de Conti de Vincennes à Marcouſſi, & de-là au Havre-de-Grâce, les confia à un Gaſcon, nommé de Bar, qui s'acquittoit ſi ſcrupuleuſement de ſa commiſſion, qu'il vouloit obliger l'Aumônier de dire la Meſſe en François ; car, comme il n'entendoit pas le latin, il craignoit qu'on n'ajoutât aux paroles de la Meſſe les nouvelles que l'on voudroit donner à ſes Priſonniers. Le Cardinal lui écrivit qu'il lui ſavoit gré de ſon zèle ; mais qu'il le pouſſoit un peu trop loin.

ISSOIRE.

La Marquiſe d'Eſtrées, mère de la belle Gabrielle, fut tuée dans une ſédition à Iſſoire en Auvergne : apparemment que ſon corps reſta dans

la rue, très-indécemment exposé, puisqu'on s'apperçut d'une mode qui s'étoit introduite depuis quelque tems parmi les femmes du grand monde; ce n'étoient pas seulement leurs cheveux qu'elles tressoient avec de la nompareille de différentes couleurs.

Par un Edit donné à Roussillon, Château en Dauphiné, en 1564, Charles IX fixa le commencement de l'année 1565, au premier de Janvier; au-lieu qu'auparavant l'année ne commençoit qu'à Pâques: il me semble qu'elle devroit commencer au 21 de Décembre, ou plutôt au 21 de Mars.

LANGON.

En 1587, au siége de Langon, la Salle de Siron, fut tué en se défendant jusqu'à la mort, quoiqu'abandonné de tous les siens, excepté de sa femme *qui lui fournit*, dit d'Aubigné (1), *d'armes de courage tant qu'elle put.*

LANGUEDOC.

En Languedoc, dans le treizième, le quatorzième & le quinzième siècle, lorsque quelqu'un,

(1) *Tom. 3, Liv. 2, pag. 16.*

homme ou femme, étoit ſurpris en adultere, on le condamnoit à courir tout nud, à l'heure de midi, d'un bout de la ville à l'autre.

LA ROCHELLE.

On vante Codrus chez les Grecs, Curtius chez les Romains; ils ſe dévouèrent, dit-on, l'un & l'autre pour la patrie. Au ſiége de la Rochelle (1), en 1573, de Vins, Grand-Ecuyer du Duc d'Anjou, depuis Henri III, ſe jetta au-devant d'un coup d'arquebuſe qu'un ſoldat viſoit à ce Prince, & reçut la balle au travers du corps; il en guérit. Jean le Sénéchal (2) avoit fait la même action, & ſauva la vie à François I à la bataille de Pavie; il fut tué du coup au-devant duquel il s'étoit jetté.

LIMOGES.

Mézeray & le Gendre (3) rapportent que Gui I, Vicomte de Limoges, ayant fait priſonnier Grimoalde, Evêque d'Angoulême, avec qui il

(1) P. *Mathieu; hiſtoire de Charles IX, Liv. 6, pag.* 351.

(2) Carcado.

(3) *Mézeray, ann.* 1003. *Le Gendre; Tom.* 3, *pag.* 84.

avoit des conteſtations au ſujet de l'Abbaye de Brantôme, cet Evêque, dès qu'il fut ſorti de priſon, l'ajourna devant le Pape; que Gui ſe rendit à Rome; que l'affaire fut plaidée le jour même de Pâques 1003; que le Pape le condamna, en réparation d'avoir retenu un Evêque priſonnier, à être traîné à la voirie, attaché par les pieds à la queue d'un cheval indompté; que ſuivant la coutume de ce tems-là, en attendant l'exécution qui devoit ſe faire le lendemain, on le donna en garde à ſa Partie, c'eſt-à-dire, à l'Evêque, dont le cœur s'attendrit, & qui, l'ayant fait ſortir ſecrettement de Rome pendant la nuit, l'emmena bien vîte en France, où ils vécurent depuis dans une entière réconciliation.

LYON.

Les Chanoines de Saint-Jean-de-Lyon font preuve de quatre races de nobleſſe paternelle & maternelle, & ſont qualifiés *Comtes*. Il paroît qu'autrefois ils prétendoient que de bons Gentils-hommes comme eux, n'étoient pas obligés de ſe mettre à genoux à l'élévation de l'Hoſtie. La Faculté de Sorbonne condamna cette prétention comme arrogante & ſcandaleuſe: *prohibitio quâ prohibetur humi utroque genu flexio arrogans, impia & ſcandaloſa.* Ces Chanoines ſe pourvurent au Conſeil, diſant

que la Faculté de Sorbonne n'avoit point de juriſdiction ſur leur Chapitre; & le Conſeil, par Arrêt du 23 Août 1555, caſſa la cenſure de la Sorbonne. Il eſt vrai qu'on ne peint point les Chérubins à genoux, mais ſeulement inclinés devant le trône de Dieu.

Le maſſacre des Huguenots fut auſſi horrible dans pluſieurs Villes du Royaume, qu'il l'avoit été à Paris: il y en eut plus de deux mille d'égorgés à Lyon. Le bourreau de cette ville, à qui le Gouverneur ordonna d'aller en expédier quelques-uns qui étoient dans les priſons, lui répondit, *qu'il ne travailloit que judiciairement.* Voilà l'homme le plus vil par ſon état, qui a plus d'honneur qu'une Reine & ſon Conſeil.

Catherine de Médicis, les Guiſes, le Chancelier de Birague & les Gondis, étoient des étrangers qui gouvernoient le Royaume; ils formèrent & dirigèrent le complot du maſſacre de la Saint-Barthelemi. Il me ſemble qu'on doit en reprocher un peu moins l'horreur à notre Nation, que celle des proſcriptions aux Romains: Sylla & Auguſte étoient Romains.

Ces guerres de religon firent rentrer beaucoup d'or & d'argent dans le commerce. Les Catholiques, comme les Calviniſtes, convertiſſoient en eſpèces l'argenterie des Egliſes. Le conſeil de la

Ligue, pour soutenir le siège de Paris contre Henri IV, ordonna, de l'avis & du consentement de l'Evêque & du Légat, que tous les Religieux porteroient à la Monnoye l'argenterie de leurs Eglises, à l'exception des vases sacrés absolument nécessaires pour le service divin.

Extrait des Regiſtres de la Monnoye.

Le 29 Mai 1590, reçu de M. le Trésorier Rolan & des Religieux de l'Abbaye de (1) Saint-Denys, un Crucifix d'or pesant 19 marcs, 4 onces, 5 gros, lequel a été fondu....

De plus, le 16 Juin 1590, reçu des mêmes Religieux, une Couronne d'or pesant 10 marcs, 10 onces moins deux gros, laquelle a été fondue....

Vers l'an 1569, on trouva à Lyon dans des fondemens une pierre, sur laquelle un plaisant avoit écrit: » Telle année, un tel jour, la Messe cessera «. Les Génevois faisoient grand cas de cette inscription, & fondoient là-dessus de grandes espérances en faveur de la réforme de Calvin. Mais, tout bien calculé, on vit qu'en effet le jour marqué étoit le Vendredi-Saint, jour auquel on ne dit pas la Messe.

(1) Ils en avoient transporté le trésor à Paris, & l'avoient mis en dépôt à Sainte-Croix de la Bretonnerie.

MASTRICK.

Au ſiége de Maſtrick, en 1673 (1), un Officier du Régiment de Picardie étant tombé en montant à l'attaque de la demi-lune, un ſoldat lui tendit la main pour le relever, & reçut dans cet inſtant un coup de fuſil qui lui perça le poignet: ſans dire un mot ni paroître ému, il lui préſenta l'autre main & le releva.

MELUN.

Jacques Amiot, fils d'un Corroyeur de Melun, s'étant échappé fort jeune de la maiſon de ſon père, s'égara & tomba malade en chemin. Un gentilhomme qui le vit étendu dans un champ, en eut pitié, le prit en croupe derrière lui, & l'emmena à Orléans où il le mit à l'hopital. Comme ſa maladie ne venoit que de laſſitude, il fut bientôt guéri; on le congédia, & on lui donna douze ſols. Ce fut en reconnoiſſance de cette charité, qu'étant devenu Grand-Aumônier de France & Evêque d'Auxerre, il légua douze cens écus à cet hopital d'Orléans. Il y a bien peu d'hommes qui conſervent, dans l'opulence & l'élévation, une ame aſſez

(1) *Lettres de Péliſſon; Tom.* 1, *pag.* 331.

pure & assez ferme pour ne pas chercher à faire oublier, & à oublier eux-mêmes, l'état misérable où ils étoient nés.

LE MONT-SAINT-MICHEL.

Avant que le Christianisme eût dissipé les ténèbres de l'idolatrie, le Mont-Saint-Michel s'appelloit le Mont-Bellen, parce qu'il étoit consacré à Bélénus, un des quatre grands Dieux qu'adoroient les Gaulois. Il y avoit sur ce Mont un collége de neuf Druïdesses; la plus ancienne rendoit des oracles: elles vendoient aussi aux marins des flèches qui avoient la prétendue vertu de calmer les orages, en les faisant lancer dans la mer par un jeune homme de vingt-un ans, qui n'avoit point encore perdu sa virginité. Quand le vaisseau étoit arrivé à bon port, on députoit ce jeune homme pour porter à ces Druïdesses des présens plus ou moins considérables. Une d'entr'elles alloit se baigner avec lui dans la mer, & recevoit ensuite les prémices de son adolescence, en l'initiant aux plaisirs qu'il avoit jusqu'alors ignorés. Le lendemain, en s'en retournant, il s'attachoit sur les épaules autant de coquilles, qu'il s'étoit initié de fois pendant la nuit.

NANCY.

Louis XIII ayant pris Nanci, ſouhaita que le célèbre Jacques Callot en gravât le ſiége. Callot s'excuſa ſur ce qu'il étoit né ſujet du Duc de Lorraine. Quelques Courtiſans lui dirent qu'il ne lui convenoit pas de refuſer le Roi, & qu'on le forceroit d'obéir ; *je me couperois le pouce*, répondit-il. Louis XIII le loua de ſon affection pour ſon Prince, & l'aſſura de ſon eſtime & de ſa bienveillance.

NEVERS.

La fauconnerie, l'oiſeau ſur le poing, fait cortége dans toutes les marches de cérémonies de nos Rois, parce qu'anciennement les Princes & les perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, alloient par-tout, même à l'Egliſe, l'oiſeau ſur le poing ou ſur l'épaule : c'étoit une marque de prééminence & de nobleſſe. Le Tréſorier de la Cathédrale de Nevers a le droit d'aſſiſter au chœur, *botté, éperonné, & l'épée au côté, & l'oiſeau ſur le poing ; il met pour timbre, au-deſſus de l'écu de ſes armoiries, l'épée & l'oiſeau.*

PICARDIE.

On a toujours beaucoup vanté ces trois cents Spartiates qui ſe dévouèrent à la mort pour arrêter l'armée des Perſes, au paſſage des Thermopyles. L'Archiduc Maximilien, en 1479, à la tête d'une armée de près de quarante mille hommes, s'avançoit à grands pas dans la Picardie. Il étoit très-important de retarder ſa marche & de lui faire perdre quelques journées. Cent ſoixante Gaſcons, commandés par Raimond d'Oſſaigne, ſe jettèrent dans le Château de Malannoi, y ſoutinrent pluſieurs aſſauts pendant trois jours, & ſe firent preſque tous tuer ſur la brèche. Les noms des trois cents Spartiates furent gravés ſur une colonne pour les conſacrer à l'immortalité; ceux des cent ſoixante Gaſcons ſont abſolument ignorés. Raimond d'Oſſaigne, affoibli par trois bleſſures, & que la mort avoit épargné malgré lui, fut pris; Maximilien le fit pendre. Les loix de la guerre autoriſoient, dit-on, cet indigne traitement; elles ne permettent pas de ſe défendre contre une armée dans une Place, ou un Château, qui n'eſt pas tenable. Quoi! les Nations qui habitent aujourd'hui l'Europe, ſont convenues entr'elles de condamner un brave homme à un ſupplice ignominieux, parce qu'il aura voulu ſe ſacrifier à l'intérêt de ſa patrie!

REIMS.

PHILIPPE I eſt celui qui a commencé à ſe faire ſacrer à Reims. Louis-le-Jeune accorda à cette Egliſe cette glorieuſe prérogative, aux inſtances de la Reine Alix ſa femme, ſœur de Guillaume de Champagne, qui tenoit alors le ſiége de cette Métropole. Ainſi l'époque de ce privilége ne remonte pas plus haut que le douzième ſiècle.

La cérémonie du Sacré, inconnue aux Rois de la première Race, fut introduite, pour la première fois, par Pepin-le-Bref, père de Charlemagne; ſes Succeſſeurs, pendant leur règne, firent ſacrer les Princes qui devoient les remplacer. Ils juroient, à leur Sacre, de conſerver les loix & les uſages propres à chaque Nation qui leur obéiſſoit. Les Rois de la troiſième race ont ſuivi l'exemple de ceux de la ſeconde. Sous celle-ci, on ne découvre qu'une trace de prétention des Archevêques de Reims, pour le droit excluſif de ſacrer les Rois: ce ne fut que l'an 1059, que Henri I, voulant faire ſacrer & couronner ſon fils Philippe I, Gervais, Archevêque de cette Ville, produiſit une Bulle du Pape Victor, qui attribuoit à ſon Siége le droit de ſacrer les Rois de France. Ce Prélat ſoutint en même-tems, que cette Bulle n'étoit que confirmative d'une

autre, qu'il prétendoit avoir été donnée par le Pape à Saint-Remi; mais il étoit aiſé d'en impoſer ſur les Bulles & les Chartres dans un ſiècle d'ignorance profonde, où les Seigneurs Laïques ſe glorifioient de ne ſavoir ni lire ni écrire.

Indépendamment des prétentions de l'Archevêque de Reims, Louis-le-Gros, Succeſſeur de Philippe I, fut ſacré à Orléans par l'Archevêque de Sens. On croit que le règne de Louis-le-Jeune eſt la véritable époque du droit des Archevêques de Reims. Ce Monarque leur attribua cette prérogative, en conſidération de la perſonne qui l'occupoit alors; c'étoit le Cardinal de Sainte-Sabine, beau-frère du Roi, & frère de la Reine Alix. Ce Prince fixa en même-tems l'ordre & le cérémonial qui furent enregiſtrés en la Chambre des Comptes.

ROSOY.

HILDEGAUD, Seigneur de Roſoy en Thiérache, y fonda, vers l'an 1016, un Chapitre pour quinze Chanoines. Leurs revenus ſe trouvant dans la ſuite conſidérablement augmentés, ils demandèrent au Pape d'augmenter leur nombre, ce qui fut fait en 1223 : chaque prébende fut partagée en deux. Ainſi trente bons Eccléſiaſtiques vécurent honnêtement dans un lieu, où le trop de richeſſes auroit peut-être corrompu les mœurs de quinze.

ROUEN.

LORSQUE l'Archevêque de Rouen fait ſon entrée ſolemnelle pour prendre poſſeſſion de ſon Egliſe, il va d'abord à l'Abbaye de S. Ouen, & de-là à la Paroiſſe de S. Herbland, où le Sacriſtain lui ôte ſes ſouliers & ſes bas; enſuite il s'achemine juſqu'à ſa Cathédrale, pieds nuds, pour ſignifier qu'on ne doit jamais déſeſpérer de la Providence, & que tel, dans l'Etat Eccléſiaſtique, qui s'eſt couché pauvre le ſoir, ſe trouve avoir le lendemain cent, deux cent, trois cent mille livres de revenu.

TOURS.

HENRI III prouve bien que l'aſſoupiſſement le plus long dans une vie molle & efféminée, n'étouffe point la valeur dans l'ame d'un François. On lit dans les Mémoires de Nevers (1), que ce Prince, quelques mois avant ſa mort, à cette furieuſe attaque du fauxbourg de Tours par le Duc de Mayenne, *s'avança juſqu'aux gabions qui formoient une partie de la barricade, & qu'ayant pouſſé du pied & renverſé un de ces gabions, il ſe mit devant, donnant*

(1) *Tom. 2. pag. 590.*

ſes ordres avec le plus grand ſang-froid, au milieu d'une grêle de coups de fuſils ; que le Roi de Navarre (1), *revenant avec lui, ſe mit ſur ſes louanges & lui dit : je ne m'étonne plus, après ce que je viens de voir, ſi nos gens perdirent les batailles de Jarnac & de Moncontour* (2) ; *que Henri III lui répondit : mon frère, il faut faire par-tout ce qu'on eſt obligé de faire ; les Rois ne ſont pas plus expoſés que les autres ; & les balles ne viennent pas plutôt les chercher qu'un ſimple ſoldat.*

SAINT-JEAN-DE-LONE.

Les Impériaux & les Eſpagnols, le 25 d'Octobre 1636, aſſiégèrent Saint-Jean-de-Lône, petite ville ſur les confins de la Bourgogne & de la Franche-Comté. Leur artillerie ayant fait à la muraille une brèche de trente à quarante pieds, ils montèrent à l'aſſaut le premier jour de Novembre ; il dura près de trois heures ; ils y furent toujours vigoureuſement repouſſés. Obſervons que leur armée étoit de quatre-vingt mille hommes ; que les fortifications de Saint-Jean-de-Lône étoient peu con-

(1) Depuis Henri IV.

(2) Henri III, n'étant encore que Duc d'Anjou, avoit gagné ces deux batailles contre les Huguenots.

ſidérables, & qu'il n'y avoit, dans cette ville, qu'une centaine de ſoldats, & quatre cens habitans en état de porter les armes. Voici la délibération que firent les Habitans le lendemain de ce premier aſſaut :

» Nous Pierre Deſgranges & Pierre Lapre, Eche-
» vins & Juges de la Ville de Saint-Jean-de-Lône,
» ſavoir faiſons à qui il appartiendra, que ce jour-
» d'hui Dimanche deux Novembre mil ſix cent
» trente-ſix, nous nous ſommes aſſemblés au Corps-
» de-Garde de la Porte de Saône, environ l'heure
» de midi, avec les habitans ci-après nommés,
» ſavoir, Maître Michel de Toulorge, Avocat
» au Bailliage, Maître Jean Pelletier, Procureur
» du Roi, & honorables hommes, Claude Mar-
» tenne, Jean de Lettre, Jean du May, Etienne
» Robin, François Verderet, Bénigne de Ville-
» bicot, Philibert Michelot, Claude Farou, Bé-
» nigne Ramaille & Antoine Puſſain, pour nous
» réſoudre préſentement ſur le ſiége qui nous a été
» formé, & l'aſſaut donné le jour d'hier par les
» armées de l'Empereur, des Rois d'Eſpagne & de
» Hongrie, & du Duc Charles de Lorraine; &
» même ſur ce que leurs tambours ſont entrés dans
» ladite Ville, il y a environ une heure, pour la
» ſommer une ſeconde fois de ſe rendre & ſou-
» mettre ſous leur puiſſance; & comme leur artil-
» lerie continue de battre en brèche & d'envoyer

» des grenades & des bombes, ce qui pourroit
» étonner & affoiblir le courage de quelques-uns,
» & qu'auſſi leſdits Aſſiégeans paroiſſent depuis le
» matin en eſcadrons & bataillons le long de la
» rivière de Saône du côté du bois de Langonge,
» & qu'il y a toute apparence que c'eſt pour nous
» donner un ſecond aſſaut, il eſt néceſſaire de nous
» aſſurer tous & un chacun, par une prompte &
» ferme réſolution, que nous ſommes unanime-
» ment & conſtamment déterminés à continuer de
» témoigner notre inviolable attachement au Roi,
» à la patrie & à l'honneur. En conſéquence, par
» la voix générale de tous les ſuſdits habitans, il a
» été conclu & arrêté de prêter de nouveau ſer-
» ment entre nos mains, comme en effet il a été
» à l'inſtant prêté, de ſacrifier leurs vies pour la
» défenſe de la Ville, & contre toutes intelligences
» à ce contraires; & même qu'en cas qu'ils ſe viſ-
» ſent prêts à être forcés, ils ſont réſolus de mettre
» le feu chacun à ſa maiſon, & aux poudres &
» munitions de guerre qui ſont dans la Maiſon-
» de-Ville, afin que l'ennemi n'en profite pas, &
» enſuite de mourir tous l'épée à la main, ou s'ils
» peuvent ſe faire jour à travers l'ennemi, de ſe
» retirer par le Pont de Saône, en brûlant après
» eux une arcade dudit Pont. Et comme il y a des
» principaux Habitans de ladite Ville qui ſont en
faction

» faction dans leurs poſtes ſur la muraille, & qu'ainſi » ils n'ont pu aſſiſter à la préſente aſſemblée, il a été » arrêté que la préſente délibération leur ſera inceſ- » ſamment portée & montrée par le Greffier com- » mis, afin de ſavoir s'ils y veulent adhérer.

» Et à l'inſtant, par moi Jean Gagnet Greffier » commis, a été ladite délibération portée & mon- » trée au Sieur Jannel, Lieutenant-Civil, Com- » mandant au poſte de la Tour-Creuchet, lequel » a adhéré auxdits ſerment & réſolution, & a ſigné » avec tous les habitans y étant, & ſachant ſigner. » Enſuite, je me ſuis tranſporté à l'endroit de la » brèche où étoit Maître Claude Pouſſis, Procureur- » Syndic, qui a de même adhéré auxdits ſerment » & réſolution, & a ſigné avec les Habitans ſachant » le faire, & étant à la brèche «.

Le moment de ſoutenir cette généreuſe réſolution ne tarda pas. L'ennemi, vers les trois heures après-midi, donna le ſignal aux différens détachemens qui devoient aſſaillir la brèche; cet aſſaut dura plus de quatre heures à différentes repriſes; les Habitans ſembloient avoir renouvellé de forces & de courage par le ſerment qu'ils venoient de faire; l'exemple même de leurs femmes & de leurs filles les auroit animés, s'ils avoient eu beſoin de l'être; elles prenoient les armes & la place de leurs maris, de leurs pères ou de leurs frères tués ou

bleſſés, & combattoient avec tout l'acharnement du déſeſpoir & de la vengeance ; enfin, l'ennemi rebuté par le mauvais ſuccès de toutes ſes attaques, les ceſſa, & leva entièrement le ſiége le lendemain trois Novembre, à deux heures après minuit, ſur la nouvelle que le Comte (1) de Rantzau venoit au ſecours de la Ville.

SAINT-LO.

Au ſiége de S.-Lo, en 1574, Colombier, qui commandoit dans cette place, ne voulut jamais ſe rendre ; il s'avança ſur la brèche, ayant à ſes côtés ſes deux fils, l'un âgé de dix ans, & l'autre de douze : *Mes compagnons*, dit-il à ſes ſoldats, *avec votre vie & la mienne, j'offre encore à Dieu ce que j'avois de plus cher, celle de ces deux enfans ;*

(1) Le Comte de Rantzau n'arriva que le deux de Novembre, vers les neuf heures du ſoir, une heure après ce dernier aſſaut ; les Hiſtoriens qui le font arriver plutôt, ont été peu exacts dans leurs narrations ; la réſolution & le procès-verbal que ſignèrent les Habitans, & où il n'eſt point parlé de ce Général, démontrent évidemment qu'il n'étoit point dans la Ville ; d'ailleurs, les éloges que Louis XIII leur donna, & les diſtinctions honorables qu'il leur accorda, ſont encore des preuves que tout l'honneur de cette belle défenſe ne fut dû qu'à eux.

j'aime mieux que leur ſang pur & ſans tache ſoit ici confondu avec le mien, que de les laiſſer au pouvoir des tyrans qui veulent forcer nos conſciences & contraindre notre foi. Il fut tué; ſes enfans ne reçurent pas la moindre bleſſure.

SAINTONGE, LEUCATE, VILLENEUVE-D'AGÉNOIS.

Il ſemble que les tems des grands crimes, le ſoient auſſi des grandes vertus. Pendant les guerres civiles ſous les règnes de Charles IX & de Henri III, on remarque à chaque inſtant des traits de la plus grande magnanimité.

D'Aubigné (1), un des Chefs du parti Huguenot, faiſoit la guerre en Saintonge; il tomba dans une embuſcade & fut fait priſonnier; il obtint de St.-Luc, qui commandoit les troupes Catholiques dans cette province, la permiſſion d'aller paſſer quelques jours à la Rochelle, ſur ſa parole. A peine étoit-il parti, que St.-Luc reçut ordre de la Cour de le faire transférer à Bordeaux, bien lié & bien gardé: il n'étoit pas douteux que Catherine de Médicis, & le Duc d'Epernon, vouloient le ſacrifier à leur vengeance: il les avoit mortellement offenſés par des ſatyres d'autant plus piquantes,

(1) Aïeul de Madame de Maintenon.

qu'elles étoient vraies. St.-Luc, qui l'avoit fait avertir ſecrètement de ne pas revenir, fut très-étonné & très-fâché de le voir arriver. Monſieur, lui dit d'Aubigné, je viens me remettre entre vos mains, conformément à la parole que je vous en avois donnée, & parce que d'ailleurs, ſi je ne l'avois pas tenue, je vous aurois compromis avec une Cour ſoupçonneuſe & crüelle: je ſais que ma mort y eſt réſolue; mes ennemis ſatisferont leur haîne; j'aurai ſatisfait à ce que je devois à l'honneur & à la reconnoiſſance. L'action, tant vantée, de Régulus, eſt-elle plus belle? Guitaut, Lieutenant de Roi des Iſles de Rhé & d'Oléron, fut pris par les Rochelois; ils menacèrent de le jetter à la mer, ſi l'on transféroit d'Aubigné à Bordeaux; ainſi St.-Luc eut un prétexte pour le garder & pour lui ſauver la vie.

En 1590, le parti de la Ligue, en Languedoc, demanda des troupes au Roi d'Eſpagne. Sur la nouvelle de leur débarquement, Barri de St.-Aunez, Gouverneur pour Henri IV à Leucate, en partit pour aller communiquer un projet au Duc de Montmorenci, Commandant dans cette province. Il fut pris en chemin par les Ligueurs qui marchèrent auſſi-tôt, avec les Eſpagnols, vers Leucate, perſuadés qu'ayant le Gouverneur entre leurs mains, cette place ouvriroit tout de ſuite ſes portes, ou du

moins ne tiendroit pas long-tems. Mais Conſtance de Cézelli, ſa (1) femme, après avoit raſſemblé la Garniſon & les Habitans, & leur avoir repréſenté leur devoir & leur honneur, ſe mit ſi fièrement à leur tête, une pique à la main, qu'elle inſpira du courage aux plus foibles. Les Aſſiégeans furent repouſſés par-tout où ils ſe préſentèrent. Déſeſpérés de leur honte & du monde qu'ils avoient perdu, ils envoyèrent dire à cette vaillante femme, que, ſi elle continuoit à ſe défendre, ils alloient faire pendre ſon mari. J'ai des biens conſidérables, répondit-elle, les larmes aux yeux; je les ai offerts & je les offre encore pour ſa rançon; mais je ne racheterai point, par une lâcheté, une vie qu'il me reprocheroit & dont il auroit honte de jouir; je ne le déshonorerai point par une trahiſon envers ma patrie & mon Roi. Les Aſſiégeans, après avoir tenté une nouvelle attaque qui ne leur réuſſit pas mieux que les autres, firent mourir Barri & levèrent le ſiége. La garniſon voulut uſer de repréſailles ſur le Seigneur de Loupian, qui étoit du parti de la Ligue & qui avoit été fait priſonnier; notre héroïne s'y oppoſa. Henri IV lui envoya le brevet de Gouvernante de Leucate, avec la ſurvivance pour ſon fils.

Marguerite-de-Valois faiſoit la guerre à Henri III,

(1) Elle étoit d'une ancienne & riche famille de Montpellier.

ſon frère, & au Roi de Navarre, ſon mari; elle avoit campé ſa petite armée devant Villeneuve-d'Agénois; elle ordonna à trente ou quarante ſoldats de conduire Charles de Cieutat au pied des murailles & de le tuer, ſi ſon fils, qui commandoit dans cette Place, refuſoit d'en ouvrir les portes. Cieutat, après qu'on eut fait cette indigne ſommation à ſon fils, lui cria: *Songe à la fidélité & au devoir d'un François; que, ſi j'étois capable de te dire de te rendre, ce ne ſeroit plus ton père qui te parleroit, mais un traître, un lâche, un ennemi de ton honneur & de ton Roi.* Ses gardes avoient déja le bras levé & alloient le frapper; le jeune Cieutat leur fit un ſigne; on ouvrit la porte; il ſortit avec trois ou quatre hommes, feignit de parlementer, & mettant tout-à-coup l'épée à la main, il fondit avec tant d'impétuoſité ſur ceux qui tenoient l'épée nue ſur ſon père, il fut ſi ſoudainement ſecondé par pluſieurs ſoldats de ſa garniſon, qu'il le délivra.

SAINT-QUENTIN.

Il y avoit cinq brèches aux murailles de Saint-Quentin; & c'étoit l'onzième aſſaut que les Eſpagnols y donnoient, lorſqu'ils prirent cette Ville en 1557. Les Chanoines refuſèrent de profiter de la permiſſion que le Commandant Eſpagnol leur ac-

cordoit, d'y demeurer & de continuer de jouir de leurs Canonicats; ils se retirèrent à Paris; *Nous ne voulons point*, dirent-ils, *demeurer dans une Ville, où il ne nous seroit pas permis de prier Dieu publiquement pour la prospérité des armes de la France.*

LE COMTÉ DE VALOIS.

Quelques Voyageurs rapportent qu'en Afrique, sur le haut des montagnes, on attache des lions en croix pour servir d'exemple aux autres. Les Juges du Comté de Valois, firent le procès à un taureau qui avoit tué un homme d'un coup de corne, & le condamnèrent, sur la déposition des témoins, à être pendu. La sentence fut confirmée par Arrêt du Parlement le 7 Février 1314.

SOISSONS.

Sous le règne du Roi Robert, un Boucher, pendant une affreuse famine, ayant exposé en vente de la chair humaine, fut condamné à être brûlé vif; mais il étoit permis en tout tems de vendre des hommes en vie. Le sixième article d'un troisième Capitulaire de Charlemagne, année 808, traite *des Serfs vendus dans les marchés, & qui y ont été amenés par leurs parens.* Hugues de Champfleuri, Evêque de

Soiſſons, en 1155, cherchant un beau cheval à acheter pour faire ſon entrée dans cette Ville, on lui en amena un, pour lequel il donna cinq ſerfs (1) de ſes terres.

Dans le douzième ſiècle (2), un Moine de St.-Médard de Soiſſons, nommé Guernon, ſe voyant à l'heure de la mort, s'accuſa publiquement d'avoir parcouru pluſieurs Monaſtères, & d'y avoir fabriqué de fauſſes chartres en leur faveur.

LE VEXIN.

PERSONNE n'ignore qu'autrefois les *ſerfs* en France ne pouvoient ſe marier, ni ſortir de la terre de leur Seigneur ſans ſa permiſſion, & qu'il étoit le maître de les vendre ou de les échanger, comme ſes bœufs, ſes vaches & ſes chevaux. Un Seigneur qui poſſédoit une terre conſidérable dans le Vexin Normand, ſe plaiſoit à faire parler de lui par ſes idées ſingulières & biſarres. Il aſſembloit, au mois de Juin, tous ſes *ſerfs* de l'un & de l'autre ſexe, en âge d'être mariés, & leur faiſoit donner la bénédiction nuptiale; enſuite on leur ſervoit du vin & des viandes; il ſe mettoit à table, buvoit, man-

(1) Deux femmes & trois hommes.

(2) *Journal de Trévoux, Mars* 1716.

geoit & ſe réjouiſſoit avec eux ; mais il ne manquoit jamais d'impoſer aux couples qui lui paroiſſoient les plus amoureux, quelques conditions qu'il trouvoit plaiſantes. Il preſcrivoit aux uns *de paſſer la première nuit de leurs nôces au haut d'un arbre, & d'y conſommer leur mariage ;* à d'autres, *de le conſommer dans la rivière d'Andelle* (1), *où ils ſe baigneroient pendant deux heures, nuds en chemiſe ;* à ceux-ci, *de s'atteler à une charrue & de tracer quelques ſillons ;* à ceux-là, *de ſauter à pieds joints par-deſſus des cornes de cerf, &c.* Il avoit une nièce qui aimoit un jeune homme de ſon voiſinage, & qui en étoit éperduement aimée ; il déclara à ce jeune homme qu'il ne lui accorderoit ſa nièce, qu'à condition *qu'il la porteroit, ſans ſe repoſer, juſqu'au ſommet d'une montagne qu'on voyoit des fenêtres de ſon Château.* L'amour & l'eſpérance firent croire à cet amant que le fardeau ſeroit léger : en effet, il porta ſa bien-aimée, ſans ſe repoſer, juſqu'à l'endroit indiqué ; mais il expira une heure après des efforts qu'il avoit faits ; ſa Maitreſſe, au bout de quelques jours, mourut de douleur & de chagrin. L'oncle, en expiation de leur malheur qu'il avoit cauſé, fonda ſur la montagne un Prieuré, qu'on appelle *le Prieuré des deux Amans ;* il eſt à

(1) Rivière dans le Vexin Normand.

une lieue du Pont-de-l'Arche, & à quatre lieues de Rouen.

VILLEFRANCHE.

Sous le règne de Henri III, dans le tems de nos guerres de religion, *les habitans de Villefranche en Périgord*, dit M. de Sully (1), *formèrent le complot de s'emparer de Montpazier, petite Ville voiſine ; ils choiſirent, pour cette expédition, la même nuit que ceux de Montpazier, ſans en rien ſavoir, avoient auſſi choiſie pour s'emparer de Villefranche. Le haſard fit encore, qu'ayant pris un chemin différent, les deux troupes ne ſe rencontrèrent point. Tout fut exécuté des deux côtés avec d'autant moins d'obſtacles, que de part & d'autre les murs étoient demeurés ſans défenſe. On pilla, on ſe gorgea de butin ; les deux troupes triomphoient ; mais quand le jour parut, elles connurent bientôt leur erreur. La compoſition fut que chacun s'en retourneroit chez lui, & que tout ſeroit remis dans ſon premier état.*

Cette aventure, qui nous paroît plaiſante & ridicule, eſt à-peu-près le tableau des guerres que ſe font les différentes Puiſſances de l'Europe.

Sous le dernier règne, dans le tems même de

(1) *Mémoires de Sully, Tom. 1, pag. 44.*

nos plus grands revers, il eſt conſtaté par un Mémoire de M. Deſmarets, Miniſtre des Finances, que les Armateurs de St.-Malo, par les priſes qu'ils firent dans la ſeule année 1709, indépendamment des précédentes, apportèrent dans le Royaume plus de trente millions; ils en prêtèrent quinze à Louis XIV.

YPRES.

Au ſiége d'Ypres, en 1678, les Mouſquetaires attaquoient un ouvrage. *Bon, à merveilles; continuons, mes amis*, leur diſoit (1) Tayac, un de leurs Officiers; *ces gens là ſe défendent vigoureuſement; mais ils ont affaire à nous; nous l'emporterons: & combien de fois nos Maitreſſes, quand nous ſerons de retour à Paris, ne nous feront-elles pas raconter cette action?*

AUTRES VILLES.

Il y a encore quelques villes dans le Royaume où le Maire & les Echevins font mettre dans un panier une ou deux douzaines de chats, & les brûlent dans le feu de joie de la veille de la St.-Jean.

(1) Il fut tué.

Cette barbare coutume, dont j'ignore l'origine, ſubſiſtoit même dans Paris, & n'y a été abolie qu'au commencement du règne de Louis XIV. On lit dans un des exécrables libelles (1) du tems de la Ligue, *que les Eccléſiaſtiques qui avoient aſſiſté à la prétendue converſion de Henri IV* (2), *méritoient d'être attachés en Grève comme fagots, depuis le pied juſqu'au haut de l'arbre du feu de la Saint-Jean; que ce Prince devoit être mis dans le panier où l'on met les chats; & que cela ſeroit un ſacrifice agréable au Ciel & délectable à la terre.*

Vers l'an 2125, un hérétique, nommé Tanchelin (3), étoit en ſi grande vénération dans quelques provinces, qu'on buvoit de ſes urines, & qu'on gardoit ſes excrémens comme des reliques: l'argent qu'en retiroient les principaux de ſa ſecte, ſervoit à l'entretien de ſa table qui étoit toujours délicatement ſervie. Les pères & les maris le prioient de coucher avec leurs filles & leurs femmes.

(1) Le banquet d'Arete, par Louis d'Orléans.
(2) *Chronologie novenaire; Tom. 2, pag. 226.*
(3) *Mézeray, Tom. 2, pag. 173.*

DIALOGUE.

MERCURE, MORPHÉE.

MORPHÉE.

MAIS, mon cher Mercure...

MERCURE.

Mais, mon très-cher Morphée, je te le dis en ami, on a beaucoup plaisanté de ton projet à la table des Dieux.

MORPHÉE.

Eh! qu'est-ce que mon projet a donc de si ridicule? Cette isle ne m'est-elle pas particulièrement consacrée?

MERCURE.

Il est vrai.

MORPHÉE.

J'en dois donc chérir les habitans.

MERCURE.

Sans doute.

MORPHÉE.

J'ai résolu de les rendre tous honnêtes-gens....

MERCURE, *riant.*

Tous honnêtes gens ?

MORPHÉE.

Oui, tous ; cela te fait rire : mais écoute, écoute-moi.

MERCURE.

Oh ! cela doit être ſi beau, que je t'écouterai tant que tu voudras.

MORPHÉE.

Jupiter (ſoit dit entre nous) s'y eſt mal pris pour bannir les vices de deſſus la terre, & y faire régner les vertus ; car enfin le germe des paſſions eſt dans le cœur ; l'attrait en eſt puiſſant ; & les objets qui les font naître, ſe préſentent ſans ceſſe ; au lieu que les idées du Styx, de l'Achéron & du Tartare ne ſe montrent que dans l'éloignement. *Jouiſſons, divertiſſons-nous ; ſi nos actions irritent les Dieux, nous avons du tems devant nous pour les appaiſer ;* c'eſt ainſi que parlent la plupart des hommes.

MERCURE.

Oui ; c'eſt aſſez leur langage.

MORPHÉE.

Mais, ſi ces mêmes hommes étoient punis preſ-

qu'auſſi-tôt qu'ils ont commis une injuſtice, n'eſt-il pas vraiſemblable qu'ils s'accoutumeroient bientôt à n'en point commettre ?

MERCURE.

Cela me paroît aſſez vraiſemblable.

MORPHÉE.

Or, j'ai penſé qu'étant le Dieu du ſommeil, & diſpoſant par conſéquent de la moitié de leur vie, je pourrois peu-à-peu les corriger. J'ai déclaré que, dès que quelqu'un dans mon Iſle aura fait quelque action peu convenable, je le punirai la nuit par des rêves funeſtes....

MERCURE.

Mais, cette punition n'eſt qu'un ſonge qui ſe diſſipe avec les ombres.

MORPHÉE.

En eſt-elle moins réelle ? En a-t-on moins ſouffert ? Et crois-tu, que prêt à ſe livrer aux mouvemens d'une paſſion injuſte, on ne ſera pas retenu par la crainte d'être toute la nuit tourmenté par des ſonges effrayans ? Crois-tu que les Coquettes & les Dévotes continueront leurs tracaſſeries & leurs noirceurs, quand elles penſeront aux mauvaiſes nuits que je leur ferai paſſer, & que le lendemain

elles auront le teint pâle & les yeux battus? Crois-tu que je ne corrigerai pas ce Financier de ses airs importans, en lui faisant rêver pendant quatre ou cinq nuits?...

MERCURE.

Eh! mon ami, un Financier dort & ne rêve point. Mais tu as sans doute commencé par tâcher de corriger le Roi de cette Isle, ses Ministres, les Juges, les Pontifes; dis-moi, détaille-moi les songes que tu leur as envoyés.

MORPHÉE.

Tu vas en être instruit par eux-mêmes. Rendons-nous invisibles; le jour commence à paroître; on ouvre les portes de ce Temple; tu ne tarderas pas à voir venir des hommes de tous états & de toutes conditions. La Prêtresse fera raconter à chacun en particulier le songe dont il est tourmenté depuis quelques jours, & finira par leur dire à tous, que ce n'est point par des sacrifices qu'ils peuvent m'appaiser, mais en changeant de mœurs & de caractères. * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * *
* * * * * * * * * * * * * *

REQUÊTE

REQUÊTE

Préſentée à M. le Lieutenant Criminel, par l'Auteur des ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS.

DISANT que dans un Journal qui a pour titre, *Journal Chrétien* (1), il y a une Lettre adreſſée au ſieur Dinouart, un des Aſſociés de ce Journal, dans laquelle le Suppliant, à l'occaſion de ſes *Eſſais Hiſtoriques ſur Paris*, eſt traité de la façon la plus injurieuſe. On l'accuſe d'avoir, dans ces *Eſſais*, *attaqué la Religion*; de vouloir *détruire & renverſer la Religion*; d'y avoir mis des *traits recherchés contre la Religion*; de tâcher de *répandre un ridicule affecté ſur la Religion & ſes Miniſtres*. Si ces accuſations ſont fondées, le Suppliant eſt un homme dangereux, ſcandaleux, un ſéditieux, un perturbateur dans la Société & dans l'Etat.

Il a dit, dans la Préface de ſes *Eſſais*, que ſon objet, dans cet Ouvrage, étoit de faire connoître, par les faits, nos anciennes loix, nos

(1) Mois de Mai 1760.

mœurs, le caractère & le génie des François. Il entroit donc néceſſairement dans ſon plan, de faire mention de tout ce qui pouvoit avoir influé, en différens tems, ſur les mœurs & la façon de penſer de la Nation; & il devoit, par conſéquent, parler de la bonne ou mauvaiſe conduite, des actions utiles ou des fautes des Princes; de celles des Miniſtres, des Généraux d'armées, des Magiſtrats, des Eccléſiaſtiques, & des Religieux, les Religieux s'étant répandus dans le ſiècle où ſouvent ils ont joué de grands rôles.

Il va rapporter très-fidèlement, avec ſes réponſes, les accuſations dont il eſt chargé dans la Lettre adreſſée au ſieur Dinouart.

JOURNAL CHRÉTIEN.

Où en ſeroit la Religion, ſi, attaquée de toutes parts, il n'y avoit pas, dans un Etat Catholique, des Journaux où il lui fût permis d'inſérer ſes défenſes, de répondre à ſes ennemis, & de ſe juſtifier aux yeux des perſonnes ſages, de tout l'odieux dont on la charge?

RÉPONSE.

Si j'ai attaqué la Religion, le ſieur Dinouart devoit me dénoncer au Miniſtère public. Il eſt contre

toute Police & contre toutes les Loix, que trois Particuliers établiſſent une Inquiſition en France, s'érigent un Tribunal, me jugent, me notent & me flétriſſent publiquement. *Où en ſeroit la Religion*, s'écrie l'Auteur de la Lettre, *ſi, attaquée de toutes parts, &c.*; c'eſt-à-dire, que les Magiſtrats ne veillent point à conſerver, à défendre & à venger la Religion, & qu'elle ſeroit perdue, ſi la Providence n'avoit pas envoyé à ſon ſecours trois Inquiſiteurs, qui ne ſont ni Evêques, ni Abbés, ni Curés, ni Vicaires, ni, je crois, habitués à aucune Paroiſſe.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Eſſais* a cru que ſon Ouvrage ne pourroit plaire, qu'autant qu'il feroit rire aux dépens de la Religion. Il parle des tombeaux de Quélus, de Maugiron & de S. Mégrin, *que le Peuple excité & devenu furieux par les Prédications des Moines*, détruiſit dans l'Egliſe de Saint-Paul. Sans doute que le Peuple fut très-coupable de manquer au Prince qui avoit fait conſtruire ces tombeaux. Jamais ſemblable démarche ne ſe peut juſtifier; mais pourquoi l'attribuer aux Prédications des Moines, & déguiſer que le Peuple, ſcandaliſé de voir, dans une Egliſe, les ſtatues de ces

Mignons, dont la réputation étoit moins qu'intacte, n'étoit que trop porté de lui-même à les ſouſtraire à ſes yeux, ſans avoir beſoin qu'on l'y excitât? Ajoutons que les inſcriptions qu'on avoit miſes à leurs tombeaux, étoient bien capables de le ſcandaliſer. On y parloit des Parques, de l'Amour, de Vénus; une de ces épitaphes étoit dans le ſtyle le plus galant, & par conſéquent le plus indécent; l'un & l'autre ſont ici ſynonymes.

Si un Evêque de Nevers, Arnaud de Sorbin, prononça leur oraiſon funèbre, qu'en conclure? que tous les hommes ne rempliſſent pas toujours les devoirs de leur état: la Religion ne peut qu'en gémir.

RÉPONSE.

L'AUTEUR de la Lettre prétend que c'eſt pour faire rire aux dépens de la Religion & de ſes Miniſtres, que j'ai dit gratuitement, *que le Peuple excité & devenu furieux par les Prédications des Moines*, alla détruire les tombeaux de Quélus, de Maugiron, & de Saint-Mégrin. Le Père Daniel vouloit-il faire rire aux dépens de la Religion & de ſes Miniſtres? Il dit: » On peut imaginer » l'impreſſion que faiſoient ces faux Paſteurs ſur » l'eſprit du Peuple, par cet abus ſacrilége de » leur miniſtère. On en vit dès le lendemain les

» effets, lorſqu'une troupe de ces forcenés alla » aux Auguſtins arracher le tableau où le Roi » étoit peint avec l'habit de l'Ordre du Saint- » Eſprit ; ſon nom & ſes armes furent arrachés de » tous les endroits ; les tombeaux de Quélus, de » Maugiron & de Saint-Mégrin, furent bri- » ſés «.

Après avoir parlé de leurs tombeaux, il étoit naturel que je fiſſe mention de leur oraiſon funèbre, prononcée par Arnaud de Sorbin, Evêque de Nevers. Qu'en conclure ? demande l'Auteur de la Lettre ; ce qu'il voudra ; ce qu'il en a conclu. Je me ſuis contenté, ſans réflexion, ni concluſion, de rapporter des faits relatifs aux mœurs de ce ſiècle.

JOURNAL CHRÉTIEN.

En parlant de la rue de l'Arbre-ſec, l'Auteur des *Eſſais* rapporte une ſédition ſurvenue en 1505, à l'occaſion d'*une Marchande que le Curé ne vouloit pas enterrer, qu'on ne lui eût montré, ou à l'Evêque, le teſtament qu'elle avoit fait.* Mais ces abus viennent-ils de l'eſſence de l'eſprit de la Religion, ou des vices de quelques-uns de ſes Miniſtres ? Voilà ce qu'il faudroit diſtinguer, quand on rapporte ces ſortes de traits hiſtoriques, & ce qu'on diſtingueroit en effet, ſi les intérêts de la

Religion étoient précieux à ceux qui les copient. Mais quand les vues ſont différentes, la plume court avec moins de retenue; on ſe félicite même des découvertes en ce genre : un trait ridicule, indécent, révoltant, ſera ſaiſi avec chaleur, développé, expoſé avec tout l'art qui peut le rendre odieux. Que penſer de cette ſingulière attention, ſinon qu'on cherche à faire juger de la Religion par la conduite de quelques-uns de ſes Miniſtres; au-lieu qu'il faudroit juger leur conduite ſur l'eſprit de la Religion. Alors le Miniſtre ſeroit condamné ſur ſes principes, s'il eſt condamnable; & l'opprobre d'un particulier coupable ne feroit que donner de l'éclat à la ſainteté, à la pureté de la Religion, dont il auroit violé les loix.

RÉPONSE.

ON prétend qu'une preuve convaincante de mes criminelles intentions, c'eſt qu'en parlant des abus qui s'étoient gliſſés dans un aſſez grand nombre d'Egliſes, je n'ai pas averti que ces abus ne viennent point de l'eſſence & de l'eſprit de la Religion, mais des vices de ſes Miniſtres. Ainſi, par un avertiſſement particulier, j'aurois dû prévenir le Lecteur d'avoir grande attention à ne pas juger de la Religion par la conduite de quelques Eccléſ-

ſiaſtiques. Le Lecteur m'auroit ſans doute répondu que je ne dois pas le croire un imbécile. Si j'avois ajouté que je prenois cette précaution, parce que, ſi je ne l'avois pas priſe, il auroit pu ſe trouver quelque homme aſſez méchant, pour m'accuſer de mauvais deſſeins contre la Religion, le Lecteur m'auroit repliqué qu'un pareil homme, par de ſemblables imputations, mettroit ſon faux zèle à découvert, & feroit connoître que, ſous un voile ſacré, il cherche à ſatisfaire quelque reſſentiment particulier.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Eſſais* nous fait paſſer par la rue Saint-Barthélemi. Vous croyez ſans doute trouver ici quelques ſingularités, ou ſur la rue même, ou ſur l'Egliſe. Vous vous trompez. Vous ſerez ſeulement inſtruit que le Roi Robert alloit ſouvent faire ſa prière à la porte de cette Egliſe Si ce trait n'eſt pas intéreſſant, du moins peut-il édifier. Vous avez raiſon; mais pourquoi prendre de là occaſion de rapporter un long trait d'hiſtoire au ſujet du mariage de ce Prince avec Berthe, ſa couſine iſſue de germain; parler de l'excommunication prononcée contre ce mariage, & de l'accouchement de cette Princeſſe: *non erat hìc locus.*

garda, & vit un monſtre qui avoit le cou & la tête d'un canard.

L'Anonyme prétend que j'ai voulu, à l'occaſion de cette excommunication particulière, lâcher un trait que la malignité, que l'ignorance pût appliquer à l'excommunication en général. Dans l'article en queſtion y a-t-il un mot qui puiſſe engager à m'accuſer de ce deſſein ? Doit-on m'imputer ce que je n'ai point dit ? Eſt-il permis de m'attribuer de mauvaiſes intentions, ſans en avoir des indices certains ? On ajoute que j'ai voulu en même tems faire jouer à un Prêtre, & à deux femmes, un rôle qui ne pouvoit en impoſer qu'à l'homme le plus ſtupide ; que Robert ne le fut jamais, à moins que dans mon idée *dévot* & *imbécile* ne ſoient ſynonymes, & que Robert étoit dévot. Eſt-ce moi qui fais jouer un rôle à l'Abbé Abbon ? Au contraire, j'ai tâché de le juſtifier ; j'ai dit : » qu'il n'eſt pas » croyable que, par le plus abominable complot, » dans l'idée d'obliger Robert à ſe ſoumettre, & » pour fortifier en même tems, parmi le Peuple, » la terreur qu'inſpiroient les excommunications, » on eût ſubſtitué ce monſtre à la place du véritable » enfant ; & qu'il étoit plus naturel de penſer, » qu'une maſſe de chair d'une figure biſarre a pu » ſe former au ſein d'une femme dévorée de cha- » grins pendant ſa groſſeſſe, & dont l'imagination

» & la conſcience étoient troublées par les mena-
» ces du Pape «.

Le Père Daniel rapporte » qu'Abbon ſut ſi bien
» tourner l'eſprit de Robert, que ce Prince, ſoit
» qu'il fût frappé de cette eſpèce de prodige, ſoit
» pour mettre ſa conſcience en repos, força enfin
» ſon inclination, & ſe ſépara de Berthe «. Appa-
remment que le Père Daniel a cru que *ſot* & *dévot*
ſont ſynonymes, puiſqu'il fait entendre que Ro-
bert put être frappé de ce prodige.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Eſſais* a tort de rapporter, avec
une emphâſe qui tend au ridicule, la permiſſion
que Gilles Dauphin, Géneral des Cordeliers, ac-
corda à Meſſieurs du Parlement, de ſe faire enter-
rer en habit de Cordelier. L'hiſtoire nous parle de
pluſieurs Souverains, qu'elle ne nous préſente pas
comme des eſprits foibles, & qui ſe firent gloire
d'être inhumés dans un ſemblable habit ; mais
l'Auteur des *Eſſais* auroit été fâché, en citant la
rue des Cordeliers, d'oublier ce trait, & encore
moins celui de Saint François, qui deſcend, à ce
qu'il rapporte, chaque année en Purgatoire.

RÉPONSE.

LES Cordeliers prêchoient, dit l'Abbé de Choiſi dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, & prêchent encore dans les Colonies, dit Fraizier, que Saint François deſcend chaque année en Purgatoire, pour en tirer les âmes de ceux qui ſont morts dans l'habit de ſon Ordre. Ainſi ces Religieux ne prétendoient pas faire une ſimple politeſſe, mais rendre un bon office à ceux à qui ils accordoient la permiſſion de mourir en habit de Cordelier. On m'accuſe d'avoir traité cet article avec une emphâſe qui tend au ridicule. L'article eſt court; je vais le rapporter en entier.

(1) » En 1502, Gilles Dauphin, Général des » Cordeliers, en conſidération des bienfaits que » ſon Ordre avoit reçus de Meſſieurs du Parle» ment de Paris, envoya aux Préſidens, Conſeil» lers & Greffiers, la permiſſion de ſe faire enter» rer en habit de Cordelier. En 1503, il gratifia » d'un ſemblable brevet le Prévôt des Marchands » & Echevins. Il ne faut pas regarder cette permiſ» ſion comme une ſimple politeſſe, s'il eſt vrai (2)

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 111.

(2) Hiſt. Eccléſiaſt. de Choiſi, année 1333. Relat. de Fraizier.

» que Saint François fait régulièrement, chaque » année, une deſcente en Purgatoire, pour en tirer » les âmes de ceux qui ſont morts dans l'habit de » ſon Ordre «. Peut-on raconter un fait, un uſage, d'une façon plus ſimple ?

JOURNAL CHRÉTIEN.

Je ne m'arrêterai point aux réflexions de l'Auteur des *Eſſais*, ſur la bénédiction nuptiale donnée à Eliſabeth de France, & à Philippe II, Roi d'Eſpagne, à la porte de l'Egliſe de Notre-Dame, par l'Evêque; à la comparaiſon qu'il fait des Miniſtres de notre Religion avec les Prêtres des Indes, à propos d'une prétention abuſive, qui n'étoit pas autoriſée par l'Egliſe, & qui n'étoit point générale, quoiqu'adoptée dans quelques lieux ; mais tout cela pourroit faire ſoupçonner les intentions de l'Auteur; elles percent également bien dans les traits ſuivans.

Réponse.

J'ai dit (1), à l'occaſion du mariage d'Eliſabeth de France, avec Philippe II, qu'on ne marioit les Grands, comme les Petits, qu'à la porte de l'E-

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 136.

gliſe ; » parce qu'apparemment on trouvoit alors » indécent de donner, dans l'Egliſe même, la per- » miſſion à un homme & à une femme d'aller » coucher enſemble «. Cette raiſon n'eſt-elle pas convenable ? D'ailleurs, l'ai-je devinée ? Eſt-ce moi qui ai dit le premier » que telle étoit la pureté de » l'Egliſe, qu'on n'y marioit point « ?

Quelques Curés de Picardie prétendoient que les nouveaux Mariés ne pouvoient pas, ſans leur permiſſion, coucher enſemble les trois premières nuits de leurs noces, & vendoient cette permiſſion. » Nous ne pouvons vendre, ai-je dit (1), que ce » qui nous appartient ; croyoient-ils, comme cer- » tains Prêtres des Indes, que ces trois premières » nuits leur appartenoient « ? A l'occaſion de cette légère réflexion ſur l'avarice de quelques Curés, condamnés par leurs Evêques, & notés par des arrêts, peut-on ôſer m'accuſer de comparer les Miniſtres de notre Religion aux Prêtres des Indes ? Je me ſuis plû à leur rendre, en toute occaſion, la juſtice qui leur eſt dûe ; je ne rapporterai que cet endroit : » Feu M. le Duc de Bourgogne, ai-je » dit, Tom. III. pag. 327 de mes *Eſſais*, avoit » la plus grande eſtime pour les Curés de Paris ; il » étoit perſuadé qu'il falloit leur faire l'accueil le

(1) Eſſais Hiſt. Tom. I, pag. 135.

» plus favorable à la Cour, & leur accorder, autant » qu'il étoit poſſible, les petites grâces qu'ils de- » mandoient pour des familles, afin d'augmenter » encore la conſidération & la confiance qu'ils s'at- » tiroient par la décence de leurs mœurs, leur » charité & leur bienfaiſance «. J'ai ajouté que le Docteur Burnet, à ſon retour à Londres, diſoit » qu'il ne connoiſſoit point d'hommes qui fiſſent » plus d'honneur à l'Humanité, que les Curés de » Paris «. L'Auteur de la Lettre, qui veut perſua- der que je cherche à faire rire aux dépens des Eccléſiaſtiques, n'a eu garde de citer cet article & autres ſemblables.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Eſſais* trouve » ſingulier de faire » tous les ans la proceſſion autour de deux ou trois- » cents fagots, auxquels on met le feu pendant les » plus grandes chaleurs de l'été «. C'eſt, ſelon lui, une ridicule cérémonie. Nous ne doutons pas que cette cérémonie, comme beaucoup d'autres pratiquées dans l'Egliſe, ne paroiſſe ridicule aux yeux de nos Philoſophes. Eh ! qu'y-a-t-il de ſage & de ſenſé à leurs yeux dans la Religion ? Eſt-elle faite pour être reſpectée par les eſprits d'une trempe peu commune, par ces hommes qui, accoutumés à in- terroger la nature, à ſonder la profondeur des

ſciences, prétendent interroger Dieu lui-même, lui demander raiſon de l'hommage que la foi exige de nous? Croire & pratiquer ce qu'enſeigne la Religion, reſpecter ſes uſages, cela eſt bon pour le peuple, pour les eſprits ſubalternes, & faits pour le joug. Qu'offre donc de ridicule cette cérémonie? Chez les Payens, on faiſoit des feux publics pour les cas extraordinaires qui intéreſſoient l'Etat. L'Egliſe a trouvé cet uſage établi chez les Idolâtres, & appliqué à des fêtes, ou ſuperſtitieuſes, ou purement profanes. Elle l'a conſervé, en changeant d'objet. Rien de plus ſimple. Elle veut que les fidèles témoignent leur joie, en célébrant la naiſſance de celui qui fut le Précurſeur du Meſſie, & qui annonça au monde le tems du ſalut. Le feu public qu'elle allume devant les Egliſes, en eſt le ſignal & le ſymbole; & les Peuples, repréſentés par leurs Chefs, en ſe réuniſſant autour de ce feu myſtérieux, rendent hommage à leur mère commune, en même-tems qu'ils ſe prêtent à ſes vues. En quoi cette cérémonie eſt-elle ridicule?

RÉPONSE.

DANS la Lettre on commence par tronquer ma phraſe. Voici l'article des *Eſſais Hiſtoriques* (1):

(1) Tom. 1, pag. 177.

„ Pendant

» Pendant la priſon du Roi Jean, les Prévôt des » Marchands & Echevins préſentèrent à Notre- » Dame une bougie (apparemment roulée) auſſi » longue que l'enceinte de Paris avoit alors de » tour. Ce don, qu'on renouvelloit chaque année, » fut ſuſpendu du tems de la Ligue pendant vingt- » cinq ou trente ans. En 1605, Miron, Prévôt des » Marchands, donna, à la place de cette longue » bougie, une lampe d'argent qui brûle jour & » nuit devant l'autel de la Vierge. Cette dévotion » eſt auſſi reſpectable, qu'il eſt ſingulier de faire » tous les ans la proceſſion autour de deux ou trois- » cents fagots, auxquels on met le feu pendant les » plus grandes chaleurs de l'été. Après bien des re- » cherches ſur cette ridicule cérémonie, j'ai trouvé » que les Grecs & les Romains faiſoient des ré- » jouiſſances aux publications de paix, & aux nou- » velles de victoires remportées ſur l'ennemi, & » que ces réjouiſſances étoient toujours accompa- » gnées de ſacrifices, où l'on allumoit de grands » feux pour brûler les victimes. Nous avons eu » l'eſprit de conſerver les feux, ſans avoir de vic- » times à brûler «.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'AUTEUR des *Eſſais* dit : » qu'après que le

» Chriſtianiſme eut diſſipé les ténèbres de l'ido-» latrie, on attribua à pluſieurs Saints les mêmes » fonctions que les Payens avoient attribuées à » leurs fauſſes Divinités «. Rien n'eſt avancé plus gratuitement. Jamais l'Egliſe n'a prétendu transférer aux Saints les emplois que les Payens donnoient à leurs idoles. Elle auroit nourri la ſuperſtion des Peuples, pour ne rien dire de plus. Jamais on n'a invoqué Saint Michel comme *le Patron des morts & le défenſeur des tombeaux*. L'Egliſe croit que Saint Michel préſente les âmes des Chrétiens au Tribunal de Jéſus-Chriſt, & qu'il les conduit au ſéjour de la félicité. L'invoquer ſous ce point de vue, lui attribuer cette fonction, ce n'eſt pas l'invoquer comme *le Patron des morts & le défenſeur des tombeaux*. Le prémier eſt l'effet d'une pieuſe créance ; le ſecond feroit le fruit de la ſuperſtition. Si les Peintres repréſentent Saint Michel ſous des emblèmes ridicules, l'Egliſe ne les y autoriſe point. On ſait le mot d'Horace : *Pictoribus atque poetis, &c.* Nous pourrions aujourd'hui ajouter, à ces deux eſpèces d'hommes, les Philoſophes, qui, à la liberté de tout penſer, joignent celle de tout écrire & de tout dire.

*

RÉPONSE.

Si j'ai dit (1) que l'Egliſe attribua à pluſieurs Saints, les mêmes fonctions que les Payens avoient attribuées à leurs fauſſes Divinités, j'ai eu tort; ſi je ne l'ai pas dit, les fauſſes & continuelles imputations de l'Auteur de la Lettre, ſont très-condamnables. J'ai dit *qu'on attribua*, c'eſt-à-dire, que le Peuple attribua à pluſieurs Saints les mêmes fonctions, que les Payens avoient attribuées aux fauſſes Divinités; & il n'eſt pas douteux, qu'élevé dans l'idolatrie, & toujours groſſier dans ſon culte, le Peuple mêloit les idées qu'il avoit reçues dans l'enfance, aux idées pures de la nouvelle religion qu'on lui prêchoit & qu'il embraſſoit.

On enterroit, avec le mort, de l'argent & quelques-unes des choſes précieuſes qui lui avoient appartenu. Il y avoit, dans chaque cimetière, une petite Chapelle dédiée à Saint Michel; cette Chapelle faiſoit imaginer au Peuple, que Saint Michel veilloit à ce qu'on ne fouillât point dans les Sépultures; & il donnoit à cet Archange l'épithète de *Défenſeur des tombeaux & Patron des morts.*

Certainement l'Egliſe n'autoriſoit pas les Pein-

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 185.

tres & les Sculpteurs à repréſenter Saint-Michel ſous des emblêmes & avec des attributs ridicules; mais les Peintres & les Sculpteurs ne l'auroient point repréſenté ſous ces emblêmes & avec ces attributs, ſi ce n'avoient pas été les idées du Peuple.

JOURNAL CHRÉTIEN.

» L'Archêveque de Paris défendit qu'on fît pour » le Duc de Nemours des prières à Saint-André-» des-Arcs, ſa Paroiſſe. Quel étoit cet Archevê-» que? demande l'Auteur des *Eſſais* «. Le fameux Cardinal de Retz, répond-il, qui portoit ordinairement un poignard dans ſa poche pour bréviaire. Peut-être portoit-il l'un & l'autre. Il étoit répréhenſible en beaucoup de choſes, dans ſa conduite, nous l'avouons; mais tout ce qu'on peut lui reprocher, prouve-t-il qu'il avoit tort d'avoir fait cette défenſe à l'égard d'un homme qui avoit été tué dans un duel avéré? L'Egliſe l'obligeoit à faire cette défenſe de prier Dieu pour ce duelliſte. Un homme dont la conduite n'eſt pas exacte, ſe condamne lui-même, en ſe montrant ſévère dans l'obſervation des loix; mais ce n'eſt pas dans ce dernier point, qu'il eſt répréhenſible. Il eût fait une faute de plus, s'il n'eût pas mis en exécution les Loix Eccléſiaſtiques.

RÉPONSE.

(1) Je penſe que le plus grand nombre de nos Evêques auroit cru, que Dieu pouvoit avoir fait la grace au Duc de Nemours, de lui donner un inſtant pour ſe repentir & lui demander pardon, & qu'ainſi, ils n'auroient point défendu de faire des prières pour ce Prince. Plus un homme eſt d'une conduite dépravée, plus il ſcandaliſe en ſe montrant prompt & ſévère à condamner les autres; on croit qu'il veut jouer Dieu & les hommes. D'ailleurs, je n'ai laiſſé entrevoir, comme hiſtorien, qu'une très-légère partie des diſcours qu'on tint dans ce tems-là; & je n'ai point dit que le Cardinal de Retz eut tort ou raiſon dans les défenſes qu'il fit.

JOURNAL CHRÉTIEN.

J'aime le reproche que l'Auteur des *Eſſais* fait à l'Abbé de Choiſi, au ſujet d'une Anecdote qu'il rapporte ſur la Ducheſſe de Valentinois, par rapport à une médaille qu'elle fit frapper, où elle étoit repréſentée, *foulant aux pieds l'Amour.* Rien

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 244.

n'eſt plus ſimple que ce détail ; cependant il paroît ſcandaleux à notre Auteur, parce qu'il eſt fait par l'Abbé de Choiſi, que l'on devroit cependant conſidérer ici plutôt comme Hiſtorien, que comme Eccléſiaſtique.

RÉPONSE.

L'AUTEUR de la Lettre continue de falſifier tout ce que je dis : voici l'article tel que je l'ai mis (1) : » La Ducheſſe de Valentinois eſt, je crois, la » ſeule pour qui l'on ait frappé des médailles. » L'Abbé de Choiſi, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſti- » que, où il eſt aſſez ſingulier de trouver de pa- » reils détails, prétend que cette Ducheſſe, fière » de ſa vertu, vraie ou fauſſe, fit frapper cette » médaille, où elle eſt repréſentée, foulant aux » pieds l'Amour «. On voit que je n'ai point dit que ce détail étoit ſcandaleux, mais qu'il étoit aſſez ſingulier de le trouver dans une Hiſtoire Eccléſiaſtique.

JOURNAL CHRÉTIEN.

LA langue Françoiſe eſt ſi modeſte ! L'Auteur

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 235.

des *Eſſais* la fait rougir par des détails indécens, par des expreſſions libres & propres à faire frémir la pudeur. Quelle honnête femme ne ſera point offenſée d'y trouver, par exemple, l'origine de la rue T... ? Qui engageoit l'Auteur à rendre dans les mots propres, les crimes dont les Templiers furent accuſés ? La langue ne lui fourniſſoit-elle pas des circonlocutions, ou plutôt ne ſuffiſoit-il pas de dire, en général, qu'on les chargeoit des crimes les plus énormes ! Quel récit pour des ames chaſtes, que celui de la férocité de ce gentil-homme, dont le baudrier, tel que l'Auteur le repréſente, ne peut faire rire que les libertins, & faire peine aux honnêtes-gens ! Que répondra l'Auteur à ces juſtes reproches ? Qu'il a voulu rendre ſa lecture plus amuſante. Alors il reſtera toujours à lui demander qui ſont ceux qu'il a voulu faire rire, & à quel genre de Lecteurs il a voulu plaire ? C'eſt, ſans doute, aux Philoſophes du tems.

RÉPONSE.

Lorsqu'un Hiſtorien, pour ſe faire entendre, eſt néceſſairement obligé de ſe ſervir d'un mot déshonnête, ce mot ceſſe de l'être, ou ne l'eſt pas plus dans ſon récit, que dans un rapport de Chirurgiens. L'Abbé le Beuf, un très-digne Prêtre,

& de l'Académie des Inſcriptions, a mis à la ſuite de ſon Hiſtoire du Diocèſe de Paris une liſte des anciennes rues, & le nom de la rue T....., tout au long & avec toutes ſes lettres. Des Religieux, auſſi reſpectables par leur profond ſavoir que par leurs mœurs, viennent de faire graver un plan de Paris, tel qu'il étoit ſous le règne de François Ier. ; le nom de la rue T..... y eſt tout au long, & avec toutes ſes lettres. Pour moi, j'ai mis (1) des points ; & j'ai donc été plus modeſte, ſi c'eſt l'être. L'Abbé le Beuf & ces Religieux ont-ils voulu rendre leurs ouvrages plus amuſants & faire rire les Philoſophes du tems ?

L'Hiſtorien, en rapportant certains faits, eſt comme un Greffier qui écrit les dépoſitions telles qu'elles ſont faites (2). J'ai écrit l'Hiſtoire du procès des Templiers ; & j'ai dû rapporter les différentes abominations qu'on leur imputoit, afin que le Lecteur pût juger de celles qui lui paroîtroient plus ou moins vraiſemblables. » Celui qui étoit reçu, ai-je » dit, baiſoit celui qui le recevoit à la bouche, en- » ſuite (3) *in fine ſpinæ dorſi & in virgâ virili* «. J'ai conſervé ces mots dans le latin, pour mettre une

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 291.
(2) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 267.
(3) *Proceſſus contra templor.* Dupuis.

gaze. Le Père Daniel, qui vouloit apparemment faire rire les libertins & plaire aux Philoſophes modernes, n'a point mis de gaze: » Celui qui étoit » reçu, dit-il, baiſoit celui qui recevoit, à la bou- » che, puis au nombril & à l'anus. On lui défen- » doit, continue-t-il, d'avoir commerce avec les » femmes; mais en récompenſe, on lui permettoit » de s'abandonner avec ſes Confrères aux plus horri- » bles déſordres «.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Eſſais* eſt ſurpris que le Cardinal de Lorraine, malgré les mécontentemens qu'il avoit donnés aux Officiers, ou à leurs Veuves, ſoit mort dans ſon lit. Apparemment que, ſi on l'eût égorgé ou empoiſonné, il eût approuvé ce genre de mort.

RÉPONSE.

» Le Cardinal de Lorraine, ai-je dit (1), étant à » la tête du Conſeil, ſous le règne de François II, » ſe trouva importuné du grand nombre d'Officiers » eſtropiés, ou de veuves d'Officiers tués, qui ſol- » licitoient à la Cour quelques petites penſions pour

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 298.

» vivre ; il fit publier à ſon de trompe, pour ſe » délivrer, diſoit-il, de ces mendians, que tous » ceux qui étoient venus à Fontainebleau pour de- » mander quelque choſe, euſſent à ſe retirer dans » vingt-quatre heures, ſous peine d'être pendus à » un gibet qu'il fit dreſſer devant la porte du Châ- » teau. Il mourut dans ſon lit «. On dit tous les jours d'un parent, ou d'un ami d'un caractère violent, qu'on ſera étonné s'il meurt dans ſon lit. Veut-on dire, en parlant ainſi, qu'on ſouhaite que ce parent ou cet ami ſoit égorgé, & qu'on approuveroit qu'il le fût ? Que doivent penſer de moi les perſonnes qui ne me connoiſſent pas, lorſqu'elles liſent dans un Journal Chrétien, que je reſpire le poiſon & l'aſſaſſinat, & que j'approuverois qu'on aſſaſſinât & qu'on empoiſonnât ? A-t-on jamais écrit de pareilles horreurs d'un homme, & d'un homme qui certainement ne paſſe pas pour être d'un caractère noir, & à qui on n'a jamais reproché la moindre apparence d'action contre l'honneur & la probité ? Je me tais ; mes Juges me feront ſans doute juſtice.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'ESPRIT de réforme ſaiſit l'Auteur des *Eſſais*. Les revenus des Carmes-Déchauſſés fourniſſent matière à ſes plaiſanteries, &c.

RÉPONSE.

Je ne répondrai point à ce long article, où l'on soutient qu'il ne peut y avoir trop de Communautés de Religieux mendians ; qu'elles sont très-utiles à l'Etat & à l'Eglise, & qu'elles ne sauroient être trop riches. Plusieurs saints Evêques, & des Docteurs très-célèbres, n'ont pas été de cet avis.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Essais* ne paroît pas respecter le corps de la Magistrature. A l'occasion de l'usage où étoient les Gaulois, de choisir deux corbeaux pour décider leurs procès, il suppose qu'un Plaideur mécontent diroit peut-être : » Que c'est un » emblême, sous lequel les Druïdes ont prophétisé » la façon dont on rendroit un jour la Justice dans » les Gaules. Les corbeaux sont voraces ; leur plu- » mage est noir ; & la partie qui gagne, est souvent » presqu'aussi ruinée, que celle qui perd «.

RÉPONSE.

Après m'avoir accusé d'avoir attaqué la Religion, on tâche chrétiennement d'insinuer à tous les

Juges que je les ai offenſés, & qu'ils doivent être très-irrités contre moi. J'ai toujours ſû reſpecter la Magiſtrature, & les ſentimens qui l'ont animée dans tous les tems : » Nous avons, ai-je dit, une » preuve bien auguſte de la courageuſe fermeté qui » régna dans les délibérations du Parlement, lorſ- » qu'il fut queſtion de défendre les droits du Sang » de nos Souverains. Repréſentons nous Paris, livré » au fanatiſme, aux Moines & aux Seize, qui ne » reſpiroient que maſſacres & nouveaux aſſaſſinats ; » conſidérons le Parlement ſans ſecours & ſans dé- » fenſe, environné de ces hommes de ſang : il » brave leur fureur ; rien ne l'intimide ; il donne » cet Arrêt du 28 Juin 1593, qui ſauva l'Etat ; qui » nous rendit à nos Princes légitimes & au meil- » leur des Rois. Qu'on liſe toutes les Hiſtoires ; » on n'y verra point d'action, qui marque davan- » tage un dévouement ſans bornes au bien de la » Patrie, & aux loix de la Juſtice & de l'honneur «.

JOURNAL CHRÉTIEN.

J'OBMETS ce qu'on lit, pag. 74, 2 Vol. où l'Auteur des *Eſſais* attribue à la ſeule avarice des Miniſtres du Seigneur, ce qui eſt autant l'effet de l'ambition des Grands, qui, juſqu'après leur mort cherchent des marques de diſtinction ; & ce qu'il

dit aux pages 82 & 91, où il met ſur le compte de l'Egliſe les abus des particuliers. Il faudroit (nous le répétons) montrer que ces abus ſont autoriſés par l'Egliſe, par ſes Conciles; qu'ils ſont une ſuite de ſa doctrine, ou qu'ils naiſſent des principes qu'elle admet; c'eſt ce qu'on ne fera jamais. Qu'en réſulte-t-il donc? Qu'il y a, parmi les Miniſtres du Seigneur, comme dans toutes conditions, des hommes qui oublient l'eſprit de leur état, & qui le déshonorent.

RÉPONSE.

» LA plus ſordide avarice, ai-je dit (1), n'avoit » point encore engagé les Miniſtres du Seigneur, » à paver ſon Temple de cadavres. Saint Grégoire » le Grand, contemporain des Petits-Fils de Clo- » vis, dans les permiſſions qu'il accordoit pour » bâtir des Egliſes, ne manquoit jamais de mar- » quer expreſſément: pourvû qu'on ſoit bien aſſuré » qu'aucun corps n'a été inhumé dans cet endroit. » Le Concile de Nantes, en 656, en permettant » d'enterrer dans le veſtibule, & aux environs des » Egliſes, défend toute inhumation dans l'inté- » rieur, & auprès des Autels «. On voit que l'Au-

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 74.

teur de la Lettre m'accuſe toujours à faux & par des traits manifeſtement calomnieux. Il dit que je mets ſur le compte de l'Egliſe les abus des particuliers, lorſqu'au contraire je cite les déciſions des Papes & des Conciles, pour prouver que ces abus étoient condamnés par l'Egliſe.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'AUTEUR des *Eſſais*, pag. 132, fait une longue digreſſion contre le célibat des Prêtres.

RÉPONSE.

LOIN d'avoir fait une longue digreſſion contre le célibat des Prêtres, j'ai dit (1) « que le haut » Clergé de ce tems-là avoit, comme celui de ce » tems-ci, la vertu de continence; qu'il n'en étoit » pas de même des Chanoines & des Curés; que » la plupart ſe marioient & ſe flattoient d'éblouir, » par de ſpécieux raiſonnemens, la politique du » Monarque & des Seigneurs «.

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 1, pag. 191.

JOURNAL CHRÉTIEN.

Je ne m'arrêterai point à relever ce qu'il y a de répréhensible, p. 115, 137, 173, 191, 203, de ce second volume : une critique prudente, qui voudroit s'étendre sur les trois volumes de ces *Essais*, en formeroit trois autres également remplis. Je passe sous silence le troisième volume ; & je finis par les traits suivans.

Réponse.

L'Auteur de la Lettre, en avançant d'un ton léger cette accusation en général, a sans doute espéré qu'on le croiroit sur sa parole, & qu'on n'examineroit pas les pages qu'il cite. Nos Juges voudront bien les lire, & reconnoîtront sa bonne-foi ordinaire.

JOURNAL CHRÉTIEN.

L'Auteur des *Essais* nous dit que, dans un Concile de Mâcon, » on disputa vivement, & » que les avis sembloient partagés sur les sentimens » d'un Evêque, qui prétendoit qu'on ne pouvoit » ni qu'on ne devoit qualifier les femmes de créa-

» tures humaines «. Nous avons conſulté dans toutes les Editions des Conciles, ceux qui ont été tenus à Mâcon; & nous n'y avons rien trouvé ſur cet objet. Nous dirons plus; c'eſt qu'une ſemblable queſtion ne fut jamais agitée dans aucun des Conciles reçus & admis dans les collections qu'on nous a données. L'Auteur nous feroit plaiſir de nous indiquer, dans quel Ouvrage il a lu cette diſpute apocryphe. Comme il ne cite jamais aucun garant de tout ce qu'il avance dans le cours de ſon Ouvrage, on peut croire, ou que cette diſpute eſt un rêve qui lui a paſſé par l'imagination, ou un conte inventé par quelque Ecrivain ſuſpect, pour rendre mépriſables les Aſſemblées les plus reſpectables de l'Egliſe.

RÉPONSE.

LA néceſſité de me juſtifier m'oblige de dire que dans ce dernier article, on débite trois fauſſetés avec la hardieſſe la plus étonnante. » Je ne cite » jamais, dit-on, aucun garant de tout ce que j'a- » vance dans le cours de mon Ouvrage «. Jamais Auteur n'a plus cité que moi; il n'y a qu'à ouvrir les trois volumes de mes *Eſſais*; on verra que les marges ſont chargées de preuves & de citations, indépendamment de celles qui ſont dans le corps de l'Ouvrage. » L'Auteur des *Eſſais*, continue-t-on,

» t-on, nous feroit plaiſir de nous indiquer dans quel » livre il a lu cette diſpute apocryphe, ſurvenue » dans le Concile de Mâcon «. J'ai cité au bas de la page 79 (1), non-ſeulement le livre où je l'ai lue; mais j'ai même cité tout le paſſage en latin. » Nous avons conſulté, ajoute-t-on, dans toutes les » Editions des Conciles, ceux qui ont été tenus à » Mâcon; & nous n'y avons rien trouvé ſur cet » objet «. (2) Il faut qu'on ne les ait pas bien conſultés; & il ne reſte plus au Critique qu'à ſoutenir que cette diſpute étoit un rêve qui avoit paſſé par l'imagination de Grégoire de Tours, & un conte que cet Evêque, notre premier Hiſtorien, avoit inventé pour rendre mépriſables les Aſſemblées les plus reſpectables de l'Egliſe. Grégoire de Tours, Livre 8, numéro 20, rapporte: *extitit enim, in hâc ſynodo, quidam ex Epiſcopis, qui dicebat mulierem hominem non poſſe vocitari, &c.*

Voilà mes réponſes à un Libelle injurieux, & le plus violent qui, peut-être, ait jamais été fait. Chaque phraſe y reſpire le fiel & l'amertume. On y voit un Ecrivain qui ſe propoſe de m'attaquer & de me noircir; qui lit mes *Eſſais Hiſtoriques*, &

(1) Eſſais Hiſt. Tom. 2, pag. 79.

(2) Mezerai, Tom. 1, p. 135, édition de Thierry, 1685.

qui, n'y trouvant pas ce qu'il ſouhaitoit d'y rencontrer, m'impute ce que je n'ai point dit, falſifie des endroits, en interprète d'autres d'une façon plus flétriſſante, s'érige en ſcrutateur des cœurs, prétend avoir lû dans le mien, & répète à chaque article, » qu'on peut ſoupçonner que telle a été mon intention «. Il oublie-enſuite qu'il a voulu perſuader que c'eſt le ſeul zèle de la Religion qui l'anime; il devient mon délateur ſur un autre objet, & me dénonce aux Magiſtrats, comme leur ayant manqué de reſpect. Ce procédé doit d'autant plus étonner, que je ne ſuis pas d'un caractère méchant; & que je n'ai jamais attaqué perſonne dans mes ouvrages.

Je ne me permettrai pas des réflexions que mes Juges feront ſans doute, & qui prouveroient au public, que ma cauſe l'intéreſſe plus qu'on ne le croira peut-être d'abord; je me contenterai de dire, qu'il y a plus de deux mois que le Libelle dont je me plains a paru; que pluſieurs perſonnes ont repréſenté aux Auteurs du Journal Chrétien le tort qu'ils avoient eu de l'y inſérer à mon égard; que leur tranquillité a mis le comble à l'injure; & qu'enfin on pourroit un jour tourner en preuve, contre moi & contre mes ſentimens, l'indifférence que j'aurois marquée pour les accuſations dont me charge l'Anonyme.

Les Editeurs du Journal Chrétien ne ſont pas moins coupables que cet Auteur. Ils ſont reſponſables de ce qu'ils inſérent dans leur Journal; & ils ne doivent point y mettre des imputations ſi atroces, ſans avoir examiné ſi elles ſont fondées.

CE CONSIDÉRÉ, Monſieur, attendu ce que deſſus, il vous plaiſe donner acte au Suppliant, de la plainte qu'il vous rend contre les Sieurs D... & J... des injures, imputations fauſſes & calomnieuſes qu'ils ont inſérées & publiées dans un Livre qui a pour titre: JOURNAL CHRÉTIEN, *mois de Mai* 1760. Ce faiſant, permettre au Suppliant de faire aſſigner au premier jour, pardevant vous, à l'Audience de la *Chambre Criminelle du Châtelet de Paris*, leſdits Sieurs pour voir dire que c'eſt méchamment & calomnieuſement, que dans ledit JOURNAL CHRÉTIEN, qu'il rapporte, & dont il a prouvé par icelui, ils ont accuſé le Suppliant d'avoir, dans ſes ESSAIS HISTORIQUES SUR PARIS, *attaqué la Religion, d'avoir cherché à détruire & renverſer la Religion; d'y avoir mis des traits recherchés contre la Religion; d'avoir cherché à répandre un ridicule affecté ſur la Religion & ſes Miniſtres.* Que défenſes leur ſeront faites de plus récidiver à l'avenir, ſous plus grièves peines, & pour l'avoir fait, leſdits Sieurs ſeront ſolidaire-

ment condamnés envers le Suppliant en mille livres de dommages & intérêts, ou à telle ſomme qu'il vous plaira arbitrer, applicable, de ſon conſentement, aux pauvres honteux de ſa Paroiſſe; en telle amende qu'il appartiendra, & à faire réparation au Suppliant devant quatre Perſonnes notables; de laquelle réparation ſera paſſé acte au Greffe, & que la Sentence qui interviendra, ſera lue, publiée & affichée aux frais & dépens deſdits Sieurs, qui ſeront auſſi ſolidairement condamnés aux dépens envers le Suppliant, ſauf & ſans préjudice à Meſſieurs les Gens du Roi, dont le Suppliant requiert la jonction pour la vindicte publique, de prendre telles autres concluſions qu'ils aviſeront bon être; le tout, ſous la réſerve expreſſe de tous les droits & actions quelconques du Suppliant, & ſans préjudice à lui, de ſe pourvoir contre qui & ainſi qu'il appartiendra, & prendre par la ſuite telles autres concluſions qu'il lui plaira; faiſant à cet effet, le Suppliant, toutes réſerves de droits requis & néceſſaires; & vous ferez juſtice. *SAINT-FOIX.*

DE BELLISSEN, Proc.

M. de Saint-Foix s'eſt contenté d'une Lettre d'excuſe, inſérée dans le JOURNAL CHRÉTIEN, du mois d'Août 1760.

LETTRE

De M. de Saint-Foix, à M. de Sartine, Lieutenant-Général de Police, tirée du Mercure d'Août 1769, pag. 148, au ſujet des ESSAIS HISTORIQUES.

MONSIEUR,

Ce qui m'arrive eſt, je crois, inoui : un homme, ſous le titre du *Géographe Pariſien*, a copié & fait imprimer, mot pour mot, phraſes pour phraſes, une grande partie des deux premiers volumes de mes *Eſſais Hiſtoriques ſur Paris*, ſans me citer, ni mettre mon nom en aucun endroit. D'ailleurs quand il l'auroit mis, le pillage eſt trop conſidérable, pour être toléré. Lorſqu'on copie trois ou quatre pages, ſans citer, c'eſt un plagiat ; mais en copier un auſſi grand nombre, c'eſt un vol. Je me plains à un Magiſtrat trop éclairé, pour m'étendre en réflexions. Je ne doute point, Monſieur, d'une

punition d'autant plus éclatante, qu'il n'y a perſonne qui ne diſe qu'elle eſt abſolument néceſſaire, ſur-tout dans un tems où de prétendus Ecrivains, ſous les titres de *Dictionnaires* & autres titres, trompent le Public, & tâchent de faire paſſer, comme étant d'eux, ce qu'ils ont pillaſſé dans les vrais Auteurs.

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
SAINT-FOIX.

Fin du Tome V, & des Eſſais Hiſtoriques.

TABLE
DES MATIÈRES
Contenues dans ce Volume.

PRÉFACE, page 1
GUERRES *entre la France & l'Angleterre.* 5
ROLLON, *Chef d'une bande de Normans, & ſes Succeſſeurs, juſqu'à Edouard III.* 6
EDOUARD III, *Roi d'Angleterre.* 72
PHILIPPE *de Valois.* 77
JEAN II, *Roi de France.* 121
LE PRINCE DE GALLES. 144
CHARLES VI, *Roi de France.* 154
HENRI IV, *Roi d'Angleterre.* 163
LE DAUPHIN, *qui fut depuis Charles VII, juſtifié du meurtre du Duc de Bourgogne.* 204
STATUE EQUESTRE *dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris.* 243
LETTRE *du Préſident Hénault à ce ſujet.* 251
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.* 256
RECUEIL *de tout ce qu'on a écrit ſur le Priſonnier maſqué.* 271
JOURNAL *de M. du Jonca, Lieutenant de Roi de la Baſtille.* 273

LETTRE *de M. de la Grange-Chancel, sur le Prisonnier masqué.* 279
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.* 285
LETTRE *de M. Palteau sur le même sujet.* 287
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.* 291
EXTRAITS *des Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de Perse.* 295
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.* 298
RÉPLIQUES *du Père Griffet.* 307
RÉPONSE *à ces répliques.* 311
SENTIMENT *de M. de Saint-Foix sur le Prisonnier Masqué.* 330
NOUVELLES REMARQUES *insérées dans le Journal Encyclopédique.* 337
OBJECTIONS *du Père Griffet.*
RÉPONSE *de M. de Saint-Foix.*
LES DEUX COMPAGNIES *des Mousquetaires.* 370
TRAITS HISTORIQUES *sur quelques Villes de France.* 389
DIALOGUE. *entre Mercure & Morphée.* 429
REQUÊTE *contre les Auteurs du Journal Chrétien.* 433
LETTRE *à M. de Sartine.* 469

Fin de la Table.

De l'Imprimerie de CLOUSIER, rue Saint-Jacques, 1778.